Le Monde



CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 16133 – 7 F | DIMANCHE 8 - LUNDI 9 DÉCEMBRE 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le bilan de l'attentat du RER

Les médecins redoutent toujours que le bilan de l'attentat du RER (trois morts) s'alourdisse. Quatre victimes restent dans un état grave. p. 10

L'OMC face à ses défis

L'Organisation mondiale du commerce tient ses assises à Singapour. Les ministres des 125 pays membres devraient fixer le cadre des négociations commerciales du siècle prochain. p. 2

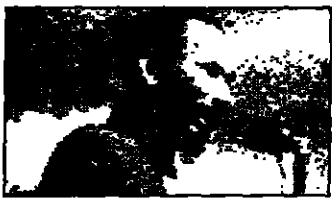
Une opposition unie à Belgrade

L'opposition serbe a formé *« un gouvernement démocratique prêt à remplacer Slobodan Milosevic et à convoquer de nouvelles élections »*, a déclaré l'un de ses dirigeants. p. 4

Mini-tempête sur les marchés

Le panorama des marchés financiers et boursiers apres le « coup de vent » de vendredi. p. 15, 17 et 18

La longue guerre d'Indochine



Le 19 décembre 1946, le sabotage de la centrale électrique de Hanoï donna le signal de l'insurrection. La guerre dura trente ans. p. 14

Premiers écrits

Six mille ans avant l'apparition de l'écriture, des cultivateurs « écrivaient » déjà des messages sur des pierres au bord de l'Euphrate. p. 19

La volupté du cigare

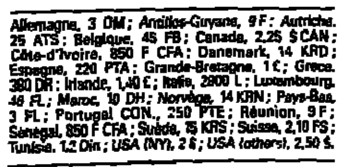
Un dîner de gala annuel et une revue servie à quatre mille abonnés illustrent la renaissance de cet objet voluptueux : le cigare. p. 20

Tinguely à Bâle et à Paris

Les machines poétiques du sculpteur helvétique (1925-1991) sont exposées en France et en Suisse. p. 22

Michel Barnier au Grand Jury

Le ministre délégué aux affaires européennes est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 8 décembre à 18 h 30.


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grece, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

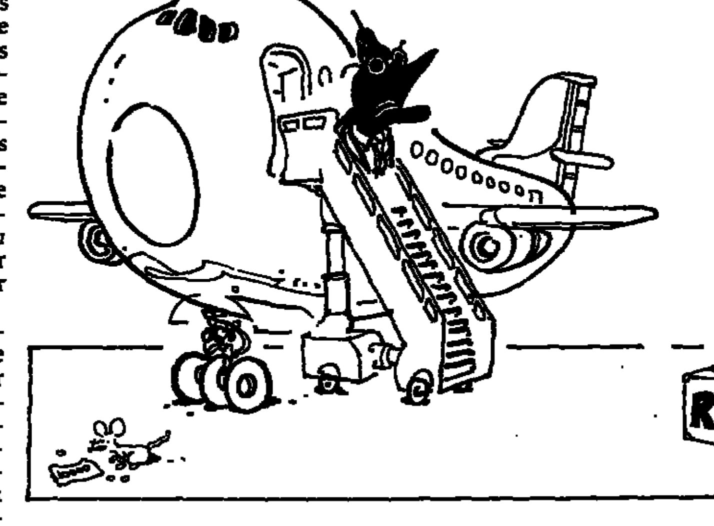

M 0146 - 1208 - 7,00 F

La pression judiciaire s'accentue sur le RPR à Paris et en Ile-de-France

L'ancienne trésorière officieuse du parti néogaulliste a été mise en examen

LES ENQUÊTES des juges et des policiers mettant en cause des élus du RPR dans la région parisienne ou portant sur des marchés publics *passés par des collectivités territoriales* d'Ile-de-France dirigées par le RPR progressent, en dépit des tentatives d'entrave du pouvoir. Les quatre mises en examen prononcées ces derniers jours, dont celle de l'épouse du maire de Paris, Xavière Tiberi, *et celle du président du* conseil général de l'Essonne, Xavier Dugoin, accentuent la pression sur l'appareil dirigeant néogaulliste.

Louise-Yvonne Casetta, considérée comme la trésorière officieuse du RPR, a été mise en examen pour *recel d'abus de biens sociaux*, vendredi 6 décembre, par le juge d'instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine) Patrick Desmure. Deux dirigeants d'une entreprise de travaux publics de la région parisienne affirment lui avoir remis des « commissions » en contrepartie de l'obtention de marchés publics *de la Ville de Paris.* Mme Casetta conteste ces accusations.



L'épouse du maire de Paris, Xavière Tiberi, s'est vu notifier, jeudi 5 décembre, sa mise en examen pour recel de détournement de *fonds publics* et recel d'abus de confiance par deux juges d'instruction d'Evry. Le conseil général de l'Essonne lui a versé, en 1994, une rémunération de 200 000 francs pour un rapport de trente-six pages *dont l'intérêt est fortement contesté.* La directrice adjointe du cabinet de Xavier Dugoin, Marie Baca, a également été mise en examen pour avoir perçu des salaires considérés comme fictifs.

Lire pages 6, 7 et 12 et notre éditorial page 13

Le Conseil d'Etat annule la nomination de M. Beaufret au Crédit foncier

LE CONSEIL D'ÉTAT a décidé, vendredi 6 décembre, d'annuler la nomination de Jean-Pascal Beaufret au poste de sous-gouverneur du Crédit foncier de France (CFF). M. Beaufret avait été nommé par le président de la République, François Mitterrand, et le premier ministre, Edouard Balladur, le 29 décembre 1994. L'établissement de crédit a immédiatement pris acte de l'arrêt : *« M. Beaufret cesse ses fonctions au Crédit foncier à compter de ce jour »*, précise un communiqué du CFF. Le commissaire du gouvernement, Denis Piveteau, a considéré que la nomination de M. Beaufret était incompatible avec ses fonctions précédentes de chef du service des affaires monétaires et financières à la direction du Trésor. L'arrêt du Conseil d'Etat sanctionne ainsi le « pantouflage ».

Lire page 15

L'ancien patron du « feu nucléaire » américain se convertit au pacifisme

WASHINGTON
de notre correspondant

De janvier 1991 jusqu'à sa retraite en 1994, le général Lee Butler fut commandant en chef du Strategic Air Command (SAC), avant de devenir le grand patron du Strategic Command. A ce titre, il était responsable de toutes les forces nucléaires américaines et *susceptible de déclencher l'apocalypse.* En tout, trente-sept années de carrière militaire, dont une bonne partie passée à étudier la dissuasion et ses effets effroyables, à approuver des milliers de cibles justifiant le tir d'une *arme nucléaire.*

Si, pendant toutes ces années, le général Lee Butler a eu des doutes, il les a gardés pour lui par souci de la discipline et du devoir. Mais, il y a quelques jours, ce général – unanimement respecté – a expliqué son « réveil », vidant son sac et son cœur : *« J'ai fait le long et difficile voyage entre un avocat fervent de la dissuasion et un partisan déclaré de l'abolition nucléaire. »* Le fait d'accepter que les armes nucléaires soient l'arbitre ultime des conflits, a-t-il déclaré, condamne le monde à vivre pour toujours en état d'anxiété perpétuelle. La fin de la guerre froide a créé, selon lui, un environnement international totalement différent, dans lequel la dissuasion nucléaire a largement perdu de sa crédibilité. Les attentats contre le métro de Tokyo et contre le World Trade Center de New York lui font craindre une dissémination incontrôlée des armes de destruction massive. Les Etats-Unis doivent *« aligner leur politique nucléaire sur le rôle et l'utilité diminués de ces armes et sur les risques permanents qu'elles impliquent ».* Il n'a plus de doute : *« Les armes nucléaires sont fondamentalement dangereuses, extraordinairement coûteuses, militairement inefficaces et moralement indéfendables. »*

L'homme qui, il y a peu, partageait avec le président des Etats-Unis le dilemme moral lié à l'emploi du feu nucléaire est devenu impatient : il observe que l'esprit de la guerre froide perdure, que les puissances nucléaires *ne tirent pas toutes les conclusions des « monstrueux effets »* de ces armes et il constate, en dépit du démantèlement des arsenaux, que les négociations sur le désarmement nucléaire marquent le pas. Répondant indirectement au cri d'alarme du général Butler, William Perry, le secrétaire à la défense sortant, s'est déclaré *« toujours optimiste »* s'agissant de la ratification par le Parlement russe du traité Start II, tout en précisant qu'il ne prônait pas une *« réduction d'armements unilatérale ».*

Le général Lee Butler est moins isolé qu'il n'y paraît : un appel, signé par quelque soixante officiers généraux originaires de nombreux pays et rendu public le 5 décembre, demande aux cinq puissances nucléaires officielles de négocier rapidement de nouveaux traités. *La croisade du « général abolitionniste »* risque d'être de longue haleine. Par une étrange coïncidence, le lendemain de son plaidoyer, l'Unesco, contre l'avis de Washington, a inscrit au patrimoine mondial de l'humanité le Dôme d'Hiroshima, qui commémore le bombardement nucléaire américain du 6 août 1945.

Laurent Zecchini

TF 1 veut soigner son image

CETTE FEMME est une spécialiste. Depuis vingt ans, elle produit des émissions parfois discutables mais qui font le bonheur de ses employeurs. Pascale Breugnot, c'est *Madame Audimat.* Le fameux « Vive la Crise » (1984), l'émission sulfureuse « Psy-show », et, plus récemment, « Perdu de vue » et « Témoin nº 1 », c'est elle. TF 1 cherchant à donner « plus de sens » à ses programmes, cette directrice des *magazines* et des documentaires travaille sur de nouveaux « concepts » et nous confie ses convictions en matière de télévision.

A lire aussi, dans notre supplément « Télévision, Radio, Multimédia », notre enquête sur la gratuité d'Internet dans certaines municipalités.

La douloureuse mutation de la médecine libérale

LE SYSTÈME DE SANTÉ est entré, cette semaine, dans l'une de ces crises graves qui ont jalonné depuis cinquante ans les relations des médecins avec la Sécurité sociale, *mais ont aussi permis, in fine,* de le plier aux contraintes économiques du temps.

En résiliant la convention qui les lie aux praticiens libéraux – une première –, les caisses d'assurance-maladie ont fait plus que prendre acte du refus de trois syndicats (CSMF, FMF, SML) d'adapter la médecine de ville à la nouvelle donne *créée par le plan Juppé :* elles ont ouvert la porte à une refonte en profondeur de la médecine libérale « à la française », qui va devoir s'adapter, fût-ce dans la douleur, pour ne pas mourir. Elle n'en est pas à sa première adaptation. A chaque crise, les syndicats ont prononcé l'oraison funèbre de la pratique libérale avant de se *glisser dans les habits de la réforme.* *« Certains d'entre vous pensent qu'ils ont intérêt à gagner du temps, car ce gouvernement n'est pas éternel. Ce genre de spéculation apporte très rarement le résultat escompté. »* Cette mise en garde aurait pu être de Jacques Barrot ; elle a été lancée en décembre 1956 par Albert Gazier, ministre des affaires *sociales de Guy Mollet,* devant l'assemblée générale – glaciale – de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF). Il s'agissait alors d'imposer à des praticiens rétifs le respect des tarifs négociés avec la Sécurité sociale, *prévu par les ordonnances* de 1945, et d'améliorer ainsi l'accès d'un grand nombre de Français à des soins de qualité.

Il fallut attendre plus de trois ans et un décret pris le 12 mai 1960 par Michel Debré, premier ministre du *général de Gaulle, pour que l'Etat* instaure d'autorité, dans les départements où elles n'existaient pas, des conventions restreignant la liberté des honoraires. Grève administrative, campagne auprès des malades sur les risques d'une baisse de la *qualité des soins,* lobbying en direction des parlementaires : M. Debré ne céda pas. Pas plus que le chef de l'Etat, auquel on prête cette réplique adressée à quelques « mandarins » venus protester à l'Elysée : *« J'ai sauvé la France avec une solde de colonel. Avec les milliards que je vous donne, faites-moi une bonne médecine ! »*

Jean-Michel Bezat

Lire la suite page 13

Une navette buissonnière



STORY MUSGRAVE

DOYEN des astronautes américains en exercice, Story Musgrave, soixante et un ans, participe, à bord de Columbia et pour *sa sixième mission, au vol le plus* long (au moins dix-sept jours) d'une navette spatiale. La NASA se serait bien passée de ce record, qui sanctionne des incidents prouvant qu'elle *n'est pas prête à* s'engager dans le programme de *construction d'une station spatiale* en orbite, qui doit commencer fin 1997.

Lire page 19

هكذا من الأصل

COMMERCE La première conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du 9 au 13 décembre à Singapour, sera un test de la capacité de cette organisation à relever les défis de l'avenir pour l'économie mondiale. Depuis sa naissance, il y a deux ans, et avec quelque 60 procédures soumises à son autorité arbitrale, l'OMC n'a pas encore subi le test d'un conflit majeur mettant en jeu les intérêts supérieurs des grandes puissances. ● LES NÉGOCIATIONS sectorielles que l'OMC devait faire aboutir depuis sa création sont encore enlisées, victimes des divergences entre grandes puissances, des services financiers au transport maritime en passant par les télécommunications. ● LES « CLAUSES SOCIALES », même si elle n'est pas à l'ordre du jour de la réunion de Singapour, demeure la question la plus controversée.

Les pays asiatiques confortent leur position au sein de l'OMC

Créée en 1995, l'Organisation mondiale du commerce tient ses premières assises à Singapour, du 9 au 13 décembre. Les ministres des 125 pays membres doivent fixer le cadre des politiques et des négociations commerciales du siècle prochain. Le Bureau international du travail a été exclu de la réunion

« JUSQU'À PRÉSENT, le tango multilatéral se dansait à deux ; dorénavant, il faudra prévoir un troisième danseur. » Cette boutade de l'un des participants à la première conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se déroule à Singapour du 9 au 13 décembre, illustre bien le nouveau rapport de forces intervenu au sein d'une institution née il y a peu de temps – janvier 1995 –, mais héritière d'une histoire compliquée et d'un ordre ancien, celui des accords du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers), qui perduraient depuis 1947. Aujourd'hui, l'entrée en lice des pays émergents, surtout lorsqu'ils sont asiatiques et porteurs des plus forts taux de croissance que connaisse la planète, oblige à une redistribution des cartes et à bousculer ces joueurs américains et européens si longtemps habitués à leur seul face-à-face.

Le dernier épisode en date, intervenu quelques jours avant le début de la conférence, à savoir le refus de quatre pays émergents (Mexique, Maroc, Pakistan et surtout Inde) de voir le directeur général du Bureau international du travail (BIT), Michel Hansenne, intervenir à Singapour sur la question très controversée des *« clauses sociales »*, ce qui a eu pour conséquence de lui retirer son invitation à la conférence de l'OMC, est un nouvel exemple de la pression que nombre de « petits » pays entendent exercer sur une organisation qu'ils suspectent d'être autant pro-occidentale que trop favorable aux intérêts des grandes puissances industrielles de l'après-guerre.

TEST DE CRÉDIBILITÉ

Peu de temps auparavant, à Manille, les dix-huit pays de l'APEC (Forum de coopération économique Asie-Pacifique, lequel comprend les Etats-Unis), qui représentent actuellement 56 % de la production mondiale, se sont défendus pied à pied – et avec succès – contre la pression des négociateurs américains, conduits par le président Bill Clinton en personne, qui voulaient leur faire approuver une libéralisation totale et sans conditions du marché mondial des technologies de l'information. Une initiative jugée sans doute prématurée au regard d'une industrie locale naissante (à l'exception du Japon) qui aurait bien du mal à résister aux poids lourds américains du high-tech.

Sur le papier, la conférence de Singapour, qui constitue le premier test de crédibilité de l'OMC, doit étudier les nombreux dossiers en suspens après la signature des accords de Marrakech, en avril 1994, qui concluaient alors l'Uruguay Round, le dernier en date des longs cycles de négociations qui ont jalonné la vie compliquée de l'ancien GATT. Ceux-ci concernent, notamment, la libéralisation des services de télécommunications, des services financiers et du transport maritime, autant de domaines sur lesquels aucun consensus n'a pu être trouvé dans les délais impartis, obligeant à reporter les échéances à l'année prochaine pour les deux premiers dossiers et à l'an 2000 pour le maritime.

A priori, le dossier agricole ne devrait pas figurer au menu des discussions (de même le textile), mais le lobbying exercé par le groupe dit de Cairns (composé d'une quinzaine de pays, dont l'Australie et l'Argentine, qui ne subventionnent pas leurs exportations) en faveur d'une renégociation des précédents accords avant l'échéance de l'an 2000 trouve quelques échos. En dépit de la farouche opposition de la France, deuxième exportateur mondial de produits agricoles, pour laquelle une reprise des discussions est *« inconcevable »*.

Dans le même temps, les cent vingt-cinq pays membres que compte l'organisation à ce jour doivent se pencher sur des dossiers dits « nouveaux » et qui suscitent de vives querelles. Il s'agit surtout des investissement internationaux, des technologies de l'information, de l'environnement et peut-être des politiques de concurrence, si Paris parvient à se faire entendre. Autant de thèmes d'affrontement en puissance. Sans parler d'un sujet à haute tension : le lien que certains pays, l'Europe et les Etats-Unis en tête, veulent établir entre commerce et législation du travail. Ce sont les fameuses *« clauses sociales »*, dont le contenu serait discuté dans le cadre d'un groupe de travail commun à l'OMC et au Bureau international du travail. En fait, un chiffon rouge agité sous le nez des pays émergents, notamment asiatiques, et qui ont déjà opposé un « *no* » catégorique à cette initiative.

ARBITRAGES

Cette gigantesque foire d'empoigne est précédée par une déclaration du directeur général, l'Italien Renato Ruggiero, sur les mérites du multilatéralisme commercial, mais aussi sur les avancées relevées par l'OMC dans tel ou tel domaine. Un exercice moins innocent qu'il n'y paraît puisque, à quarante-huit heures de la cérémonie d'ouverture, le texte négocié d'abord à Washington, puis à Singapour le 7 décembre – et nécessairement consensuel – n'avait toujours pas pu être rédigé dans sa totalité.

Tout cela ne doit pas faire oublier les quelques points positifs de l'action de l'OMC à l'issue de ses deux premières années d'existence, un relatif exploit au regard de la complexité des problèmes qu'elle a à traiter. C'est surtout au chapitre du règlement des différends – maillon faible d'un GATT privé de base institutionnelle – que l'organisation peut estimer avoir réussi. A ce jour, une soixantaine de litiges, opposant petits pays et grandes puissances ou « riches » entre eux, ont été étudiés. Un tiers d'entre eux ont débouché sur un règlement à l'amiable. Une quarantaine de procédures sont toujours en cours.

Au regard des jugements rendus à ce jour, encore peu nombreux compte tenu d'instructions, de négociations et d'arbitrages qui peuvent prendre jusqu'à plus de vingt mois, il ressort que les « petits » pays peuvent parfois l'emporter. Témoin le cas du Venezuela, qui a gagné son recours face aux Etats-Unis à propos d'une question d'additifs dans l'essence.

Mais les participants à la conférence de Singapour ne se borneront pas à l'examen du seul ordre du jour. Dans les coulisses se poursuivront d'âpres marchandages sur des questions « annexes » d'une tout autre portée économique et géostratégique. Il en est ainsi de la question de l'admission de nouveaux membres à l'organisation. Ils sont vingt-huit candidats, parmi lesquels la Chine, forte de ses 1,2 milliard d'habitants – le plus grand marché potentiel de la planète –, qui cherche à se faire désirer autant par les Européens que par les Américains. Longtemps réticents, ces derniers semblent aujourd'hui plus ouverts à l'égard de Pékin. Le déficit commercial des Etats-Unis avec la Chine (lequel dépasse maintenant celui du Japon) y est sans doute pour quelque chose...

La loi américaine Helms-Burton, destinée à renforcer l'embargo économique contre Cuba en pénalisant les entreprises qui auraient tiré profit des biens américains nationalisés par le régime castriste et qui a déclenché un tollé de protestations appuyées par le refus d'entériner des législations supranationales, sera aussi l'objet de vives discussions. Les négociations sur ce sujet devront tenter de concilier la position américaine avec le rejet indigné des Européens de toute législation extraterritoriale.

Ces derniers ont déjà fait des concessions en adoptant récemment un texte invitant Fidel Castro à respecter les droits de l'homme, ce que souhaitait Washington. Réunis le 6 décembre à Bruxelles, les chefs de la diplomatie des Quinze ont élaboré la proposition qu'ils soumettront aux dirigeants américains, le 16 décembre, à l'occasion d'un sommet transatlantique qui se tiendra à Washington. Celle-ci consisterait à demander l'abrogation pure et simple ou, à défaut, l'engagement de non-application de la loi Helms-Burton, contre laquelle l'Union européenne a déjà intenté un recours auprès de l'Organisation mondiale du commerce.

Serge Marti

Répartition du commerce mondial des biens par région

(en milliards de dollars et pourcentage)

	Exportations			Importations		
	Valeur	Variation annuelle		Valeur	Variation annuelle	
	1995	1995	1990-1995	1995	1995	1990-1995
Monde	4 875	19,0	7,5	5 015	19,0	7,5
Amérique du Nord	777	14,5	8,5	944	11,5	8,0
Amérique latine	224	22,0	9,0	248	13,0	14,5
Europe occidentale	2 184	21,5	6,0	2 178	22,0	5,0
Afrique	106	14,0	1,0	125	21,0	5,5
Moyen-Orient	138	12,5	0,5	126	7,0	5,0
Asie	1 300	18,0	12,0	1 256	23,0	12,0

1 dollar vaut environ 5 francs *(Source : Problèmes économiques, 18 septembre 1996.)*

Une croissance spectaculaire des échanges

Au cours des quinze dernières années, le commerce mondial de biens et de services a quasiment triplé et, certaines années, la progression de ces échanges a été presque trois fois supérieure à celle de la production. Cela était le cas, notamment, en 1995 lorsque le commerce mondial augmentait de 8 % alors que la production ne progressait que de 3 %. En 1980, les exportations de biens et de services représentaient l'équivalent de 2 400 milliards de dollars. Quinze ans plus tard, la barre des 6 000 milliards de dollars était atteinte (un dollar vaut environ 5 francs). Le commerce des seuls biens passait de 2 000 à 4 875 milliards de dollars, tandis que celui des services triplait, passant de 400 milliards à 1 230 milliards. Pour 1996, l'Organisation mondiale du commerce table sur une augmentation du commerce mondial de 7 %, soit plus du double de la croissance espérée de la production. – *(AFP.)*

Le BIT « persona non grata »

Michel Hansenne, le directeur général du Bureau international du travail (BIT), dont le siège est à Genève, ne pourra pas participer aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Singapour. Ainsi en ont décidé les responsables de l'OMC sous la seule pression de quatre pays émergents (Inde, Pakistan, Maroc et Mexique). Ces derniers craignent que, en intégrant la question des *« clauses sociales »* – l'un des chevaux de bataille du BIT, mais aussi de l'Europe et des Etats-Unis – à la discussion de Singapour, les nations industrialisées trouvent une justification à d'éventuelles mesures de protection de leurs marchés nationaux. Ils redoutent des décisions dont les conséquences seraient un relèvement des coûts de la main-d'œuvre dans les pays à bas salaires. Cette position est partagée par de nombreuses nations en développement, pour qui l'absence du BIT permet d'éviter tout lien entre commerce et conditions du travail. – *(Corresp.)*

En Chine, le choix des sites nucléaires illustre le développement inégal des provinces

PÉKIN
de notre correspondant

Une décision en apparence technique sur le choix du site d'implantation d'une centrale nucléaire devant être construite en Chine, conjointement avec la Russie, illustre le poids des réalités économiques nouvelles créées par le développement inégal du pays. Le gouvernement chinois a annoncé, jeudi 5 décembre, avoir *« déménagé »* le projet initialement prévu pour la province du Liaoning, dans le Nord-Est, pour le réaliser dans le Jiangsu, sur la côte Est, au nord de Shanghaï. Cette mesure est présentée comme une réponse à un *« besoin plus pressant »* en énergie nucléaire ressenti à proximité du port de Lianyungang qu'aux environs de la cité de Dalian, où la centrale russe devait être implantée.

Elle est, en fait, le fruit d'un constat financier : la construction doit être financée en grande partie par la province à laquelle elle est destinée, le Jiangsu, qui appartient à ces régions côtières connaissant une forte croissance économique et peut désormais s'offrir plus aisément une réalisation de cet ordre, alors que le Liaoning, partie prenante d'un ensemble dense d'industrie lourde fortement endetté, aurait besoin d'une assistance plus importante de l'Etat pour s'en doter.

En annonçant le changement d'implantation, le vice-président de la corporation nationale (ministère) de l'énergie nucléaire, Chen Zhaobo, a reconnu que la Russie avait pu craindre que le projet soit purement et simplement enterré, mais s'était finalement laissé convaincre du bien-fondé de cette modification. Lianyungang est, depuis plusieurs années, l'objet d'un effort de développement massif de la part des autorités de Pékin, qui souhaitent en faire le point d'ancrage oriental d'un « pont » d'échanges économiques majeurs entre la côte du Pacifique et l'Europe.

LES PRÊTS DE MOSCOU

Le projet prévoit l'injection de prêts gouvernementaux de Moscou, d'un montant non précisé, pour la construction de deux unités de 1 million de kilowatts autour de réacteurs de type VVER-1000. Le financement chinois sera assuré conjointement par la corporation de l'énergie nucléaire (50 % des parts), la province du Jiangsu (40 %) et la compagnie (secteur public) d'électricité de Chine orientale (10 %). Cette distribution du capital traduit, à elle seule, la forte régionalisation du projet.

Cette décision de relocalisation est surtout révélatrice d'une certaine impuissance de Pékin à assumer comme autrefois le rôle de planification que confèrent les textes au gouvernement central. La province du Liaoning est, en effet, la tête de pont, ayant accès à la mer, d'un réseau industriel complexe hérité de la colonisation japonaise, puis de l'implantation soviétique. Ce réseau, qui aurait pu être un des plus performants de Chine, souffre d'une incurie patente due à la structure de la propriété publique. Des grèves ont eu lieu ces derniers temps dans le Liaoning, où il est de notoriété publique que les salaires de dizaines de milliers d'ouvriers sont payés à retardement, quand ils le sont.

Or la logique dans laquelle le gouvernement central inscrit son action consisterait précisément à permettre la redistribution des plus-values créées par le développement à double vitesse que le pays connaît depuis plus de quinze ans. Venant après la réalisation de la centrale nucléaire à la française de Daya Bay, près de Hongkong, puis la conclusion récente d'un accord franco-chinois pour la construction de la deuxième phase de ce même pôle énergétique, le report sur la côte orientale du projet initialement prévu pour le Nord-Est mandchou montre que Pékin éprouve des difficultés à harmoniser la répartition dans l'espace de l'effort d'équipement d'un pays où la croissance rapide entraîne une soif d'énergie difficile à satisfaire.

Francis Deron

La contestation étudiante ne faiblit pas en Birmanie

La police a recouru aux canons à eau pour disperser une manifestation

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

En recourant à des canons à eau de pompiers, des centaines de policiers anti-émeutes ont dispersé, samedi 7 décembre à trois heures du matin, une nouvelle manifestation étudiante à proximité de l'université de Rangoun. Environ cent vingt jeunes gens, qui tenaient un *sit-in* au milieu de groupes plus agressifs auraient été, selon des témoins, embarqués sans ménagement dans trois camions vers une destination inconnue.

Tout a commencé vendredi, en milieu de journée, avec un rassemblement de quelque six cents élèves de l'Institut de technologie de Rangoun pour réclamer la libération de leurs collègues internés, *« davantage de justice »*, ainsi que l'autorisation de former un conseil étudiant indépendant. Ils ont entonné l'hymne national et l'un d'entre eux a brandi le portrait d'Aung San, héros de l'indépendance assassiné en 1947 et père de Mme Suu Kyi. La police avait alors affirmé qu'elle n'interviendrait pas.

Cette deuxième manifestation en quelques jours – une première avait été dispersée par la police, mardi 3 décembre à l'aube – fait suite à un incident, fin octobre, au cours duquel des policiers ont frappé des étudiants. Ces derniers ont commencé par réclamer des réparations. Leurs revendications se sont ensuite élargies à la formation de syndicats sur les campus universitaires et à la libération d'étudiants internés. Ils affirment que leurs manifestations ne sont pas politiques.

De son côté, l'entourage de Mme Suu Kyi dément que son parti, la Ligue nationale pour la démocratie (LND), ait orchestré les manifestations étudiantes. Il reconnaît qu'un *« lien moral »* est, cependant, évident. Pour sa part, Mme Suu Kyi, qui a pu quitter, jeudi, son domicile dont les accès demeuraient encore interdits par la police vendredi, a déclaré que son mouvement et celui des étudiants avaient pour cause commune la volonté de supprimer l'injustice.

> Revendications : la formation de syndicats sur les campus et la libération d'étudiants internés

Des officiels ont déclaré que les 609 personnes, dont 487 étudiants, interpellées en début de semaine, lors de la dispersion de la première manifestation étudiante, avaient été relâchées à la suite d'un contrôle d'identité. Samedi, avant d'intervenir, la police a demandé aux étudiants de se disperser afin de lui permettre de reconnaître les *« agitateurs politiques »* dans leurs rangs. Face au refus des manifestants, elle a eu recours à des canons à eau. Des violences, non confirmées, auraient eu lieu lors des arrestations.

Même si elles n'ont attiré que des curieux et n'ont pas fait tache d'huile au sein de la population, les manifestations étudiantes de cette semaine sont les plus importantes, à Rangoun, depuis que l'armée y a repris le pouvoir en septembre 1988 dans un bain de sang. Les universités et l'Institut de technologie, dont les élèves jouent un rôle prédominant depuis lundi dernier, avaient été alors fermés pendant deux années.

Les généraux, quel que soit leur degré d'accord ou de désaccord sur la marche à suivre, se retrouvent face à un choix. Ou bien, à la satisfaction de leurs partenaires régionaux, ils accèdent à certaines demandes des étudiants et prennent ainsi le risque, surtout si leurs concessions sont mineures, que l'agitation se poursuive et s'étende. Ou bien ils en reviennent à la fermeté – arrestations, condamnations – et ils se retrouveront alors confrontés à des pressions extérieures accrues en faveur d'une libéralisation de leur régime.

Jean-Claude Pomonti



Plusieurs charniers contenant les corps de réfugiés hutus ont été découverts dans l'est du Zaïre

Un flot humain se dirige vers l'ouest, en direction de Kisangani

Des charniers contenant les corps de quelque quatre-vingts réfugiés hutus rwandais, massacrés il y a plusieurs semaines, ont été découverts dans l'est du Zaïre, non loin de Goma, ont rapporté, vendredi 6 décembre, à l'AFP des personnes qui se sont rendues sur les lieux. Selon le témoignage de survivants, les auteurs de ces massacres seraient les rebelles zaïrois qui contrôlent la région depuis environ un mois.

TROIS CHARNIERS, totalisant une trentaine de cadavres – d'hommes, de femmes et d'enfants –, ont été trouvés au nord de Mugunga (9 kilomètres à l'ouest de Goma) et un autre, avec une cinquantaine de corps, près du camp de Katale (60 kilomètres plus au nord). Mais, selon les rescapés, il y en a de nombreux autres. Ces charniers se trouvent dans des zones difficiles d'accès, où les rebelles ont érigé des barrages sur les routes.



En périphérie du camp de Katale qui, avant la crise, comptait 200 000 réfugiés, un photographe de l'AFP a vu environ cinquante corps entassés dans des ravins. Le camp est vide. Des réfugiés, installés dans la forêt, ont expliqué que les rebelles avaient attaqué le camp en lançant des grenades pour les faire fuir et avaient procédé à des exécutions sur place.

Des rescapés survivent en mâchant, pour seule nourriture, des racines et de l'herbe. Il n'y a pas d'eau dans cette zone. *« Ils ont les pieds gonflés, avec des œdèmes. Ils sont incapables de marcher. Certains sont squelettiques, n'ont que la peau sur les os*, indique une des personnes les ayant approchés. *S'ils restent là, ils vont mourir. »*

Le département d'Etat américain avait indiqué, jeudi, que les rebelles zaïrois avaient accepté de laisser entrer dans la zone qu'ils contrôlent des observateurs chargés d'enquêter sur des allégations de violations des droits de l'homme. Le gouvernement américain s'était déclaré mardi *« très inquiet »*. A la fin du mois de novembre, Amnesty International avait dénoncé des *« exécutions »* commises par des rebelles et des éléments de l'armée zaïroise. Plus précisément, l'organisation humanitaire avait indiqué que, dans le camp de Chimanga, au sud de Bukavu, selon des témoins, un groupe armé à dominante tutsie avait massacré quelque cinq cents réfugiés qui avaient été enterrés dans des fosses communes. La rébellion zaïroise a *démenti*, vendredi, à Goma, le massacre de civils – autochtones zaïrois ou réfugiés hutus rwandais. Paul Kabongo, un des dirigeants des forces rebelles, a assuré qu'il n'y avait pas de *« violations de droits de l'homme »* dans les zones sous leur contrôle.

D'autre part, entre 100 000 et 400 000 réfugiés hutus rwandais, pour certains en très mauvaise condition de santé, se dirigent vers Kisangani, la capitale du Haut-Zaïre, où les forces gouvernementales zaïroises contrôlent la situation, a indiqué, vendredi, Nicolas Louis, responsable dans la ville de Médecins sans frontières (MSF).

Il a affirmé que *« la situation est très calme dans Kisangani »*, où ces réfugiés pourraient arriver d'ici à une dizaine de jours. Il a ajouté que, contrairement aux indications de la rébellion, la ville de Walikalé, à environ 500 kilomètres de Kisangani, était, elle aussi, toujours aux mains des forces gouvernementales. Les organisations humanitaires présentes à Kisangani (MSF, Unicef, Action contre la faim, notamment) tentaient, vendredi, de préparer l'accueil des réfugiés dont le passage a été signalé par les habitants de Walikalé, en faisant état d'un *« raz de marée humain »*.

Malgré ces nouvelles indications, le général canadien Maurice Baril, chargé de former la force multinationale d'assistance aux réfugiés, a déclaré, vendredi, que seulement 165 000 réfugiés avaient été localisés dans l'est du Zaïre. Jusqu'à présent, les estimations les plus basses faisaient état de 300 000 personnes.

M. Chirac réaffirme la continuité de la politique africaine de la France

OUAGADOUGOU
de notre envoyé spécial

Les présidents français et burkinabé, Jacques Chirac et Blaise Compaoré, ont présenté, vendredi 6 décembre, un bilan de la XIXe conférence France-Afrique, lors d'une brève rencontre avec la presse. M. Chirac a réaffirmé la continuité de la politique africaine de la France qu'il estime être aujourd'hui *« dans le droit fil de celle menée par M. Mitterrand »* tout en soulignant qu'elle s'était *« adaptée à l'évolution des choses »*. Auparavant, le président français avait déclaré qu'il ne *« peut pas y avoir de développement économique sans enracinement de la démocratie »*.

De son côté, M. Compaoré, président du pays hôte de la conférence, a expliqué pourquoi ce sommet, qui devait traiter de la *« bonne gouvernance »*, a consacré la majeure partie de ses travaux aux conflits des Grands Lacs et en Centrafrique. Pour lui, *« la paix est la première condition de la bonne gouvernance »*. Dans l'après-midi, le président du Burkina Faso a quitté Ouagadougou à destination de Bangui, en compagnie des chefs d'Etat gabonais, malien, et tchadien, respectivement Omar Bongo, Alpha Oumar Konaré et Idriss Deby. Les quatre présidents devaient entamer une médiation entre le président centrafricain Ange-Félix Patassé et les militaires qui se sont mutinés contre lui.

« PROTÉGER LES ÉTRANGERS »

M. Compaoré a affirmé que M. Patassé était le chef de l'Etat *« légal et légitime »* de la République centrafricaine et que les médiateurs devaient rencontrer les acteurs de la crise pour *« amener les uns et les autres à mieux s'organiser »*, parce que *« cet incident peut enflammer toute la région »*. A ce sujet, M. Chirac a rappelé que *« les forces françaises ne peuvent participer au maintien de l'ordre »*, mais doivent *« protéger les communautés étrangères »*.

La situation des Grands Lacs n'a été que rapidement évoquée lors de la conférence de presse, M. Chirac se félicitant de ce que l'idée française de conférence internationale ait *« progressé quelque peu »*. Juste avant son départ pour Paris, en début d'après-midi, il a rencontré le major Pierre Buyoya, chef de l'Etat burundais, qui a de nouveau plaidé pour la levée des sanctions contre son pays, auxquelles la France n'a jamais été très favorable.

Après cette dernière manifestation officielle du sommet, le premier ministre rwandais, Pierre-Céléstin Ruygema, a réaffirmé devant quelques journalistes l'opposition de son pays à l'envoi d'une force multinationale dans l'est du Zaïre, estimant que le nombre de réfugiés rwandais encore présents dans la région – entre 100 000 et 150 000, selon lui – ne justifiait plus cette mesure. En revanche, les Rwandais estiment qu'une conférence internationale pourrait se justifier à condition qu'elle traite des conséquences de la colonisation sur les populations divisées par les frontières et de l'indemnisation des dommages causés.

Thomas Sotinel

Le visage grave et préoccupé

Même les enfants des écoles burkinabées, s'époumonant à lui souhaiter la bienvenue, ne sont pas parvenus à le dérider. Trois jours durant, Jacques Chirac a offert un visage grave et des yeux cernés à ses hôtes africains, réunis pour la dix-neuvième conférence France-Afrique à Ouagadougou, renonçant aux bains de foule et aux poignées de main en rafale dont il est coutumier. Le chef de l'Etat français, qui avait quitté Paris au lendemain de l'attentat de Port-Royal, est apparu préoccupé, attentif à ne pas se laisser surprendre par un objectif dans une attitude détendue qui aurait pu froisser une opinion française encore sous le choc des images de mardi. Dans son entourage, on confiait que cet attentat – dont on redoute la répétition – ne remet pas en cause le principe d'une intervention présidentielle à la télévision, à laquelle l'Elysée travaille depuis plusieurs semaines, mais qu'il lui ajoute un thème.

Israéliens et Palestiniens seraient proches d'un accord sur Hébron

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Plus de deux mois après leur dernière rencontre sous les auspices du président Bill Clinton à Washington, Yasser Arafat et Benyamin Nétanyahou évoquaient ces jours derniers la possibilité de se revoir à nouveau, peut-être dimanche 8 décembre. Dans l'entourage du premier ministre israélien, on parlait de la possibilité – non confirmée du côté palestinien – d'une réunion secrète, qui ne serait rendue publique qu'après coup.

Ce *« sommet »*, s'il a lieu, devait être consacré au règlement de la question d'Hébron, ville de Cisjordanie, dont les quatre cinquièmes auraient dû être évacués par l'armée israélienne en mars conformément aux accords signés il y a plus d'un an. Mais M. Nétanyahou a exigé une renégociation, présentée comme nécessaire pour garantir la sécurité des 450 colons extrémistes qui se sont installés au cœur de cette cité arabe de 130 000 habitants.

« SAUVER LA FACE »

Depuis des mois la situation est bloquée, M. Arafat refusant, sous prétexte de sécurité, de signer un nouvel accord qui donnerait à l'armée israélienne le droit de rentrer dans la partie autonome de la cité. M. Nétanyahou affirme que M. Arafat est *« responsable »* du retard et assure que l'accord de redéploiement à Hébron *« est presque complet »*. Tout est dans le *« presque »*. Des dernières déclarations d'officiels israéliens, il ressort que, *« dans un esprit de compromis »*, le premier ministre aurait accepté que la formulation de l'accord, sur le droit des soldats à rentrer dans la partie de ville autonome, soit suffisamment vague pour permettre à M. Arafat de *« sauver la face »*.

En échange, rapporte la presse, le gouvernement réclame deux autres changements aux accords conclus : premièrement que les cent fusils d'assaut prévus pour les 400 policiers palestiniens, censés se déployer dans la ville, restent sous clé dans les commissariats et n'en sortent qu'avec l'accord d'Israël ; deuxièmement que la rue Chouadah (des martyrs), qui traverse la vieille ville et où résident une partie des colons, ne soit rouverte à la libre circulation des civils palestiniens que par étape. La rue est réservée aux Israéliens depuis le massacre, en février 1994, de vingt-neuf Palestiniens par un colon de l'implantation voisine de Kiryat Arba. Les accords signés avec le gouvernement travailliste prévoyaient l'ouverture immédiate de cette rue après le redéploiement des soldats.

Sur le fond, alors que fleurissent dans la presse palestinienne les faire-part inquiets pour *« le décès prématuré »* du processus de paix, le président de l'Autorité palestinienne a un autre souci : faire respecter par Israël les autres engagements signés devant la communauté internationale et qui n'ont toujours pas été mis en œuvre. *Quid* notamment des *« redéploiements additionnels »* prévus par les accords ?

LA COLONISATION CONTINUE

En principe, alors qu'ils ne contrôlent aujourd'hui qu'un peu moins de 4 % de la Cisjordanie occupée, les Palestiniens pouvaient s'attendre à en administrer à peu près trois fois plus, avant d'entamer les négociations sur le statut définitif des territoires occupés depuis 1967. Mais les trois *« redéploiements additionnels »* prévus par les accords d'Oslo, et dont le premier aurait dû avoir lieu en septembre, semblent avoir été « oubliés » par M. Nétanyahou. Aussi, avant de signer quoi que ce soit sur Hébron, M. Arafat entend obtenir de son « partenaire » récalcitrant un engagement écrit et daté sur la suite du processus.

En attendant, la colonisation des territoires palestiniens occupés continue. Selon le mouvement israélien « La paix maintenant » – qui demande au premier ministre de révéler l'étendue de ses projets expansionnistes –, en six mois, le gouvernement a donné son accord pour la construction, en Cisjordanie, d'environ trois mille logements supplémentaires. Si l'on en croit le quotidien libéral *Haaretz*, ce n'est qu'un début.

Au cours d'une réunion récente avec les dirigeants de l'association des colons, affirme *Haaretz*, M. Nétanyahou *« a expliqué qu'aucun projet significatif de construction ne serait autorisé avant le redéploiement militaire à Hébron. (...) Décision tactique, basée sur l'hypothèse, selon laquelle il sera plus facile de présenter l'accélération de la colonisation comme une compensation au retrait partiel d'Hébron... »* Ministre des infrastructures, Ariel Sharon a dans ses cartons un projet de construction de vingt mille logements réservés aux citoyens juifs pour la seule banlieue orientale de Jérusalem.

Patrice Claude

Nouvelles candidatures africaines au poste de secrétaire général de l'ONU

NEW YORK. Quatre candidatures au poste de secrétaire général des Nations unies ont été déposées, vendredi 6 décembre, au Conseil de sécurité, ont indiqué des diplomates. Les candidats sont le Nigérien Hamid Algabid, actuellement secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), le Ghanéen Kofi Annan, secrétaire général adjoint chargé des opérations de maintien de la paix aux Nations unies, l'Ivoirien Amara Essy, ministre des affaires étrangères de son pays, et le Mauritanien Mohamed Ould Abdallah, ancien représentant de l'ONU au Burundi. Le Sénégal avait annoncé la candidature de Moustapha Niasse, ministre des affaires étrangères. Le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Tanzanien Salim Ahmed Salim, est également cité comme candidat, ainsi qu'Olara Otunnu, ancien ministre ougandais des affaires étrangères. – *(AFP.)*

Les troubles en Centrafrique ont pris un caractère ethnique

BANGUI. Le corps de Christophe Grelombé, ministre de l'intérieur sous la présidence d'André Kolingba, a été retrouvé sur un terrain vague à Bangui, a-t-on appris vendredi 6 décembre. Cet assassinat semble confirmer que la mutinerie, qui a éclaté le 15 novembre dans les rangs de l'armée, a pris un tour ethnique. Comme M. Kolingba et une bonne part des mutins, M. Grelombé appartenait à l'ethnie yakoma. Selon des témoins, son fils et lui avaient été enlevés, jeudi, par des éléments de la garde présidentielle. Dans les quartiers dominés par l'ethnie baya, celle du chef de l'Etat, Ange-Félix Patassé – dont les mutins réclament la démission –, on assiste à une véritable chasse à l'homme contre les Yakomas. Un calme relatif régnait vendredi, à Bangui, après les affrontements entre mutins et forces loyalistes, qui auraient fait sept morts, mais les Nations unies ont évacué quatre-vingt-quinze membres de leur personnel vers la Côte d'Ivoire. – *(AFP, Reuter.)*

29 personnes ont été assassinées en Algérie, dans la région de Blida

ALGER. Citant les services de sécurité algériens, l'agence officielle algérienne APS a annoncé, vendredi 6 décembre, que des islamistes ont tué dix-neuf civils, dans la nuit de jeudi à vendredi, à Benachour, au sud d'Alger, et que dix autres personnes avaient été massacrées, la veille, dans la même région de Blida. Les autorités ont précisé que les victimes avaient été *« lâchement assassinées »*, c'est-à-dire égorgées, dans la terminologie officielle. Malgré la censure renforcée, les médias ont fait état, depuis le début de novembre, d'au moins cent quatre-vingt-dix morts, victimes du conflit entre le pouvoir et les mouvements islamistes clandestins. – *(Reuter.)*

Le gouvernement de John Major sans majorité aux Communes

LONDRES. Un député conservateur, John Gorst, a quitté vendredi 6 décembre son groupe parlementaire, privant ainsi le gouvernement de sa majorité technique d'un siège aux Communes. Cette mise en minorité purement arithmétique n'annonce pas la chute du gouvernement. Un porte-parole du 10, Downing Street a souligné que M. Gorst n'avait pas quitté le parti mais s'est uniquement réservé le droit de ne plus coopérer avec le gouvernement. – *(AFP, Reuter.)*

Un accord a été signé sur l'oléoduc Kazakhstan-mer Noire

MOSCOU. Les représentants de trois Etats et de huit compagnies pétrolières ont signé, vendredi 6 décembre, à Moscou, un accord prévoyant la construction, dès février 1997, de l'oléoduc devant relier à la mer Noire les champs de Tenguiz, exploités par Chevron au Kazakhstan. La Russie maintient son avantage dans ce consortium (CPC), avec 24 % des parts, contre 19 % au Kazakhstan, 9 % à Oman et 20 % aux sociétés russes Lukoil et Rosneft, contre 22,5 % aux américaines Chevron et Mobil, le reste allant à Oryx, British Gaz, AGIP et à la kazakh Mounaïgaz. Ce projet, d'un coût de 2 milliards de dollars, où la firme russe Transneft sera opérateur, prévoit la construction d'un terminal à Novorossiisk, concurrent de celui, plus petit, que Bouygues envisage de construire pour le pétrole de la mer Caspienne. – *(Corresp.)*

Les bailleurs de fonds demandent au Vietnam d'accélérer les réformes

HANOÏ. Les hésitations de Hanoï quant à l'ouverture du pays n'ont pas empêché la communauté internationale d'accorder au Vietnam, vendredi 6 décembre, l'aide la plus importante depuis 1993 : une enveloppe de 2,4 milliards de dollars pour 1997, supérieure de 400 millions de dollars à ce qui était attendu. Cette aide, dégagée lors d'une réunion des donateurs à Hanoï présidée par la Banque mondiale, est toutefois assortie d'un avertissement : les réformes économiques doivent s'accélérer, alors que la direction communiste vietnamienne hésite de nouveau sur la marche à suivre. Les donateurs souhaiteraient que le secteur privé joue un rôle moins marginal. Le PC avait réaffirmé, lors de son VIIIe congrès, fin juin, que le secteur public devait demeurer la locomotive de l'expansion. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **CHINE : le dissident Zhang Zongai** a été condamné à cinq ans d'emprisonnement par un tribunal de Xian (Centre) pour *« propagande et agitation contre-révolutionnaires »*, a rapporté, samedi 7 décembre, son ancien avocat. M. Zhang avait publié en novembre 1994 dans un journal de Hongkong un article cosigné avec le célèbre dissident Wang Dan. Il aurait aussi exprimé le souhait de voir la Chine s'inspirer de la démocratie taïwanaise. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : un homme de quarante et un ans a été exécuté** sur la chaise électrique, vendredi 6 décembre en Floride, quatorze ans après le meurtre pour lequel il avait été condamné. John Mills Jr est le trente-huitième condamné à mourir sur la chaise électrique en Floride depuis le rétablissement de la peine de mort par la Cour suprême des Etats-Unis, en 1976. – *(Reuter.)*

■ **VENEZUELA : quatre cas de choléra** ont été signalés à Caracas, la capitale, tandis que plus d'une centaine de personnes sont déjà touchées par la maladie dans la province de Zulia (dans le sud du pays) a indiqué, vendredi 6 décembre, le ministère de la santé. Le choléra a fait sa réapparition en 1992, en même temps que dans d'autres pays latino-américains. – *(AFP.)*

En Allemagne, le gouvernement et l'opposition arrivent à un compromis sur la loi fiscale

Un accord salarial très modéré a été conclu dans la métallurgie

Les syndicats et le patronat de la métallurgie du Land de Basse-Saxe ont conclu un accord paritaire prévoyant un relèvement des salaires de 2,7 % sur les deux années à venir. En échange, les employés de ce secteur-clé de l'industrie continueront à percevoir une indemnité de maladie correspondant à 100 % de leur rémunération nette. Le patronat a critiqué ces accords qui freinent, à ses yeux, la croissance économique.

BONN
de notre correspondant

L'accord salarial qui est intervenu, jeudi 5 décembre, dans la métallurgie allemande est historique à plus d'un titre. Mettant fin à un conflit d'ampleur nationale qui durait depuis plusieurs mois, les partenaires sociaux de la métallurgie du Land de Basse-Saxe se sont entendus pour maintenir le montant des indemnités de maladie à 100 % du salaire net pendant cinq années supplémentaires.

Une nouvelle loi, pourtant, permet d'en abaisser le montant à 80 % du salaire afin d'aider les entreprises à réduire leurs coûts. En échange de cette importante concession des employeurs, le syndicat IG Metall a accepté des hausses de salaires extrêmement modérées jusqu'à la fin de 1998 (+ 0,8 % en 1997 et + 1,9 % en 1998) et une réduction de certaines primes annexes.

Cette victoire du consensus « à l'allemande » permet d'assurer la paix sociale pendant au moins deux ans dans la métallurgie. Cet accord ne concerne que le Land de Basse-Saxe, mais devrait avoir une fonction pilote pour ce secteur-clé, qui représente un emploi industriel sur deux en Allemagne.

Il s'agit d'un succès symbolique très important pour les syndicats, qui ont fait de la défense des indemnités de maladie leur principal cheval de bataille dans leur lutte pour la défense de l'Etat social. Du côté du patronat, cet accord est controversé : les plus modérés se disent que les résultats obtenus sur le front des salaires valaient bien quelques concessions de fond, mais l'éditorialiste de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* constate avec regret qu'*« on n'a pas pu engager un changement, même minimal, du système social en vigueur »*.

La voie des réformes est décidément marquée, outre-Rhin, par la méthode des « petits pas » et échappe largement aux conflits idéologiques : l'adoption, vendredi 6 décembre, des grandes lignes de la loi fiscale pour 1997, a fait l'objet de très longues négociations entre les partis de la coalition au pouvoir à Bonn et l'opposition social-démocrate (SPD).

Afin de convaincre le SPD d'accepter la suppression de l'impôt sur la fortune, le gouvernement a décidé de relever l'impôt sur les successions et la taxe sur les mutations foncières. Le revenu cumulé de ces deux taxes (un peu plus de 8 milliards de marks) reviendra aux Länder, majoritairement gouvernés par le SPD et bénéficiaires, jusqu'alors, des recettes de l'impôt sur la fortune.

Autrement dit, la logique du compromis l'a emporté aux dépens de ceux qui réclamaient une baisse beaucoup plus audacieuse des prélèvements fiscaux et la suppression de la taxe professionnelle. Le patronat ne cache pas sa déception : *« Pour l'avenir de notre économie et la conjoncture, ces mesures ne sont pas bonnes »*, constate Günter Albrecht, économiste en chef des chambres de commerce et d'industrie (DIHT).

La suppression de l'impôt sur la fortune, qui concerne également les entreprises, avait été mise en œuvre non pour des raisons politiques mais à la suite d'un avis de la Cour constitutionnelle qui souhaitait que la richesse mobilière cesse d'être imposée plus fortement que les biens immobiliers en Allemagne.

En définitive, les mesures adoptées cette semaine favoriseront-elles la reprise en Allemagne ? Rien ne permet de l'affirmer, même si la fin des incertitudes restaure un certain climat de confiance. Certes, les derniers chiffres publiés renforcent le camp des optimistes (croissance du PIB de 2,4 % au troisième trimestre par rapport à la même période de l'année précédente).

Mais comme l'indique Norbert Walter à la Deutsche Bank, *« si l'économie allemande était un moteur, on pourrait dire qu'un seul cylindre fonctionne, à savoir celui de l'exportation. Tous les autres, sont encrassés »*. A commencer par l'emploi, qui a connu une nouvelle aggravation en novembre, avec 4 millions de chômeurs.

Lucas Delattre

Euro et CIG au menu du sommet de Nuremberg

Jacques Chirac et Helmut Kohl doivent se rencontrer à Nuremberg, lundi 9 décembre, afin de lancer une initiative commune visant à dynamiser les travaux de la Conférence intergouvernementale (CIG) avant le conseil européen de Dublin. Les deux dirigeants parleront également du « pacte de stabilité » devant lier les pays de l'euro. Paris et Bonn n'ont pas jusqu'ici réglé leur désaccord sur le mécanisme des sanctions devant frapper les pays dépassant la limite fixée pour les déficits publics par le traité de Maastricht.

L'initiative franco-allemande – une lettre de MM. Chirac et Kohl adressée à la présidence irlandaise de l'Union européenne – doit évoquer le « troisième pilier » (justice, sécurité, lutte contre la criminalité) de la CIG, selon le chef de la diplomatie allemande Klaus Kinkel. Seront aussi à l'ordre du jour les questions de défense, en particulier les satellites espions Helios 2 et Horus, un projet commun pour lequel Bonn a argué de difficultés budgétaires.

La France dénonce le blocage de la réforme de l'Europe

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Vendredi 6 décembre, lors du débat consacré par les Quinze à la préparation du conseil européen qui se tiendra les 13 et 14 décembre à Dublin, Hervé de Charette, le ministre français des affaires étrangères, a étonné son monde en dénonçant avec vigueur l'absence de progrès au sein de la conférence intergouvernementale (CIG). L'objet de celle-ci est de compléter et de réformer le traité de Maastricht dans la perspective de l'élargissement aux pays d'Europe centrale.

La victime immédiate de sa philippique a été la présidence irlandaise, qui venait de soumettre pour examen à Dublin un projet de traité « *qui,* selon lui, *est l'exact reflet de la médiocrité des travaux poursuivis jusqu'à présent* ». Avec, en vue, la monnaie unique et l'élargissement, la donne change, a expliqué en substance M. de Charette. Le continent organise son unité, ce qui va durer dix ans ; c'est historique, mais il faut s'y préparer. Sinon, l'élargissement peut signifier la dilution de l'Union européenne, ce que la France n'est pas prête à accepter.

« On ne négocie pas, la CIG ronronne, nous manquons d'audace parce que certains d'entre nous voudraient en faire le moins possible », estime le ministre français. Il prend la peine de souligner que les Britanniques sont loin d'être les seuls responsables. *« On ne peut pas dire que les Britanniques ont bloqué la volonté des Quatorze ! »*, dit-il, ajoutant que si l'on attendait les élections en Grande-Bretagne pour commencer à négocier, c'est à dire en gros la fin mai, on n'avait guère de chance de boucler l'exercice lors du conseil européen d'Amsterdam, à la mi-juin.

ÊTRE PLUS AMBITIEUX

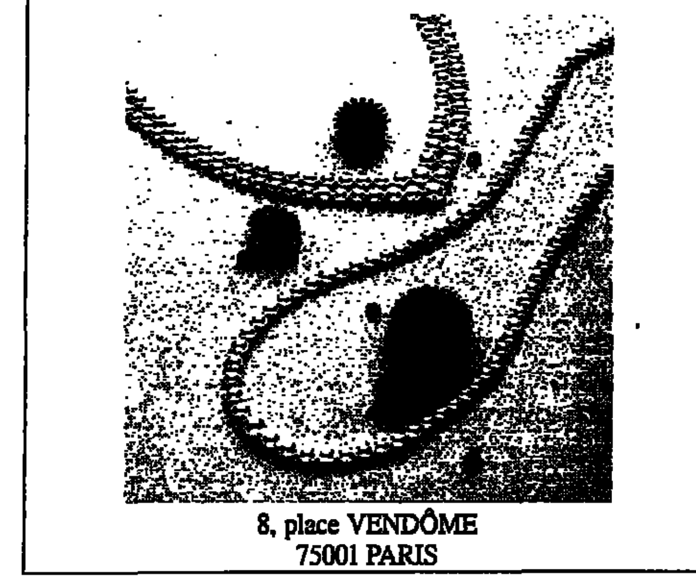
Comment relancer les discussions ? Ce sera l'objet de la lettre que Jacques Chirac et Helmut Kohl s'apprêtent à adresser à leurs partenaires. M. de Charette en donne un avant-goût. Il explique qu'il est temps de fixer des objectifs précis à la CIG, de vraiment négocier, au lieu de se contenter d'une série de monologues sans consistance.

Il distingue quatre grands chapitres. Le plus important, compte tenu des contraintes de l'élargissement, porte sur la réforme des institutions : elle doit être profonde, concerner la Commission, le processus de décision (extension du vote majoritaire, nouvelle pondération des voix), les pouvoirs du Parlement européen et des Parlements nationaux, la subsidiarité... *« Le projet qu'on nous soumet n'apporte aucune réponse à ces ambitions. »* Une même mauvaise note est donnée au document de la présidence sur le second chapitre, celui qui a trait à la coopération en matière judiciaire et policière. *« Nous ne pouvons nous satisfaire de pseudo-réformes, prenant la formes de vagues déclarations. Ce qu'il faut, ce sont des résultats opérationnels »*, lance M. de Charette. Les deux derniers objectifs portent sur la politique étrangère et sur la sécurité extérieure et la défense. Là encore, *« aucune réponse satisfaisante n'est donnée »*.

Quel est le sens de cette admonestation ? *« Négocier, oui ; faire des compromis, évidemment »*, promet M. de Charette, affirmant ainsi la disponibilité de la France pour aller de l'avant, y compris en faisant des concessions substantielles par rapport à ses positions traditionnelles. Un discours qui s'adresse peut-être aux Allemands, à la veille du sommet qui doit réunir lundi à Nuremberg le chancelier Helmut Kohl et le président Jacques Chirac.

C'est déjà pour sortir la CIG de sa torpeur que M. Chirac avait provoqué le mini-conseil européen de Dublin, début octobre. En vain. M. de Charette rappelle maintenant que la France ne se résignera pas à passer aux étapes suivantes – le démarrage des négociations d'élargissement notamment – tant que la réforme des institutions ne sera pas chose faite.

Philippe Lemaître



La justice italienne perquisitionne les bureaux du juge Di Pietro

ROME
de notre correspondant

Deux ans, jour pour jour, après avoir abandonné ses fonctions de magistrat à Milan, le juge Antonio Di Pietro est devenu, vendredi 6 décembre, la victime de la justice. La machine s'est retournée contre lui, sous la forme d'une spectaculaire opération de perquisition qui a mobilisé deux cent trente hommes dans plusieurs villes d'Italie et aux différents domiciles de celui qui, il y a trois semaines, était encore ministre des travaux publics. Le 14 novembre, Antonio Di Pietro avait démissionné avec fracas du cabinet de Romano Prodi, dénonçant la campagne de dénigrement menée contre lui de tous les côtés.

Le parquet de Brescia avait annoncé qu'une enquête judiciaire préliminaire avait été ouverte à son encontre pour *« corruption »* et *« concussion »*. Il s'agissait de la quatrième. Les trois autres entamées contre lui précédemment l'avaient blanchi de toutes les accusations. S'estimant victime d'une véritable vendetta pour avoir été l'homme phare de l'enquête « Mani pulite » (« Mains propres »), il avait rendu son portefeuille pour ne plus donner prise à ce qu'il qualifiait de *« harcèlement permanent »*.

Cela n'a apparemment pas suffi. Afin de rechercher les preuves nécessaires pour étayer le dossier d'accusation, le procureur de Brescia a fait procéder à soixante-huit perquisitions au total sans épargner le cabinet de son ancien avocat. La police financière est arrivée à l'aube et a procédé, pendant toute la journée de vendredi, à un minutieux examen des dossiers et des papiers personnels de l'ancien magistrat vedette.

« TRAITÉ COMME AL CAPONE »

Des cartons entiers de documents ainsi que l'ordinateur personnel de M. Di Pietro ont été saisis au cours de cette opération-éclair. *« Ils l'ont traité comme si c'était Al Capone »*, ont déploré ses anciens collègues du pool « Mani pulite » de Milan.

« Ma famille et moi, nous avons attendu ensemble à l'aube avec une valise prête l'arrivée de la police judiciaire », avait déjà écrit, le 20 novembre, Antonio Di Pietro au procureur de Brescia. Mais le magistrat n'a pas été arrêté, quand bien même il s'y attendait. Pour le moment, il lui est officiellement reproché d'avoir été mis en cause par un puissant banquier italo-suisse, Pierfrancesco Pacini Battaglia, lequel a laissé entendre qu'il avait été protégé par Antonio Di Pietro moyennant finances. C'est sans doute les preuves de ces insinuations que les policiers ont cherchées, sans que l'on sache pour le moment s'ils les ont trouvées.

Michel Bôle-Richard

Radomir Diklic, directeur de l'agence de presse indépendante Beta à Belgrade

« Milosevic ne pouvait imaginer une telle résistance »

Le pouvoir serbe cherche un compromis

« Pourquoi le gouvernement serbe semble-t-il dorénavant jouer la carte de l'apaisement dans le conflit avec l'opposition ?

– Les signes se multiplient effectivement en ce sens et il sera intéressant de connaître le jugement que la Cour suprême doit rendre ce week-end sur l'annulation, par le tribunal de Belgrade, du résultat des élections municipales. Les autorités ont en fait, tout récemment, pris conscience de l'ampleur du mouvement de contestation et estimé que la politique de l'enlisement est clairement vouée à l'échec. L'utilisation de la force étant également exclue, non par un éventuel humanisme du pouvoir mais à cause des pressions de la communauté internationale et du calme des manifestants, le régime tâtonne, en sachant qu'il ne reste guère d'autre solution que la recherche d'un compromis acceptable.

– Comment se fait-il qu'il ait fallu trois semaines pour que les autorités arrivent à un tel constat ?

– Le président Milosevic ne pouvait pas imaginer une telle résistance. Il a même compté un moment sur la météorologie. Mais quand les autorités se sont aperçues que même sous la neige, et en dépit des menaces de répression, 200 000 personnes sont sorties dans la rue, à ce moment-là elles ont réalisé leur erreur et compris le fait inhabituel que les gens n'avaient plus peur. Dans ce pays, le président sait tout ce qui se passe, et c'est lui qui mène le jeu. Mais il a été surpris. Pour la première fois avec autant d'ampleur, la foule qui défile devant ses fenêtres n'est pas pour lui, mais contre lui. C'est une position très inconfortable, et qui ne peut pas s'éterniser.

– Comment s'explique l'ampleur de ce mouvement ?

– C'est un sentiment de ras-le-bol assez général, et une volonté de mettre un terme à une politique qui a conduit aujourd'hui à la situation suivante : l'Etat de Serbie apparaît aux yeux de la population comme le paria de l'Europe, alors que le pays en était aux portes dans un passé récent. Le régime a provoqué la guerre et la purification ethnique. Puis il a perdu la guerre. Dans cette folie, il n'a gagné qu'un cortège de réfugiés, de disparus et de morts. L'effondrement de l'économie, l'épuisement des réserves des particuliers, s'ajoutent d'autre part à l'inexistence de perspectives crédibles. A cet égard, les étudiants, qui représentent la pureté de ce mouvement et qui n'ont pas, eux, d'ambitions politiques, embarrassent le gouvernement. Ils protestent, sans aucune violence, parce qu'ils estiment simplement que leur droit de citoyens a été volé.

– Vous avez l'impression qu'il s'agit d'un changement profond ?

– Aujourd'hui, les gens veulent vivre mieux et souhaitent que le pouvoir les respecte. Ils voient ce qui se passe en Hongrie ou en Roumanie. Ce n'est pas le paradis, mais les populations y jouissent d'une liberté plus grande. Après ces trois semaines de contestation, on a maintenant l'impression que la population a pris conscience qu'en agissant pacifiquement elle peut obtenir des changements. La Serbie a certainement changé beaucoup plus qu'on ne le pense en ce court laps de temps et il est certain que quelque chose s'est définitivement cassé entre le président et une partie du peuple.

– Un compromis entre l'opposition et le pouvoir est-il tout de même envisageable ?

– Le président Milosevic fera tout pour limiter les dégâts et rester au pouvoir. Son problème principal et immédiat, c'est la rue. Il souhaite aussi séparer le problème des étudiants et celui des manifestants de l'opposition, même s'ils se retrouvent souvent sur la même ligne, ne serait-ce que sur l'aspiration à la liberté de la presse ou le respect du verdict des urnes. Un compromis est peut-être encore possible mais certains dirigeants de l'opposition disent maintenant qu'il ne s'agit pas seulement de l'acceptation du résultat des élections municipales du 17 novembre. Ils demandent aussi que le président fixe la date des élections fédérales et présidentielle qui doivent avoir lieu l'an prochain. Et ils souhaitent que l'on définisse les règles du jeu par une nouvelle loi électorale qui ne soit pas aussi défavorable à l'opposition que les modalités actuelles.

– Les manifestants de l'opposition et les étudiants sont-ils prêts à un tel compromis ?

– La population n'acceptera sans doute pas un compromis bancal, qu'elle ne pardonnera certainement pas non plus à l'opposition si celle-ci y souscrit. Toute la difficulté est là. Mais si les dirigeants de l'opposition offrent une porte de sortie à M. Milosevic et lui permettent de replacer les choses dans le cadre des institutions, ils savent très bien qu'il sera imbattable. De toute façon, le jeu entre l'opposition et le parti au pouvoir n'est donc pas terminé. Mais si le mouvement populaire se calme, il est évident que le président s'en sortira. Avec ou sans bon compromis.

– L'opposition est-elle réellement unie dans ces protestations ?

– Cette alliance, baptisée Ensemble, qui est née il y a un peu plus de six mois, était au départ presque exclusivement technique, même si elle s'est un peu soudée par la force des événements. En son sein, les ambitions personnelles, les rivalités en sourdine, et les différences d'idéologie entre les trois partis qui forment cette coalition sont assez nettes. Il ne s'agit pas d'un mouvement unifié. Et comme les règles du jeu au sein de la coalition ne sont pas claires, les dérapages sont toujours possibles. Il est vrai également que la coalition a commis beaucoup d'erreurs. Ce n'est qu'il y a seulement dix jours, par exemple, qu'elle a approuvé les accords de paix de Dayton sur la Bosnie – pour la première fois et un an après leur signature. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles la communauté internationale n'est pas encore convaincue de la qualité et des perspectives que peut offrir l'opposition comme alternative au président Milosevic. »

Propos recueillis par Denis Hautin-Guiraut

Des structures de remplacement

L'opposition serbe a formé *« un gouvernement démocratique et un Conseil d'Etat prêt à remplacer Slobodan Milosevic et à convoquer de nouvelles élections »*, a déclaré, vendredi 6 décembre, Vuk Draskovic, qui s'adressait à plus de 100 000 manifestants dans le centre de Belgrade. Le leader du Mouvement serbe du renouveau a indiqué que ces structures seraient mises en place si le président serbe s'obstinait à ne pas reconnaître la victoire de l'opposition aux élections municipales du 17 novembre. Si le résultat du scrutin est respecté, a poursuivi M. Draskovic, *« nous retournons au travail, dans les facultés, les écoles, les sièges des partis »*.

Par ailleurs, les Etats-Unis ont demandé, vendredi, au gouvernement de Belgrade d'engager un dialogue avec l'opposition, et le président Bill Clinton a décidé de reconduire pour un an le gel des biens et avoirs financiers de la Serbie et du Monténégro sur le sol américain. – *(AFP.)*



هكذا من الاصل



JUSTICE **La mise en examen de Xavière Tiberi, épouse du maire de Paris, pour recel de détournement de fonds publics, et celle de Louise-Yvonne Casetta, l'ex-trésorière officieuse du RPR, pour recel d'abus de biens sociaux, mettent en cause les pratiques des élus en Ile-de-France, région dominée par le parti néogaulliste et dont sont issus nombre de membres du gouvernement et de leurs collaborateurs. ● DEPUIS 1994, des enquêtes des policiers et des juges mettent en cause les passations de marchés publics, notamment dans le secteur des HLM, en région parisienne. ● DANS L'ESSONNE, les relations entre les élus locaux et les entreprises de bâtiment et de travaux publics sont plus particulièrement concernées par les affaires en cours.** ***(Lire aussi notre enquête page 12 et notre éditorial page 13).***

La justice pousse ses investigations autour du RPR d'Ile-de-France

Les dernières mises en examen prononcées par les juges, notamment celles de Xavière Tiberi et de Louise-Yvonne Casetta, montrent que le gouvernement ne parvient pas à ralentir la marche des enquêtes

QUATRE MISES EN EXAMEN en trois jours, dont celles du président du conseil général de l'Essonne et de l'épouse du maire de Paris, sont venues montrer qu'en dépit des efforts du pouvoir, les investigations de la justice dans les relations financières entre les élus RPR d'Ile-de-France et les entreprises du secteur bâtiment-travaux publics avancent.

Le gouvernement avait bien tenté de retarder l'ouverture, dans l'Essonne, d'une procédure visant Xavière Tiberi. Les ministères de l'intérieur et de la justice étaient allés jusqu'à faire rechercher le procureur d'Evry, Laurent Davenas, dans l'Himalaya, où il était en vacances, et affréter sur place un hélicoptère pour entrer en relation avec lui. Cet épisode avait été le plus spectaculaire, mais non le seul exemple du soin mis par le pouvoir à retarder les procédures ou à empêcher les juges de faire leur travail. Ainsi avait-on vu le directeur de la police judiciaire, Olivier Foll, ordonner à ses fonctionnaires de refuser leur concours à un juge d'instruction, Eric Halphen, lorsque celui-ci avait voulu opérer une perquisition au domicile du maire de Paris.

C'est, d'ailleurs, au cours de cette perquisition que M. Halphen avait découvert la trace du paiement d'une somme de 200 000 francs par le conseil général de l'Essonne à Mme Tiberi en échange d'un rapport d'une trentaine de pages sur la francophonie. L'enquête préliminaire ordonnée par le parquet d'Evry à la suite de cette découverte avait pris du temps et, là encore, le pouvoir politique s'était manifesté dans la lenteur avec laquelle les conclusions de cette enquête avaient été communiquées au parquet.

Autrement dit, l'épreuve de force entre le pouvoir et les magistrats a lieu au vu et au su de tous. Ainsi le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, n'avait-il pas hésité à critiquer publiquement la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris lorsqu'elle avait sanctionné l'attitude de M. Foll dans la perquisition au domicile des Tiberi. Avec moins encore de retenue ou de pudeur que leurs prédécesseurs socialistes tentant d'empêcher l'instruction de l'affaire Urba, les ministres RPR n'hésitent pas à engager leur fonction ni à mettre en jeu leur crédit personnel au service de leurs amis soupçonnés ou cités dans les affaires politico-financières.

La mise en examen de Mme Tiberi pour recel de détournement de fonds publics (corollaire de celle de Xavier Dugoin, président du conseil général, pour ce même détournement) concerne une somme modeste au regard du budget d'une collectivité territoriale telle que le département de l'Essonne ou, même, de la trésorerie d'un parti comme le RPR. Sa signification est essentiellement politique, et elle explique les efforts faits – et les risques pris – pour tenter de l'empêcher. Epouse du maire de Paris, Xavière Tiberi a bénéficié d'une rémunération fort généreuse de la part du conseil général de l'Essonne, dont les dirigeants sont mis en cause, par ailleurs, pour les liens qu'ils entretiennent ou ont entretenus avec des entreprises de travaux publics. Ce sont ces liens qui ont entraîné le placement en détention provisoire, le 4 décembre, de Marie Baca, directrice adjointe du cabinet de M. Dugoin, soupçonnée d'avoir perçu, en 1994 et 1995, des salaires fictifs du groupe de BTP Parachini. Celui-ci est suspecté d'être l'un des principaux pourvoyeurs de fonds occultes de la majorité RPR du conseil général de l'Essonne. Une procédure a été ouverte, par ailleurs, sur le « manuel de corruption » attribué à M. Dugoin et trouvé par des policiers au domicile d'un ancien élu RPR du département. Rien ne permet d'affirmer que les bénéfices que la majorité est soupçonnée d'avoir retirés des marchés publics dans l'Essonne soient venus alimenter les caisses nationales du RPR. La somme versée à l'épouse du maire de Paris montre, du moins, que les élus RPR d'Ile-de-France savent s'entraider.

> **Impossible de ne pas relever la coïncidence dans le temps entre la division du RPR et le développement des « affaires » en Ile-de-France**

La mise en examen de Louise-Yvonne Casetta, au terme de trente-six heures de garde à vue dans les locaux de la police judiciaire de Nanterre, concerne des abus de biens sociaux opérés par des chefs d'entreprise pour, selon eux, avoir accès à des marchés publics parisiens. Ces opérations délictueuses auraient abouti à des versements dont Mme Casetta aurait assuré la réception. Celle-ci disposait d'un bureau au siège du RPR, rue de Lille, ce qui donne à penser que son travail n'était pas sans rapport avec le financement du parti de Jacques Chirac et d'Alain Juppé. A l'Hôtel de Ville, l'équipe en place actuellement laisse entendre qu'elle n'est aucunement concernée par les ennuis judiciaires de Mme Casetta.

Les investigations judiciaires dans les marchés publics de la région parisienne avaient commencé bien avant l'élection présidentielle de 1995. Sans qu'il soit possible d'établir un lien direct entre les témoignages ou les dénonciations, ou encore la démarche des enquêteurs, et le contexte politique, une coïncidence dans le temps doit au moins être relevée entre la division du RPR, provoquée par la rivalité de Jacques Chirac et d'Edouard Balladur, et le développement des « affaires » d'Ile-de-France. La victoire de M. Chirac à l'élection présidentielle de 1995 a créé ensuite un contexte favorable aux conflits d'héritiers. Le choix du nouveau maire de Paris avait déjà donné lieu, en mai 1995, à une sourde bataille entre Jean Tiberi et ses partisans, d'une part, Jacques Toubon et les siens, d'autre part.

Le chef de l'Etat ayant donné la préférence à celui qui avait été jusque là son premier adjoint et son homme de confiance dans la gestion de la capitale, des rumeurs, parties des rangs mêmes du gouvernement, ont commencé dès la fin de 1995 à annoncer que M. Tiberi ne pourrait pas « tenir » face aux enquêtes des policiers et des juges et que son remplacement était d'ores et déjà prévu. Le maire de Paris n'est pourtant en cause, personnellement, dans aucun des actes de procédure accomplis ces derniers jours.

Patrick Jarreau

Deux ans et demi d'enquêtes judiciaires sur les pratiques des élus RPR de la région parisienne

1994

● **4 août** : le juge de Créteil, Eric Halphen, met en examen et écroue Francis Poullain, patron de l'entreprise de batiment SAR, dans le cadre d'une enquête sur un réseau de fausses factures en région parisienne. Deux mois plus tard, Jean-Claude Méry, promoteur et ancien membre du comité central du RPR est à son tour incarcéré.

● **14 novembre** : soupçonné d'avoir perçu des commissions, Michel Roussin, ministre de la coopération et ancien directeur de cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris, est mis en examen par le juge Halphen et quitte le gouvernement. Il obtient un non-lieu le 15 décembre 1995.

● **20 décembre** : le beau-père du juge Halphen, Jean-Pierre Maréchal, est interpellé à l'aéroport de Roissy alors qu'il vient de se voir remettre par le conseiller général des Hauts-de-Seine, Didier Schuller, une malette contenant un million de francs. Annulant la procédure, la cour d'appel de Paris qualifie de *« provocation »* la souricière tendue par les policiers. Le directeur central de la PJ, Jacques Franquet, doit démissionner.

1995

● **17 mars** : Robert Pandraud, député RPR de Seine-Saint-Denis, est mis en examen pour complicité de recel d'abus de biens sociaux. Il est soupçonné d'avoir bénéficié d'un emploi fictif à la Lyonnaise des eaux.

● **28 juin** : *Le Canard Enchaîné* révèle qu'Alain Juppé, son fils et son ex-femme occupent des appartements du domaine privé de la ville de Paris.

● **11 octobre** : cinq jours après l'annonce, par Alain Juppé qu'il va déménager, le procureur de Paris, Bruno Cotte, décide de classer *« pour des raisons d'opportunités »* la plainte déposée par l'Association pour la défense des contribuables parisiens (ADCP), tout en précisant que le délit de *« prise illégale d'intéret »* est constitué.

1996

● **22 mars** : le nouveau maire de Paris, Jean Tiberi, est à son tour l'objet d'une plainte de l'ADCP. Son fils occupe un cinq pièces de l'office HLM dans le Vème arrondissement, ledit office se trouvant présidé par son père depuis 1978. De très importants travaux ont également été financés par la ville dans l'appartement. Le nouveau procureur de Paris, Gabriel Bestard, classe l'affaire le 29 juin.

● **11 mai** : Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, est confronté à une polémique sur les passations de marchés publics. La présidente de la commission des marchés, Claude-Annick Tissot, démissionne et révèle au juge Halphen une série d'irrégularités. M. Giraud est également accusé d'avoir disposé, pendant plusieurs années, à son domicile personnel de domestiques payés par le conseil régional.

● **27 juin** : Le juge Halphen perquisitionne au domicile du maire de Paris, Jean Tiberi, que le directeur général adjoint de l'office accuse d'être directement mêlé à l'affaire des HLM parisiens. La police refuse son concours au magistrat. Cette décision aboutira à la suspension par la cour d'appel de Paris, de l'habilitation OPJ du patron de la police judiciaire parisienne, Olivier Foll.

● **10 juillet** : Robert Pandraud et Camille Cabana, proches collaborateurs de Jacques Chirac à la mairie de Paris, remboursent 700 000 francs à la Ville. Ils avaient bénéficié pendant des années des services d'employés de maison rémunérés par la mairie.

● **29 août** : une information judiciaire est ouverte, à Nanterre, sur la création d'emplois fictifs, par l'entreprise des Charpentiers de Paris, au bénéfice du RPR. Indirectement visée, Louise-Yvonne Casetta, considérée comme la trésorière officieuse du parti, fait aussi l'objet d'une enquête préliminaire sur les salaires apparemment fictifs qu'elle a touchée d'une filiale de la Générale des eaux.

● **6 novembre** : une information judicaire est ouverte par le parquet d'Evry contre *« Xavière Tiberi et tous autres »* pour détournement de fonds publics, abus de confiance et recel.

● **7 novembre** : une information judiciaire contre X... est ouverte à Evry pour *« trafic d'influence »* concernant un « manuel de corruption », dont Xavier Dugoin, président du conseil général de l'Essonne, est soupçonné être l'auteur.

L'Hôtel de Ville s'attendait à la mise en examen de l'épouse du maire

« C'EST PEUT-ÊTRE UN ÉVÉNEMENT, mais ce n'est pas un scoop. » Ces propos de Michel Bulté (RPR), adjoint au maire de Paris, chargé de la construction et du logement, reflètent l'état d'esprit de la « garde rapprochée » de Jean Tiberi, vendredi 6 décembre. Loin de voir dans la mise en examen de Xavière Tiberi un affaiblissement du maire de Paris, M. Bulté affirme que *« le fait qu'on s'attaque à sa femme est un élément qui le renforce »* auprès des *« couches populaires »* de la population parisienne. Bref, Jean Tiberi *« a la pêche »*, sa majorité *« un moral d'acier »*, et *« les gens se resserrent autour du maire »*.

M. Bulté est dans son rôle en tenant de tels propos. A l'Hôtel de Ville, chacun confirme que la mise en examen de Mme Tiberi n'est pas une surprise, et que le maire de Paris a eu tout le temps de s'y préparer. D'ailleurs, il n'a rien changé à son emploi du temps : comme chaque vendredi matin, il a réuni dans son bureau quelques adjoints, son secrétaire général et son directeur de cabinet. Au même moment, l'avocat de Mme Tiberi, Me Thierry Herzog, prenait son téléphone pour avertir l'Agence France-Presse de la mise en examen de sa cliente pour recel de détournement de fonds publics et recel d'abus de confiance, signifiée par lettre.

CRÈCHE DE NOËL

Quelques minutes plus tard, Jean et Xavière Tiberi inauguraient la traditionnelle crèche de Noël de la Ville de Paris, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, devant un parterre de photographes et de preneurs d'images télévisées que le service de communication du maire estime inhabituel en une telle circonstance. Mme Tiberi a prononcé le discours qui était à son programme ; le maire de Paris s'est félicité du succès médiatique de cette inauguration, succès dont il a souligné, avec une ironie glaciale, le caractère inhabituel.

Au début de l'après-midi, les couloirs de l'Hôtel de Ville étaient déserts. Aucun commentaire relatif à l'« affaire » Xavière Tiberi n'échappait de la bouche des agents et fonctionnaires de la ville. Sans rien changer à son emploi du temps, comme à son habitude en cas d'agitation médiatique et judiciaire, M. Tiberi a animé avec ses collaborateurs une réunion sur le « Paris de l'an 2000 ».

La stratégie est claire : ce n'est qu'une mise en examen ; elle était prévisible et attendue ; elle ne concerne que l'épouse du maire, pas la Ville de Paris. Sans ignorer complètement l'événement, l'Hôtel de Ville doit démontrer qu'il n'est pas concerné par cette péripétie. Quant à la mise en examen de Louise-Yvonne Casetta, elle est considérée officiellement comme n'ayant pas de lien avec la mairie de Paris.

Pascale Sauvage

L'état-major de la capitale a été le vivier de l'Etat chiraquien

« NOUS FERONS pour la France ce que nous avons fait pour Paris », proclamait Jacques Chirac lors de sa campagne pour la présidence de la République. De fait, le chef de l'Etat a trouvé dans « sa » mairie un vivier bien garni lorsqu'il lui a fallu constituer les équipes du nouveau pouvoir. Pendant dix-huit ans, la maison commune de la capitale a été un formidable appui logistique, une précieuse base arrière pour celui qui a toujours considéré que l'Hôtel de Ville n'était qu'un marchepied vers l'Elysée. Il y a formé des hommes à la fidélité sans faille, recueilli ses collaborateurs après son échec présidentiel de 1988, trouvé un toit pour des membres de l'appareil du RPR. Son but atteint, il a pu y puiser sans souci.

Les ministres ont été les plus voyants de ces Parisiens appelés à gérer l'Etat. Ils étaient onze dans le premier gouvernement d'Alain Juppé, le premier ministre lui-même étant, jusqu'à l'élection présidentielle, adjoint au maire de la capitale ; sept autres siégeaient au Conseil de Paris : Jacques Toubon, Bernard Pons, Roger Romani, Claude Goasguen, Yves Galland, Françoise de Panafieu, Anne-Marie Couderc ; trois travaillaient pour l'Hôtel de Ville : Pierre-André Périsol, Xavier Emmanuelli, Raymond-Max Aubert. Même lorsqu'en novembre 1995, le premier ministre a réduit son équipe de quarante-deux membres à trente-deux, il a gardé six Parisiens.

VASES COMMUNICANTS

Au pouvoir, chacun aime s'entourer de personnes avec qui il a l'habitude de travailler. Ni M. Chirac ni M. Juppé n'échappent à cette règle. Dans l'organigramme du nouvel appareil de l'Etat figurent bien des noms de l'annuaire de l'Hôtel de Ville. Le secrétaire général adjoint de la présidence de la République, Jean-Pierre Denis, était le directeur adjoint du cabinet du maire de Paris. Le chef de cabinet, Annie Lhéritier, a gardé à l'Elysée la fonction qu'elle occupait à l'Hôtel de Ville. Christine Albanel est restée la « plume » d'un palais à l'autre. Jérôme Peyrat, qui s'occupait des relations internationales à la Ville, traite aujourd'hui avec les journalistes étrangers qui suivent la présidence de la République.

La pratique est identique à Matignon. Le premier ministre a encadré, dans un premier temps, le directeur de son cabinet, venu de la diplomatie, de deux adjoints : Patrick Stefanini, membre de l'inspection générale de la Ville, était, en fait, directeur du cabinet de M. Juppé au RPR ; Pierre-Mathieu Duhamel avait été directeur adjoint du cabinet du maire, puis directeur des finances et des affaires économiques de la mairie, tout en étant conseiller pour les affaires économiques du secrétaire général du RPR. Le conseiller du chef du gouvernement pour les affaires sociales, Antoine Durrleman, est venu tout droit de la mairie, où il était directeur des affaires sanitaires et sociales.

Tous les hommes de l'Hôtel de Ville n'ont pu accéder au sommet du pouvoir, mais M. Chirac sait remercier ceux qui l'ont fidèlement servi. Rémy Chardon, qui fut longtemps auprès de lui à Matignon comme à la mairie, est devenu président de la Société du tunnel du Mont-Blanc. Philippe Galy, directeur de la protection et de l'environnement à la mairie, a obtenu la présidence de la Société nationale Corse-Méditéranée (SNCM).

Le passé peut être aussi une garantie de l'avenir. Ainsi, Jean-Paul Bolufer, ancien directeur adjoint du cabinet du maire, dirige dorénavant celui du préfet de la région Ile-de-France. Patrick Hermange, ancien chargé de mission auprès du secrétaire général de la Ville et dont l'épouse est adjoint au maire de Paris, est devenu directeur de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS). La future autorité de régulation des télécommunications sera présidée par Jean-Michel Hubert, ex-secrétaire général de la Ville.

Tous ces hommes, il est vrai, ont les qualifications pour occuper les fonctions qui leur ont été confiées, mais avoir travaillé à la mairie de Paris est, pour leur carrière, un atout précieux.

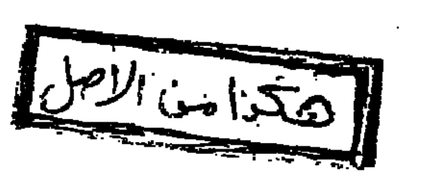
Thierry Bréhier

La gauche réclame une « réforme du système municipal »

« IL Y A À PARIS un système qui est porteur d'une culture qui provoque des malversations et qui conduit à gérer cette ville en fonction d'intérêts claniques », a déclaré sur LCI, vendredi 6 décembre, Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste du Conseil de Paris. *« La mise en examen de Xavière Tiberi et la garde à vue de Louise-Yvonne Casetta montrent qu'en dépit de pressions politiques parfois grossières la justice poursuit son œuvre, ce dont tout démocrate doit se réjouir »*, a-t-il précisé dans un communiqué.

Plus que la mise en examen de Mme Tiberi, celle de Mme Casetta suscite les réactions de la gauche parisienne, alors que la majorité municipale se fait extrêmement discrète. *« L'épouse du maire de Paris n'a aucun mandat électif et les conjoints des élus sont, dans la cité, des personnes privées »*, rappelle Georges Sarre, président du groupe MDC et maire du 11e arrondissement, qui réclame que *« cesse toute opacité dans la gestion municipale »*. *« Les témoignages d'entrepreneurs travaillant avec la mairie de Paris renforcent les doutes sur l'existence de pratiques occultes dans l'attribution de marchés publics »*, ajoute M. Delanoë, qui rappelle avoir soumis sans succès au maire de Paris, en juillet, plusieurs propositions concrètes de réforme du système municipal.

Le groupe socialiste demande au maire *« de faire toute la lumière sur l'attribution des marchés publics, si nécessaire en engageant une procédure judiciaire, afin que soient défendus les intérêts des contribuables parisiens »*. M. Sarre souhaite, lui aussi, que *« la justice passe, sans faiblesse »*. Henri Malberg, président du groupe communiste, réclame *« de toute urgence un débat de fond et des décisions en faveur de la transparence et de la démocratie dans la gestion des affaires de la Ville »*.



Les principaux dossiers d'instruction en Ile-de-France

Office HLM des Hauts-de-Seine
Didier Schuller, conseiller général RPR et ancien directeur de l'office, avait perçu des commissions.
Juges P. Vandingenen et S. Portelli (Créteil)

Affaire Pacary
Cet intermédiaire affirme avoir "contribué" au financement occulte du RPR.
Juge E. Boizette (Paris)

Rapport de Xavière Tiberi
L'épouse du maire de Paris a reçu un salaire de 200 000 F pour un rapport de 36 pages.
Juges C. Solaro et D. Pauthe (Evry)

Charpentiers de Paris
Cette société a salarié deux employés travaillant en réalité pour le RPR.
Juge P. Desmure (Nanterre)

VAL-D'OISE · HAUTS-DE-SEINE · YVELINES · ESSONNE · SEINE-ET-MARNE

Affaire Casetta
Un entrepreneur affirme avoir obtenu des marchés parisiens en versant des commissions à Mme Casetta.
Juge P. Desmure (Nanterre)

Fausses factures des HLM de Paris
L'enquête porte sur les interventions du promoteur Jean-Claude Méry dans les marchés publics de l'OPHLM.
Juge E. Halphen (Créteil)

"Manuel de corruption"
Le président (RPR) du conseil général de l'Essonne, Xavier Dugoin, est soupçonné d'être l'auteur de ce mode d'emploi.
Juge J.-M. D'Huy (Evry)

Marchés de la direction de l'architecture de la Ville de Paris
Des sociétés du Val-de-Marne et de Paris sont soupçonnées d'avoir été avantagées.
Juge Ph. Vandingenen (Créteil)

Mme Casetta nie avoir touché des commissions occultes

AU TERME de trente-six heures de garde à vue, Louise-Yvonne Casetta est ressortie libre, vendredi soir 6 décembre, vers 20 heures, du palais de justice de Nanterre (Hauts-de-Seine), escortée par son avocat, Me Jacques Vergès. Quelques instants plus tôt, l'ancienne directrice administrative du RPR, régulièrement présentée comme la *« trésorière occulte »* du parti néo gaulliste, s'était vu notifier sa mise en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »* – assortie d'un contrôle judiciaire – par le juge d'instruction Patrick Desmure, chargé de l'enquête sur un réseau de faux facturiers travaillant avec plusieurs entreprises de la région parisienne.

L'un de ces entrepreneurs, Jean-Claude Pittau, ancien PDG de la société Mazzotti – lui-même mis en examen pour *« faux et usage, abus de biens sociaux et recel de trafic d'influence »* – avait affirmé au juge, le 18 juin, avoir versé *« des commissions à Mme Casetta »* dans le but d'obtenir *« un certain nombre de marchés »* auprès de la Ville de Paris.

Sur ces accusations, Louise-Yvonne Casetta semble être restée fort peu loquace, se contentant d'une série de dénégations. Elle a ainsi contesté avoir reçu la moindre *« enveloppe »* des dirigeants de Mazzotti, *a fortiori* en contrepartie d'une intervention en leur faveur dans l'attribution de marchés publics de la capitale. La lecture des témoignages concordants du directeur général de l'entreprise, ainsi que de son directeur commercial, qui avait raconté au juge Desmure ses déplacements jusqu'au siège du RPR, rue de Lille, où il aurait remis l'argent à Mme Casetta, ne semble pas l'avoir davantage ébranlée.

Versées en espèces, les sommes en question – estimées, au total, à quelque 900 000 francs par l'ex-PDG de Mazzotti – n'ont, de toute façon, pas pu laisser la moindre trace. De même, le relevé d'appels téléphoniques passés à partir du combiné cellulaire du directeur commercial de Mazzotti, chargé de convoyer les fonds, qui recèle la trace d'un appel sur la ligne directe de Mme Casetta au RPR à la date précise de l'une des *« livraisons »* évoquées par Jean-Claude Pittau, n'a pas fait varier ses réponses : l'intéressée a, semble-t-il, affirmé n'avoir jamais eu de contact téléphonique direct avec ce cadre de Mazzotti, sans écarter l'hypothèse qu'il ait pu s'entretenir avec son secrétariat...

Le juge détient néanmoins plusieurs éléments matériels permettant d'établir que l'obtention, par l'entreprise de travaux publics Mazzotti, de certains marchés parisiens a été entachée d'irrégularités. Après une perquisition au siège des services techniques et à la direction de l'architecture de la Ville de Paris, le 27 juin, l'audition de fonctionnaires travaillant pour ces services a contribué à conforter ce soupçon. Un ingénieur des services techniques a, par exemple, reconnu qu'il lui avait été demandé, au mois d'octobre 1992, d'inscrire Mazzotti sur la liste des candidats à un marché auquel l'entreprise n'avait pourtant pas concouru.

« TOURNANTE » POUR ENTREPRISES

Mis en examen le 20 novembre pour *« complicité de trafic d'influence »*, un architecte qui travaillait pour les services municipaux a, pour sa part, admis être intervenu en faveur de la société, en lui donnant, notamment, des informations confidentielles sur les caractéristiques des marchés avant les délibérations de la commission d'appels d'offres (*Le Monde* daté 24-25 novembre).

Sur procès-verbal, l'ancien PDG de Mazzotti, Jean-Claude Pittau, avait carrément évoqué *« une sorte de tournante pour que les entreprises sélectionnées par la Ville puissent obtenir à tout de rôle des marchés »*. L'ancien directeur général de la société, Pierre Ramuzat, lui aussi mis en examen, avait fait allusion à *« une sorte d'appel d'offres officieux qui précédait l'appel d'offres officiel »*. Mais le juge Desmure n'a pas réussi, pour l'heure, à étayer le soupçon d'une intervention personnelle de Louise-Yvonne Casetta dans un processus d'attribution des marchés vraisemblablement *« arrangé »*.

Annoncée depuis des semaines, la garde à vue de Louise-Yvonne Casetta n'a donc pas permis à l'enquête du juge Desmure de franchir le cap que certains redoutaient : celui d'une mise en cause de décideurs politiques. La perquisition effectuée au domicile parisien de l'ancienne *« responsable du personnel »* du RPR n'a permis la découverte d'aucun document intéressant.

Visée par trois procédures distinctes, Mme Casetta avait eu tout le temps de préparer son système de défense, fondé sur la contestation des responsabilités occultes qui lui sont prêtées. Au cours d'une audition précédente, au mois de juin, dans le cours de l'enquête sur les salaires versés à des secrétaires de la rue de Lille par la société Les Charpentiers de Paris, Mme Casetta avait toutefois reconnu être intervenue pour obtenir ce qu'elle qualifiait alors de *« don »* en faveur du RPR, dans le cadre du *« financement légal des partis politiques »*. Elle avait alors expliqué avoir la charge, au sein du parti néo gaulliste, des *« relations avec les entreprises »*.

Hervé Gattegno

Xavière Tiberi a été mise en examen

XAVIÈRE TIBERI, qui inaugurait, vendredi 6 décembre, la crèche de Noël du parvis de l'Hôtel de Ville au côté de son époux, n'a pas souhaité commenter sa mise en examen pour *« recel de détournement de fonds publics et recel d'abus de confiance »*. La veille, deux juges d'instruction du tribunal d'Evry (Essonne), Chantal Solaro et Dominique Pauthe, lui avait adressé un courrier lui notifiant sa mise en examen dans l'affaire du rapport commandé par le conseil général de l'Essonne, présidé par Xavier Dugoin (RPR). Saisi le 27 juin au domicile des époux Tiberi par le juge d'instruction Eric Halphen, ce document a valu à Mme Tiberi une rémunération de 200 000 francs.

A la lecture, l'intérêt de cette *« réflexion sur les orientations du conseil général de l'Essonne en matière de coopération décentralisée »* n'apparaît pourtant pas très clairement. Truffé de fautes de frappe et de fautes d'orthographe, ce texte de trente-six pages, dont des extraits ont été publiés par *Le Canard enchaîné*, semble avoir été rédigé à la hâte : il se contente de rassembler quelques idées générales, sans jamais faire référence aux textes juridiques du secteur ou aux documents consultés. Contrairement à l'usage, il ne mentionne ni la lettre de mission rédigée par Xavier Dugoin, ni la liste des personnes entendues pendant les dix mois qui ont officiellement été consacrés à la rédaction du texte.

Soupçonnant une rémunération de complaisance, Eric Halphen avait interrogé Xavière Tiberi le 18 juillet, au palais de justice de Créteil. Lors de son audition, l'épouse du maire de Paris s'était contentée de signaler que le travail commandé par le conseil général *« consistait uniquement dans le rapport qu*[elle] *avait remis »*. *« Je ne me suis pas rendue sur place »*, ajoutait-elle. Pour des raisons de compétence territoriale, le dossier avait été transmis au procureur d'Evry, Laurent Davenas, qui avait ordonné une enquête préliminaire. Au mois d'octobre, avant de partir en vacances pour l'Himalaya, il avait mis en place un plan de travail avec la police judiciaire.

Ce bel ordonnancement avait été quelque peu bousculé par une initiative de son procureur adjoint, Hubert Dujardin. S'appuyant sur l'apparition de faits nouveaux, M. Dujardin avait demandé aux policiers de lui rendre la procédure afin qu'il puisse ouvrir une information judiciaire. Ce geste avait provoqué une véritable panique au sommet de l'Etat : la police judiciaire de Versailles en avait référé à sa hiérarchie, qui avait tout de suite alerté la place Vendôme. Estimant que M. Davenas était le seul à pouvoir empêcher l'ouverture de cette information judiciaire, le gouvernement avait affrété un hélicoptère au Népal afin de retrouver le procureur dans son camp de base.

EXPÉDITION AU NÉPAL

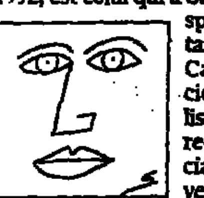
L'envoyé du gouvernement était chargé de remettre à M. Davenas un document signé par Bernard Gravet, directeur central de la police judiciaire, et Marc Moinard, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, qui lui demandait de confirmer par écrit les consignes qu'il avait données avant son départ. L'hélicoptère ayant cherché en vain Laurent Davenas, l'expédition avait échoué. Le 6 novembre, soit six jours avant le retour du procureur à Paris, Hubert Dujardin avait ouvert une information judiciaire contre Xavière Tiberi et tous autres pour détournement de fonds publics, abus de confiance et recel.

Les juges d'instruction chargés du dossier, Dominique Pauthe et Chantal Solaro, ont entendu Xavier Dugoin le 4 décembre. La lettre lui notifiant sa mise en examen pour détournement de fonds publics et abus de confiance est partie le surlendemain. Pour sa part, Xavière Tiberi a été mise en examen pour recel de ces mêmes chefs. Son avocat, Thierry Herzog, souhaite désormais que l'on laisse Mme Tiberi s'expliquer. *« Personne n'a qualité pour dire combien coûte et combien vaut ce rapport*, a-t-il déclaré, *et s'il présente ou non un intérêt pour le conseil général de l'Essonne. »*

Anne Chemin

Patrick Desmure, un juge discret et tenace

DE TOUS LES JUGES d'instruction qui enquêtent, de près ou de loin, sur le financement occulte du RPR, Patrick Desmure, en poste à Nanterre, dans les Hauts-de-Seine, depuis 1992, est celui qui a obtenu les résultats les plus spectaculaires en remontant jusqu'à Louise-Yvonne Casetta, trésorière officieuse du parti néo-gaulliste, mise en examen pour recel d'abus de biens sociaux et trafic d'influence vendredi 6 décembre.


PORTRAIT

Cette efficacité lui est reconnue par tous les magistrats qui, à Clermont-Ferrand (de 1979 à 1981), à Lyon (où il a été juge d'instruction de 1981 à fin 1986, puis premier substitut jusqu'en 1990), à Versailles (de 1990 à 1992) et, aujourd'hui, à Nanterre, ont travaillé avec lui ou à côté de lui.

M. Desmure avait bouleversé le monde du football en mettant au jour, lorsqu'il était juge d'instruction à Lyon, l'affaire de la *« caisse noire »* du club de l'AS Saint-Etienne. L'instruction avait duré cinq années, de 1982 à fin 1986. Elle avait renvoyé sur les bancs du tribunal correctionnel de Lyon, en 1990, l'ancien président de la glorieuse équipe des Verts, Roger Rocher, son entraîneur, Robert Herbin, et une dizaine de joueurs en pleine gloire, dont Michel Platini.

SANS INSPIRATION IDÉOLOGIQUE

Déjà, la façon dont il avait mené cette affaire, la première du genre, en disait long sur sa patience et sur sa ténacité, ainsi que sur un professionnalisme apparemment dénué d'inspiration politique ou idéologique, à la différence de certains de ses collègues qui revendiquent haut et fort leur engagement dans un combat pour la démocratie ou contre la corruption.

A Versailles, il laisse aux magistrats du parquet le souvenir d'un juge d'instruction sérieux, accomplissant sa tâche sans dérapage. Il avait instruit la délicate affaire du « rodéo » automobile qui, en juin 1991 à Mantes-la-Jolie (Yvelines), avait coûté la vie à un gardien de la paix de trente-deux ans, Marie-Christine Baillet. Quelques minutes plus tard, un collègue de la jeune femme avait ouvert le feu sur un véhicule, tuant un jeune de la cité du Val-Fourré, Youssef Khaïf.

Toujours selon ses collègues, M. Desmure, âgé de quarante-neuf ans, s'astreint à un scrupuleux respect du secret de l'instruction et à une grande courtoisie envers les prévenus et leurs avocats. A Nanterre où, après avoir été en détachement à la commission centrale des marchés, il est spécialisé dans les affaires financières, comme il l'était déjà à Versailles, jamais il ne se laisse aller à la moindre confidence sur ses dossiers. Il obtient d'ailleurs la même discrétion de la part des enquêteurs, qui suivent rigoureusement et silencieusement ses directives.

Ses collègues magistrats ont le sentiment qu'ils le trahiraient s'ils exprimaient autrement qu'en privé leur admiration pour ce juge qui, observant à la fois discrétion et distance, leur paraît, finalement, assez seul.

Pascale Sauvage

La gestion contestée du conseil général de l'Essonne

LA MISE EN EXAMEN du président (RPR) du conseil général de l'Essonne, Xavier Dugoin, vendredi 6 novembre, dans l'affaire du rapport de Xavière Tiberi, constitue le dernier épisode de la fièvre judiciaire qui s'est emparée du département.

Après le coup d'accélérateur donné le mois dernier aux procédures par le premier procureur adjoint, Hubert Dujardin, les instructions concernant les « affaires » de l'Essonne sont menées tambour battant. Trois perquisitions ont été effectuées depuis le début du mois de novembre dans les locaux du conseil général à la demande des juges d'instruction Dominique Pauthe, Chantal Solaro et Jean-Marie D'Huy, qui sont en charge des principaux dossiers.

La dernière perquisition, mardi 3 décembre, sur commission rogatoire du juge D'Huy – qui avait auparavant ordonné une perquisition au siège de la fédération RPR de l'Essonne le 26 novembre –, concerne l'affaire des salaires apparemment fictifs versés à plusieurs collaborateurs de Xavier Dugoin par deux filiales du groupe de BTP Parachini : Locosud et la SIC. Les anciens responsables de Locosud – François Reynaud, aujourd'hui directeur de Parachini, et Jean-Christophe Renucci, ancien chargé de mission – ont été mis en examen le 21 novembre pour abus de biens sociaux par le juge D'Huy et écroués.

Dans le cadre de cette affaire, Marie Baca, directrice adjointe du cabinet du président du conseil général, *a été mise en examen* par le juge D'Huy *« pour recel d'abus de biens sociaux »* et écrouée à la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis, le 4 décembre.

Contrainte de quitter son poste au cabinet pendant les six mois précédant les élections cantonales de 1994, auxquelles elle s'était présentée, Mme Baca avait perçu des salaires mensuels d'environ 20 000 francs, grâce à la SIC, avant de retrouver sa place au conseil général. Deux autres proches de Xavier Dugoin, Jean-Louis Campredon, vice-président (RPR) du conseil général, et Franck Marlin, maire d'Etampes, député (RPR) de l'Essonne et ancien membre du cabinet de M. Dugoin, sont également soupçonnés d'avoir touché entre 1991 et 1993 des salaires versés par la SIC et Locosud.

Le nom du groupe Parachini, omniprésent dans l'Essonne, se retrouve dans de nombreuses procédures. Dans le cadre d'une enquête préliminaire, les enquêteurs s'interrogent ainsi sur l'attribution, à ce groupe, par une société d'économie mixte proche du conseil général, du marché du centre de traitement de déchets de Vert-le-Grand. Le nom du groupe de BTP figure également en tête d'une liste d'entreprises à favoriser sur un mystérieux « manuel de corruption », dont Xavier Dugoin est soupçonné être l'auteur.

CORRUPTION, MODE D'EMPLOI

Le juge D'Huy, qui s'est vu confier le 7 novembre une information judiciaire contre X... pour trafic d'influence, tente actuellement de déterminer la nature de ce véritable mode d'emploi de la corruption à destination des élus du département (*Le Monde* du 9 novembre). Saisi en juin, lors d'une perquisition au domicile d'Alain Josse, ancien vice-président (RPR) du conseil général, il aurait été rédigé en 1983. Le nom et l'ancienne adresse de M. Dugoin figurent au bas du document, mais le président du conseil général affirme *tout ignorer de son existence*.

Enfin, Xavier Dugoin est implicitement visé par une information judiciaire instruite par Chantal Solaro, qui concerne le salaire apparemment fictif de 23 000 francs versé par le conseil général à son épouse, sous son nom de jeune fille, Marie-Aline Hugot. D'informations judiciaires en mise en examen, l'étau se resserre autour du président du conseil général. Lors de l'audience de la première affaire visant la gestion du département, mardi 26 novembre, le procureur adjoint d'Evry, Frédéric Campi, a dénoncé *« l'absence de scrupules »* des élus politiques et évoqué une *« recherche systématique de fonds probablement liée à un système de corruption généralisée »*.

Cécile Prieur

Le « système Chirac » pèse sur les épaules de Jean Tiberi

L'AMBITION de Jean Tiberi était d'être maire de Paris. Cela explique sa résistance au déferlement des affaires et son opiniâtreté à tracer le sillon de sa mandature. Sans que le soutien du président de la République, jusqu'ici, lui ait fait défaut.

Cantonné durant de longues années au rôle de numéro deux, M. Tiberi a accédé à la fonction dans une ambiance de drame : son père meurt le jour de la victoire de Jacques Chirac à la présidentielle, puis une bataille fratricide s'engage avec Jacques Toubon pour obtenir le fauteuil. En pleine campagne municipale, il est pris dans le maelström des affaires : révélations sur les attributions des HLM et sur les logements de ses enfants. Il doit enfin assumer la déroute de la majorité : perte de six arrondissements et de la majorité absolue pour le RPR au Conseil de Paris.

Dès son arrivée, M. Tiberi marque sa différence. Ses priorités seront l'emploi, la lutte contre la pollution, l'urbanisme à visage humain et la concertation. Un an plus tard, il change de secrétaire général et restructure l'administration, avec la volonté de les adapter à sa politique. Ces décisions lui valent une brouille avec Camille Cabana (RPR), adjoint aux finances, un cacique de l'Hôtel de Ville qui voit se défaire tout le travail réalisé quand il était secrétaire général, puis adjoint à l'urbanisme. Malgré la fâcherie et les menaces, M. Cabana occupe toujours ce poste-clé.

Sur le plan politique, le maire de Paris a deux soucis. D'abord la petite fronde de l'UDF. Cette formation se sait un appoint indispensable pour la majorité et se venge des vingt ans de silence imposés par M. Chirac. Et puis il y a la mauvaise santé économique de la capitale et des dépenses difficiles à comprimer : 8 milliards pour le social et un train de vie mis en place par un maire pour lequel rien n'était trop beau, puisque l'objectif principal était l'Elysée.

Il reste que M. Tiberi est un héritier du « système Chirac », dont il a été, aussi, un artisan. En connaître les arcanes lui donne des armes mais, du coup, c'est sur ce terrain qu'il est le moins à l'aise. Certes, il a demandé à Robert Pandraud (RPR) et à M. Cabana de rembourser le montant des salaires des domestiques que leur avait fournis la Ville de Paris et il a conseillé à certains élus de quitter les appartements du domaine privé qu'ils occupaient, mais là, sans doute, s'arrête sa capacité à prendre la tête d'une opération *« mains propres »*. Les soucis domestiques de ses propres enfants et la mise en examen de son épouse, Xavière, ne le mettent pas en position de le faire.

« Le pouvoir de chantage immobilise les choses », estime un élu de la majorité. Depuis vingt ans, un groupe limité de personnes, composé de politiques et de hauts fonctionnaires, échangent petits et gros avantages. Dans le système parisien, tel directeur de société d'économie mixte se souvient d'avoir eu comme stagiaire le fils de tel élu. Un autre se targue de connaître les relations entre tel patron d'entreprise et tel député. *« Le système est tellement compliqué qu'il parvient à s'étouffer lui-même »*, estime, un peu désabusée, Marie-Annick Tissot (RPR), adjoint au maire de Paris, qui a déjà ferraillé contre Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France.

Françoise Chirot

Destruction d'archives condamnable

Les informations relatives à une destruction massive de documents à la mairie de Paris (*Le Monde* du 17 octobre) ont inspiré à un conseiller socialiste de la capitale, Alain Riou, une recherche juridique. *« Cet épisode, s'il est exact, constitue une, voire plusieurs infractions pénales »*, estime M. Riou. Des vérifications policières avait permis d'établir que neuf tonnes d'archives avaient été détruites au cours du seul mois de juillet, peu après la perquisition au domicile de M. Tiberi.

M. Riou relève que l'article 322-2 du code pénal punit de trois ans d'emprisonnement la destruction d'*« un registre, une minute ou un acte original de l'autorité publique »* et que l'article 432-15 punit de dix ans *« le fait, pour une personne dépositaire de l'autorité publique (...), de détruire, détourner ou soustraire un acte ou un titre (...) ou tout autre objet qui lui a été remis en raison de ses fonctions »*. En outre, la loi de 1979 sur les archives soumet la destruction de documents à un visa de la direction des Archives de France.

La presse anglo-saxonne multiplie les critiques contre M. Juppé

« Catalogue d'erreurs », « ratage », « esprit de clocher » : les grands médias financiers britanniques ou américains s'en prennent, au-delà de l'affaire Thomson, à la façon de gouverner du premier ministre

La suspension de la privatisation de Thomson a suscité une avalanche de critiques dans la presse anglo-saxonne. Du *Financial Times* au *Wall Street Journal*, en passant par le *Herald Tribune*, la plupart des grands médias britanniques ou américains ont vu dans cette décision la preuve que la France, en rompant son projet de vente de la branche électronique grand public au coréen Daewoo, cédait de nouveau à une tentation isolationniste, voire xénophobe. Mais, certains hebdomadaires, tels *Newsweek* ou *The Economist*, sont encore plus cruels : ils brocardent les maladresses en cascade des autorités françaises et mettent sérieusement en doute leur capacité à conduire les affaires du pays. Une seule publication, *Business Week*, fait exception, donnant crédit à Alain Juppé de sa volonté de conduire de véritables réformes de structure.

CEUX QUI, en d'autres temps, ont approché Pierre Bérégovoy s'en souviennent : il se rengorgeait de bonheur quand un grand quotidien ou un périodique anglo-saxon lui décernait un brevet de saine gestion, et il ne comprenait pas ce que ce compliment pouvait avoir d'embarrassant pour ses amis socialistes. Alain Juppé aspirerait-il à recevoir les mêmes éloges, il risque d'être déçu, car il n'a vraiment pas bonne presse à l'étranger. Depuis l'annonce de la suspension de la privatisation de Thomson, il a même reçu une véritable volée de bois vert de la part *de tous les chroniqueurs des* grands médias financiers britanniques ou américains.

Dans une longue analyse de la *« saga »* Thomson, le *Financial Times* (5 décembre) observe que celle-ci se résume à un *« catalogue d'erreurs »*, la plus spectaculaire d'entre elles ayant été la décision prise par le gouvernement français d'annoncer son choix en faveur de la solution Lagardère, *« avant d'avoir consulté la commission de privatisation »*. Ce qui a conduit à tous les déboires que l'on sait.



Pour le journal de la City, cette affaire risque donc d'avoir de lourdes conséquences, car *« l'image de la France, comme un pays qui non seulement commençait à accepter la venue des investisseurs étrangers, mais en plus les accueillait très favorablement, en a pris un coup »*. Plus que cela, même... selon lui, la *« campagne anti-Daewoo »* qui s'est amplifiée en France, contre la possible cession au groupe sud-coréen de la branche électronique grand public de Thomson, aura eu inévitablement, pour des yeux étrangers, des relents de *« xénophobie »*.

ERREURS EN CASCADE

Le *Wall Street Journal* (5 décembre) est sur la même longueur d'onde. Evoquant le nouveau *« ratage »* (*« flip-flop »*) du gouvernement français avec Thomson, il fait ce constat : *« L'opposition à Daewoo accrédite l'idée que la France préfère se replier derrière ses frontières plutôt que de profiter de l'aide internationale qui est pourtant la seule garantie de la croissance à l'heure de la mondialisation. »* Dans un éditorial très critique, le quotidien des milieux d'affaires américains suggère donc que la France ne change décidément pas : *« Quel progrès la France a-t-elle fait,* s'interroge-t-il, *depuis que, dans les années 60, le général de Gaulle n'a vu dans un premier ministre japonais qui lui rendait visite qu'un simple* "vendeur de transistors", *ou depuis que le premier ministre Edith Cresson, voici seulement cinq ans, a comparé les Japonais à des fourmis ? Vue d'Asie, la décision française (...) laisse à penser que la France est plus que jamais enfermée dans son esprit de clocher. »* Le *Herald Tribune* (5 décembre) pointe, lui aussi, les erreurs en cascade commises par le gouvernement français dans ce dossier et souligne que les protestations, en France, ont commencé à *« prendre de l'ampleur quand M. Juppé a dit à la télévision française que Thomson serait vendu pour le franc symbolique parce que c'était tout ce que valait l'entreprise »*.

DANS L'IMPASSE

Prévisibles, ces critiques de la plupart des grands médias anglo-saxons vont pourtant très au-delà de la simple affaire Thomson. Sur un ton mi-vachard, mi-moqueur, *Newsweek* (9 décembre) consacre cette semaine un long article à la France et à la manière dont *« l'équipe Chirac-Juppé »* la dirige. Affirmant que le premier ministre a fait *« gaffes sur gaffes »*, mais que *« dans cet océan de difficultés, Chirac n'a qu'une idée fixe »*, celle de le maintenir à son poste, il laisse entendre que le pays est dans l'impasse.

« Toutes les options qui s'offrent à Chirac, constate-t-il, *sont dangereuses. »* Il est d'ailleurs inutile de lire l'intégralité de cet article, consacré aux déboires français, pour en deviner le ton. Précédé d'une photo de MM. Chirac et Juppé, tout est dans le titre : « Les malins » (« The wise guys »). Et, accessoirement, dans le sous-titre : « Jacques Chirac pense qu'Alain Juppé est le meilleur et le plus brillant. Mais que sait-il donc que le pays ignore ? »

La manière dont la France est dirigée laisse tout aussi perplexe *The Economist* (30 novembre) qui, dans un article écrit avant le dernier rebondissement de l'affaire Thomson, recense tous les projets qui, en France, ont tourné court à cause de maladresses successives : *« Le débat sur la réforme du statut de la SNCF,* dit-il, *a été différé ; le projet de réduire les honoraires des médecins pour les consultations de nuit a été retiré ; la restructuration de l'industrie militaire a été adoucie ; la privatisation du CIC a été suspendue... »*. Et il ajoute : *« Le gouvernement français est tellement effrayé à l'idée que la grogne perceptible dans le pays puisse conduire à une explosion sociale qu'il ne prendra pas le risque de s'engager dans une épreuve de force avec un groupe de pression déterminé »*, tel que celui des routiers.

Un seul hebdomadaire, *Business Week* (9 décembre) n'est pas à l'unisson. Malgré *« les faux pas de Juppé »*, estime-t-il, *« il y a des signes que la France fait de grands pas dans la résolution des problèmes inextricables de long terme auxquels elle est confrontée »*. En clair, malgré son impopularité, le premier ministre a le courage d'engager enfin des réformes. Mais, visiblement, ces lignes, elles aussi, ont été écrites avant le dénouement de l'affaire Thomson, car, à l'appui de cette démonstration, l'hebdomadaire cite plusieurs exemples, dont la restructuration de l'industrie militaire et la vente d'une partie de Thomson à... Daewoo !

Laurent Mauduit

L'incrédulité de la City est à la mesure de sa déception

LONDRES
de notre correspondant dans la City

« Quand une privatisation dérape, c'est soit un signe de totale incompétence, soit de magouilles politiques. Dans le cas de Thomson, je pense que ce sont les deux. » Comme l'indique, sans prendre de gants, ce banquier londonien ayant participé aux premières dénationalisations de l'ère Thatcher, la suspension de la privatisation de Thomson a eu un effet déplorable sur la réputation des autorités françaises auprès de la première place financière européenne. L'incrédulité de la City est à la mesure de sa déception alors que les privatisations industrielles sont quasiment terminées en Grande-Bretagne et que les établissements londoniens sont activement en quête de mandats sur le continent, en particulier en France. *« La France a désormais un vrai problème de crédibilité en matière de transactions transfrontalières. A partir d'aujourd'hui, quand on signe un contrat, il faut toujours s'interroger sur la réaction potentielle du gouvernement français et l'humeur xénophobe ou non de l'opinion publique »*, surenchérit un analyste, résumant le sentiment général.

UNE IMAGE EN NOIR

Les premières retombées négatives de l'affaire Thomson ne se sont pas fait attendre. Lors de la présentation des résultats semestriels, le 6 décembre, la General Electric Company (GEC), alliée à Alcatel Alsthom, a fait savoir qu'elle avait entamé une *« révision stratégique de toutes les activités du groupe et de la structure du management »*.

Pour nombre d'observateurs, cela signifie que le groupe dirigé par George Simpson pourrait désormais rechercher ses alliances aux Etats-Unis, voire en Grande-Bretagne. Or, en mai, le directeur général de l'époque, Lord Weinstock, le plus francophile des industriels anglais, avait confié à des interlocuteurs parisiens qu'il rêvait de couronner sa carrière par une grande opération franco-britannique.

L'affaire du pseudo-document sur ses prétendues intentions à l'égard de l'industrie d'armement française et l'épisode Thomson ont échaudé le fondateur et son successeur. GEC ne répond plus aux questions des journalistes français. Entraves bureaucratiques, rigidités du marché du travail, manque de courage de l'équipe Juppé face aux revendications corporatistes – l'issue du conflit des routiers a fait forte impression – et omnipotence des syndicats... L'image que le monde des affaires anglo-saxon renvoie de l'Hexagone se décline en noir. La France apparaît aussi peu accueillante aux investissements étrangers, en particulier ceux en provenance d'Asie. L'hebdomadaire *The Economist* a publié, vendredi, une photo du vieux grognard Nicolas Chauvin – à l'origine du mot « chauvinisme » – avec la légende suivante : *« Il aurait été enchanté... »*.

Marc Roche

M. Balladur souhaite que la majorité affirme ses choix sans complexes

NICE
de notre envoyé spécial

Lors de la célébration du vingtième anniversaire du RPR, le 1er décembre, au Parc floral de Vincennes, Alain Juppé avait lancé un appel à *« Charles, Edouard, Philippe »* pour qu'ils demeurent de plain-pied dans la famille néo-gaulliste. A la différence des deux autres *« Gaulois »* – selon l'expression du premier ministre –, Edouard Balladur avait choisi de ne pas s'exprimer ce jour-là. Mais il l'a fait, jeudi 5 et vendredi 6 décembre, à Nice, en déclinant une série d'*« inflexions »* qu'il souhaite voir apporter à l'actuelle politique du gouvernement. *« Le plus tôt sera le mieux »*, a-t-il précisé.

Devant un millier de personnes réunies, jeudi, pour un dîner-débat payant, l'ancien premier ministre a assuré qu'il n'y a pas d'autre voie que *« la réforme ou le déclin »*. L'essentiel de ses propositions nouvelles portent sur la flexibilité du travail (*Le Monde* du 7 décembre). Alors que M. Juppé en avait lancé l'idée, le 5 novembre, lors du dernier conseil national du RPR – avant de faire machine arrière en assurant peu après que le gouvernement ne mûrit aucun projet en ce sens –, M. Balladur ne craint pas d'apparaître aux avant-postes sur ce thème délicat. *« Hormis la liberté, il n'y a pas de droits acquis pour l'éternité »*, a-t-il confié, vendredi, lors d'un entretien avec la presse.

Dans la perspective des prochaines législatives, le député de Paris appelle la majorité à être elle-même. Elle doit être *« un peu moins attentive à ses débats internes et un peu plus attentive à la consistance du programme socialiste »*. A la différence de M. Juppé, qui considère que la majorité devra faire face à une double menace, celle du Parti socialiste et celle du Front national, M. Balladur n'a pas consacré un seul mot, à Nice, aux thèses de l'extrême droite. *« Je ne suis pas sûr que lancer des anathèmes soit toujours la bonne méthode »*, estime-t-il. Son discours devant les électeurs de la majorité a pourtant été interrompu, pour la première fois, par des applaudissements lorsqu'il a affirmé : *« Nous devons, dans le respect des droits de l'homme, mettre notre pays à l'abri des transferts de populations incontrôlés. »*

« QUERELLES DÉPASSÉES »

M. Balladur a concentré ses attaques sur l'*« extraordinaire retour à l'archaïsme »* que prépareraient, selon lui, les socialistes. *« La gauche française,* juge-t-il, *n'a pas fait sa révolution culturelle, à la différence des travaillistes anglais. »* Il a menacé le PS de rappeler en temps utile le bilan de sa gestion gouvernementale, ce qu'il n'avait pas fait en 1993 en raison du suicide de Pierre Bérégovoy. L'ancien premier ministre voudrait voir la majorité mieux affirmer qu'elle ne le fait actuellement le clivage droite-gauche. *« Qui est qui ? Qui veut quoi ? Les Français ont le droit de savoir,* a-t-il affirmé. *Le choix est entre le Parti socialiste conservateur et la majorité réformatrice. »*

Auparavant, accueilli à la fédération départementale des Alpes-Maritimes du RPR par Pierre Pasquini, ministre des anciens combattants, Charles Ginesy, président du conseil général, Jacques Peyrat, maire de Nice (ex-FN devenu RPR), et Christian Estrosi, premier vice-président du conseil régional, M. Balladur n'a pas caché sa satisfaction de pouvoir jouer à l'occasion le rôle de rassembleur. Lui-même se disant décidé à enterrer les *« querelles dépassées »*, il a indiqué devant ces responsables locaux du RPR, qui s'entre-déchirent depuis plusieurs années, que *« le Rassemblement, ce n'est pas l'effort d'un soir »*. A destination des frères ennemis de Nice, mais aussi peut-être de Paris, il a précisé sa pensée : *« Le Rassemblement suppose qu'on n'exige pas seulement des concessions des autres. »*

Jean-Louis Saux

La supplique d'un député RPR au président de la République

*« **LE MORAL** des Français est très bas, l'économie ne reprend pas et les boutiques sont vides de clients. La croissance ne repart pas, le chômage augmente et il n'y a plus guère de familles qui n'aient un chômeur ou un candidat chômeur en son sein. Les impôts décidés l'an dernier écrasent tous ceux qui travaillent. »* Ce n'est pas un responsable de l'opposition qui le dit, mais un député RPR de Paris, Gabriel Kaspereit, dans son journal électoral.

Représentant les 8e et 9e arrondissements de la capitale, M. Kaspereit assure que ses *« permanences voient arriver de plus en plus de jeunes désorientés sans travail et sans argent, de chômeurs suppliant qu'on leur donne du travail et de RMistes tombés dans la pauvreté »*.

Le reste de l'éditorial de M. Kaspereit se veut *« une supplique »* adressée au président de la République pour qu'il parle aux Français. *« Ne nous faites pas un discours de technique économique comme on en entend tous les jours,* conseille le député de Paris. *Vous savez, nous, les marchés, le franc fort, les taux d'intérêt, on veut bien, mais on n'y comprend pas grand-chose. Maastricht, on ne sait même pas très bien ce qu'il y a dedans. On l'a ratifié parce que vous nous avez dit de le faire. (...) Monsieur le président, je suis sûr que vous nous avez compris. Parlez-nous de notre pays, de ce qui l'attend, de la vie meilleure que nous voulons. Parlez-nous de nous. »*

A propos du premier ministre, qui *« n'a pas la manière pour dire les choses »*, M. Kaspereit estime *« ne pas avoir été méchant »*. C'est à peine si cet ancien ministre de Jacques Chaban-Delmas imagine que, peut-être, *« les compliments que le président de la République lui a adressés, lors de son passage à Bordeaux, sont le baiser mafieux donné à celui qu'on va exécuter, pratique déjà utilisée dans le passé »*.

Lors du vingtième anniversaire du RPR, Alain Juppé avait expliqué que les gaullistes ont l'habitude d'entretenir entre eux des relations un peu rudes. Le coup d'épingle de M. Kaspereit constitue-t-il une nouvelle illustration de ces rapports virils ? La direction du RPR n'est d'ailleurs pas en reste. Ayant peu apprécié que Philippe Séguin ait volé la vedette à M. Juppé, lors de la célébration des vingt ans du mouvement, *La Lettre de la nation*, datée du 2 décembre, a envoyé ce coup de pied de l'âne : *« Il semble qu'aujourd'hui c'est avec l'appui de Valéry Giscard d'Estaing que le président de l'Assemblée nationale souhaiterait récupérer pour lui seul la garde de la vraie croix de Lorraine. »*

J.-L. S.

M. Millon s'engage sur la transparence des services spéciaux

CHARLES MILLON s'est engagé à demander à Alain Juppé que soit étudiée, dans un premier temps sur le plan des principes, la possibilité d'informer le Parlement des activités des services de renseignement. Le ministre de la défense l'a promis, sans pour autant donner davantage de précisions, à Jean Faure, sénateur UDF de l'Isère et rapporteur de la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense. Pour M. Faure, en effet, *l'importance* donnée désormais, en France, à ce qu'il est convenu d'appeler *« la communauté du renseignement »* entraîne *ipso facto* sa transparence – sous certaines conditions à définir au préalable – face à la représentation nationale, même s'il est nécessaire d'adopter *« une démarche prudente »* en créant, par exemple, une structure parlementaire *ad hoc*, à l'imitation de ce que font déjà plusieurs Etats occidentaux.

Un tel engagement du ministre de la défense, dont l'autorité s'exerce sur une série d'institutions spécialisées, n'est pas le premier du genre. Dans le passé déjà, il y eut des promesses analogues. Leur oubli est venu du fait qu'il convient de choisir – sur quels critères ? – les élus associés au contrôle et de requérir d'eux – sur quelles bases juridiques et administratives objectives ? – un comportement discret après coup.

Nonobstant ces difficultés, les *parlementaires n'ont pas tort de* faire remarquer que, dès lors que le nouveau contexte international contraint la France à développer les moyens de l'intelligence des crises, la compréhension, la prévention et la maîtrise de ces tensions survenant à l'improviste accroissent le pouvoir de la « machine » du renseignement. Ce pouvoir a besoin d'être contrôlé, et pas seulement par l'exécutif, duquel il dépend et qui est amené à désavouer cette communauté en cas d'échec.

UN RÔLE CROISSANT

Au ministère de la défense, la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) voit ses crédits et ses effectifs croître. La direction de la protection et de la sécurité de défense (DPSD) va s'adapter à la professionnalisation des armées. La direction du renseignement militaire (DRM) joue un rôle croissant, qui ne cessera pas d'augmenter avant 2002, Entre ces trois organismes, il existe désormais un potentiel global de 7 200 spécialistes en tout genre. Certes, M. Faure ne mésestime pas la spécificité du renseignement, *« une activité,* écrit le sénateur, *dont l'efficacité impose la confidentialité, la discrétion et le secret »*. Cependant, peut-on courir le risque de maintenir et de favoriser ce qu'il appelle *« l'isolement »* de ces métiers *« au sein de l'appareil d'Etat »* ?

La France souffle, en ce moment même, la première bougie d'Hélios I. Il y a un an, en effet, que le premier satellite d'observation militaire mis au point par la France, en coopération avec l'Espagne et l'Italie, a commencé de fonctionner. Hélios I devrait rester en service jusqu'en 2001. D'autres satellites, plus perfectionnés, suivront. Certains ont imaginé, à tort, que le renseignement technique allait remplacer le renseignement humain. En réalité, l'un et l'autre ne remplissent pas la même fonction. C'est pourquoi, après bien d'autres pays alliés, la France a décidé de moderniser ses moyens spatiaux et techniques tout en développant encore les effectifs de sa communauté nationale du renseignement sur le tas.

Du même coup, le gouvernement, qui entend remédier aux carences de la culture du renseignement en France, fournit aux élus de bonnes raisons pour réclamer que le Parlement, dispensateur des crédits publics, veille à contrôler la raison d'Etat, comme c'est déjà le cas aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Belgique.

Jacques Isnard

L'Etat recapitalisera Thomson pour environ 11 milliards de francs

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE extraordinaire des actionnaires de Thomson SA a adopté, vendredi 6 décembre, le principe d'un apport en capital par l'Etat compris entre 10,67 et 11 milliards de francs. La période de souscription, initialement prévue d'ici à fin 1996, a été étendue jusqu'au 30 avril 1997. Après l'avis non conforme de la commission de privatisation sur l'offre commune de reprise de Thomson SA du groupe Lagardère et du sud-coréen Daewoo qui avait sa préférence, le gouvernement redéfinit les modalités de la privatisation. Celles-ci devraient être dévoilées dès le début de la semaine. Il faudra ensuite obtenir le feu vert de la Commission européenne.

Plusieurs centaines de salariés de Thomson (cinq cents selon la police) ont manifesté à Paris, vendredi, à l'appel des syndicats CFDT, CGT, FO et CGC, après avoir accueilli les onze salariés de Thomson Télévision Angers qui avaient entamé, le 25 novembre, une marche contre la privatisation. Les marcheurs ont été reçus par un conseiller d'Alain Juppé. Les salariés de Thomson ont également manifesté à Dijon.

Les députés élargissent la portée de la zone franche corse

LA MAJORITÉ RPR-UDF de l'Assemblée nationale a adopté, vendredi 6 décembre, le projet de création d'une zone franche en Corse qui prévoit d'exonérer pendant cinq ans dès 1997, dans certaines limites, les entreprises de l'île de l'imposition sur les bénéfices, de la taxe professionnelle et d'alléger les charges sociales patronales. Le PCF a voté contre. Emile Zuccarelli, maire (PRS) de Bastia, s'est abstenu. Les socialistes, absents au moment du vote, avaient annoncé qu'ils voteraient contre.

Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, a accepté d'étendre l'exonération des charges sociales patronales aux pêcheurs salariés, soit une centaine de personnes. Les députés ont élargi le dispositif proposé aux professions libérales exerçant en société et ayant au moins trois salariés, ainsi qu'au secteur immobilier pour les activités en Corse. Pour le travail saisonnier, en particulier dans le tourisme, les exonérations de cotisations sociales patronales s'appliqueront aux CDD de dix mois. Enfin, les députés ont décidé de faire bénéficier le secteur agroalimentaire d'exonérations de la taxe professionnelle et des charges sociales patronales.

DÉPÊCHES

■ **CONSEIL D'ÉTAT : réuni en assemblée du contentieux, le Conseil d'Etat a examiné**, vendredi 6 décembre, des recours relatifs à l'élection du maire du seizième arrondissement, Pierre-Christian Taittinger (UDF-PR), déjà vus en sous-sections réunies (*Le Monde* du 15 novembre). Le commissaire du gouvernement, Jean-Claude Bonichot, a proposé de valider l'élection municipale de juin 1995. Il a estimé que M. Taittinger avait bien reçu un don d'une entreprise, mais que le montant (27 000 francs) comparé au plafond des dépenses électorales (964 000 francs) était trop faible pour entraîner le rejet du compte de campagne et l'inéligibilité.

■ **FAMILLE : Charles Dottin, vice-président RPR du conseil général de l'Oise**, a décidé de faire démissionner son épouse, qu'il salarie pour assurer son secrétariat, à la suite des remarques de la chambre régionale des comptes de Picardie sur les « *emplois familiaux* ». Dans son rapport, qui doit être discuté le 9 décembre au conseil général, la chambre remarquait que des membres des familles de plusieurs élus étaient salariés par le département comme chauffeurs, secrétaires et assistants, sans mettre cependant en doute la réalité de ces emplois. M. Dottin a précisé que sa femme continuerait à travailler pour lui « *bénévolement* ». Plusieurs autres élus, comme le conseiller général et député RPR Lucien Degauchy, qui emploie sa belle-fille, sont dans la même situation.

■ **ARMÉE : l'armée de terre française va dépenser 6 millions de francs** pour diffuser, sur cinq chaînes télévisées, entre le 7 et le 19 décembre, des spots de trente secondes qui font partie d'une campagne de promotion en faveur du recrutement de personnels engagés. Le spot a été conçu par Pierre Schoendoerffer. Selon le chef d'état-major de l'armée de terre, le général Philippe Mercier, il s'agit de recruter, chaque année et pendant six ans, quelque dix mille jeunes (hommes et femmes) dans le cadre de la professionnalisation progressive des armées.

SOCIAL

■ **FONDS DE PENSION : la secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat**, a écrit au premier ministre, jeudi 5 décembre, pour « *protester contre l'exonération de cotisations sociales dont bénéficieraient les versements aux plans d'épargne-retraite* » (fonds de pension). La CFDT estime que « *cette exonération contrevient gravement à la loi de juillet 1994* » qui oblige l'Etat à compenser les exonérations de cotisations sociales qu'il accorde. Adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, la proposition de loi UDF sur l'épargne-retraite sera examinée au Sénat le jeudi 12 décembre.

■ **ÉPARGNE-RETRAITE : Jean-Pierre Fourcade (UDF, Hauts-de-Seine)**, président de la commission des affaires sociales du Sénat, a proposé, dans une lettre au premier ministre, « *deux solutions alternatives* » en faveur de l'épargne-retraite pour éviter de « *mettre en péril* » les régimes de retraite par répartition. L'ancien ministre a suggéré, selon un communiqué diffusé vendredi 6 décembre, que l'Etat « *supporte la charge* » des exonérations sociales aux entreprises ou bien que les exonérations soient possibles à l'intérieur de l'actuelle enveloppe réservée aux exonérations pour la retraite.

■ **EMPLOI : le régime d'assurance-chômage (Unedic)** prévoit « *globalement* » 130 000 créations d'emplois en 1997, soit une croissance en glissement de 0,9 point dans un marché de plus en plus réactif, a indiqué, vendredi 6 décembre, son directeur des études statistiques, Philippe Cunéo. Mais il a averti que ces prévisions de créations d'emplois « *ne s'observeront dans l'industrie sans doute pas dès le début de 1997* », contrairement à ce qui s'était passé en 1994.

■ **FLEXIBILITÉ : le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)** estime, dans un communiqué, que « *la flexibilité, dont l'entreprise a besoin pour se développer et résister face aux variations de plus en plus irrégulières des marchés, ne doit pas être synonyme de précarité pour les salariés* ». Il prône « *une entreprise à la carte* », c'est-à-dire un aménagement du temps de travail sous forme d'annualisation négociée, une réduction du temps de travail de façon individualisée et des accords d'entreprise au sein des PME-PMI.

La fédération SUD-PTT veut contribuer à la recomposition syndicale

Annick Coupé a été réélue secrétaire générale pour trois ans

Le quatrième congrès de la fédération SUD (Solidaires, unitaires et démocratiques) des PTT s'est achevé, vendredi 6 décembre, à Forges-les-Eaux (Seine-Maritime). Le syndicat, qui s'est interrogé sur la recomposition syndicale, est favorable à *« un mouvement social d'ensemble dont la grève générale interprofessionnelle reste l'objectif »*. Annick Coupé a été réélue secrétaire générale pour un nouveau mandat de trois ans.

ILS SONT PLUS de 40 % à avoir adhéré à SUD-PTT sans être passés auparavant par un autre syndicat et constituent désormais le groupe le plus nombreux. Sur l'échiquier politique, ils n'ont pas de mal à se situer. Pour la moitié d'entre eux, leur cœur bat à gauche, et pour un quart à l'extrême gauche. Lors du mouvement social de novembre et décembre 1995, ils ont été 80 % à juger le positionnement de SUD trop interprofessionnel... Ces réponses proviennent d'un questionnaire, envoyé aux adhérents de SUD pendant l'été, et rendu public lors du congrès qui s'est achevé, vendredi 6 décembre à Forges-les-Eaux (Seine-Maritime).

Le rapport d'activité a été approuvé, jeudi 5 décembre, par 84 % des suffrages. Les résolutions générale et interprofessionnelle ont aussi recueilli plus des trois quarts des voix. Dans ce cadre, SUD-PTT « *lutte pour une transformation de la société, en rupture avec le système capitaliste* ». Le mouvement de décembre 1995 est analysé comme « *un mouvement social anti-libéral* » pendant lequel « *la crise sociale a menacé de se muer en crise politique* ». « *Sur la base de cette expérience, l'idée qu'il est possible de s'opposer frontalement au libéralisme et de gagner commence à faire son chemin,* constate SUD-PTT, *y compris dans d'autres pays, notamment européens.* » C'est pourquoi le syndicat est favorable à « *un mouvement social d'ensemble dont la grève générale interprofessionnelle reste l'objectif* ».

Les relations intersyndicales constituent le second grand enjeu pour SUD-PTT. Dans sa résolution interprofessionnelle, SUD-PTT passe en revue toutes les confédérations. Il voit dans l'attitude de la CFDT en décembre 1995 « *une nouvelle rupture* », estimant que « *l'occasion historique* » d'un retour aux orientations de la CFDT des années 70 « *n'est vraisemblablement pas près de se représenter de sitôt* ».

« CONVERGENCES » AVEC LA FSU

Jugeant « *plus que timorée* », la ligne de la CGT, et remarquant que FO « *se complaît dans la division syndicale* », SUD note que « *les convergenges sont réelles* », avec la Fédération syndicale unitaire (FSU). SUD-PTT est ainsi favorable « *à une union des forces syndicales allant de la FSU aux syndicats du Groupe des dix, dans la fonction publique* ». Une table ronde a été consacrée à la recomposition syndicale, jeudi 5 décembre, avec des représentants de la CGT, du groupe oppositionnel Tous ensemble de la CFDT, de la FSU et du Groupe des Dix, un parterre inédit dans un congrès syndical. Encore sous le choc de la modification des règles de la représentativité syndicale dans la fonction publique (*Le Monde* du 6 décembre), Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU, y a vu le « *début d'une recomposition syndicale progouvernementale dont Alain Juppé est un des acteurs les plus déterminés* ». Michel Pernet, porte-parole de Tous Ensemble, a aussi condamné cette modification, approuvée par FO et la CFDT. « *On ne casse pas le thermomètre pour avoir une meilleure température* », a-t-il précisé.

Réélue secrétaire générale de SUD-PTT, Annick Coupé a insisté sur l'importance « *d'apprendre à agir ensemble, même lorsqu'on n'est pas d'accord sur tout* ». Pour résumer la problématique sur l'unité syndicale, René Mouriaux, directeur de recherches au Cévipof et spécialiste des syndicats, a invité l'assistance à méditer sur un proverbe africain : « *L'ombre d'un zèbre n'a pas de rayures* ».

Alain Beuve-Méry

Trois anciens ministres du budget entendus sur le financement du Parti communiste

SELON l'hebdomadaire *Le Point* (daté 7 décembre), trois anciens ministres du budget – Henri Emmanuelli (1983-1986), Michel Charasse (1988-1992) et Nicolas Sarkozy (1993-1995) – sont convoqués, les 9 et 10 décembre, chez le juge parisien Laurence Vichnievsky, qui instruit l'affaire du financement du Parti communiste par la Compagnie générale des eaux. Le magistrat s'interroge sur l'attitude de l'administration fiscale, qui, jusqu'en 1990, n'a jamais fait exécuter les redressements fiscaux imposés à la Générale des eaux au sujet des factures douteuses qu'elle versait à Sicopar, un bureau d'études que l'on dit proche du PCF.

M. Sarkozy (RPR) assure que, dans l'exercice de ses fonctions, il n'a « *ni arrêté ni ralenti aucun contrôle fiscal* », notamment sur la Générale des eaux. Au sujet de la « *vérification effectuée à l'encontre* » de cette entreprise, il affirme qu'il avait reçu, au début du mois d'octobre 1994, une proposition du directeur général des impôts lui demandant la transmission des faits délictueux à l'autorité judiciaire. Il précise que, le 24 octobre 1994, il avait répondu à cette demande par un « *approuvé* ». « *Ces faits suffisent à démontrer le respect de la procédure légale dans une parfaite transparence* », affirme-t-il.

Claude Poperen, ancien membre du bureau politique du PCF, demande à Robert Hue, dans une lettre ouverte du 5 décembre, de « *sortir du marécage politico-financier* » en cessant de « *clamer des contre-vérités* » sur le financement du PCF, « *hélas identique à celui des autres partis* ». Après deux lettres privées, restées selon lui sans réponse, M. Poperen écrit publiquement au secrétaire national : « *Tu es victime du double langage tenu par le PCF depuis des lustres, double langage que j'ai tenu aussi (...). Le moment est venu d'en finir avec ce double langage et avec des méthodes condamnables, consistant à jeter la suspicion sur ceux qui émettent une opinion contraire à la tienne. (...) Contribuer à dire la vérité, toute la vérité, sur l'"argent noir" et tous les partis est un acte utile et nécessaire pour le PCF.* »

TERRORISME Quatre jours après l'attentat commis dans le RER parisien à la station Port-Royal, les enquêteurs privilégient toujours la piste du terrorisme islamiste. Aucun élément nouveau important n'est intervenu dans les dernières heures permettant aux policiers de faire progresser réellement leurs investigations. Concernant la destruction d'un cabanon dans l'Essonne deux semaines avant l'attentat, une source officielle nous a indiqué que les deux engins explosifs présentaient *« des différences sensibles de montage »*.
● LA COOPÉRATION ENTRE LES POLICES française, allemande, italienne et anglaise n'a pour l'heure mis en évidence aucun élément probant.
● TANDIS QU'UNE TRENTAINE de personnes demeurent hospitalisées dans les hôpitaux parisiens, les victimes de l'attentat se tournent vers le Fonds de garantie afin de bénéficier des indemnisations auxquelles ils ont droit.

L'enquête sur l'attentat du RER se poursuit tous azimuts

Tant en France qu'en Europe, les investigations s'orientent dans différentes directions. Bien que ne disposant pour l'heure d'aucun élément probant, les enquêteurs privilégient toujours l'option du terrorisme islamiste

« FORCÉMENT longue et nécessairement difficile », selon l'expression du ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré, l'enquête sur l'attentat commis le 3 décembre dans le RER parisien continue de privilégier nettement la thèse du terrorisme islamiste. En France et à l'étranger, les investigations se poursuivent en explorant systématiquement tous les débuts de pistes qui se présentent aux policiers, dans l'attente d'un élément décisif permettant de mettre les terroristes hors d'état de nuire.

La destruction d'un cabanon dans l'Essonne, deux semaines avant l'explosion de la station Port-Royal, au moyen d'une bonbonne de gaz de treize kilos, également utilisée dans la rame de la ligne B, ne pouvait ainsi qu'intéresser les policiers (*Le Monde* du 7 décembre). Dans les deux cas, les bouteilles de gaz avaient été vidées de leur contenu et emplies d'un mélange de chlorate de soude et de sucre ; la bonbonne du RER contenait, en outre, de la poudre noire et du soufre, tandis que des clous avaient été ajoutés pour renforcer son effet meurtrier. Le rapprochement entre les deux explosions est d'autant plus tentant que leurs engins explosifs ont été actionnés au moyen d'un *« système électrique »*, relève-t-on de source officielle. La même source précise que la bombe qui avait pulvérisé le cabanon de Saint-Maurice-Montcouronne (Essonne) dans la nuit du 19 au 20 novembre n'était reliée à *« aucun cordon »*, infirmant certaines informations largement diffusées dans la presse qui avaient fait état, vendredi 6 et samedi 7 décembre, de l'usage d'*« un cordon Bickford d'une quarantaine de mètres de long que les apprentis artificiers ont dû enflammer »*.

La même source officielle nous a toutefois indiqué que les engins du RER et de l'Essonne présentaient des *« différences sensibles de montage »* en ce qui concerne l'articulation de leurs systèmes de déclenchement respectifs à la bonbonne de gaz trafiquée. Contrairement aux débris d'un *« minuteur de type ménager »* faisant office de retardateur qui avait été retrouvé à la station Port-Royal, aucun élément de ce type n'a été découvert sur les lieux de l'explosion de l'Essonne. Enfin, les enquêteurs sont pratiquement convaincus que la volumineuse bombe introduite dans la rame de la ligne B du RER a été transportée sur un bagage à roulettes, d'un modèle ordinaire vendu à des centaines d'exemplaires.

VOL DE BONBONNES DE GAZ

En région parisienne, l'attention des enquêteurs a, par ailleurs, été attirée par le vol d'une quarantaine de bouteilles de gaz de treize kilos, dans la nuit du 29 au 30 novembre, à l'extérieur d'une station service de Goussainville (Val-d'Oise). Là encore, la coïncidence a été jugée intéressante, même si les vols de bouteilles de gaz sont fréquents en France, notamment sur les parkings de supermarchés. A Goussainville, les délinquants avaient scié, lors d'une équipée nocture, les cadenas des présentoirs afin d'emporter les bouteilles. Le gérant de la station service a été entendu par des enquêteurs évidemment soucieux de ne négliger aucune piste.

A Calais, un homme de nationalité algérienne, trouvé en possession de documents islamistes et d'un lot de cartes grises, a été interpellé alors qu'il s'apprêtait à se rendre en Grande-Bretagne. Placé en garde à vue, il a été transféré à Paris dans les locaux de la division dite antiterroriste de la direction centrale de la police judiciaire. Mais aucun lien n'a pu être établi entre ce ressortissant algérien et l'attentat du RER.

La capitale a connu, ces derniers jours, une série d'alertes à la bombe qui ont notamment visé les lignes B et D du RER, dont le trafic a été perturbé vendredi 6 décembre et où les artificiers ont dû neutraliser plusieurs bagages suspects.

COOPÉRATION EUROPÉENNE

En Europe, la coopération des services français avec leurs homologues d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie, bat son plein. Tous les systèmes d'information sur les réseaux terroristes sont mobilisés (*lire ci-dessous*). En Italie, plus particulièrement, les investigations portent sur l'entourage de l'Algérien Djamel Lounici, qui a été interpellé et écroué en Italie sur la base d'une coopération avec la police française. Les autorités italiennes, qui ont dernièrement donné leur accord à l'extradition de Djamel Lounici vers la France, entendent au préalable juger ce responsable islamiste en Italie avant de le transférer en France. Considéré par les services occidentaux comme le coordinateur de la principale structure européenne de soutien logistique aux maquis islamistes algériens, Djamel Lounici ne comparaîtra cependant pas devant le tribunal correctionnel de Paris où se tiendra, à partir de lundi 9 décembre, le procès sans précédent d'un réseau terroriste islamiste constitué en France. Recrutant des « beurs » des banlieues françaises convertis à la *jihad* (guerre sainte), ce réseau était directement à l'origine de la campagne d'attentats organisée à l'été 1994 au Maroc et de l'assassinat de deux touristes espagnols dans un grand hôtel de Marrakech. Ce procès, qui durera toute la semaine, va s'ouvrir sous haute surveillance policière devant la douzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris.

Erich Inciyan

L'hypothèse d'une « piste italienne » n'a pas été officiellement confirmée

ROME
de notre correspondant

Le ou les poseurs de bombe de la station Port-Royal venai(en)t-il(s) d'Italie ? L'hypothèse formulée par la presse transalpine a suscité, jeudi 5 décembre, un démenti catégorique du ministre de l'intérieur italien, Giorgio Napolitano. *« En l'état actuel, rien ne permet d'indiquer qu'il y ait une piste italienne à l'attentat de Paris »*, a-t-il indiqué au Parlement. Le ministre a ajouté qu'une rencontre avait eu lieu lundi dernier à Paris entre les autorités policières françaises et italiennes, que *« la collaboration était étroite »* et que des liens constants étaient entretenus *« à la satisfaction réciproque »*.

Le 7 novembre dernier, il avait été procédé dans huit villes d'Italie, notamment à Milan et à Turin, à un vaste coup de filet anti-islamiste au cours duquel vingt-deux ressortissants nord-africains – pour la plupart algériens – avaient été arrêtés, soupçonnés de *« participation à des activités d'organisations terroristes »*. Les personnes appréhendées au cours de cette opération baptisée « Shabka » (le réseau) auraient constitué les bases d'un pont entre l'Algérie et la France afin d'appuyer des commandos terroristes en France. *« Ce sont des groupes de soutien logistique à la lutte armée*, avait déclaré à l'époque, à la *Stampa*, Carlo Ferrigno, directeur de l'Ucigos, les services spéciaux de la police. *Ils procurent de l'assistance, des documents, un domicile et des canaux de financement.* »

Les personnes interpellées sont accusées de port de faux documents, trafic de devises et infraction à la législation sur les armes. Un des avocats nous a indiqué qu'elles avaient, dans leur quasi-totalité, formellement nié appartenir au GIA, et qu'à sa connaissance aucun élément sérieux n'avait pu être, pour le moment, retenu à leur encontre. Au ministère de l'intérieur, c'est le silence total afin, officiellement, de ne pas *« perturber l'enquête toujours en cours »*.

Michel Bôle-Richard

D'éventuels suspects identifiés en Allemagne

L'hypothèse d'une piste allemande ne serait pas exclue par les responsables de l'enquête sur l'attentat du RER. D'après une information parue dans le quotidien populaire *Bild Zeitung* du 8 décembre, les autorités françaises auraient demandé à la police allemande de rechercher des suspects – lui livrant les noms de huit personnes de nationalité algérienne soupçonnées d'avoir été mêlées à l'attentat du 3 décembre. Selon le *Bild*, l'enquête de la police allemande se concentrerait du côté de Francfort et d'Aix-la-Chapelle, où se trouvent certains des foyers islamistes les plus actifs en Allemagne. – *(Corresp.)*

Les victimes vont être indemnisées par le fonds de garantie

Quatre personnes hospitalisées après l'attentat sont toujours dans un état grave

LE CORPS du jeune Marocain décédé jeudi 5 décembre en début de soirée à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, devait être rapatrié, samedi 7 décembre, à Casablanca, où habitent ses parents. Mohammed Benchaou, vingt-cinq ans, souffrait de brûlures, mais surtout de complications pulmonaires occasionnées par l'effet de souffle de l'explosion de la bonbonne de gaz (*Le Monde* du 7 décembre). Le jeune homme, natif d'El Jadida, terminait un doctorat de mathématiques à l'Institut Galilée et se destinait à une carrière d'enseignant dans son pays. Mardi soir, il regagnait son logement à la résidence universitaire de la Maison du Maroc, située boulevard Jourdan, dans le 14e arrondissement de Paris, en compagnie d'un ami marocain, étudiant comme lui.

QUELQUES JOURS APRÈS LEURS NOCES

Les médecins redoutent toujours que le bilan de l'attentat du RER s'alourdisse. Si l'identité de Lucien Devambez – un ancien militant de la cause indépendantiste canaque venu s'installer en métropole en 1990 – a pu être établie avec certitude dès mardi soir (*Le Monde* du 5 décembre), il n'en a pas été de même pour la deuxième personne décédée dans l'explosion de mardi soir, une jeune femme d'origine canadienne dénommée Hélène Viel.

C'est son mari, Frank Stonebanks, qui a permis de l'identifier mercredi en fin de journée, en reconnaissant la toute nouvelle alliance que cette pharmacienne de trente-six ans portait à l'annulaire. Le couple venait d'arriver à Paris pour y chercher un logement, quelques jours après leurs noces, célébrées près de Montréal. M. Stonebanks, qui venait travailler en France pour deux ans, est toujours soigné à l'hôpital Rothschild pour des brûlures au troisième degré.

Une trentaine de personnes blessées lors de l'attentat devaient rester hospitalisées, samedi 7 et dimanche 8 décembre, dans seize hôpitaux de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Admises peu de temps après l'explosion, elles souffrent notamment de brûlures et de coupures diversement profondes, voire d'éventrations. Certaines d'entre elles ont eu un membre arraché ou les tympans éclatés. Quatre sont toujours dans un état grave.

Les locaux de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (Inavem), situés rue de Ferrus, dans le 14e arrondissement de Paris, connaissent, depuis jeudi 5 décembre, une activité intense. Serrés les uns contre les autres, une dizaine de juristes, de bénévoles et de psychologues – membres de l'Inavem, du barreau de Paris, de l'Office national des anciens combattants et de la RATP – se relayent en permanence afin de répondre aux coups de téléphone des victimes d'attentat, celui de Port-Royal comme d'autres, plus anciens.

En dépit des protestations des responsables des associations Paris-Aide aux victimes et SOS-Attentats contre les mauvaises conditions dans lesquelles ils sont contraints de travailler, la question de l'indemnisation des victimes d'attentat semble commencer à trouver des solutions. Grâce au combat mené depuis 1986 par la présidente de SOS-Attentats, Françoise Rudetzki, elle-même blessée, en 1983, dans un attentat perpétré contre le restaurant parisien *Le Grand Vefour*, les réparations financières sont désormais importantes.

Ainsi, les victimes d'attentat peuvent aujourd'hui prétendre à une indemnisation complète des préjudices subis, ces sommes étant totalement exonérées de droits de succession. C'est le fonds de garantie d'aide aux victimes des actes de terrorisme et autres infractions qui prend en charge les dépenses, grâce à un budget constitué par un prélèvement de 15 francs effectué sur chaque contrat d'assurance de biens signé en France (55 millions par an). Les blessés ont le statut de victime civile de guerre, ce qui leur ouvre des droits à une pension, versée par la direction interdépartementale des anciens combattants, et à des soins gratuits. Cette réparation n'est pas cumulable avec l'indemnisation versée par le fonds de garantie. En fonction de son taux d'invalidité, la personne peut prétendre, en outre, à des droits de priorité et des réductions tarifaires dans les transports en commun.

SE MANIFESTER RAPIDEMENT

Les jeunes de moins de vingt et un ans n'ont pas été oubliés dans le cadre de ces dispositions. Lorsque leurs parents sont décédés ou blessés lors d'un acte terroriste, lorsqu'eux-mêmes en ont été victimes, ou s'ils sont nés moins de trois cents jours après le drame, ils sont considérés comme pupilles de la nation. Ils peuvent obtenir des subventions pour leurs études ou leurs vacances, des prêts, une exonération des droits de scolarité et, s'ils le souhaitent, une dispense des obligations militaires.

Pour bénéficier d'une provision à valoir sur l'indemnisation définitive, les personnes concernées par l'attentat du 3 décembre doivent se manifester rapidement auprès du fonds de garantie, à moins de faire partie de la liste *« officielle »* dressée le soir du drame par la préfecture de police.

Le syndrome de stress post-traumatique étant aujourd'hui mieux connu, les personnes impliquées – c'est-à-dire les témoins, même faiblement blessés – reçoivent également cette provision, d'un montant minimal de 5 000 francs. Le remboursement des soins psychologiques dépend de l'évaluation définitive du préjudice subi.

L'accès à une indemnisation, ainsi que son montant, dépend de façon draconienne de l'exhaustivité des dossiers, ainsi que d'un suivi médical assuré par des médecins-experts recommandés par SOS-Attentats.

Aude Dassonville

Les braquages de Claude Lucas entraînent la cour d'assises dans un chassé-croisé entre fiction et réalité

BOURG-EN-BRESSE
de notre envoyé spécial

C'est un couple uni depuis trente ans. Elle, se souvient du *« grand »* qui est entré chez eux, ce 24 juillet 1987, un revolver à la main. Il était affublé d'un bleu de travail de France Télécom : *« Bougez pas, c'est un hold-up ! »* Lui, se rappelle qu'il a été violemment projeté à terre et qu'il a reçu des coups de pied donnés par des hommes cagoulés. Tous deux racontent comment, cette nuit-là, otages pendant douze heures, ils ont vécu leur séquestration, puis l'attaque à main armée, au petit jour, de l'agence du Crédit agricole de Montluel (Ain), dont il était le sous-directeur.



PROCÈS

Au loin le phare de la philosophie... La cour d'assises de l'Ain, qui juge, depuis jeudi 5 décembre, Claude Lucas, braqueur multirécidiviste et disciple émérite du philosophe Emmanuel Lévinas, soutenu pour sa défense par l'ethnologue Jean Malaurie (*Le Monde* du 7 décembre), exhume, cette fois à la lumière crue de la réalité, ces faits vieux de neuf ans. Les époux Mignon ont la voix cassée par l'émotion. *« Le grand m'a dit :* "Si ça se passe mal, vous aurez une balle dans la tête et ce sera moi qui vous la mettrai." *Il n'y a pas de pardon pour cela. »*

Figé dans son box, bras croisés, Claude Lucas, « l'Abbé », écoute, revit ce passé sur lequel il a précisément jeté un livre, *Suerte*, publié dans la célèbre collection « Terre humaine » : *« Pour tourner la page. »* Puis il reconnaît, parce qu'il l'a déjà implicitement reconnu dans son livre, et auparavant, en se confiant en cavale à une journaliste de *Libération* : le *« grand »*, c'est lui. *« A aucun moment, je n'ai frappé, mais j'ai conscience d'avoir fortement traumatisé les victimes. »*

Juger les faits, juger l'homme. A neuf ans d'intervalle. *« Il y a des instruments de mesure qui nous manquent »*, constate le président Gérard Gaucher.

Claude Lucas est accusé d'avoir participé à deux *« vols à main armée »* commis dans l'Ain en 1987, l'un à Ambérieu et l'autre à Montluel, et d'*« association de malfaiteurs »*. Butins : 156 910 et 178 945 francs. Il reconnaît le second vol mais nie fermement le premier. Les arguments du braqueur-écrivain ne convainquent pas l'avocat général, Françoise Piccot, pour qui ils sont *« de mauvaise qualité »*, *« mal imaginés »*. Il est vrai qu'un faisceau de présomptions pèse sur l'accusé. Lors de sa cavale en Espagne, on a retrouvé dans ses bagages des chèques de voyage volés à Ambérieu. Interrogé par les policiers, l'un de ses amis l'a impliqué. Mais il reste des zones d'ombre, et Claude Lucas maintient : *« Si j'étais coupable et intelligent, j'avouerais. Il y a un faisceau de présomptions, je le sais. Mais je n'ai rien à voir avec ce vol. Ça me coûte beaucoup de donner l'impression d'être quelqu'un qui nie la situation. »*

> « Il y a toujours un décalage entre ce que vous dites et ce que les gens ressentent »

Etre et paraître. Chacun dans son rôle. Comment quitter les tables de la philosophie ? Me Olivier Metzner, le défenseur de Claude Lucas, pousse lui aussi au-delà des apparences et des rôles. Par ses questions, il bouscule le chef de l'anti-gang lyonnais de l'époque. Oui, les policiers filaient les malfaiteurs depuis quatre mois. Oui, ils savaient qu'ils allaient commettre une prise d'otages le 24 juillet 1987 et... ils n'ont rien fait. *« Le but n'était pas de neutraliser une association de malfaiteurs*, explique le policier, *mais de les prendre en flagrant délit de vol. Ainsi je protégeais la société pour une plus longue période. »* Et d'ajouter, pour se justifier d'avoir laisser les époux Mignon ainsi en pâture aux malfrats : *« On avait affaire à des malfaiteurs professionnels. Nous étions sereins. C'était une affaire de routine. Les risques étaient minimes. Nous avions confiance en leur professionnalisme. »* Chacun dans son rôle.

Suerte, page 255 et suivantes. *« Il y a des pages que vous n'auriez pas dû écrire »*, estime le président Gérard Gaucher, qui ne cite aucun passage. Claude Lucas, par la voix de Christian Lhorme, y raconte son intrusion en 1987 chez les Mignon, alias les époux Chupin. Les descriptions n'y sont pas flatteuses pour les victimes. *« Je voulais montrer mon personnage dans toute sa laideur*, explique Claude Lucas. *Je veux présenter mes regrets profonds. Je sais que des regrets de ce genre, dans une cour d'assises, n'ont guère de valeur, mais je voulais dire que je regrette. Vous savez, quand on fait un livre, ce n'est pas pour faire l'intéressant. Il y aura des droits d'auteur. Cela permettra de payer des dommages-intérêts. Pour moi, cela aura été un acte de contrition. »*

Mme Mignon revient à la barre. *« Ce soir-là, on nous a dit :* "Ça vous fera des souvenirs"... *Eh bien merci ! On les a, maintenant, les souvenirs. »* Le président Gaucher comprend, mais paraît gêné et reprend, très compréhensif : *« Vous savez madame, dans le feu de l'action du desperado... J'espère que M. Lucas ne le pensait pas et que c'était juste un peu de bravade. »* Puis, ajustant ses propos au gangster philosophe : *« Il y a toujours un décalage, monsieur Lucas, entre ce que vous dites, vous, et ce que les gens ressentent. »* Réquisitoire lundi 9 décembre.

Jean-Michel Dumay



L'ancien maire de Nîmes Jean Bousquet a été condamné à un an de prison ferme

Le député UDF-radical, reconnu coupable de délit d'ingérence, a décidé de faire appel

Le député (UDF-radical) et ancien maire de Nîmes Jean Bousquet a été condamné, vendredi 6 décembre, par le tribunal correctionnel de Nîmes, à un an de prison ferme et cinq ans d'inéligibilité et de privation du droit de vote. Le PDG de Cacharel, reconnu coupable de délit d'ingérence, a décidé de faire appel de cette condamnation qui concerne l'affaire du gardiennage de sa propriété.

NÎMES
de notre correspondant

Un an de prison ferme, un an avec sursis, 300 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité et de privation du droit de vote : le député (UDF-radical) et ancien maire de Nîmes Jean Bousquet ne s'attendait pas, vendredi 6 décembre, à un tel jugement du tribunal correctionnel de Nîmes dans l'affaire du gardiennage de sa propriété. Visage de marbre, le PDG de Cacharel, qui fut longtemps surnommé le « César de la Rome française », a quitté le palais de justice sans le moindre commentaire, laissant le soin à son avocat, Me Jean-Marc Varaut, d'annoncer sa volonté d'interjeter appel.

Jean Bousquet, soixante-quatre ans, a été reconnu coupable de délit d'ingérence pour avoir fait supporter, entre 1991 et 1994, le gardiennage de son château de Roquecourbe à la ville de Nîmes.

« Elu délinquant au comportement féodal »

Les factures, pour un montant total de près de 1 million de francs, étaient adressées en mairie par les sociétés de gardiennage, puis réglées sous couvert de prestations fictives. A l'audience des 20 et 21 octobre, Jean Bousquet avait justifié la prestation effectuée à son domicile par les menaces dont il disait avoir été l'objet au début des années 90. Cette explication n'avait pas convaincu le substitut du procureur, Brigitte Sibué, qui avait requis une peine de prison ferme à l'encontre de cet *« élu délinquant au comportement féodal »*. Dans ce dossier, les dix autres prévenus – fonctionnaires municipaux ou responsables de société – ont été condamnés à des peines allant de quatre à quinze mois de prison avec sursis. Jean Bousquet devra, en outre, verser 636 000 francs de dommages et intérêts à la ville de Nîmes, aujourd'hui dirigée par Alain Clary (PCF).

Pris dans la tourmente des affaires qui ont secoué le département du Gard en 1994, Jean Bousquet est également poursuivi devant le tribunal correctionnel dans le cadre de deux affaires d'abus de biens sociaux. Dans la première, le parlementaire a été condamné à six mois de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende pour avoir employé à son service, durant quatre ans, deux domestiques rétribués par sa société, Cacharel. En revanche, le tribunal a constaté l'extinction de l'action publique pour cause de prescription dans le dossier du financement du club de football de la ville par le biais de travaux imaginaires sur le chantier du Carré d'Art.

Richard Benguigui

Le tribunal inflige une peine d'emprisonnement à un inspecteur de police

JEAN-NOËL SANIOL, ancien inspecteur principal de la police de l'air et des frontières (PAF), a été condamné, vendredi 6 décembre, par le tribunal correctionnel de Paris à trois ans d'emprisonnement dont dix-huit mois ferme pour une série de vols commis entre 1991 et 1993 sous le prétexte de *« saisies »* d'objets ou d'argent effectuées lors de perquisitions (*Le Monde* du 9 novembre).

Dans son jugement, la 17e chambre correctionnelle de Paris, présidée par Jean-Yves Monfort, relève notamment : *« Le tribunal ne saurait accepter l'argument du prévenu selon lequel les perquisitions donnaient lieu à des "appréhensions" d'objets en vue de vérifications ou de procédures ultérieures ; la notion d'"appréhension" est inconnue du code de procédure pénale. »* Les juges soulignent que, *« à défaut de procès-verbal, de perquisition et de saisie mentionnant les objets appréhendés, l'opération doit être assimilée, de fait, à une soustraction frauduleuse de la chose d'autrui »*.

« COMPORTEMENT INDIGNE »

Jean-Noël Saniol, qui travaillait manifestement en solitaire, sans le moindre contrôle hiérarchique, avait, à l'audience, expliqué en substance qu'une saisie sans procédure permettait d'obtenir des renseignements de la part du suspect en échange d'un silence sur le vol ou le recel supposé, pratiques qui auraient justifié des poursuites particulières. Le fonctionnaire n'étant accusé que de vol, le tribunal constate : *« Le prévenu s'est livré, au fil de ses activités, à une confusion délibérée entre, d'une part, les "appréhensions" non prévues par les textes, mais dictées, en marge d'opérations de police régulières, par l'intérêt de la répression et de l'ordre public tel que conçu par le prévenu et, d'autre part, d'évidentes "appropriations" de biens d'autrui à des fins personnelles. »*

Le jugement justifie la peine prononcée par le *« comportement indigne d'un officier de police judiciaire »* en relevant que les faits reprochés *« revêtent un caractère d'autant plus déplaisant qu'ils procèdent de prérogatives accordées au prévenu par sa fonction, au détriment de personnes doublement placées en position de faiblesse, par leur origine étrangère (...) et par leur condition de personnes interpellées soumises à l'autorité judiciaire »*.

Jean-Noël Saniol, qui devra verser 21 000 francs de dommages et intérêts à quatre plaignants, a en outre été condamné à cinq ans d'interdiction des droits civiques, civils et de famille et à cinq ans d'interdiction d'exercer l'activité professionnelle de fonctionnaire de police.

Maurice Peyrot

Flambée de violence dans des établissements scolaires

CINQ PERSONNES ont été blessées, dont une par arme à feu, dans deux établissements scolaires de l'Oise et de la Seine-Saint-Denis, vendredi 6 décembre. A Montataire (Oise), c'est une altercation devant le lycée André-Malraux qui a dégénéré. Une douzaine de jeunes extérieurs à l'établissement et munis de clubs de golf, battes et bâtons, s'en sont pris à plusieurs élèves du lycée professionnel. Une bagarre a éclaté à l'intérieur de l'établissement, au cours de laquelle un coup de feu a été tiré. Quatre personnes ont été légèrement blessées : un élève par le tir de grenaille, les trois autres, dont un surveillant, par les coups reçus. Selon le proviseur, Alain Picquenot, il pourrait s'agir d'*« un règlement de comptes entre bandes rivales »*.

A Vaujours (Seine-Saint-Denis), un lycéen de dix-huit ans de l'école privée Fénelon a été blessé de plusieurs coups de couteau au thorax lors d'une altercation à la sortie de l'établissement. Le jeune homme avait été pris à partie par un groupe de quatre ou cinq autres jeunes, étrangers à l'établissement.

DÉPÊCHES

■ **AGRESSION : le directeur et le gardien de la résidence universitaire de la Croix-Saint-Sylvère, à Cergy (Val-d'Oise), ont été blessés** par un étudiant de trente et un ans. Habitant la résidence, le jeune homme a tiré sur eux à deux reprises, avec un pistolet à grenaille. Sérieusement blessé au visage, le gardien a été hospitalisé. Le directeur a pu regagner son domicile après avoir reçu des soins. L'auteur des coups de feu a pris la fuite en voiture.

■ **FAUSSES FACTURES : Jacky Chaisaz, cinquante-trois ans, responsable d'un bureau d'études parisien, a été mis en examen,** mardi 3 décembre, pour *« usage de faux, corruption et recel d'abus de biens sociaux »* et écroué à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines) dans le cadre du dossier des fausses factures de la GTIE, filiale de la Compagnie générale des eaux. Le juge du tribunal de grande instance de Versailles lui reproche des fausses factures pour un montant de 2,5 millions de francs. Une vingtaine de personnes ont déjà été mises en examen dans ce dossier, dont le PDG de la GTIE, Guy Richard, ainsi que des responsables de bureaux d'études proches du PCF et du RPR. – *(Corresp.)*

■ **PÉDOPHILIE : la cour d'assises de l'Aisne a condamné**, vendredi 6 décembre, à dix-huit ans de réclusion criminelle, assortie d'une peine de sûreté des deux tiers, Claude Courteaux, reconnu coupable de viols et agressions sexuelles sur une dizaine de mineurs de son entourage familial proche, notamment sur deux fillettes âgées à l'époque de quatre et douze ans, et sur un garçonnet de six ans.

■ **ECSTASY : le premier laboratoire français de fabrication de cette pilule a été découvert** à La Ciotat et à Marseille (Bouches-du-Rhône). Quatre personnes ont été écrouées, vendredi 6 décembre, et 3 000 pilules d'ecstasy ont été saisies, ainsi que tous les produits chimiques et le matériel nécessaires à leur confection.

■ **ÉDUCATION : la cour administrative d'appel de Bordeaux a prononcé**, vendredi 6 décembre, un sursis à exécution pour le remboursement d'une subvention de 14 millions de francs versée, en 1993, par le conseil régional Languedoc-Roussillon, en faveur de nouveaux bâtiments pour le lycée privé Alzon de Nîmes. Estimant que les dispositions de la loi Falloux n'avaient pas été respectées, le tribunal administratif de Montpellier avait ordonné la restitution de cette somme et annulé d'autres dispositions qui seront examinées sur le fond ultérieurement (*Le Monde* du 10 juillet). – *(Corresp.)*

CARNET

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Florence ARIÉ
et
Jack LENZ
ont la joie de faire part de la naissance de

Léa Helia Frida,

le 4 décembre 1996, à Paris.

24, rue Marcelin-Berthelot,
92120 Montrouge.

Noces d'or

– A

Bernadette et Alain.

Nos vœux les plus tendres pour longtemps encore au soleil du Lubéron.

Bénédicte, Chantal, Chloée, Christophe, Guillaume, Julie, Laetitia, Linda, Marion, Mélodie, Nicolas, Philippe, Romain, Sophie, Timothé, Véronique et Victor JARROSSON.

Les Hauts de Foncaudeme,
84220 Gordes.

Décès

– Jean-François Méla,
président de l'université Paris-XIII,
Noël Leblanc,
directeur de l'Institut Galilée,
Lawrence Breen,
directeur du laboratoire Analyse, géométrie et applications,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mohammed BENCHAOU,

survenu le 5 décembre 1996, à la suite de l'attentat de la station Port-Royal.

Cette brutale disparition endeuille l'ensemble de la communauté universitaire. Etudiant à l'université Paris-XIII depuis 1992, Mohammed Benchaou y a successivement obtenu une licence, une maîtrise et un DEA en mathématiques. Moniteur à l'université depuis 1995, il y préparait un doctorat en mathématiques sous la direction du professeur André Martinez.

– Royan.

Pierre BERNARD,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

né le 24 septembre 1911,
s'est éteint le 5 décembre 1996 en paix.

Priez pour lui.

De la part des familles
Bernard, Rodier, Launay.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Nîmes.

Mme Pierre Clavel,
son épouse,
Jacques et Jacqueline Deleuze
et leurs enfants,
Antoine et Caroline Clavel
et leurs enfants,
Philippe et Marie-Claire Gabbaï
et leurs enfants,
François Clavel
et ses enfants,
Alain et Isabelle Clavel
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,

ainsi que ses frères, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre CLAVEL,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,

survenu le 5 décembre 1996, dans sa quatre-vingtième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale à Saint-Gilles (Gard), le 7 décembre.

*« Ma foi et mon amour
seront près de toi. »*
Psaume 87.

71, rue de la Lampèze,
30000 Nîmes.

– Ses enfants, ses petits-enfants,
sa sœur, ses neveux, ses nièces,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Mejeri HAZANAVICIUS,
née Léa WERBA,

survenu à Paris, le 4 décembre 1996, dans sa quatre-vingt-septième année.

Danielle Hazanavicius,
79, rue Myrha,
75018 Paris.

– Jean et Jacqueline Launay,
ses enfants,
Annie, Emmeline, Marie et Pauline Launay,
ses petites-filles,
ont la tristesse de faire part du décès, le 5 décembre 1996, de

Odette LAUNAY,

à l'âge de cent ans.

Une cérémonie religieuse aura lieu le lundi 9 décembre, à 9 h 15, en l'église Saint-André de l'Europe, 24 *bis*, rue de Saint-Pétersbourg, Paris-8e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Valençay (36).

67, rue d'Amsterdam,
75008 Paris.

– M. et Mme Saül Tobaly,
ses parents,
M. Nicolas Darlet,
son époux,
Thomas, Anne et Emilie Darlet,
ses enfants,
Monique et Jean-Gabriel Tobaly,
Hélène et André Niddam,
André Tobaly, Véronique Marinho,
Anne et Alain Tobaly,
Simone et Marc Tobaly,
Ses frères, sœur, beau-frère, belles-sœurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

Magda DARLET,
née TOBALY,

survenu le 6 décembre 1996, à son domicile, à l'âge de cinquante-deux ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Pantin, le lundi 9 décembre, à 11 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

41, rue Saint-Ferdinand,
75017 Paris.

– Charles Malamoud,
son époux,
Mme Robert Blum,
sa mère,
Hélène Malamoud,
sa fille,
Antoine Malamoud et Chantal Malamoud,
son fils et sa belle-fille,
Avec leurs enfants,
ont la tristesse de faire part de la mort de

Catherine MALAMOUD,

le 2 décembre 1996, à son domicile.

7, rue de la Cité-Universitaire,
75014 Paris.

– Les membres du bureau de la Société des amis de Léon Blum

ont la tristesse de faire part du décès de

Catherine MALAMOUD,
trésorière de la société.

Ils adressent leurs condoléances à sa mère, Mme Robert Blum, à son mari, Charles Malamoud, et à leurs enfants et petits-enfants.

– Isabelle Micard,
Christine Micard,
Marianne et Bruno Lemaire,
font part du décès de

André MICARD,

survenu le 26 novembre 1996.

24, rue Principale,
80480 Creuse.

Christian SIMON,
architecte,

nous a quittés mercredi 4 décembre 1996.

Une cérémonie aura lieu le lundi 9 décembre, à 10 h 30, au funérarium du cimetière des Batignolles, 10, rue Pierre-Robière, Paris-17e, et sera suivie de l'inhumation à 15 h 30, au cimetière de la Madeleine à Amiens (Somme).

26, rue Edouard-Vaillant,
93170 Bagnolet.
8, cours de la Ferme-Saint-Lazare,
75010 Paris.

– Besançon.

Sa famille et ses amis
ont la profonde douleur de faire part du décès, le 4 décembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, de

Jacques SPAJER,
violoniste.

Ses obsèques auront lieu le mardi 10 décembre, à 15 heures. On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux.

– La famille,
Et les amis de

Louise VETCH,

ont la douleur de faire part de son décès, survenu à Avallon, le 5 décembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Les obsèques auront lieu à la basilique de Vézelay, le 14 décembre, à 10 heures.

Priez pour elle.

Remerciements

– Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreuses marques de sympathie témoignées lors du décès de

M. Maurice ASSOR,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre du Mono,

le docteur Véronique Besson Assor,
Et la famille Assor,
prient toutes les personnes ayant assisté aux obsèques ou qui, empêchées, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances, de trouver ici, avec leurs remerciements émus, l'expression de leur vive gratitude.

Anniversaires de décès

– Il y a quatre ans, le 9 décembre 1992, nous quittait le danseur et chorégraphe.

Dominique BAGOUET.

Lui et son œuvre nous accompagnent chaque jour de notre vie.

– Cherchell, Paris, Toulouse, Cagnes-sur-Mer.

Le 8 décembre 1989,

Bruno CARETTE

s'en est allé.

*« Je vous demande : où allez-vous ?
Vous répondez que vous allez
vous étendre sur les versants lointains
des collines du Sud.
Je pense qu'il ne faut pas
vous poser d'autre question.
Les nuages blancs s'en vont
dans le ciel. »*

Abidine DINO
7 décembre 1993.

Déjà trois ans que tu nous as quittés. Nous pensons à toi.

Tes amis.

– Il y a cinq ans, le 9 décembre 1991,

Serge GANZL

nous quittait.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

– Tous ceux qui ont connu et aimé

Elie LEVI

auront une pensée pour lui le 8 décembre 1996, trentième anniversaire de sa disparition.

– Pour le dixième anniversaire du rappel à Dieu de l'inoubliable et cher

Serge LIFAR,

une messe sera célébrée devant sa tombe, au cimetière de Sainte-Geneviève-des-Bois, le dimanche 15 décembre 1996, à 15 heures.

Une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Lillan Ahlefeldt.

– Le 8 décembre 1990,

Jean-Paul MARTY-LAVAUZELLE

nous quittait.

En ce jour, sa femme et ses fils aimeraient partager son souvenir.

Communications diverses

Centre Mondial du Judaïsme Nord-Africain et d'Egypte (HAEDA HAMOGHRABIT Jérusalem)

Dîner de gala sous la présidence effective de M. Shimon Pérès,
Prix Nobel de la Paix,
ancien premier ministre,
en présence
des ambassadeurs d'Egypte,
d'Israël, du Maroc et de Tunisie,
du comité d'honneur d'Israël,
des dirigeants
de la communauté juive de France.

Le samedi 7 décembre 1996,
à 20 heures, salon Rothschild,
64, avenue Marceau,
75008 Paris.

Participation artistique :
Rika Zaraï, Yehoram Gaon.

Strictement réservé aux invités
de l'ACMJ-Jérusalem,
du CRJM-Paris et de Radio Shalom.
Tél. : 01-45-49-61-40
01-40-73-83-00.

Colloques

DE L'ARARAT A JÉRUSALEM : LANGUES, IDENTITÉS, MÉMOIRE

Colloque international organisé par l'équipe de recherche « juifs et chrétiens d'Orient », les mercredi 11 et jeudi 12 décembre 1996, à l'université Paul-Valéry, route de Mende, Montpellier.

Renseignements et inscriptions : Tél. : 04-67-14-22-76.
Télécopie : 04-67-14-20-52.
Professeurs G. Dédéyan et C. Iancu.

Autres participants : Mmes Bensimon, Donabedian, Edde, Hadas-Lebel, D. Iancu ; MM. Amphoux, Bozoyan, Carbonell, Chalon, Cheynet, de Dianoux, Legasse, Nabon, Stone.

Débats

LES SÉANCES DE L'IMA

Table ronde : L'écrivain et l'exil, avec Edward W. Saïd, Sobhi Hadidi, Elias Khoury, Chantal Thomas et Tzvetan Todorov,
le 11 décembre, à 18 h 30 (Auditorium),
Institut du Monde Arabe,
1, rue des Fossés-Saint-Bernard,
75005 Paris.
Tél. : 01-40-51-38-38.

Le tourment des époux Tiberi

Le maire de Paris, ébranlé par les « affaires », lâché par ses amis politiques, se cramponne au gouvernail malgré la tempête. Mise en examen pour « recel de détournement de fonds publics », sa femme écope vaillamment à ses côtés. Il ne partira que s'il est déposé, pas de lui-même, prédit un observateur

LA dame qui se porte hardiment au devant des habitants du 5e arrondissement de Paris, se présente avec toujours les mêmes mots : *« Bonjour, je suis Xavière Tiberi... »* Comme si personne ne devait ignorer la place qu'elle occupe auprès de son mari Jean Tiberi, député et maire de cet arrondissement de 1977 à 1995, deuxième puis premier adjoint, maire enfin de Paris depuis mai 1995, et si chacun devait savoir que la poignée de main de l'épouse équivaut à l'offre d'un service qu'il serait inconvenant de repousser.

Toutefois, en voyage officiel à l'étranger, le ton est moins assuré. *« Bonjour, je suis Xavière Tiberi »*, dit-elle encore, mais en précisant : *« L'épouse du maire de Paris »*, s'inquiétant de savoir si les grands de ce monde voient bien de qui il est question. Xavière Tiberi ne cesse de travailler à l'ascension politique et sociale de son mari. Tous les élus parisiens, de droite comme de gauche, qui ont suivi la carrière de Jean, l'affirment : sa femme a été à la fois son meilleur agent électoral, son directeur de cabinet, son attachée parlementaire, son intendante...

Un patient travail qui, aujourd'hui, risque d'être anéanti pour 200 000 malheureux francs « offerts » à l'épouse du maire par le conseil général de l'Essonne en échange d'un rapport pour le moins hâtif sur la coopération internationale des collectivités locales en matière de francophonie, et par l'enquête judiciaire menée sur le patrimoine de la famille Tiberi, propriétaire immobilier dans Paris. Déconcertée par ces attaques, Xavière Tiberi ne peut plus retenir son courroux, et n'épargne même plus, en petit comité, le premier ministre et le président de la République. Certains en arrivent à penser aujourd'hui que si son mari lui doit en partie sa carrière, il finira par lui devoir aussi sa chute, et que ce pourrait être à cause d'elle qu'il serait un jour délogé de l'Hôtel de Ville.

Depuis son entrée en politique, au début des années 60 dans son quartier natal du 5e arrondissement, Jean Tiberi est lié à sa femme par une affection profonde, un même sens de la famille et une aspiration commune à la réussite sociale. En épousant, en 1958, un jeune magistrat, rencontré deux ans plus tôt lors d'un mariage en Corse, Xavière Casanova, fille du pâtissier-traiteur de Corte, en Haute-Corse, apporte en dot l'appartement que la famille habitera, rue Lagarde, jusqu'à son emménagement place du Panthéon en 1981. Jean se souvient qu'il fut tout de suite séduit par *« sa franchise et sa spontanéité »*. La jeune mariée fait alors sien le quartier familial de son mari, militant gaulliste depuis son adolescence, mis sur les rails de la politique parisienne par son père, Charles Tiberi, modeste employé d'assurances établi rue Edouard-Quénu. Ce dernier, qui connaît tout le monde dans le quartier, a été lui-même adjoint au maire d'arrondissement de 1963 à 1977, à l'époque où les maires d'arrondissement étaient des représentants désignés de l'administration.

Le « p'tit gars de la Mouffe », comme on l'appelait alors – certains disent avec déférence aujourd'hui, « monsieur Jean » – n'est pas resté longtemps magistrat. Après un premier poste de substitut du procureur à Metz, il se rapproche de la capitale. A trente ans, en 1965, il devient conseiller (UNR-UDT) de Paris. Xavière lui sert de secrétaire. *« Quand on s'engage dans le combat politique et qu'on se marie, je considère qu'il faut que le conjoint s'engage aussi. C'est ma conception et, dès le début, ma femme l'a partagée »*, déclare Jean Tiberi. Avec d'autant plus de facilité que la famille de Xavière est, elle aussi, gaulliste, *« mais plutôt d'origine radicale-socialiste »*, précise le maire de Paris. En 1968, Jean Tiberi remplace à l'Assemblée nationale René Capitant, gaulliste de gauche, qui l'avait choisi comme suppléant dès 1967 et qui, réélu, avait été nommé ministre de la justice.

TANDIS que son mari fait ses premières armes comme député, Xavière sillonne la circonscription, à l'assaut des sixièmes sans ascenseur. Elle rencontre les jeunes parents, les personnes âgées, les familles en difficulté. *« Elle a joué un rôle très important pour moi, en assurant un lien humain et en me faisant part de la sensiblité des gens sur le terrain »*, dit Jean. Marie-Hélène Bruère, militante socialiste dans le 5e arrondissement depuis vingt ans, la décrit comme *« une sorte de dame patronnesse, mais de choc, et d'une efficacité redoutable »*. Quand, par la suite, Jean Tiberi sera maire de l'arrondissement et aura, grâce à la présidence de l'office d'HLM, la haute main sur le logement social, cette efficacité sera décuplée. *« Mais j'ai refusé qu'elle reste cantonnée au social. Elle a rempli auprès de moi un rôle culturel et moral. C'est elle, par exemple, qui a tenu à ce que la mairie du 5e arrondissement soit le lieu d'expositions culturelles de haut niveau »*, insiste-t-il.

Le maire, après avoir enduré sans broncher les plus dures attaques de sa vie publique, ne sort de sa réserve que pour défendre sa femme. Il est convaincu qu'*« à travers elle, c'est* [lui] *que l'on vise »*. Une solidarité à toute épreuve. C'est ainsi que, au plus fort de la tempête médiatique déclenchée par l'ouverture d'une information judiciaire, au début de novembre, le couple s'est retrouvé en tête à tête à La Baule. *« Il y a toujours eu entre nous une connivence totale »*, explique le maire de Paris.

« Quand on s'engage dans le combat politique et qu'on se marie, je considère que le conjoint s'engage aussi. C'est ma conception et, dès le début, ma femme l'a partagée »

Dans les années 70, la ligne politique de Jean Tiberi se résume à une opposition farouche aux « gauchistes ». Chaque fois qu'un incident se produit au Quartier latin, en bon défenseur de l'ordre établi, il prend fait et cause pour les policiers et obtient du Conseil de Paris l'indemnisation des commerçants. Cette fermeté face à la gauche – en juin 1975, il en viendra même aux mains, en plein Conseil, avec un élu communiste au cours d'un débat houleux consacré aux aides financières attribuées aux chômeurs – fait de lui « le jeune gaulliste qui monte » dans la capitale. Il tient tête à Jacques Dominati, son actuel premier adjoint, lorsque celui-ci constitue un groupe des Indépendants (giscardiens) à l'Hôtel de Ville en mars 1971. Deux ans plus tard, le bureau exécutif de l'UDR lui confie la fédération de Paris, qui compte pourtant quelques poids lourds du gaullisme.

Son action de terrain en fait un spécialiste de l'habitat et de l'urbanisme. Après avoir proposé l'interdiction de la place de la Contrescarpe aux automobilistes, il prend en main l'aménagement de la montagne Sainte-Geneviève, la protection des façades de l'hôpital du Val-de-Grâce, le sauvetage d'un angle de la rue Mouffetard. Sa faculté d'anticiper sur les attentes des habitants lui permet de développer une vision très actuelle d'un « urbanisme à visage humain » qui n'avait pas cours au Conseil de Paris. Le seul élu d'opposition du 5e arrondissement, Philippe Chauvet (PS), attribue ce mérite à *« un instinct de conservation patrimoniale »*. Les interventions de Jean Tiberi à l'Assemblée nationale sont d'ailleurs empreintes de la sociologie de son arrondissement. Ainsi plaidera-t-il, lors du vote de la loi Quilliot sur les rapports entre bailleurs et locataires, la cause de *« la vieille personne qui possède deux ou trois appartements »* et du *« ménage qui a acquis un appartement de deux ou trois pièces et y loge un couple de jeunes cadres »*.

La mise en œuvre d'un urbanisme plus humain est, avec la lutte contre la pollution et contre l'invasion de l'automobile, l'un des axes essentiels de sa politique municipale. Les six maires de gauche ne mettent pas en doute, sur ce sujet, la sincérité du successeur de Jacques Chirac, sans être pour autant convaincus que la révision de certaines opérations d'urbanisme ou que la place accordée à la bicyclette dans les transports urbains procèdent d'une véritable vision de la ville. *« Il n'a pas de théorie, et son pragmatisme consiste à ne jamais dire "non" à rien, quitte à s'attribuer par la suite la paternité d'initiatives proposées par l'opposition »*, affirme Philippe Chauvet. Aux yeux de la gauche, qui se prévaut d'une conception réfléchie de l'ubanisme et de la concertation locale, si la méthode a fait ses preuves dans le 5e arrondissement (soixante-deux mille habitants), elle trouve ses limites, à l'échelle de Paris.

Toutefois, dans le domaine des associations, Jean Tiberi marque des points en s'éloignant de la pratique chiraquienne. Cette indépendance déplaît d'ailleurs aux « barons » de la majorité. Ainsi, plusieurs élus expriment-ils des doutes sur la légendaire connaissance des dossiers qu'on a longtemps reconnue à Jean Tiberi, et lui reprochent-ils de s'en remettre à Bernard Bled, son directeur de cabinet, ancien secrétaire général du Conseil de Paris, le « vrai » maire aux yeux de certains. Ce sont les mêmes qui, en estimant que Xavière était « l'homme » du 5e arrondissement, sous-entendent que le premier magistrat de la capitale ne serait pas de taille à assumer la succession de Jacques Chirac et démontrerait, depuis mai 1995, les faiblesses d'un éternel second.

Ces jugements sont contestés, naturellement, par les proches de Jean Tiberi, tels que son successeur à la mairie du 5e arrondissement, Jean-Charles Bardon (RPR). Mme Tiberi elle-même, qui a refusé de nous recevoir, explique volontiers à ses amis que si son mari est resté si longtemps dans l'ombre, c'est par fidélité envers Jacques Chirac, qu'il avait accueilli sur sa liste aux élections municipales de mars 1977 dans le 5e arrondissement et qu'il avait aidé dans sa conquête de Paris, tremplin vers l'Elysée. De son côté, Jacques Chirac avait préparé le terrain, il est vrai, en faisant entrer le « patron » de l'UDR parisienne dans son gouvernement, en janvier 1976, comme secrétaire d'Etat aux industries alimentaires.

L'ancien maire est devenu président de la République. L'ancien adjoint aux finances, Alain Juppé, est premier ministre. L'équipe parisienne de Jacques Chirac a la part belle dans le gouvernement. En perdant six arrondissements au profit de la gauche en juin 1995, Jean Tiberi, lui, a mesuré dès le début la difficulté de sa tâche. Aujourd'hui, l'épouse compte les anciens amis de son mari, les Juppé, les Toubon et les autres, tous ceux qui ont grandi sous l'aile de Jacques Chirac au point de devenir, à un moment ou à un autre, des rivaux de Jean Tiberi pour la mairie. Elle trouve qu'ils défendent bien mollement la réputation de la famille qui leur a rendu tant de services. Elle ne se prive pas de le dire et c'est elle, dit-on, qui révise personnellement la liste des voitures admises dans la « cour du maire », à l'Hôtel de Ville, éliminant impitoyablement les suspects de *« juppéisme »* ou de *« toubonisme »*.

EBRANLÉ par les « affaires », qui occultent son action municipale, Jean Tiberi serait plus à l'aise s'il n'y avait que l'affaire des fausses factures de l'OPAC, dont il était le président. En revanche, les avantages personnels, tels que l'attribution d'un logement de la ville à son fils, par ailleurs propriétaire d'un appartement dont il tirait des revenus locatifs, ou la mise en examen de sa femme pour *« recel de détournement de fonds publics »* ont profondément entamé son image. Tel adjoint, sous couvert d'anonymat – ce qui dit assez que le maire n'est peut-être pas aussi affaibli que ses détracteurs l'affirment –, applique au couple Tiberi la célèbre formule de de Gaulle sur les partis qui *« font leur petite soupe dans leurs petits pots »*. *« C'est dommage de tout gâcher pour une histoire de corne-cul ! »*, regrette le doyen des députés parisiens, Jacques Féron (CNI), avec la liberté de langage que ses quatre-vingt-quatre ans doivent, pense-t-il, lui permettre.

Ni Jean ni Xavière ne sont prêts à lâcher prise. Lui, comme un édredon, absorbe les coups et retrouve sa forme première : s'il a déplacé quelques conférences de presse pour éviter le téléscopage entre « les affaires » et les activités normales de la mairie de Paris, il n'a jamais rien changé à son emploi du temps, multipliant réceptions et inaugurations. Elle, c'est une « battante », qui ne rend jamais les armes. *« Il ne partira que s'il est déposé par ses amis, pas de lui-même. Quand il parvient quelque part, il y reste, s'accroche et se cramponne comme du lierre »*, prédit Philippe Chauvet. L'image séduit jusque dans les rangs de la majorité municipale, où même les adversaires de Jean Tiberi disent qu'il ne sera certainement pas le prochain maire de Paris, mais se gardent d'envisager un départ avant la fin du mandat.

Dans les bureaux feutrés de la mairie du 5e arrondissement, où ils continuent de tenir permanence, et, le dimanche matin, rue Mouffetard, Jean et Xavière Tiberi reprennent leur souffle au contact des « petites gens », indignées qu'on s'attaque ainsi à la femme du maire, *« une personne qui a fait tant de bien »*. Pourtant, même dans son fief, Xavière Tiberi affronte parfois, au marché de la « Mouffe », des bordées d'insultes qui la contraignent à rebrousser chemin, les dents serrées et la rage au cœur.

Pascale Sauvage
Dessin : Guillaume Dégé



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : *Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,* Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA *Le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

La douloureuse mutation de la médecine libérale

Suite de la première page

Ce que la gauche n'était pas parvenue à faire à la fin de la IVe République, la droite l'a réalisé, généralisant aussi le salariat pour les médecins des hôpitaux, qui fut alors vécu par nombre d'entre eux *comme une « fonctionnarisation forcée du corps médical »* avant d'apparaître, des années plus tard, comme une nécessité.

C'est aujourd'hui encore un premier ministre de droite qui se bat, à front renversé, contre une partie de son électorat pour mettre en œuvre une réforme à bien des égards inspirée par la gauche : assurance-maladie universelle, participation des revenus du capital au financement des dépenses de santé, contrôle accru du Parlement, régulation assortie d'un mécanisme de sanctions-récompenses pour les médecins.

Alain Juppé n'a sans doute pas oublié la leçon de réalisme du général de Gaulle, ni la fermeté de Michel Debré. Il sait qu'en ce domaine ses prédécesseurs ont, de 1945 à 1967, imposé leur réforme par ordonnance ou par décret, souvent contre la volonté d'une majorité de la profession qui s'y est ensuite ralliée. Il parie donc moins sur un pourrissement de la situation que sur un retour à la raison des médecins les plus hostiles à sa réforme. A-t-il quelque raison d'espérer ?

Le président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), qui ne cache pas qu'il est *« en guerre »* contre le gouvernement, assure dans le même temps qu'il *« n'entend pas pratiquer la politique de la chaise vide »*. Claude Maffioli sait que la principale organisation de médecins ne peut rester durablement hors jeu et qu'après une période d'hostilité ouverte, qui peut se prolonger des mois, il devra revenir dans le système conventionnel.

Le président (CFDT) de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), Jean-Marie Spaeth, assure de son côté qu'il *« ne ferme pas la porte à ceux qui voudraient négocier dans le cadre légal de la réforme »* prévue par les ordonnances d'avril 1996.

Les médecins ne peuvent plus user, comme naguère, de l'arme politique. A moins d'agiter la menace de représailles aux élections législatives de 1998, comme certains le font déjà au nez des députés RPR ou UDF. Au sein des partis qui ont vocation à gouverner (RPR, UDF, PS), un consensus assez large s'est dégagé sur la nécessité d'encadrer l'activité médicale pour freiner la progression des dépenses de santé. Cette communauté de vues explique sans doute la colère et le désarroi d'une partie du corps médical, qui se dit *« trahie »* par Jacques Chirac sans être capable, pour autant, de mettre en place une riposte politique ou syndicale crédible et efficace.

Comment expliquer autrement que des coordinations (environ quarante) se soient multipliées, notamment dans les départements d'Ile-de-France, de Rhône-Alpes et du Sud ? Que certains – encore minoritaires – aient la tentation de jouer la carte du Front national ? Cela explique, aussi, les critiques des praticiens « de terrain » à l'encontre d'organisations professionnelles qui, en dépit d'une dénonciation virulente du plan Juppé, se sont révélées incapables d'empêcher la mise en place d'un système qu'ils jugent *« technocratique »* et *« policier »*. Les inquiétudes de très nombreux médecins sont compréhensibles et ne relèvent pas toujours d'un corporatisme étroit. En voyant leur activité bridée pour la première fois par un objectif annuel de dépenses, déjà imposé aux biologistes, aux cliniques et aux infirmières, ils ont le sentiment que la tyrannie des grands équilibres économiques l'a définitivement emporté sur les impératifs médicaux et éthiques.

Cette réaction les a coalisés un moment, syndicats et coordinations s'employant à entretenir le mythe de l'unité, toujours vivace dans la profession et encore réaffirmé par le Conseil national de l'ordre des médecins au lendemain de l'échec des négociations conventionnelles.

> Les praticiens ont le sentiment que la tyrannie des grands équilibres économiques l'a définitivement emporté

Las ! Ebranlée depuis longtemps par la fragmentation de la médecine en spécialités et sous-spécialités, cette unité s'est encore fissurée sous la pression d'une démographie médicale qui a exacerbé la concurrence entre praticiens. Elle ne résistera pas à un éclatement du système conventionnel.

Les médecins de ville se reconnaissent tous comme des libéraux, certes, mais qu'y a-t-il de commun entre un psychiatre, dont l'acte est essentiellement intellectuel, et un radiologue, à la fois médecin et patron d'une PME qui doit amortir un investissement coûteux ? Entre un pédiatre s'interrogeant sur l'avenir même d'une spécialité contestée, et un cardiologue pratiquant une discipline plus reconnue ? Entre un omnipraticien du secteur conventionné exerçant dans une banlieue difficile et un dermatologue du secteur à honoraires libres qui a vissé sa plaque dans un « beau quartier » ?

La mort annoncée de la convention médicale unique (généralistes et spécialistes) instaurée en 1971 et l'élaboration possible de conventions spécifiques entre les caisses et chaque catégorie de médecins ne fera que traduire, en termes brutalement économiques, des différences de pratiques et des divergences d'intérêts. Certains spécialistes l'ont bien compris, qui sont déjà prêts, comme les radiologues et les chirurgiens, à signer avec les caisses des accords séparés portant sur les tarifs, le volume d'activité et les normes de qualité.

De son côté, une convention spécifique aux généralistes présenterait un intérêt de taille : la redéfinition de ses missions dans le système de santé (prévention, suivi de malades chroniques, toxicomanies, etc.), où il est actuellement dépossédé de nombreuses tâches par les spécialistes, les enfants allant chez le pédiatre, les femmes chez le gynécologue. Cela suppose d'adapter son mode de rémunération en remplaçant, pour certaines missions, le paiement à l'acte par d'autres formules. Cela nécessite aussi que la profession médicale se recompose autour du malade, dans le cadre de réseaux et de filières de soins prévus par le plan Juppé. Le succès de la réforme, ou son échec, se jouera autant sur le redressement des comptes de l'assurance-maladie que sur les changements de pratique qu'elle suscitera.

Jean-Michel Bezat

Le Monde

ÉDITORIAL

La semaine noire du pouvoir

JACQUES Chirac hésite, depuis quelque temps, sur le moment et les conditions dans lesquels il lui faudra parler aux Français. La semaine qui s'achève, véritable semaine-noire pour le pouvoir – indépendamment de l'attentat du RER –, rend urgent ce retour du président sur la scène nationale.

L'opinion attend davantage, cependant, du chef de l'Etat, que quelques images confirmant qu'il y a bien un locataire à l'Elysée. Elle ne se satisfera pas non plus de quelques paroles rassurantes. La crise que révèlent les événements de ces derniers jours appelle, en réalité, une clarification politique qui va au-delà d'un éventuel remaniement du gouvernement.

A peine sorti, dans des conditions peu glorieuses, d'un conflit avec les chauffeurs-routiers, le pouvoir s'est trouvé confronté, cette semaine, à une accumulation de difficultés qui ont mis en lumière ses insuffisances. La liste en est longue : l'euro, Thomson, Ouagadougou, l'ISF et les finances de la Ville de Paris.

Le président a certes réaffirmé, à deux reprises dans la semaine et avec le chancelier Kohl, son attachement à la monnaie unique, mais l'esclandre de Valéry Giscard d'Estaing sur la monnaie, approuvé par des applaudissements nourris du groupe RPR de l'Assemblée nationale, comme la volonté qu'on prête au président de nommer des « anti-Maastricht » à la Banque de France, alimentent le doute. Les nouveaux rebondissements dans le dossier de la privatisation deThomson sont un autre camouflet, sévère, pour le pouvoir : après avis des « sages » de la Commission de privatisation, le gouvernement a été obligé de suspendre la procédure qu'il avait lui-même engagée et de renoncer, provisoirement du moins, au choix qu'avait fait le président.

Sur le front international, Jacques Chirac s'est trouvé confronté à une situation inhabituelle : les sommets franco-africains étaient traditionnellement une occasion pour la France d'affirmer sa présence et son autorité sur le continent noir. Le sommet de Ouagadougou s'est transformé en un sommet africano-africain, dont l'ordre du jour a échappé à Paris.

Dans le pays, le couple Chirac-Juppé continue à enregistrer une cote de popularité exceptionnellement faible, chez les chefs d'entreprise comme dans l'ensemble de l'opinion. Son impopularité accroît les tensions entre le gouvernement et les parlementaires de la majorité. Lorsque le président de la République exprime le souhait d'un retour à un plafonnement de l'impôt sur la fortune, il est suivi au Sénat : son initiative provoque, en revanche, une fronde au sein du groupe RPR de l'Assemblée.

La semaine s'achève enfin, pour l'exécutif, dans un climat particulièrement délétère avec les progrès des enquêtes sur des circuits de financement liés au RPR et les révélations sur le rôle, en la matière, de la mairie de Paris, gouvernée pendant dix-huit ans par M. Chirac.

Si Alain Juppé, le premier ministre, continue ainsi à prendre des coups, force est de constater que dans chacun de ces dossiers c'est désormais le président de la République qui est interpellé. Le voici contraint de monter en ligne dans les conditions les plus difficiles qui soient.

L'AVIS DU MÉDIATEUR

Beaucoup de lettres sont parvenues au *Monde*, depuis une dizaine de jours, sur deux sujets qui provoquent une intense polémique. Le premier, dont traite ci-dessous le médiateur, concerne le choix des dessins publiés dans nos pages « Horizons », en particulier la publication d'une caricature de Philippe Bertrand qui soulève l'indignation de



nombreux fonctionnaires. Le second, sur lequel le médiateur reviendra la semaine prochaine, est celui du foulard islamique : nos correspondants protestent en effet contre un « amalgame » qu'ils estiment injustifié, établi dans *Le Monde* du 3 décembre, entre certaines pratiques du Front national et la défense de la laïcité.

La force de l'image

par Thomas Ferenczi

DEUX dessins récemment publiés dans *Le Monde* ont suscité la colère de plusieurs lecteurs. L'un, signé Ivan Sigg, illustrait, dans nos éditions du 20 novembre, une enquête de Cécile Prieur sur « le dépistage de l'inceste » : il représentait, sous une forme stylisée, des enfants victimes de sévices sexuels. L'autre, dû à Philippe Bertrand, avait pour titre, dans nos éditions du 27 novembre, *Le Serviteur de l'Etat* : il figurait un personnage à tête de chien, une laisse entre les mains et des billets de 500 francs dans une poche.

Le premier de ces dessins est jugé *« ignoble »* (souligné deux fois) par Gabrielle Slizewicz-Dumas, de Paris, qui estime que *Le Monde « salit ses pages avec des dessins aussi crûment pornographiques »*. François Rocca, de Cuges-les-Pins (Bouches-du-Rhône), se dit *« étonné »* et *« navré »*. *« Pensez-vous,* nous demande-t-il, *qu'un tel dessin, où le dessinateur nous livre ses fantasmes, soit digne de votre journal ? »*. François Blavignac, de Paris, est, lui, *« attristé »* : cette illustration *« de mauvais goût »* et *« malsaine »* lui laisse *« une impression de malaise »*. Le second dessin *provoque un tollé dans la fonction publique. Le* ministre lui-même, Dominique Perben, se déclare *« stupéfait »* que notre journal *« publie ce genre d'insinuation »*, véhiculant *« des poncifs insultants »*. *« Si je lis bien,* nous écrit-il, *servilité et corruption représentent les valeurs de référence du fonctionnaire. »* Pour M. Perben, *« cette façon de distiller la calomnie est digne des pires moments de notre histoire »*. Renaud Denoix de Saint-Marc, *vice-président du Conseil d'Etat,* parle d'un *« outrage fait à l'ensemble de la fonction publique de l'Etat »*. Mêmes réactions de la part de Jean-Pierre Gualezzi, secrétaire général de la Fédération générale autonome des fonctionnaires, qui dénonce *« le caractère aussi odieux qu'injuste »* de ce dessin, et d'Henri Servant, de Paris, qui le juge *« carrément indigne »*.

Ces deux dessins ont été publiés dans nos pages « Horizons », situées au centre du journal et traitées différemment des autres pages afin de varier les plaisirs de la lecture. Choisis par Dominique Roynette, nommée il y a deux ans au poste nouveau de directeur artistique, les dessinateurs y sont invités à traiter à leur manière, *directe, souvent agressive, parfois provocatrice,* des sujets d'actualité, au risque de choquer des lecteurs plus habitués aux nuances de l'écrit. *« Le dessin,* écrivait en juin 1994 André Laurens, précédent médiateur du *Monde*, *est, dans la presse, une autre façon de réagir à l'actualité. (...) Il renvoie souvent la violence que son auteur a ressentie en se plongeant dans l'actualité. »*

*C'est bien cette violence qu'*expriment les deux dessins controversés. Violence des abus exercés sur des enfants, que l'article explique et que l'image montre sans détours. Violence de la « fracture sociale », qui conduit à mettre en cause les élites dirigeantes, y compris les sommets de l'Etat – non pas, bien entendu, la fonction publique en tant que corps, mais les détenteurs de l'autorité, à commencer par les hommes politiques, dont quelques-uns paraissent plus enclins à servir leurs intérêts que ceux de la collectivité. La caricature force le trait, mais elle met aussi l'accent sur des réalités que beaucoup ne veulent pas voir.

LA DERNIÈRE CHANCE D'INTÉGRATION

La juxtaposition, dans la page « Société » (*Le Monde* du 3 décembre) de trois informations rendant compte des pratiques discriminatoires du maire FN de Marignane, de l'exploitation scandaleuse par un directeur d'établissement, également élu FN, du meurtre d'un jeune collégien marseillais, et du refus de certains enseignants de faire cours devant des élèves musulmanes voilées, est pour le moins contestable. Mais, comme si cela n'était pas suffisant, François Bonnet, dans un commentaire intitulé « Contagion », nous le dit clairement : les trois attitudes, celles des élus FN et celle des enseignants, même si elles n'ont pas la même portée, procèdent de la même volonté d'exclusion. Du contestable, on est passé au scandaleux. (...)

Je suis de ceux qui pensent que l'école, et particulièrement l'école laïque, est la dernière chance d'intégration pour de nombreux jeunes issus de l'immigration maghrébine, handicapés par toutes sortes d'exclusions, mais aussi par une culture qui induit des comportements sociaux et un mode de vie qui contribuent largement à leur marginalisation, et donc à alimenter la haine et la violence. Le port du foulard est perçu par de nombreux enseignants, qui sont très souvent confrontés à des situations difficiles, et exposés à la violence et aux insultes (y compris sexistes, en ce qui concerne les enseignantes), comme un obstacle à la cohabitation harmonieuse d'élèves d'origines religieuses et ethniques très diverses. Quel que soit le contexte socio-économique, il n'y a pas d'intégration sans le renoncement à tout ce qui, dans le mode de vie, pose problème. Et le foulard islamique, symbole de la femme soumise, pose effectivement problème. La capitulation sur ce sujet entraînerait inévitablement une série de revendications sur le contenu même des programmes.

Jean Manuel Cuesta,
Le Pré-Saint-Gervais
(Seine-Saint-Denis)

ESCROQUERIE INTELLECTUELLE

*Dans le numéro daté du 3 dé-*cembre, votre collaborateur, François Bonnet, se livre à un amalgame odieux entre l'action menée par mes trois collègues du lycée Racine et celles inspirées ailleurs par le Front national. C'est une escroquerie intellectuelle pure et simple ! Ce à quoi nous nous attaquons, c'est le voile sexiste, absolument pas à l'élève qui le porte, et encore moins parce qu'elle serait musulmane ! Nous combattons un symbole, contre lequel chaque jour des femmes se révoltent, en Algérie, au Soudan, en Iran. Souvent au prix de leur vie. Nous combattons la discrimination, la volonté d'infériorisation dont sont victimes ces femmes. Et c'est justement parce que nous voulons l'intégration, dans la société française, de tous les jeunes vivant dans notre pays, quelles que soient leurs origines et leur éventuelle religion, que nous souhaitons leur faire intérioriser les valeurs de liberté (des individus, pas des groupes) et d'égalité (entre hommes et femmes en particulier).

Jean-Bernard Gonzalez,
Paris

DISCRIMINATION

Impensables il y a dix ans, les incidents qui se multiplient dans nos écoles étaient prévisibles depuis longtemps : cela fait des années que nombre d'enseignants haussent le ton en salle des professeurs et menacent de ne plus faire cours devant des lycéennes voilées. A la limite, il est étonnant, et heureux, que le lycée Racine soit le seul de Paris où il y ait eu passage à l'acte. Ce qui est plus malheureux, c'est que le professeur de philosophie soit solidaire d'une discrimination. Or cet exemple me semble significatif, non pas d'une poussée de l'extrémisme, mais plutôt d'une invraisemblable banalisation du racisme. (...) Le rejet ne s'accompagne souvent d'aucune argumentation, d'aucune justification ; il se réclame du bon sens, et se présente comme une évidence première : on ne va tout de même pas donner des raisons ! Pour certains collègues que j'ai côtoyés en lycée, et qui n'ont jamais revendiqué la laïcité devant les élèves qui affichaient une croix par-dessus leur pull-over, la bataille contre un voile fantomatique tient lieu de *ratio cognoscendi* de la liberté. Au risque d'enfoncer une porte ouverte, il faut donc rappeler que, de mémoire d'élève et d'enseignant(e) de l'école publique, laïque et obligatoire, catholiques et protestants ostentatoires n'ont pas coutume d'être inquiétés. Y aurait-il des principes pour les (bons) chrétiens, et d'autres pour les (mauvais) musulmans ? (...) La philosophie serait-elle par essence réservée aux Français « de souche » ou à ceux qui, n'étant pas « de souche », seraient tenus de prouver, non voile à l'appui, qu'ils ont véritablement intégré les valeurs occidentales du professeur de philosophie ?

Anissa Castel-Bouchouchi,
Paris

SÉGRÉGATION DES SEXES

Il y a une loi de la République française qui interdit la ségrégation des sexes, ségrégation que signifie ostensiblement – voire ostentoirement – le port du foulard. (...) Que ceux des adultes qui ne veulent pas se plier aux règles de notre école laïque aient le courage et l'honnêteté d'envoyer leurs enfants dans les écoles coraniques. Eux non plus ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux : l'école gratuite et républicaine et l'éducation islamique... (...)

Marie-Claire Calmus,
Paris

PAPIER GLACÉ

Je suis énervé, triste aussi : vendredi 29 novembre, à 13 h 30, je vais acheter *Le Monde*, qui, je l'espère, m'accompagnera jusqu'au *soir et...* le *marchand, hilare, sort* un fascicule sur papier glacé de sous son comptoir, et me dit *« C'est pour vous ! »*. Il insiste, je feuillette l'opuscule, et, après des photographies publicitaires dignes d'un catalogue de vente par correspondance, je tombe sur l'abomination, de l'ART, de la photo artistique, du libidineux, *mais flou* (la petite culotte sur l'objectif ?), je reviens en arrière, je lis les légendes, on me vend du BEAU, je lis les détails : tout cela, c'est du CHER. Mon Dieu ! Dans quel gouffre tombez-vous ? (...) Comme cela vous va mal !

En fait, je joue les mécontents, mais je jubile, j'entre enfin dans ce petit monde où décorateurs et stylistes se voient faire du vrai art, où il est nécessaire de torturer un objet pour montrer sa différence (ah ! le mixer plongeant de la page 14, ah ! le vase en caoutchouc de la page 53). Où les photographies sont moches, mais sans doute moches de façon revendiquée : et c'est de la plongée, et c'est de la contre-plongée, et c'est décadré, et c'est photographié en biais. Le vocabulaire et la structure des phrases sont également mis à mal, ampoulés, prétentieux. (...) Enfin est arrivée l'heure du mélange des genres, j'aurai des cartes à gratter dans *Le Monde* qui me donneront droit à un voyage pour deux personnes aux Canaries. Monsieur le rédacteur en chef, nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle, et c'est avec chaleur que je vous remercie de m'en ouvrir les portes !

Michel Cabane,
Paris



La nuit où l'Indochine s'embrasa

Le 19 décembre 1946, le sabotage de la centrale électrique de Hanoï donna le signal de l'insurrection du Vietnam. Les préjugés colonialistes avaient mis le feu aux poudres. La guerre, contre les Français puis les Américains, dura trente ans

IL y a un demi-siècle, le 19 décembre 1946, éclata en Extrême-Orient une guerre de trente ans. La nuit venait de tomber sur Hanoï, au nord du Vietnam. Il faisait froid et humide, et chacun retenait son souffle. La tension s'était exacerbée les semaines précédentes entre les autorités françaises et les nationalistes vietnamiens. Le sang avait coulé, brisant le fil ténu des concessions réciproques. Une aubaine pour les va-t-en-guerre des deux camps, qui guettaient l'occasion d'en découdre. Aveuglement de quelques-uns, pesanteurs de l'Histoire, engrenage fatal. Il faudra le désastre de Dien Bien Phu, en 1954, pour que la France regrette son intransigeance de 1946. Et la chute de Saïgon, en 1975, pour que les Américains se mordent les doigts de s'être enlisés dans le même bourbier.

Hanoï bruissait ce jour-là de la rumeur d'une attaque imminente. Croyant à un répit, les soldats français avaient reçu quartier libre. Puis, brusquement, leurs supérieurs les avaient consignés, après avoir appris d'un espion eurasien que l'offensive était proche. A 20 h 04, une explosion retentit, plongeant la ville dans la nuit noire. Le sabotage de la centrale électrique donna le signal. Les *Tu Ve*, les milices viet-minh, se ruèrent sur les quartiers européens.

Dans le vacarme des armes automatiques et les hurlements des assaillants, des maisons furent pillées et incendiées, leurs habitants massacrés. Lorsque les troupes françaises reprirent le contrôle de la situation le lendemain, on dénombra 40 morts et 300 disparus, emmenés en otage ou arrêtés.

Aujourd'hui encore, on ne sait pas exactement ce qui s'est passé le 19 décembre 1946, il y a cinquante ans, le jour où l'irréparable fut commis. Les *Tu Ve*, qui comptaient nombre d'éléments incontrôlés, ont-ils voulu forcer la situation, obligeant Hô Chi Minh, le chef de file (communiste) des nationalistes vietnamiens, à couvrir une initiative qui n'était prévue ni à ce moment-là ni sous cette forme ? La direction viet-minh était-elle unanime ou, au contraire, divisée sur l'opportunité de l'opération ? Il a fallu attendre 1988 pour que les Vietnamiens reconnaissent officiellement avoir déclenché les hostilités. De là à laisser filtrer d'autres vérités...

Si l'étincelle fut vietnamienne, la machine infernale est française. La responsabilité en revient à quelques hommes, et d'abord au général de Gaulle qui, sur la lancée de la reconquête du territoire français, à la fin de la seconde guerre mondiale, estimait que l'Indochine, occupée jusqu'à leur défaite par les Japonais, devait, comme Strasbourg ou Clermont-Ferrand, être ramenée dans l'empire français.

Les Français en général, approuvaient. Rares sont ceux qui mesurent exactement, en 1945, l'aspiration profonde des colonisés à s'émanciper. Dans ses éditions datées 22-23 décembre 1946, aux lendemains des événements de Hanoï, *Le Monde* publie à la une, sous la signature de Rémy Roure, un éditorial symptomatique de l'opinion d'alors, qui compare les anticolonialistes à Doriot, passé du communisme au fascisme, et condamne par avance ceux qui livreraient *« à l'anarchie (...) les territoires d'outre-mer, héritages de nos pères, et à la destruction l'œuvre de civilisation qu'ils ont réalisée »*.

De Gaulle, qui passe depuis l'indépendance algérienne de 1962 pour un décolonisateur clairvoyant, se trompe alors d'époque. Il se trompe aussi sur les hommes. Chef du gouvernement provisoire en 1945, il nomme haut-commissaire en Indochine avec pour mission d'y rétablir la souveraineté française un fidèle des fidèles, l'amiral Georges-Marie Thierry d'Argenlieu. Officier en 1914-1918, celui-ci a rejoint dans les années 20 l'ordre des Carmes sous le nom du Père Louis de la Trinité. Mobilisé en 1939, d'Argenlieu est l'un des premiers à rallier Londres et la France libre. Ecarté de ses fonctions en Indochine peu après les événements de Hanoï, il retournera à la vie religieuse. On a dit de lui qu'il était l'esprit le plus brillant du XII[e] siècle... Il n'est tout simplement pas dans son rôle en Indochine, au milieu des années 40, alors que l'Inde, les Philippines et l'Indonésie sont sur le point d'accéder à l'indépendance.

Aux côtés de d'Argenlieu, mais subordonné à lui, de Gaulle nomme comme commandant en chef du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient un autre fidèle, un aristocrate lui aussi, le général Philippe Leclerc de Hauteclocque. Le libérateur de Paris juge l'indépendance du Vietnam inéluctable. D'Argenlieu s'y oppose de toutes ses fibres, tel un croisé, et fustige les tendances *« capitulardes »* de Leclerc. De Gaulle apaise, quand il le peut, cette querelle fratricide. Leclerc quittera finalement l'Indochine en juillet 1946, y reviendra, pour une mission d'inspection, en 1947. Trop tard. L'option incarnée par d'Argenlieu a prévalu, avec la bénédiction de de Gaulle auquel l'amiral continue d'en référer, à Colombey-les-Deux-Eglises, une fois le Général exclu du pouvoir, après janvier 1946.

> Si l'étincelle fut vietnamienne, la machine infernale est française. La responsabilité en revient à quelques hommes, et d'abord au général de Gaulle

Les Français de cette génération ont peine à imaginer l'avenir de l'Indochine autrement que dans le giron national. Ils sont installés en Extrême-Orient depuis un siècle et s'y croient chez eux. Ils y sont peu nombreux mais actifs, exploitant les ressources naturelles de la région : thé, café, charbon et caoutchouc. En contre-partie, ils s'enorgueillissent d'avoir fait progresser l'enseignement et amélioré l'état sanitaire de la population dont ils attendent, en retour, la gratitude. Deux fois gouverneur général en Indochine, ancien ministre des colonies, Albert Sarraut (1872-1962) est le digne prédécesseur de d'Argenlieu, qui déclare en 1931 : *« Où nous sommes, nous devons rester. Ce n'est pas seulement la consigne de nos intérêts ; c'est l'injonction de l'humanité, l'ordre de la civilisation. »*

Lorsqu'éclatent les événements de Hanoï, cette idéologie colonialiste imprègne encore les esprits. Hô Chi Minh a profité de la fin de l'occupation japonaise et de la confusion qui s'en est suivie pour proclamer, le 2 septembre 1945, l'avènement de la République démocratique du Vietnam. Hô et ses camarades, qui connaissent leurs classiques, se réfèrent, dans le préambule de cette proclamation, à la déclaration d'indépendance des Etats-Unis (1776) et à la Déclaration française des droits de l'homme de 1791...

Nommé par de Gaulle le 16 août, Leclerc n'arrivera à Saïgon que le 5 octobre, suivi, trois semaines plus tard, de troupes fraîches emmenées par le lieutenant-colonel Jacques Massu. Des succès suivent, au Sud, même si la France mesure déjà les difficultés qu'il y a à se faire respecter à 13 000 kilomètres de ses côtes.

Le 6 mars 1946, un compromis semble se dessiner. Par l'intermédiaire du commissaire de la République au Tonkin, Jean Sainteny, Hô Chi Minh obtient la reconnaissance de l'Etat *« libre »* du Vietnam que Paris refuse de qualifier d'*« indépendant »*, membre à part entière d'une *« Union française »* qui n'existe pas encore. En contrepartie, la France est autorisée à déployer 15 000 hommes au nord du pays pour y veiller sur ses intérêts. Leclerc entre à Hanoï le 15 mars où une photo, passée à la postérité, le montre sablant le champagne avec le président Hô Chi Minh. La Chine de Tchiang Kai-chek a pesé de tout son poids pour arracher cet accord aux Français et aux Vietnamiens. Derrière les sourires échangés ce jour-là, que d'arrière-pensées...

La conférence de Fontainebleau, destinée à donner corps à cette « convention préliminaire » du 6 mars, est un échec. Il en sortira malgré tout un *modus vivendi*, bientôt réduit à néant par le bombardement de Haïphong le 23 novembre. A la suite d'un incident mineur, des navires français ont tiré sur les quartiers vietnamiens, faisant plusieurs milliers de morts. D'Argenlieu et le « parti » colonialiste sont disposés à discuter de l'avenir de l'Annam et du Tonkin, les régions de Hué et de Hanoï, mais estiment que la France est chez elle en Cochinchine dont la « capitale » est Saïgon. Hô Chi Minh exige, lui, la réunification du Vietnam. Il l'obtiendra – après combien de détours – car, comme l'explique déjà l'orientaliste Paul Mus, le peuple vietnamien est *« inusable dans son attente »*.

Si d'Argenlieu peut ainsi jouer au proconsul, dictant sa politique à Paris plutôt que l'inverse, c'est qu'entre 1945 et 1946, au moment où tout se noue, la France voit se succéder quatre chefs de gouvernement (de Gaulle, Félix Gouin, Georges Bidault et Léon Blum). D'Argenlieu a d'autant plus les coudées franches que les décisions ou les non-décisions se prennent à Paris au sein d'une structure lourde, le Comité interministériel de l'Indochine, dont le secrétaire général d'alors, Pierre Messmer, futur premier ministre, admet aujourd'hui qu'il *« faisait écran avec le pouvoir politique »*.

A la veille des événements de Hanoï, alors que la tension est extrême, Blum devient, pour cinq semaines, chef du gouvernement provisoire. L'espoir d'un arrangement avec les Vietnamiens luit de nouveau. Hô Chi Minh tente de prendre directement contact avec le vieux leader socialiste. Bloquée par les services de d'Argenlieu, sa missive ne sera remise à Blum que le 20, alors qu'il est déjà trop tard.

A Hanoï même, Sainteny, qui passe à tort pour un modéré, souhaite lui aussi l'affrontement. Ses archives, conservées à la Fondation nationale des sciences politiques, recèlent un télégramme inédit du 8 décembre où il suggère de laisser Hô Chi Minh radiodiffuser un *« ordre d'insurrection générale »* afin de justifier aux yeux du *« monde entier »* une *« vigoureuse et définitive réaction »* des troupes françaises. Côté français, la manœuvre est claire. Elle consiste à pousser à bout les Vietnamiens afin de leur faire endosser la responsabilité des hostilités...

La guerre d'Indochine était-elle à ce point fatale ? Faut-il mettre l'accent sur les hommes et leur cécité ? Ou, au contraire, estimer que le conflit aurait éclaté tôt ou tard, favorisé par le contexte de l'époque : la décolonisation et la guerre froide ? Cette guerre, *« née dans l'ignorance, l'équivoque et le mensonge, au moins par omission »*, comme l'a écrit Jacques Fauvet dans *La IV[e] République* (Fayard, 1959), coûta la vie à quelque 60 000 Français et 500 000 Vietnamiens.

B. L. G.

★ ***1946 : Déclenchement de la guerre d'Indochine*, de Stein Tønnesson, L'Harmattan, 1987. *Paris-Saigon-Hanoi. Les archives de la guerre 1944-1947*, présenté par Philippe Devillers, Gallimard/Julliard, 1988. *Viêt-Nam, sociologie d'une guerre*, de Paul Mus, Le Seuil, 1952. *Les Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, juin 1996. *L'Histoire*, octobre 1996.**



PHOTO A.F.P.



DOCUMENT SIRPA/ECPA FRANCE



PHOTO SIRPA/ECPA FRANCE



PHOTO SIRPA/ECPA FRANCE

● Combats à Hanoï (ci-dessus, à gauche)

● Hô Chi Minh proclamant l'avènement de la République du Vietnam (ci-dessus, à droite)

● L'amiral Thierry d'Argenlieu, haut-commissaire de France en Indochine (ci-contre, à dr.)

● Hô Chi Minh recevant Leclerc à Hanoï, le 18 mars 1946. Au second plan, Jean Sainteny, haut-commissaire de la République au Tonkin (ci-contre, à g.)

Benjamin Stora, historien
« Pour le Vietnam, la guerre contre les Français est le conflit majeur »

« Vous venez de passer un an à Hanoï pour y étudier le rôle que jouent dans la mémoire collective la guerre du Vietnam et celle d'Algérie. Quelle perception les Vietnamiens ont-ils aujourd'hui de la guerre d'Indochine ?

– A observer sur place comment ces conflits et leurs dénouements sont célébrés, un constat s'impose : la guerre qui a opposé les Vietnamiens aux Français occupe plus de place dans la mémoire officielle que celle menée contre les Américains. C'est pour eux le conflit majeur. La tradition nationale fait davantage de place à la lutte contre le colonialisme qu'à tout autre événement. Par exemple, le bombardement de Haïphong en novembre 1946 ou la défaite française de Dien Bien Phu sont fréquemment commémorés. Des cérémonies leur sont consacrées. Des avenues portent le nom de ces événements pour qu'on ne les oublie pas. Rien de tel, par exemple, pour l'offensive du Têt de 1968 contre les Américains.

– La guerre avec les Etats-Unis a pourtant coûté beaucoup plus cher au Vietnam et aux Vietnamiens que celle contre les Français...

– Oui, mais la première guerre d'Indochine est vécue comme une guerre patriotique, qui rassemble. Celle qui a suivi, contre les Américains, a créé une coupure, que l'on ressent encore aujourd'hui, entre le Nord et le Sud. Cela ne signifie pas que les Vietnamiens en veulent davantage à la France. Le ressentiment à son égard n'existe pas aujourd'hui. Le prochain sommet de la francophonie se tiendra à Hanoï, en décembre 1997.

– Chez les Français, le souvenir de la guerre d'Indochine est encore moins vivace que les « événements » d'Algérie. Elle est comme absente de la mémoire nationale.

– C'est vrai. Encadré historiquement par la période de Vichy et la guerre d'Algérie, le conflit indochinois semble comme enseveli. Il a pourtant coûté la vie à près de 60 000 soldats français, soit deux fois plus que la guerre d'Algérie. Mais à l'inverse de l'Algérie l'Indochine n'était pas une colonie de peuplement. Les Européens y étaient peu nombreux. En plus de cela, ce n'est pas le contingent, mais un corps expéditionnaire, des militaires de carrière, qui a été envoyé sur place.

» La perte de ce territoire lointain sera moins traumatisante pour la société française que celle des départements d'Algérie. Malgré tout, la défaite subie par la France en Indochine et le « sentiment d'abandon » qui naîtra alors chez les officiers auront de lourdes répercussions sur les événements d'Algérie. Ils précipiteront en 1958 la chute de la IV[e] République. »

Propos recueillis par Bertrand Le Gendre

★ A paraître le 13 février 1997, de Benjamin Stora, *Imaginaires de guerre. Algérie-Vietnam* (éd. La Découverte).

Le général Giap : « Eviter les grands combats frontaux »

LE général Giap, le vainqueur de Dien Bien Phu, commandait les troupes vietnamiennes en décembre 1946 lorsque la guerre d'Indochine éclata. Dans ses *Mémoires* parus l'année dernière et inédits en langue étrangère, il relate en ces termes les événements dont Hanoï fut le théâtre : *« Notre devoir : défendre à tout prix la capitale, comme l'avait rappelé l'Oncle Hô (...). Il convenait tout d'abord d'éliminer une grande partie de l'armée ennemie et de la tenir enfermée le plus longtemps possible, à Hanoï et dans d'autres villes, afin que le temps joue en notre faveur et que le pays verse peu à peu dans la guerre. »*

Giap évoque ensuite la tactique militaire qui sera celle des Vietnamiens au cours des années suivantes et qui leur réussira si bien : *« A partir d'un constat sur l'état des forces ennemies et des nôtres, j'ai défini les mesures essentielles qui me semblaient nécessaires pour mener les opérations militaires : utiliser des groupes à effectifs modestes et tirer systématiquement avantage de la topographie et du milieu naturel (...) ; profiter* [à Hanoï] *des grosses maisons solides, dresser des barricades à travers les rues, attaquer les ennemis par tous les moyens et sous n'importe quelle forme, éviter à tous prix les grands combats frontaux, provoquer mille difficultés et mille embarras par nos multiples petites victoires. »*

★ Vo Nguyen Giap, *Combattre dans l'encerclement, Mémoires*. Maison d'édition de l'armée-Maison d'édition de la jeunesse, Hanoï, 1995. Extraits traduits du vietnamien par Philippe Papin.



« PANTOUFLAGE » Le Conseil d'Etat a décidé, vendredi 6 décembre dans la soirée, d'annuler la nomination, datant du 29 décembre 1994, de Jean-Pascal Beaufret au poste de sous-gouverneur du Crédit foncier de France. ● LES ACTES que M. Beaufret avait signés, depuis sa nomination à ce poste par le président de la République de l'époque, François Mitterrand, devraient toutefois conserver leur validité. ● LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT, Denis Piveteau, considérait que la nomination de M. Beaufret, ancien chef du service des affaires monétaires et financières à la direction du Trésor, constituait un excès de pouvoir. M. Piveteau a précisé que « l'intégrité personnelle de M. Beaufret n'est pas en cause ». ● DANS UN COMMUNIQUÉ, le Crédit foncier a annoncé le départ de M. Beaufret en date du 6 décembre.

Le Conseil d'Etat annule la nomination de M. Beaufret au Crédit foncier

Les actes signés par l'ancien sous-gouverneur dans l'exercice de ses fonctions depuis sa nomination, le 29 décembre 1994, par le président Mitterrand devraient conserver leur validité

LE CRÉDIT FONCIER vient de vivre une semaine noire, qui s'est terminée, vendredi 6 décembre, par l'annulation de la nomination de son sous-gouverneur, Jean-Pascal Beaufret, par le Conseil d'Etat. Les actes que M. Beaufret avait signés depuis qu'il avait été nommé à ce poste par le président de la République, François Mitterrand, le 29 décembre 1994, devraient toutefois conserver leur validité.

Le Conseil d'Etat était saisi par une société dénommée Lambda, actionnaire du Crédit foncier, dont elle possède douze actions. Représentée par l'avocat Alain Géniteau, cette société, devenue spécialiste de la défense des actionnaires minoritaires, demandait au Conseil d'Etat de dire que la nomination de M. Beaufret violait les dispositions sur le « pantouflage » contenues dans l'article 432-13 du code pénal, qui interdit à tout fonctionnaire ayant été chargé d'assurer la surveillance ou le contrôle d'une entreprise d'occuper un emploi dans cette société avant l'expiration d'un délai de cinq ans.

L'affaire, déjà examinée en section du contentieux (*Le Monde* du 28 octobre), a été portée devant l'assemblée du contentieux, la plus haute formation de jugement, afin que l'arrêt du Conseil d'Etat soit revêtu d'une très forte autorité. Pour ne pas risquer d'être à la fois juge et partie, le vice-président du Conseil d'Etat, Renaud Denoix de Saint-Marc, qui exerçait la fonction de secrétaire général du gouvernement en décembre 1994, avait choisi de ne pas présider la séance.

ANALYSE JURIDIQUE

Le Conseil d'Etat, qui a rendu sa décision publique le jour même, a suivi le commissaire du gouvernement, magistrat chargé de faire une analyse juridique, Denis Piveteau, en considérant que la nomination de M. Beaufret, ancien chef du service des affaires monétaires et financières à la direction du Trésor, était entachée d'excès de pouvoir.

L'avocat de M. Beaufret, Me Frédéric Thiriez, soutenait que le texte auquel le Conseil d'Etat devait se référer n'était pas le code pénal, mais le statut général des fonctionnaires, qui réglemente le passage des fonctionnaires vers le privé. Or, faisait-il observer, ce statut interdit le « pantouflage » des fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions de façon définitive (mise à la retraite, démission, révocation) ou provisoire (mise en disponibilité). Mais il ne dit rien des fonctionnaires en détachement, position dans laquelle se trouvait M. Beaufret au Crédit foncier. Le Conseil d'Etat a estimé que l'existence du statut de la fonction publique n'empêche pas l'application du code pénal.

Me Thiriez affirmait qu'il n'y avait pas de prise de participation volontaire dans le cas de M. Beaufret, ce haut fonctionnaire ayant été envoyé « *en mission* », « *en raison de sa compétence dans le domaine considéré* ». Le fait qu'il ait été imposé au Crédit foncier interdit, selon lui, une entente préalable entre M. Beaufret et cette entreprise. Le commissaire du gouvernement a répondu que le code pénal ne cherche pas à épargner le processus des nominations à la discrétion du gouvernement. Il a ajouté que ces nominations, au contraire, devaient être exemplaires, pour couper court à tout soupçon.

Me Thiriez soutenait, enfin, que la nomination de M. Beaufret ne pouvait transgresser un texte qui vise les fonctionnaires en poste dans une entreprise privée ou une entreprise exerçant son activité dans un secteur concurrentiel, dans la mesure où le Crédit foncier ne serait ni l'une ni l'autre. Le Conseil d'Etat a estimé que le Crédit foncier est une entreprise privée, en raison de la répartition de son capital (plus de 80 % était détenu à l'époque par des investisseurs privés), de sa composition, mais aussi de son activité, de plus en plus concurrentielle. Le Conseil d'Etat a estimé, enfin, que le chef du service des affaires monétaires et financières avait bien exercé un contrôle direct sur le Crédit foncier.

Le commissaire du gouvernement a précisé que « *l'intégrité personnelle de M. Beaufret n'est pas en cause* » ; toutefois, si M. Géniteau porte plainte, M. Beaufret tombe sous le coup du code pénal, qui punit de deux ans d'emprisonnement et de 200 000 francs d'amende tout fonctionnaire ayant transgressé la loi sur le « pantouflage ». Un juge judiciaire distinguerait-il, comme l'a fait le Conseil d'Etat, l'acte de nomination et la personne nommée ?

Le jugement du Conseil d'Etat ne devrait pas provoquer de séisme dans la fonction publique, puisque cette dernière s'est dotée, depuis mars 1995, d'une commission de déontologie, qui empêche désormais certains départs dans le privé (*Le Monde* du 30 octobre). Il devrait toutefois inciter le législateur à revenir sur une lacune du dispositif en vigueur dans la fonction publique, qui n'interdit ni ne contrôle les activités exercées dans le cadre du détachement.

Rafaële Rivais

La commission de déontologie

● **Mission.** Dans le cadre de la loi du 29 janvier 1993 contre la corruption, une commission de déontologie a été installée le 16 mars 1995. Elle est présidée par un conseiller d'Etat, Michel Bernard. La commission doit être obligatoirement consultée pour « *apprécier la compatibilité avec leurs fonctions précédentes des activités que souhaitent exercer, en dehors de leur administration, des fonctionnaires de l'Etat* ».

● **Incompatibilités.** Le décret de février 1995 précise qu'il existe deux cas d'incompatibilité. Si un fonctionnaire était chargé de surveiller ou de contrôler une entreprise ou de passer des marchés avec elle, il ne peut y être employé par la suite. Un fonctionnaire ne doit pas être amené à travailler avec son ancien service et ses anciens collègues au nom de son entreprise ou en qualité de conseil et d'avocat, afin de préserver l'indépendance ou la neutralité du service public.

● **Avis.** Entre mars 1995 et mars 1996, la commission a émis 552 avis, dont 6 % ont été défavorables.

L'intersyndicale s'en prend à Jean Arthuis

L'intersyndicale du Crédit foncier a demandé, vendredi 6 décembre, la « *démission immédiate* » de Jean Arthuis, ministre de l'économie, tandis que le comité central d'entreprise a décidé de porter plainte contre lui pour « *incompatibilité* » entre ses fonctions de ministre de tutelle du Crédit foncier et celle de commissaire aux comptes d'une de ses filiales, la Compagnie foncière de construction. Selon les syndicats, celle-ci a coûté au groupe près de 900 millions de francs entre 1993 et 1995 « *sans que le cabinet Jean Arthuis s'en émeuve* ». Dans un communiqué, le cabinet Jean Arthuis et Associés précise que le ministre n'exerce plus d'activité chez lui, depuis mars 1986.

Le Crédit foncier doit être démantelé après une offre publique d'achat lancée par la Caisse des dépôts pour le compte de l'Etat, et un transfert des activités commerciales et de 1 500 salariés sur 3 500 vers le Crédit immobilier de France. Après avoir enregistré une perte de 10,8 milliards de francs en 1995, l'établissement prévoit un bénéfice d'un milliard cette année.

La solidité de Wall Street a permis de limiter la chute des marchés

… rebond
de la Bourse de Paris
2 240,72
17 h 14
vendredi 6 décembre 1996

LA JOURNÉE du 6 décembre a failli être un vendredi noir sur l'ensemble des places financières. Finalement, la résistance de Wall Street et la publication des chiffres du chômage aux Etats-Unis pour le mois de novembre, jugés satisfaisants par les analystes, ont permis de limiter les dégâts. Mais la secousse, d'une rare violence, a souligné la fragilité des marchés boursiers, qui, dans leur quasi-totalité, ont battu au cours des dernières semaines des records historiques de hausse et affichent depuis le début de l'année des performances hors du commun.

Au plus fort de la panique qui a saisi à la mi-journée les places européennes, Paris et Francfort s'enfonçaient dans des baisses dignes d'un mini-krach, de l'ordre de 5 %, et Londres abandonnait plus de 4 %. Ce véritable trou d'air était la conséquence, avant toute chose, des déclarations du président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, qui s'était inquiété, jeudi soir, à la fois d'une possible accélération de l'inflation et d'un risque de surévaluation des actifs financiers américains (*Le Monde* du 7 décembre).

M. Greenspan avait évoqué à la fois « *l'exubérance irrationnelle* » des marchés boursiers et les conséquences de « *la formation d'une bulle financière* ». Même s'il s'agissait d'un discours qui se voulait théorique, ces propos ont été interprétés comme un avertissement et comme le signal d'une hausse des taux à venir par la banque centrale américaine. Du coup, dans la nuit de jeudi à vendredi, le dollar et les marchés obligataires ont baissé, mais ce sont les places boursières qui ont réagi le plus violemment.

L'ensemble des marchés d'actions asiatiques ont plongé vendredi, à l'image de Tokyo, qui a perdu 3,19 %, sa plus importante baisse de l'année. Hongkong a aussi cédé 2,9 %.

Les places européennes ont entamé la journée avec des reculs d'une ampleur comparable, puis se sont littéralement effondrées après les propos provocateurs d'un membre du conseil de la Bundesbank, Reimut Jochimsen. Ce dernier a déclaré, à la fois, que les fondements de l'économie allemande n'étaient pas assez solides pour permettre une croissance soutenue et que la politique monétaire n'avait pas à contribuer à la croissance. Et cela au lendemain de la décision, jeudi, de la banque centrale allemande de ne pas abaisser ses taux directeurs.

Entre la crainte d'une hausse des taux américains et l'annonce par M. Jochimsen de la fin de la baisse des taux en Allemagne, en dépit d'une progression du chômage en novembre outre-Rhin, les investisseurs ont pris peur.

A l'ouverture, Wall Street, guère plus rassurée, suivait les Bourses européennes. L'indice Dow Jones perdait 144 points (2,3 %) en une demi-heure, pour finalement se reprendre, soutenu par le rebond des marchés obligataires après l'annonce de statistiques qui ont rassuré les analystes sur les risques de surchauffe de l'économie américaine et d'accélération de l'inflation : un taux de chômage en progression de 5,4 % en novembre aux Etats-Unis, et un nombre de créations d'emplois (118 000) inférieur aux prévisions (175 000). En outre, le responsable des études économiques de la Maison Blanche, Joseph Stiglitz, déclarait, pour calmer le jeu, que le marché était en train de « *surinterpréter* » les propos de M. Greenspan.

LE PIRE ÉVITÉ

Comme Wall Street a commencé à réduire sensiblement ses pertes, les places européennes ont finalement limité leurs reculs. Paris et Londres ont fini la journée sur des baisses respectives de 2,26 % et 2,18 %. Francfort, qui avait fermé ses portes avant l'ouverture des marchés américains, a perdu 4,05 %. Enfin, Wall Street n'a cédé que 0,86 % en clôture.

Si le pire a été finalement évité, les problèmes évoqués indirectement par Alan Greenspan n'ont pas disparu pour autant. La vitalité débordante de Wall Street préoccupe la Réserve fédérale américaine. Le 25 novembre déjà, le *Wall Street Journal* rapportait que cette institution « *apprécierait un peu moins d'exubérance* » et ne verrait pas d'un mauvais œil « *une légère décrue* » des cours. La Bourse américaine a gagné 25 % depuis le début de l'année et 170 % depuis six ans.

Barton Biggs, de la banque américaine Morgan Stanley, souligne, dans une étude parue à la fin du mois de novembre, les performances hors normes de la Bourse américaine : « *Le gain réel (hors inflation) des actions américaines a été, au cours des quarante dernières années, de 1,9 % par an, auquel il faut ajouter 1,2 % (réel) fourni par le versement des dividendes. Or, au cours des cinq dernières années, les titres américains ont rapporté 13,9 % hors inflation et même 16 % depuis vingt-trois mois.* » « *Je pense que nous sommes à la veille d'un retournement de tendance et d'un cycle économique moins favorable... La baisse devrait être comprise entre 20 % et 30 %* », conclut M. Biggs.

Eric Leser

Lire également pages 17 et 18

La stratégie du groupe Pernod Ricard n'attire plus les boursiers

PERNOD RICARD n'a plus la cote. Valeur chérie de la Bourse dans les années 80, l'action a perdu près de 30 % depuis son plus haut niveau, atteint en mai 1996, et a retrouvé, à 274 francs, sa valeur de janvier 1992. Sur un an, le titre n'a pas progressé, alors que la Bourse de Paris gagnait 30 %. Sur 21 bureaux d'analyse financière interrogés par l'hebdomadaire *Option Finance* paru le 2 décembre, quatorze ont un avis négatif sur Pernod Ricard.

Le numéro un mondial de l'anisette (1,1 milliard de francs de résultat net pour 15,9 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1995) a souffert d'un été maussade, entraînant une baisse de son chiffre d'affaires au troisième trimestre de 0,6 %. Sa filiale Orangina a, notamment, été touchée. « *En juillet et août, les ventes d'Orangina en France ont baissé de 15 à 20 % par rapport à l'été précédent* », reconnaît Thierry Pfister, PDG d'Orangina France. Pernod Ricard, qui vend les trois marques d'alcool les plus consommées en France (Ricard, 51 et Suze), a aussi été victime du projet de loi de finances, qui prévoit un relèvement de 5 % des droits sur les alcools.

SUCCÈS D'ORANGINA ROUGE

Mais les analystes financiers s'interrogent surtout sur la stratégie du groupe. Grâce à son marketing, Pernod Ricard a bien défendu ses parts de marché en France : il a rajeuni dans les années 80 l'image du pastis et de la Suze, tandis que le lancement, en 1996, d'Orangina Rouge, produit à base d'oranges sanguines destiné aux jeunes, a été un succès. « *Nous sommes une marque incontournable en France et nous l'entretenons. Nous sommes le deuxième investisseur du marché en communication derrière Coca* », explique Thierry Pfister. Mais le marketing coûte cher. « *Pernod Ricard a beau faire des efforts de productivité, il doit réinvestir tous ses efforts dans le marketing sans pouvoir augmenter ses prix de vente, à cause notamment de la montée des marques de distributeurs, ce qui n'améliore pas ses bénéfices* », explique Cécile d'Estais, analyste financier chez Paribas Capital Markets.

- Le développement international est plus délicat : Orangina, qui doit faire face aux géants Coca-Cola et Pepsi, a du mal à imposer la petite bouteille ronde hors de France et, surtout, à en tirer des profits. Au fil des ans, l'entreprise a développé un beau réseau de distribution international, mais il manque de marques prestigieuses internationales, Ricard et Orangina étant très françaises. « *Il nous manque une grande marque d'alcool blanc, type gin ou vodka* », reconnaît le groupe, qui estime pouvoir mobiliser 6 à 7 milliards de francs pour financer une éventuelle acquisition. Mais les marques mondiales sont recherchées : aucune n'est à vendre pour l'instant.

LIQUIDITÉS

Pernod Ricard a un problème de taille : il est trop gros pour rester monoproduit ; il doit réemployer les liquidités dégagées par les ventes de pastis. Il est trop petit par rapport aux géants que sont le canadien Seagram ou les britanniques Grand Met et Guinness pour s'imposer partout dans le monde. Mais le groupe ne peut pas grossir vite, compte tenu des contraintes financières qu'il s'est lui-même fixées. Patrick Ricard, qui veut conserver le contrôle familial de l'entreprise, doit choyer ses actionnaires pour éviter tout risque d'OPA. Il ne peut donc se lancer dans de très lourds investissements ni réaliser d'acquisitions qui feraient baisser son bénéfice par action. M. Ricard exclut toute augmentation de capital pour financer une éventuelle acquisition.

Faute de trouver une acquisition importante à réaliser, le groupe a prévenu qu'il pourrait racheter ses propres actions, comme l'a évoqué Patrick Ricard, à l'image des groupes anglo-saxons qui cherchent ainsi à faire monter le cours de Bourse. Ce serait reconnaître que Pernod Ricard n'a pas de projets ambitieux, du moins dans l'immédiat.

Arnaud Leparmentier

DÉPÊCHES

■ **BRITISH AIRWAYS : le gouvernement britannique** a refusé, vendredi 6 décembre, d'autoriser British Airways à s'allier avec American Airlines, estimant que le rapprochement serait néfaste à la concurrence. A elles deux, British Airways et American Airlines représentent 60 % des liaisons entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, et 70 % entre Londres et New York. Le gouvernement britannique demande aux compagnies de renoncer à certains créneaux horaires. Si les conditions posées ne sont pas acceptées, le gouvernement britannique saisira la Commission des fusions et des monopoles (MMC).

■ **CLUB MÉDITERRANÉE : le numéro un du village de vacances a annoncé**, vendredi 6 décembre, que la Caisse des dépôts, la Compagnie financière Benjamin et Edmond de Rothschild, Exor, Nippon Life et Rolaco ont mis fin, en concertation avec la direction de l'entreprise, au pacte d'actionnaires qui les liait. Antoine Cachin, directeur général du Club Méditerranée, a précisé que « *les actionnaires n'avaient pas l'intention de se désengager du capital* ».

■ **CALENERGY : le producteur américain d'électricité** a relevé, vendredi 6 décembre, son offre de 3,2 % sur la société britannique Northern Electric, pour la porter à 728 millions de livres (6,5 milliards de francs). Le conseil d'administration de Northern Electric a refusé cette nouvelle offre.

■ **MOULINEX : des délégués CFDT et CGT du groupe** ont accusé, après la réunion d'un comité central d'entreprise, vendredi 6 décembre, la direction de vouloir augmenter le nombre de suppressions d'emplois. « *Au lieu de 2 600 suppressions d'emplois, dont 2 100 en France, ce serait 2 100 suppressions en France, 292 externalisations et 773 suppressions à l'étranger* », affirme Marie-Gisèle Chevalier (CFDT). La direction de Moulinex dément tout changement par rapport au projet de plan social présenté en juin.

■ **ALCATEL CIT : les syndicats CFDT, CGT, FO et CGC** du fabricant de matériels de télécommunications appellent à une fermeture des sites d'Ormes, Nantes, Lannion et Vélizy, pour une demi-journée, mardi 10 décembre, à l'occasion d'un comité central d'entreprise sur les 1 636 suppressions d'emplois annoncées le 25 octobre.

NOSTALGIES Le 9 décembre, à 20 heures, au Palais des congrès à Paris, maître Poulain dispersera une centaine d'automobiles de légende : Ferrari, Porsche, Alfa Romeo, Aston-Martin, Bentley, Jaguar, Voisin, Hotchkiss, etc. ● L'ÉPOQUE DE LA SPÉCULATION insensée sur les Ferrari et autres bolides des années 60 est bien révolue. *Les prix ont chuté, et les passionnés peuvent tenter à la fois de se faire plaisir et de réaliser un placement qui préserve la valeur de leur capital.* ● LES PRIX s'échelonnent de *25 000 francs pour une voiture populaire des années 30 ou 50 à 3 millions de francs pour les prestigieuses des années 30 ou les plus belles sportives italiennes et anglaises des années 60.* ● IL FAUT, *avant d'acheter,* tenir compte du coût de l'entretien et des réparations, et savoir que bien souvent la motivation principale des collectionneurs reste de posséder enfin la voiture qui les a fait rêver dans leur jeunesse.

Les automobiles de collection font toujours rêver les passionnés

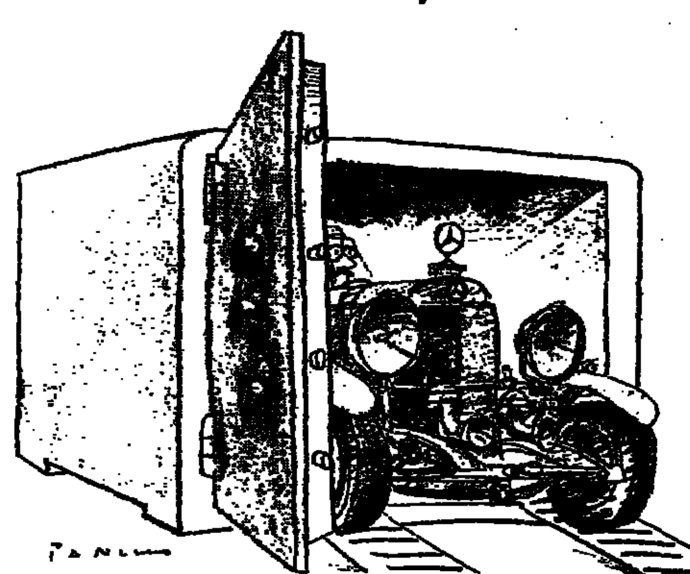
La spéculation de la fin des années 80 n'a plus cours sur ce marché très particulier. Les prix ont fortement baissé, et les acheteurs sont avant tout aujourd'hui amateurs des grandes années de la « bagnole »

APRÈS avoir connu, à la fin des années 80, de folles flambées de prix, suivies au lendemain de la crise de chutes tout aussi brutales, le marché des voitures de collection retrouve petit à petit sa stabilité. Avec à la clé des estimations nettement plus accessibles, notamment pour les sportives d'après-guerre – Ferrari, Maserati, Lamborghini et autres Jaguar ou Aston-Martin –, les plus touchées par la spéculation, et par la chute des prix qui a suivi. Leur acquisition doit désormais être envisagée comme un *placement-plaisir, sans arrière-pensée de plus-value,* même si on peut raisonnablement espérer préserver la valeur de son capital.

Avis aux amateurs : une Ferrari F 40 de 1990 s'arrachait pour plus de 6 millions francs en 1990. Aujourd'hui, sa jumelle, qui sera mise aux enchères le 9 décembre, est estimée à peine à plus d'un million ! Mais les prix de certaines voitures de collection plus populaires et aussi plus utilisables pour faire des balades dominicales commencent à 25 000 francs, voire moins. Entrer dans la grande famille des collectionneurs d'automobiles ne nécessite pas forcément une mise de fonds très importante. Ainsi, la Delahaye 107 Berline de 1927 devrait se négocier entre 25 000 francs et 35 000 francs.

A LA POINTE DU PROGRÈS

Plus proche de nous, la Morgan de 1972, dotée d'un moteur 8 cylindres en V, et restaurée par le carrossier Lecoq – gage de qualité – pourrait partir pour 100 000 francs. Enfin, la R 8 Gordini, sympathique petite sportive des années 60, est évaluée aux environs de 50 000 francs. A la pointe du progrès à l'époque, elle est évidemment tout à fait dépassée aujourd'hui. Mais il ne faut pas *oublier que la motivation principale* de bien des collectionneurs reste souvent de posséder enfin la voiture qui les a fait rêver dans leur jeunesse !



Point essentiel à prendre en compte lors de l'achat d'une voiture de collection : le coût très onéreux des remises en état éventuelles. Mieux vaut généralement donner la préférence à celle qui a déjà été restaurée aux frais du précédent propriétaire. C'est le cas du coupé Mercedes-Benz 300 SL à portes papillons de 1955, qui sera présenté le 9 décembre. Les réparations effectuées s'élèvent à 2 millions de francs, factures à l'appui ! Un coût disproportionné, en regard de l'évaluation actuelle de cette sportive d'après-guerre : 1 million de francs... Caractéristiques de ce modèle mythique, les portes ouvrant vers le haut, le fameux système « papillon».

Ces automobiles d'exception peuvent aussi bénéficier d'un passé prestigieux, sportif ou mondain, qui les rend en quelque sorte uniques. Certaines en effet ont appartenu à un personnage célèbre, d'autres se sont illustrées au cours d'une épreuve sportive ou d'un événement historique majeur. Ainsi, l'Alfa Romeo 2500 SS 6 C, un cabriolet de 1950 carrossé par Pininfarina présenté le 9 décembre, fut immortalisée dans un film de Mankiewicz, *La comtesse aux pieds nus.* La passagère n'était autre que la sublime Ava Gardner... Seule modification apportée par la suite à cette voiture, une peinture rouge venue *recouvrir* la couleur bleue d'origine. Estimation : entre 300 000 francs et 350 000 francs.

Les amateurs de voitures de compétition ne devront pas rater une Delahaye 135 course, estimée entre 1,6 million et 2 millions de francs. Sa cote est d'autant plus élevée qu'elle s'est classée 2e aux 24 Heures du Mans en 1937 et qu'elle est d'une grande rareté. En effet, seuls 15 exemplaires de ce modèle furent produits à l'époque. *Il* en reste 9 ou 10 à ce jour. L'expert chargé d'authentifier cette fameuse Delahaye « course » et de vérifier qu'il ne s'agit pas d'une copie a retracé en détail sa vie plutôt agitée. Dans les années 50, *elle fut* recarrossée en coupé, dans le style des Aston Martin DB2/4, ce qui la rendait totalement méconnaissable. Restaurée dans les règles de l'art, elle a retrouvé aujourd'hui *sa* configuration de 1937.

De façon générale, les modèles de l'entre-deux-guerres, tout comme les « ancêtres » d'avant 1914 ont très peu baissé. La raison en est simple : ce type de voiture, qui demande de solides connaissances mécaniques, intéresse avant tout les collectionneurs « purs et durs » et n'a jamais *attiré les spéculateurs. D'où* la stabilité des prix dans ces catégories.

Parmi les « ancêtres » figure une Renault Type AG Taxi de 1911, à l'allure de fiacre, et au passé glorieux, puisqu'il s'agit d'un des célèbres taxis de la Marne, qui ont sauvé Paris en septembre 1914. Il est estimé entre 150 000 francs et 200 000 francs.

Noëlle Joly

★ Les voitures mises en vente sont exposées jusqu'au 9 décembre, de 11 à 18 heures *devant* le Palais des congrès à Paris, ou à l'intérieur pour certaines. Il n'est pas possible de les essayer, mais elles sont bien sûr passées au contrôle technique. Les experts présents lors de l'exposition et de la vente les ont testées, et ont *rédigé sur chacune une fiche* technique complète, qui engage la responsabilité de l'étude. A *noter enfin que des frais de* 10,6 % viennent s'ajouter au prix d'acquisition.

Les bijoux sont des investissements à risques

GENÈVE
de notre envoyé spécial

Ils sont quand même curieux, ces *bijoutiers genevois. Qu'un collier en* platine orné de diamants et de larmes d'émeraude soit adjugé 2,64 millions de francs suisses (10,6 millions de francs français), lors d'une enchère de Cartier, conduite le 19 novembre à l'Hôtel des Bergues n'émeut guère Eric Nussbaum, directeur de la filiale du joaillier parisien, sur les bords du lac Léman. Mais mentionner le mot *« placement »*, et la voix voilée disparaît, le débit s'emballe. *« C'est peut-être un bon investissement à long terme. Une pièce, montée, inaltérable, concentrant le maximum de valeur pour le minimum de poids, facilement transportable, et surtout recherchée pour se protéger en cas de pépin. Mais un bijou s'achète d'abord pour être porté »*, s'indigne-t-il. Le bijou-placement ? Les raisons évoquées par M. Nussbaum sont, sur le papier, *excellentes. Mais comme l'indique* François Curiel, le patron de Christie's à Genève, la célèbre maison aux enchères, cet investissement demande un maximum de précaution, le prix pouvant varier du simple au décuple, selon la mode, la chance, ou les cycles économiques.

Dans l'appréciation de la plus-value future de ce placement, trois facteurs entrent en jeu. D'abord, la valeur de la pierre montée (couleur, clarté, poids, taille), car, à entendre Eric Nussbaum, *« la beauté du diamant ou de l'émeraude fait le bijou »*. Deuxièmement, la bonne provenance est essentielle, en particulier pour les objets anciens. Particulièrement prisés sont les bijoux, propriétés de familles royales ou d'aristocrates célèbres, apparus pour la première fois sur le marché à la suite d'un décès ou d'un divorce. Ainsi, *une bague de fiançailles de* l'Aga Khan, pourtant relativement banale, a récemment grimpé au plus haut. Pour les bijoux contemporains, il faut tenir compte, troisième élément, de la signature, ainsi que de la qualité du dessin ou du soin de l'exécution.

Où acheter ? Les joailliers-horlogers ont l'avantage d'offrir un certificat d'authenticité, un service après-vente et l'assistance de gemmologues professionnels. S'il peut proposer des prix parfois plus avantageux, le grossiste-courtier a moins bonne réputation, particulièrement aux yeux des investisseurs non avertis.

Enfin, il y a les ventes aux enchères, en pleine expansion, qui présentent une gamme plus étendue d'objets (625 pièces Cartier, 600 chez Christie's et autant chez Sotheby's). Ces deux dernières maisons organisent des ventes aux enchères deux fois par an à Genève pour les bijoux les plus remarquables et disposent de salles permanentes à Londres ou à New York pour adjuger les petits objets.

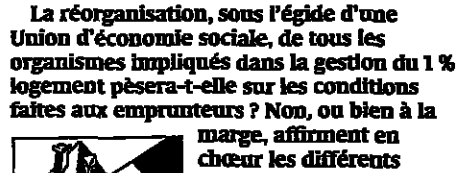
Pour la revente, qui peut poser problème, il vaut mieux ne pas être pressé. La vente à un joaillier ou à un artisan bijoutier est, à première vue, la solution la plus simple en raison de la rapidité de la transaction. Mais, attention : par crainte des bijoux volés, les établissements les plus réputés préfèrent généralement racheter bagues, colliers et parures à un client chevronné plutôt qu'au premier venu. Pour sa part, le grossiste, généralement, offre un prix inférieur à celui du marché. Quant à la salle aux enchères, elle prend une commission au prorata de la valeur obtenue. Les délais sont longs. La vente, dont le résultat est difficile à prévoir, a lieu entre trois et quatre mois après le dépôt des articles, auxquels vient s'ajouter un mois supplémentaire pour recevoir son argent. *Multinationales* présentes aux quatre coins de la planète, Christie's et Sotheby's disposent cependant d'atouts de poids, comme la publication des bijoux dans des catalogues superbes, l'organisation d'expositions itinérantes ou la présence d'experts renommés.

Les bijoux gardent-ils l'éclat dont parlait Kipling ? Sans doute, à condition d'attendre le moment idoine pour les sortir de l'ombre.

Marc Roche

Emprunt : n'oubliez pas le 1 % logement

La réorganisation, sous l'égide d'une Union d'économie sociale, de tous les organismes impliqués dans la gestion du 1 % logement pèsera-t-elle sur les conditions faites aux emprunteurs ? Non, ou bien à la marge, affirment en chœur les différents organismes collecteurs du ministère du logement.





IMMOBILIER

Au terme d'un *marchandage budgétaire,* 14 milliards de francs seront prélevés dans la cagnotte du 1 % logement durant les deux prochaines années afin de financer la mise en place du prêt à taux zéro. En contrepartie, l'Etat s'est notamment engagé à ne pas remettre en cause, jusqu'à la fin 1998, les quelque 8 milliards de prêts qui sont alloués chaque année à des particuliers au titre du 1 % logement.

Ces prêts consentis à des taux variant entre 3 % et 4 % sont accessibles aux salariés travaillant dans des entreprises de plus de dix salariés et peuvent entrer dans la composition de l'apport personnel. Ils sont financés grâce à la contribution des employeurs, qui versent une fraction de leur masse salariale (0,45 %) à un organisme collecteur.

L'octroi du prêt n'est toutefois pas un droit mais une sorte de « faveur », puisque c'est l'employeur qui décide de son montant, *lequel, selon la zone géographique où habite* l'emprunteur, peut atteindre un plafond théorique allant jusqu'à 110 000 francs pour Paris et certains départements limitrophes.

Dans tous les cas de figure, le montant maximal du prêt, qui peut être remboursé sur une durée maximale de vingt ans, ne doit pas représenter plus de 50 % de l'opération envisagée. A noter que le fait de quitter son entreprise n'oblige pas le bénéficiaire à rembourser par anticipation. Inutile de solliciter un prêt de ce type pour acheter une maison de campagne : son emploi doit concerner la résidence principale de l'emprunteur.

Dans ce cadre, à condition de remplir certaines conditions, plusieurs types de projets sont possibles : achat d'un terrain à bâtir, achat d'un logement neuf ou en état futur d'achèvement, achat d'un logement ancien à condition d'y réaliser des travaux de mise en conformité représentant au moins 25 % du prix d'acquisition. On peut également financer des travaux d'extension ou d'amélioration.

Mais attention : dans le cadre de la réforme actuelle, il est probable que la liste des travaux éligibles (étanchéification de toiture ou de façade, remplacement de chaudière, etc.) fasse l'objet d'une remise à jour, à priori plus sélective. Le montant maximum du prêt (60 000 francs) consenti au titre de ces travaux d'amélioration devrait, lui, rester inchangé.

Didier Laurens

Bercy fait un geste sur les plus-values mobilières

Si la tendance générale est au durcissement de la fiscalité sur l'épargne, le ministère des finances vient de prendre une mesure qui devrait mettre du baume au cœur de certains actionnaires. Tout au moins de ceux qui n'ont *pas dépassé le seuil* général de cession pour l'imposition des plus-values mobilières au cours des trois années 1993, 1994 ou 1995.



FISCALITÉ

Pour calculer la plus-value imposable sur un titre, deux solutions leur sont désormais proposées :

– retenir le prix de revient réel du titre cédé,

– retenir un prix de revient forfaitaire égal au cours coté de la valeur au 29 décembre 1995 en appliquant sur ce cours une décote de 15 %. *Exemple : un* épargnant revend cette année, pour 180 000 francs, 100 titres de la société Z achetés à 1 000 francs l'unité en 1990. Ayant, compte tenu de ces ventes précédentes, dépassé le seuil de cession fixé à *200 000 francs, la plus-value qu'il réalise* sera imposable.

Première solution : le montant de la plus-value est déterminé par rapport au prix d'acquisition réel. Il s'établit alors à 80 000 francs. Impôt à payer : 15 920 francs environ.

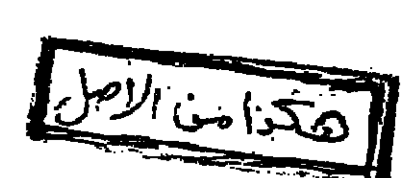
Deuxième solution : si le seuil de cession en 1993, 1994, 1995, n'a pas été franchi, la plus-value pourra être déterminée par rapport au prix de revient forfaitaire. Supposons que le titre ait coté 1 600 francs le 29 décembre 1995. La plus-value imposable sur chaque action sera de 1 800 – (1 600 – 15 %) = 440 francs, soit 44 000 francs *pour 100* titres. Impôt à payer : 8 756 francs. Economie d'impôt réalisées par rapport à la première solution : 7 164 francs.

Les contribuables doivent opter pour l'une ou l'autre des deux méthodes de détermination de la plus-value au plus tard lors du dépôt de la déclaration de leurs revenus de 1996.

Si l'option pour le prix de revient forfaitaire est retenue, elle devra être utilisée pour calculer les plus-values relatives à l'ensemble des valeurs *acquises* jusqu'au 31 décembre 1995.

Laurent Edelmann

★ Abaissement du seuil de cession de 200 000 *francs en 1996* à 100 000 francs en 1997. Ce seuil déclenche l'imposition des plus-values. Pour les sicav monétaires, les plus-values sont imposables dès le premier franc.



REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	06-12-96	Diff.
Bongrain	2052	[illegible]
Danone	733	[illegible]
Eridania Beghin	807	[illegible]
Fromageries Bel	4300	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1290	[illegible]
Pernod-Ricard	269	[illegible]
Remy Cointreau	133	[illegible]
Saint-Louis	1264	[illegible]
	—	
	—	

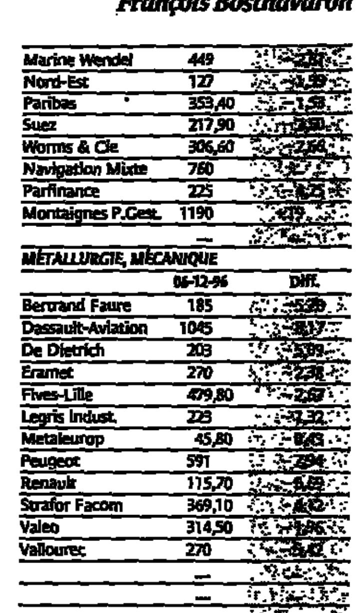
ASSURANCES	06-12-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	157	[illegible]
Axa	298,90	[illegible]
GAN	112,10	[illegible]
SCOR	182,50	[illegible]
UAP	134,10	[illegible]
Union Assur.Fdal	637	[illegible]
	—	
	—	

BATIMENT ET MATERIAUX	06-12-96	Diff.
Bouygues	557	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	171,20	[illegible]
Colas	709	[illegible]
Eiffage	214,50	[illegible]
Eurotunnel	6,90	[illegible]
GTM-Entrepose	253,60	[illegible]
Imetal	760	[illegible]
Jean Lefebvre	260	[illegible]
Lafarge	322	[illegible]
Saint-Gobain	727	[illegible]
SGE	110,20	[illegible]
	—	
	—	

CHIMIE	06-12-96	Diff.
Air Liquide	799	[illegible]
Gascogne (B)	455	[illegible]
Michelin	270,90	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	415	[illegible]
Rhone Poulenc A	158,30	[illegible]
Roussel Uclaf	1368	[illegible]
Sanofi	462,90	[illegible]
Synthelabo	488	[illegible]
	—	

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	06-12-96	Diff.
BIC	775	[illegible]
Christian Dior	736	[illegible]
Clarins	738	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	111	[illegible]
Essilor Intl	1450	[illegible]
Groupe Andre S.A.	390,30	[illegible]
L'Oreal	1840	[illegible]
Moulinex	117	[redacted]
Salomon (Ly)	438	[redacted]
S.E.B.	1035	[redacted]
Skis Rossignol	139	[redacted]
Sommer-Allibert	145,20	[redacted]
Zodiac ex.dt divid	1492	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

Parfum de krach



VALEURS

LES BOURSIERS ont eu raison sur un point : l'indice CAC 40 *s'est approché à quelques fractions* de son record historique du 2 février 1994. En revanche, ils ont manqué de clairvoyance sur l'attitude qu'allait adopter cette semaine la Bundesbank. L'immobilisme de l'institut d'émission, ajouté aux déclarations d'Alan Greenspan sur l'*« exubérance irrationnelle »* des marchés financiers, c'était trop pour une seule semaine. En cinq séances, les valeurs françaises ont chuté de 3,24 %, dont 2,26 % pour la seule séance de vendredi. L'indice CAC 40 termine la période sous les 2 300 points à 2 240,72 points. Cette chute ramène la progression des valeurs françaises à 19,7 % depuis le début de l'année.

Bien avant cette tourmente, quelques titres avaient retenu l'attention des investisseurs. *L'événement de la semaine avait d'abord été l'annonce de la suspension de la procédure de privatisation de Thomson, la Commission de privatisation* n'ayant pas émis un avis favorable sur l'offre du groupe Lagardère retenue le 16 octobre, le principe de la privatisation n'étant pas remis en cause.

Si le premier perdant de l'affaire n'est pas coté à la Bourse de Paris – il est coréen –, les principaux intéressés français, Lagardère, Alcatel Alsthom et Thomson-CSF, ont pâti de la déception de la Bourse de Paris, comparable à celle des investisseurs étrangers, surtout anglo-saxons. Suspendues dès l'ouverture du marché, les cotations sur Lagardère et Thomson-CSF n'ont repris que vers 14 heures. A la *reprise des cotations, Lagardère* perdait plus de 10 %, mais se reprenait en clôture, n'abandonnant que 7,05 %, à 145 francs, avec 1,5 million de titres échangés. Quant à Thomson-CSF, l'incertitude qui pèse dorénavant sur son avenir lui a fait perdre 3,37 %, à 160,50 francs. Alcatel Alsthom *terminait* la séance en repli de 3,18 %, à 460 francs, mais pour une raison bien différente : les analystes craignent qu'une remise en selle d'Alcatel sur le dossier Thomson ne retarde le redressement de sa branche *télécommunications*. Lagardère termine la semaine à 142 francs (– 8,03 %), Alcatel Alsthom est en repli de 6,04 %, à 444,70 francs, et Thomson perd 2,96 %, à 164,10 francs.

Le recul du billet vert a entraîné des prises de bénéfice en fin de semaine sur les valeurs dites *« dollar »*. Ainsi, Elf a abandonné 4,56 %, à 437,40 francs, et Total 3,23 %, à 410 francs. Les deux titres ont, en outre, subi un changement des recommandations de Merrill Lynch. Sur le court terme, le broker américain est passé d'*« achat »* à *« accumuler »* sur Elf tout en restant à *« achat »* sur le long terme. Sur Total, il est passé d'*« accumuler »* à *« neutre »* sur le court terme, mais reste à l'*« achat »* à long terme.

LVMH, qui fait partie des sociétés fortement exportatrices à la fois dans la zone dollar et aux Etats-Unis, termine la semaine à 1 309 francs, en léger repli de 0,68 %. Dior finit la période à 752 francs, contre 765 francs huit jours plutôt (– 1,7 %). *A propos de ces deux sociétés*, un intervenant faisait état d'un dégonflement de prises de position spéculatives concernant leur fusion. Ces anticipations, jugées *« prématurées »* par certains boursiers, ont été renforcées par l'annonce *d'une offre publique de retrait sur les titres* Au Bon Marché et Financière Agache (LVMH) par Montaigne Participations et Gestion (Dior). Le groupe Lazard a, de son côté, cédé ses actions Financière Agache à une filiale de Montaigne Participations et Gestion, au même prix que celui de *l'offre publique*.

Michelin termine la semaine en hausse de 1,93 %, à 274,30 francs. Le fabricant de pneumatiques a annoncé avoir reclassé 2,6 % de la participation qu'il détenait dans Peugeot. Il conserve néanmoins près de 3,5 % *du capital et 5 % des droits de vote du constructeur*. Michelin a ainsi empoché une plus-value estimée à 500 millions de francs. Peugeot a, pour sa part, terminé la semaine sur un recul de 6,51 %, à 603 francs.

François Bostnavaron

CRÉDIT ET BANQUES	06-12-96	Diff.
Bancaire (Cie)	592	[redacted]
B.N.P.	203,50	[redacted]
C.C.F.	239,30	[redacted]
Cetelem	1172	[redacted]
Comptoir Entrep.	9,70	[redacted]
CPR	407,10	[redacted]
Cred.Fon.France	68,55	[redacted]
Credit Local Fce	450,10	[redacted]
Credit Lyonnais CI	127	[redacted]
Credit National	280,70	[redacted]
Societe Generale	541	[redacted]
UFB Locabail	474	[redacted]
UIC	21,40	[redacted]
Via Banque	153,20	[redacted]
	—	[redacted]

DISTRIBUTION	06-12-96	Diff.
Carrefour	3098	[redacted]
Casino Guichard	230	[redacted]
Castorama DI (Li)	901	[redacted]
Comptoir Moder.	2606	[redacted]
Damart	4050	[redacted]
Galeries Lafayette	1766	[redacted]
Guilbert	989	[redacted]
Guyenne Gascogne	1890	[redacted]
Pinault-Prin.Red.	2013	[redacted]
Primagaz	614	[redacted]
Promodes	1379	[redacted]
Rexel	1562	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	06-12-96	Diff.
Alcatel Alsthom	438	[redacted]
CS Signaux(CSEE)	222	[illegible]
Intertechnique	821	[illegible]
Labinal	922	[illegible]
Legrand	884	[illegible]
Sagem SA	3099	[illegible]
Schneider SA	240	[illegible]
Thomson-CSF	159,20	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER	06-12-96	Diff.
G.F.C.	452,90	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4815	[illegible]
Sefimeg	377	[illegible]
Simco	466,50	[illegible]
UIF	423	[illegible]
Lucia	—	[illegible]
Silic	742	[illegible]
Sogeparc (Fin)	754	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	06-12-96	Diff.
Bollore Techno.	559	[illegible]
Cerus Europ.Reun	125,20	[illegible]
CGIP	1270	[illegible]
Eurafrance	2250	[illegible]
Gaz et Eaux	2110	[illegible]
Lagardere	141,70	[illegible]
Marine Wendel	449	[illegible]
Nord-Est	127	[illegible]
Paribas	353,40	[illegible]
Suez	217,90	[illegible]
Worms & Cie	306,60	[illegible]
Navigation Mixte	760	[illegible]
Parfinance	225	[illegible]
Montaignes P.Gest.	1190	[illegible]
	—	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	06-12-96	Diff.
Bertrand Faure	185	[illegible]
Dassault-Aviation	1045	[illegible]
De Dietrich	203	[illegible]
Eramet	270	[illegible]
Fives-Lille	479,80	[illegible]
Legris Indust.	223	[illegible]
Metaleurop	45,80	[illegible]
Peugeot	591	[illegible]
Renault	115,70	[illegible]
Strafor Facom	369,10	[illegible]
Valeo	314,50	[illegible]
Vallourec	270	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

MINES D'OR, DIAMANT	06-12-96	Diff.
Anglo American #	290,90	-2,05
De Beers #	151	-4,43
Driefontein #	57,90	[illegible]
Gencor Limited #	18,25	-2,14
Harmony Gold #	40,30	-2,53
Randfontein #	27,30	[illegible]
Saint-Helena #	32,50	[illegible]
Western Deep #	162,70	[illegible]
	—	
	—	

PÉTROLE	06-12-96	Diff.
Elf Aquitaine	429,70	-5,78
Esso	545	[illegible]
Geophysique	366	[illegible]
Total	404	-3,27
BP France	—	
Erap-Elf CPet.	390	[illegible]
	—	

SICOMI OU EX-SICOMI	06-12-96	Diff.
Bail Investis.	767	[illegible]
Interbail	212,70	[illegible]
Klepierre	646	[illegible]
Locindus	779	[illegible]
Selectibanque	79	[illegible]
Unibail	498,20	[illegible]
Immobail	102	[illegible]
	—	
	—	

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	06-12-96	Diff.
Accor	641	[illegible]
BIS	509	[illegible]
Canal +	1158	-3,33
Cap Gemini	241,80	[illegible]
CEP Communication	362	[illegible]
Club Mediterranee	313,50	-4,85
Eaux (Gle des)	624	-3,10
Euro Disney	10,55	-2,31
Filipacchi Medias	1096	-0,18
Havas	370	[illegible]
Lyonnaise Eaux	483	-2,85
Publicis	464,60	[illegible]
S.I.T.A	1094	[illegible]
Sligos	666	[illegible]
Sodexho	2495	[illegible]
Technip	485	[illegible]
Ecco	1270	[illegible]
Scac Delmas(SVD)	1025	[illegible]
Dauphin OTA	325	[illegible]
TF1-1	490	[illegible]
	—	
	—	

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	06-12-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,39	[illegible]
CNB TMO 82-97 (S)	100,23	[illegible]
CNB Parib.97TMO(S)	100,10	[illegible]
CNB Suez 97 TMO(S)	—	[illegible]
CNI TMO 1/82-97(S)	100,23	[illegible]
	—	

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 29 novembre

ACTIONS FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 27,62 %, sur 5 ans : 54,54 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[redacted]	Rang	[redacted]	Valeur liquid.
AGF INVEST	AGF	1	[redacted]	12	[redacted]	189,57
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (C)	B PARIBA	2	[redacted]	—	[redacted]	2099,82
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (D)	B PARIBA	3	[redacted]	—	[redacted]	2093,80
HAUSSMANN FRANCE (C)	WORMS	4	[redacted]	7	[redacted]	1606,81
HAUSSMANN FRANCE (D)	WORMS	5	[redacted]	6	[redacted]	1545,06
ETOILE SM	CDT NORD	6	[redacted]	2	[redacted]	4091,70
MOBI-CROISSANCE	CPRGESTI	7	[redacted]	—	[redacted]	12805,54
AGF EPARGNE ACTIONS	AGF	8	[redacted]	—	[redacted]	1815,21
FRANCE GAN	GAN	9	[redacted]	1	[redacted]	17084,50
SLIVAFRANCE	CL	10	[redacted]	4	[redacted]	1029,91
OFIMA MIDCAP	OFIVALMO	11	[redacted]	80	[redacted]	20050,32
UNI-HOCHE (C)	SANPAOLO	12	[redacted]	28	[redacted]	421,31
UNI-HOCHE (D)	SANPAOLO	13	[redacted]	29	[redacted]	390,67
CM MID-ACTIONS FRANCE	CDT MUTU	14	[redacted]	—	[redacted]	134,36
MARIANNE	BGP	15	[redacted]	10	[redacted]	436,39
INVESCO ACTIONS FRANCAISES	INVESCO	16	[redacted]	5	[redacted]	192,37
PARFRANCE (C)	B PARIBA	17	[redacted]	8	[redacted]	969,96
PARFRANCE (D)	B PARIBA	18	[redacted]	9	[redacted]	942,57
SAINT-HONORE PME	CF ROTHS	19	[redacted]	44	[redacted]	750,20
FRANCE FUTUR	BGP	20	[redacted]	3	[redacted]	106,11
MDM FRANCE	MDMASSUR	21	[redacted]	11	[redacted]	192,94
ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (D)	CCBP	22	[redacted]	23	[redacted]	1518,96
ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (C)	CCBP	23	[redacted]	24	[redacted]	1618,92
AXA SECOND MARCHE COMPTANT (C)	AXA	24	[redacted]	—	[redacted]	132,56
AXA SECOND MARCHE COMPTANT (D)	AXA	25	[redacted]	—	[redacted]	130,47
MOBI-FRANCE	CPRGESTI	26	[redacted]	43	[redacted]	14147,40
OPTIMAVALOR	CDT NORD	27	[redacted]	36	[redacted]	323,59
PARIS INDEX PLUS SICAV (C)	CCF	28	[redacted]	—	[redacted]	1241,28
PARIS INDEX PLUS SICAV (D)	CCF	29	[redacted]	—	[redacted]	1217,28
INDOSUEZ CROISSANCE FRANCE	INDOSUEZ	30	[redacted]	—	[redacted]	691,30
FRANCE ENTREPRISES (D)	NSM	31	[redacted]	21	[redacted]	1221,26
FRANCE ENTREPRISES (C)	NSM	32	[redacted]	22	[redacted]	1398,36
PARTNER FRANCE	LA MONDI	33	[redacted]	—	[redacted]	1177,93
OUEST ACTIONS REGIONS	CIO	34	[redacted]	19	[redacted]	245,86
GENERALI PERFORMANCE	GENERALI	35	[redacted]	—	[redacted]	11176,03
AGF 5000	AGF	36	[redacted]	51	[redacted]	700,72
ATLAS FRANCE (D)	ATLAS	37	[redacted]	37	[redacted]	127,69
ATLAS FRANCE (C)	ATLAS	38	[redacted]	38	[redacted]	128
CDC MEDIANES	CDC GEST	39	[redacted]	—	[redacted]	1302,92
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (C)	INDOSUEZ	40	[redacted]	48	[redacted]	1045,51
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (D)	INDOSUEZ	41	[redacted]	47	[redacted]	916,14
PASQUIER AVENIR	BIMP	92	[redacted]	72	[redacted]	268,40
STATE STREET ACT. MIDCAC (D)	STATE ST	93	[redacted]	—	[redacted]	1016,22
STATE STREET ACT. MIDCAC (C)	STATE ST	93	[redacted]	—	[redacted]	1016,22
PLACEMENT A (C)	SMC	95	[redacted]	57	[redacted]	1840,03
PLACEMENT A (D)	SMC	95	[redacted]	57	[redacted]	1840,03
UNIFRANCE	CNCA	97	[redacted]	62	[redacted]	704,33
UAP ACTIONS FRANCE	UAP	98	[redacted]	54	[redacted]	682,10
EGIDE FRANCE ACTIONS	EGIDEFIN	99	[redacted]	—	[redacted]	10456,81
STATE STREET SPINNAKER 2	STATE ST	100	[redacted]	—	[redacted]	1363,96
FRANCE 40	CORTAL	101	[redacted]	—	[redacted]	222,70
HERVET FRANCE	HERVET	102	[redacted]	83	[redacted]	463,06
ECUREUIL ACTIONS FUTUR	ECUREUIL	103	[redacted]	—	[redacted]	226,91
UNION FRANCE	CIC BUE	104	[redacted]	32	[redacted]	1415,38
CARDINAL	CARDIF	105	[redacted]	52	[redacted]	413,45
PROVENCE FRANCE II (D)	HOTTINGU	106	[redacted]	—	[redacted]	295,21
PROVENCE FRANCE II (C)	HOTTINGU	107	[redacted]	—	[redacted]	303,53
NATIO OPPORTUNITES	BNP	108	[redacted]	—	[redacted]	163,64
PLENITUDE	SOGEPOST	109	[redacted]	46	[redacted]	169,21
NORWICH FRANCE	NORWICH	110	[redacted]	77	[redacted]	132,93
REGE OPPORTUNITES	FIMAGEST	111	[redacted]	—	[redacted]	13208,80
STATE STREET ACTIONS FRA. (C)	STATE ST	112	[redacted]	69	[redacted]	1293,79
STATE STREET ACTIONS FRA. (D)	STATE ST	113	[redacted]	70	[redacted]	1257,04
LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS	CDC TRES	114	[redacted]	45	[redacted]	680,69
NATIO PERSPECTIVES	BNP	115	[redacted]	—	[redacted]	1337,71
ECUREUIL INVESTISSEMENTS	ECUREUIL	116	[redacted]	42	[redacted]	185,61
LAFFITTE FRANCE (C)	BARCLAYS	117	[redacted]	73	[redacted]	369,02
LAFFITTE FRANCE (D)	BARCLAYS	118	[redacted]	74	[redacted]	355
ZURICH ACTIONS PLUS	ZURICH	119	[redacted]	—	[redacted]	1390,15
SOGENFRANCE (D)	SG	120	[redacted]	35	[redacted]	1427,28
SOGENFRANCE (C)	SG	121	[redacted]	34	[redacted]	1546,54
SELECTION AVENIR	CCF	122	[redacted]	56	[redacted]	2206,13
FRANCIC REGIONS	CIC PARI	123	[redacted]	50	[redacted]	1642,16
UNI-REGIONS	CNCA	124	[redacted]	84	[redacted]	1550,44
NATWEST ACTIONS FRANCE	NATWEST	125	[redacted]	—	[redacted]	82,38
REGECROISSANCE	FIMAGEST	126	[redacted]	79	[redacted]	13594,47

ACTIONS EUROPE

Performance moyenne sur 1 an : 27,61 %, sur 5 ans : 60,90 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
EURO PME	CF ROTHS	1	[illegible]	—		727,25
EUROPE MID-CAP	B PARIBA	2	[illegible]	—		1412,38
RENAISSANCE EUROPE	COMGEST	3	[illegible]	1	[illegible]	2041,47
EURACTIVE	CDC GEST	4	[illegible]	—		1716,46
CROISSANCE BRITANNIA (C)	EPARGNE	5	[illegible]	5	[illegible]	1291,75
CROISSANCE BRITANNIA (D)	EPARGNE	6	[illegible]	6	[illegible]	1291,63
EURODYN	CNCA	7	[illegible]	8	[illegible]	1977,78
SANPAOLO MEDITERRANEA	SANPAOLO	8	[illegible]	28	[illegible]	1494,40
AXA EUROPE ACTIONS (D)	AXA	9	31,70	2	97,70	298,21
AXA EUROPE ACTIONS (C)	AXA	9	[illegible]	2	97,70	298,21
CPR MOBI-EUROPE	CPRGESTI	33	22,08	—		1501,69
EUROCIC LEADERS	CIC PARI	34	[illegible]	19	80,39	1592,92
ATLAS ALLEMAGNE (D)	ATLAS	35	[illegible]	—		15226,21
ATLAS ALLEMAGNE (C)	ATLAS	36	[illegible]	—		15380,50
JUPITER	BGP	37	[illegible]	27	[illegible]	1606,82
EURANORD	CIC BUE	38	[illegible]	22	[illegible]	708,24
ORSAY ALLEMAGNE	ORSAY	39	[illegible]	31	[illegible]	120897,54
NORDEN	VERNES	40	[illegible]	—		6075,27

ACTIONS AMÉRIQUE

Performance moyenne sur 1 an : 28,07 %, sur 5 ans : 63,31 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
QUANTAMERICA	B PARIBA	1	[illegible]	2	[illegible]	346,77
USA INDICE GESTION	CDC GEST	2	[illegible]	—		1514,57
PARTNER ALENA	LA MONDI	3	[illegible]	7	[illegible]	17044,22
LAFFITTE AMERIQUE	BARCLAYS	4	[illegible]	9	[illegible]	319,25
PHENIX USA	PHENIX	5	[illegible]	1	105,01	7144,40
CIC AMERIQUE LATINE	BG CIC	12	[illegible]	—		937,62
STATE STREET ACTIONS ETATS-UNI	STATE ST	13	[illegible]	—		1706,07
AMERI-GAN	GAN	14	[illegible]	8	[illegible]	10732,44
UNION AMERIQUE	CIC BUE	15	[illegible]	10	[illegible]	1611,98
NOUVEAU MONDE	BGP	16	[illegible]	4	[illegible]	995,97

ACTIONS ASIE-PACIFIQUE

Performance moyenne sur 1 an : 8,30 %, sur 5 ans : 24,18 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
PLACEMENTS CHINE	NSM	1	[illegible]	—		1121,33
PARTNER CHINE	LA MONDI	2	[illegible]	—		9119,29
ETOILE PACIFIQUE	CDT NORD	3	[illegible]	1	107,97	180,77
SOGEPACIFIC	SG	4	[illegible]	—		1133
INVESCO ACTIONS ASIE EMERGENT	INVESCO	5	[illegible]	—		121,07
INDOSUEZ ORIENT (C)	INDOSUEZ	6	[illegible]	2	101,67	324,54
INDOSUEZ ORIENT (D)	INDOSUEZ	7	[illegible]	3	101,24	299,32
EURO-ORIENT	CIC BUE	8	[illegible]	4	84,57	1686,02
ATLAS CHINE	ATLAS	9	22,53	—		9255,04
INVESCO ACTIONS JAPON	INVESCO	30	-3,61	—		74,45
NIPPON-GAN	GAN	31	-2,15	11	12,95	5911,12
LAFFITTE TOKYO	BARCLAYS	32	-2,25	20	-27,05	229,49
NRG-JAPON	NOMURA F	33	-3,26	—		13122,42
JAPAQUANT SICAV	B PARIBA	34	-3,32	18	-17,81	15433
INDOSUEZ UNIJAPON	INDOSUEZ	35	-4,85	15	-5,15	1051,97
ASIE INNOVATIONS	IBJ LTD	36	-5,10	—		887,14
AURORE	BGP	37	-5,92	21	-30,84	375,68
KOREA DYNAMIC FUND	IFDC LTD	38	-24,62	—		1470,26

AUTRES SICAV INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 20,37 %, sur 5 ans : 38,66 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
SG MONDE OPPORTUNITES (C)	SG	1	[illegible]	—		131,73
SG MONDE OPPORTUNITES (D)	SG	2	38,02	—		131,26
UNIGESTION	SANPAOLO	3	30,48	1	68,77	1834,61
SELECTION SANTE	CCF	4	[illegible]	—		1964,54
MAGELLAN	COMGEST	5	[illegible]	37	3,21	23912,85
SBS EMERGING VALOR	SBS GEST	6	26,77	—		981,35
SELECTION CROISSANCE	CDT NORD	7	28,07	4	58,37	833,37
OBJECTIF CONSOMMATION	LAZARD	8	[illegible]	29	25,71	14343,02
SAINT-HONORE MARCHES EMERGENTS	CF ROTHS	9	24,89	—		621,59
CROISSANCE PLUS	EPARGNE	10	[illegible]	16	45,79	940,70
ECOCIC	CIC PARI	11	23,53	17	44,92	1457,46
MORGAN INTERNATIONAL	JP MORGA	12	22,85	18	42,25	916,09
SFI-CNP ASSUR	CDC GEST	13	22,67	3	62,70	881,95
SOLEIL INVESTISSEMENT	GAN	14	22,36	5	57,08	818,96
STATE STREET ACTIONS MONDE	STATE ST	44	17,02	—		1098,32
COLBERT INTER-ACTIONS	NATWEST	45	16,68	—		1108,50
ECOFIMONDIAL (D)	ECOFI FI	46	15,22	25	29,80	1165,93
ECOFIMONDIAL (C)	ECOFI FI	46	15,22	25	29,80	1165,93
PARTNER AUTOROUTES DE L'INFO	LA MONDI	48	14,70	—		1106,87
PYRAMIDES ACTIONS (D)	VERNES	49	13,73	11	55,39	578,44
PYRAMIDES ACTIONS (C)	VERNES	49	13,73	11	55,39	578,44
SELECTION INNOVATION	CCF	51	13,64	30	24,16	1850,04
UAP INVESTISSEMENTS	UAP	52	[illegible]	24	30,98	480,75
ECUREUIL GEOVALEURS	ECUREUIL	53	12,48	21	38,71	2974,13
HERVET VALEURS	HERVET	54	10,20	39	-5,07	732,14
PRIVINTER	BIMP	55	8,85	35	16,37	350,96
SELECTION ENVIRONNEMENT	CCF	56	7,04	38	2,35	98,81
—	—	—		—		—
—	—	—		—		—

Gains sur les sicav actions en novembre

FINANCIÈREMENT euphorique, le mois de novembre a été particulièrement favorable pour les souscripteurs de sicav actions françaises, dont la gestion revient à copier l'évolution du CAC 40 et dont les performances avaient été *bien décevantes depuis le début de* l'année. Plénitude, la plus grosse sicav actions de La Poste (2,8 milliards de francs), a progressé de 7,6 % en quatre semaines, passant ainsi de la 118e à la 109e place sur un an. UAP Actions France (3 milliards de francs gérés) a gagné 7,45 % et est remontée à la 98e place. A la fin du mois, seules trois sicav investies en actions françaises n'avaient pas réussi à franchir la barre des 20 % sur un an : Régécroissance, la sicav de Fimagest (lanterne rouge avec 14 % sur un an, dont 2,1 % en novembre), Natwest Actions France et Uni-Régions du Crédit Agricole (900 millions gérés et + 0,57 % seulement en novembre).

Sur douze mois, ce sont toujours les sociétés investies sur des valeurs moyennes qui occupent les premières places. Mobi Croissance, de la CPR, qui vise les valeurs françaises du SBF 250, à l'exclusion des poids lourds du CAC 40, enregistre ainsi un gain de 42,7 % sur douze mois (5e place), grâce à une sévère sélection.

« D'une façon générale, nous privilégions des valeurs françaises de croissance capables de soutenir la concurrence européenne, car les investisseurs étrangers raisonnent à l'échelle du continent », explique Michel Faure, responsable de la gestion actions à la CPR. Après le fort mouvement de baisse enclenché vendredi 6 décembre, on peut d'ailleurs s'attendre à une plus forte *sélectivité des investisseurs afin de surmonter les incertitudes* générales du marché. Les actions moyennes-grandes protégées par de bonnes perspectives de bénéfices devraient mieux se comporter que les titres des sociétés du *second marché, victimes d'un marché trop étroit*, ou que les valeurs mastodontes les moins brillantes. Parier sur l'évolution de l'ensemble du CAC 40 n'avait déjà pas été la meilleure méthode en période de hausse. Cela risque d'être un calcul davantage pénalisant dans le cas d'une phase de baisse.

Du côté des américaines, Phenix USA a progressé de 10 % en novembre, et State Street Actions *Etats-Unis a amélioré une année* peu brillante grâce à une progression de 9,95 % sur le mois. Parmi les sicav investies sur les Bourses asiatiques, les plus performantes ont *été celles qui sont centrées sur la* Chine (+ 14 %, *en novembre*, pour Placements Chine, de NSM) ou ayant une grosse part de leur portefeuille investie à Hongkong. Les valeurs immobilières y bénéficient de l'arrivée de sociétés chinoises continentales à sept mois du transfert de souveraineté.

Alain Vernot

Les banques centrales allemande et américaine brisent l'euphorie

L'immobilisme monétaire de la Bundesbank a provoqué la déception des opérateurs et la rechute du dollar. Le repli du billet vert, accentué par les déclarations de M. Greenspan, s'est accompagné d'une remontée des taux à long terme

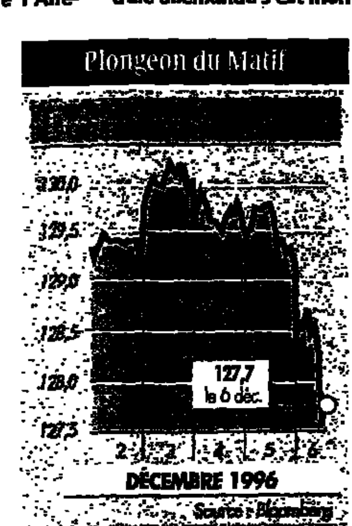
La décision, jeudi 5 décembre, de la Bundesbank de ne pas abaisser ses taux directeurs a été mal accueillie par les investisseurs. Ces derniers avaient espéré une action monétaire concertée de la France et de l'Allemagne destinée à répondre aux critiques de l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing sur le manque de coopération entre les deux pays. Mais la banque centrale allemande s'est montrée inflexible, provoquant une rechute du billet vert (douze centimes face au franc en vingt-quatre heures). Le repli du dollar a été accentué par les déclarations d'Alan Greenspan évoquant les risques liés à l'existence d'une bulle financière. La baisse de la monnaie américaine, qui s'inscrivait vendredi soir à 1,54 mark, 5,20 francs et 112,85 yens, s'est accompagnée d'une nette remontée des taux d'intérêt à long terme.

A DÉFAUT d'avoir démontré leur capacité à relancer la croissance économique et à faire baisser les taux de chômage, les banques centrales ont prouvé, cette semaine, qu'elles gardent le pouvoir de faire plonger les marchés financiers. C'est la Bundesbank qui, la première, jeudi 5 décembre, a « douché » l'optimisme des investisseurs.

Nombre d'entre eux s'étaient pris à rêver, depuis quinze jours, d'une baisse des taux directeurs de la banque centrale allemande. Le débat monétaire français et les appels à la réévaluation du dollar lancés par l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing et par deux membres du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, Paul Marchelli et Jean-Pierre Gérard, étaient à l'origine de ces anticipations.

Les opérateurs s'étaient mis à parier sur une baisse concertée des taux d'intérêt en France et en Allemagne, persuadés que la Bundesbank allait vouloir répondre aux accusations d'égoïsme formulées à son encontre. En abaissant ses taux directeurs, la banque centrale allemande aurait démontré avec éclat que son attachement à la contruction européenne l'emportait sur son orthodoxie monétaire.

Mais la Bundesbank s'est montrée inflexible. Elle a laissé inchangés, jeudi, ses principaux taux directeurs. Le niveau de l'escompte reste fixé à 2,5 % et celui du Lombard à 4,50 % (ils n'ont plus été réduits depuis le 19 avril). Enfin, le taux de prise en pension – le fameux REPO –, qui avait été diminué pour la dernière fois à la fin du mois d'août, a été reconduit à 3 % pour les deux prochaines semaines.



Les emprunts d'Etat français ont été victimes du statu quo de la Bundesbank et des déclarations d'Alan Greenspan.

Insensible aux pressions de son principal partenaire politique et économique, la banque centrale allemande n'a pas davantage tenu compte des mauvais indicateurs économiques publiés récemment en Allemagne. La production industrielle a reculé de 1,8 % au mois d'octobre outre-Rhin tandis que le taux de chômage est remonté à 10,3 % de la population active en novembre (10,1 % le mois précédent).

« EXUBÉRANCE IRRATIONNELLE »

Vendredi, les déclarations – qui ont d'ailleurs fortement secoué les marchés financiers – de Reimut Jochimsen, membre du conseil de la Bundesbank, permettent de mieux comprendre les raisons de l'immobilisme monétaire allemand. Il a estimé qu'« *il n'est pas nécessaire que la politique monétaire contribue à la croissance* », ajoutant que « *les fondements de la reprise allemande ne sont pas assez solides pour une croissance soutenue* ». En un mot, les difficultés de l'économie allemande n'ont pas des causes monétaires mais structurelles (réglementation du marché du travail, niveau de protection sociale, fiscalité trop élevée).

A propos du dollar, Reimut Jochimsen a tenu à relativiser sa hausse récente – dont tout le monde s'était réjoui en France – en affirmant qu'elle « *n'était pas due à une réelle vigueur de la monnaie américaine mais à une faiblesse des devises européennes* », et en laissant par là même clairement entendre que le billet vert ne peut pas, par lui-même, progresser.

Déjà fortement déstabilisés, jeudi en fin d'après-midi, par l'immobilisme monétaire allemand (le dollar cédant six centimes tandis que le rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans remontait de 5,59 % à 5,70 %), les marchés financiers internationaux ont été « assommés » par le discours du président de la Réserve fédérale américaine. Vendredi matin, le dollar s'inscrivait à 5,18 francs et les rendements obligataires français se tendaient à 5,78 %. Lors d'un dîner organisé par l'Institut américain de l'entreprise (American Enterprise Institute), Alan Greenspan a affirmé que, « *ces derniers temps, l'inflation a été basse, mais son orientation future reste incertaine* ». Il a également observé qu'« *une exubérance irrationnelle* » des marchés boursiers constitue un motif d'inquiétude pour une banque centrale, car elle risque « *d'affecter l'économie réelle* » à travers « *la production, l'emploi et la stabilité des prix* ». Il a évoqué les dangers que représente « *la formation d'une bulle financière* » et pris soin de rappeler que le krach boursier de 1987 avait eu « *plusieurs conséquences négatives pour l'économie* ».

LE TRAUMATISME DE 1994

En reprenant à son compte l'analyse développée depuis plusieurs mois par de nombreux économistes selon laquelle l'inflation des actifs financiers risque de se propager aux prix des biens et des marchandises et constitue une menace pour l'économie réelle, M. Greenspan a fait resurgir les craintes d'un resserrement de la politique monétaire américaine. Celles-ci avaient disparu avec les signes de ralentissement de l'économie outre-Atlantique (le taux de chômage est remonté à 5,4 % au mois de novembre après 5,2 % en octobre).

Mais le message délivré par M. Greenspan est clair : si les marchés américains d'actions et d'obligations continuent à faire preuve d'« *une exubérance irrationnelle* », a-t-il expliqué en substance, la Réserve fédérale relèvera ses taux directeurs, et ce quelle que soit l'évolution de l'activité économique.

Les opérateurs seront sans doute d'autant plus sensibles à l'avertissement de M. Greenspan qu'ils restent traumatisés par les événements de 1994. Le resserrement de la politique monétaire américaine avait alors provoqué un krach généralisé sur les marchés obligataires internationaux.

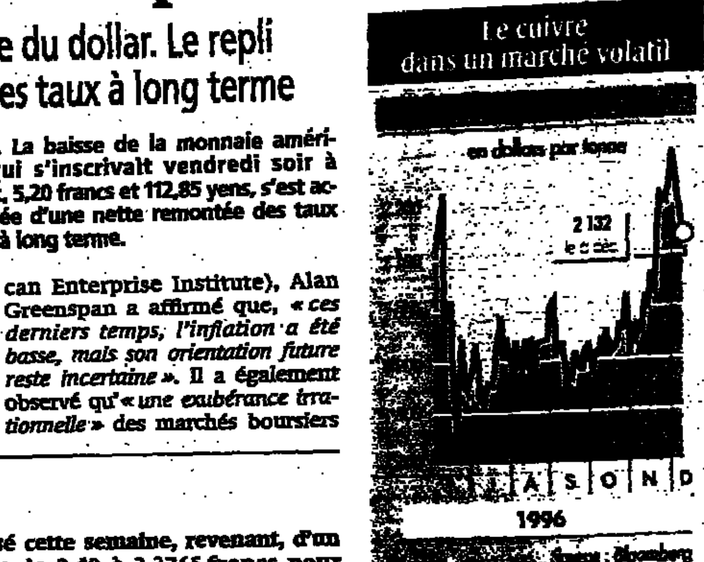
Pierre-Antoine Delhommais

Le franc se redresse

Le franc s'est nettement redressé cette semaine, revenant, d'un vendredi sur l'autre, d'un cours de 3,40 à 3,3765 francs pour 1 deutschemark. La devise française n'a pas été affectée par la rechute du dollar ni par le *statu quo* de la Bundesbank sur ses taux directeurs. Selon certains analystes, l'immobilisme de la banque centrale allemande – qui limite la marge de manœuvre de l'Institut d'émission français – pourrait toutefois relancer la polémique sur la pertinence de la politique monétaire en France et sur sa dépendance à l'égard de celle suivie à Francfort.

Aux yeux de ces experts, la question se pose d'autant plus que, contrairement à ce qui passe en Allemagne, où elle progresse à un rythme soutenu (8,4 % en octobre), la masse monétaire décroît en France. L'agrégat de monnaie M3 s'est contracté de 1 % au mois d'octobre, soit 0,4 % sur un an. L'objectif de la Banque de France est une croissance de M3 de 5 % à moyen terme.

MATIÈRES PREMIÈRES



LE MARCHÉ MONDIAL du cuivre est caractérisé en ce moment par sa forte volatilité, et les professionnels ne prévoient pas d'apaisement dans l'immédiat. Sur le *London Metal Exchange* (LME), il a clôturé, jeudi 5 décembre, à 2 358 dollars par tonne au comptant, et à 2 195 dollars à trois mois. En début de semaine, les opérateurs redoutaient que les options d'achat à terme qui venaient à expiration le 4 décembre n'entraînent le marché dans une zone de turbulence, en se transformant en achat effectif. Fort heureusement, le pire ne s'est pas produit. En effet, les réserves officielles de métal rouge dans les entrepôts du LME n'auraient pas permis de répondre à la demande. Elles se situent à l'heure actuelle à un peu plus de 80 000 tonnes. Même si ces stocks semblent très légèrement remonter, ils ont quand même perdu, depuis le début du mois de septembre, 66 % de leur volume, et ont atteint leur plus bas niveau depuis six ans.

Dans ce marché qui se nourrit de rumeurs et d'incertitudes (l'affaire Sumitomo n'a rien arrangé), l'annonce que les Pays-Bas auraient secrètement entreposé chez eux la bagatelle de 500 000 tonnes de cuivre, a laissé les opérateurs sinon de marbre, du moins sceptiques. En réalité, leurs regards sont surtout tournés vers la Chine, dont le besoin de cuivre augmente chaque année de 10 %. Après le scandale provoqué par le négociant japonais, l'offre de métal recyclé s'est ralentie, obligeant les Chinois à se fournir en cuivre. On estime leurs réserves entre 200 000 et 300 000 tonnes, mais des mouvements de stockage qui auraient permis de regonfler les entrepôts du LME à Singapour n'ont pu être confirmés.

Les disponibilités en cuivre restent donc faibles, mais, ainsi que le faisait remarquer le négociant GNI, tant que les prix du marché ne frisent pas les 2 600 dollars par tonne, il est peu probable que la pression se maintienne. Et ce d'autant plus qu'on s'attend, pour l'année prochaine, à ce que le marché soit de nouveau excédentaire, d'environ 400 000 tonnes.

Carole Petit

Marché international des capitaux : la réputation d'IBM et le retard de la Cades

TROIS EMPRUNTS MARQUANTS ont été lancés durant la première semaine de décembre. Celui de cent ans contracté à New York en dollars et à taux fixe par IBM n'aurait pas pu sortir à un meilleur moment. L'entreprise américaine a confirmé la réputation incomparable qu'elle s'est acquise au fil des années, celle de profiter au mieux de la baisse des rendements. C'est à tel point que, lorsqu'elle se présente sur le marché, c'est pour beaucoup d'observateurs presque un signal que les taux ont atteint leur niveau le plus bas et qu'ils risquent de remonter. Son opération a été une grande réussite. Elle a été émise mardi. Deux jours plus tard, les marchés financiers plongeaient dans la tourmente.

Les deux autres grands emprunts obligataires de la semaine ont un caractère plus international et le moment de leur lancement a été plus discuté. On les attendait un peu plus tôt. Cela n'a pas empêché la Cades (la Caisse d'amortissement de la dette sociale) de remporter un succès incontestable. Mais nombreux sont ceux qui pensent que sa première transaction en dollars aurait eu un plus grand retentissement en novembre. Il s'agit d'une émission à taux variable dont le rendement sera adapté tous les trois mois au niveau du loyer de l'argent à court terme. Les affaires de ce genre s'adressent à d'autres investisseurs que celles à revenus fixes et attirent les grands fonds monétaires, les trésoreries de banques et, dans le cas d'un emprunteur du gabarit de la Cades, les banques centrales.

En principe, qu'une telle opération soit lancée en novembre ou au début du mois suivant n'importe guère. Si on estime pourtant qu'elle aurait obtenu plus d'écho le mois dernier, c'est tout simplement parce que le marché dans son ensemble était alors mieux préparé à la recevoir. Plusieurs emprunts à taux variable venaient d'être remboursés et les investisseurs réclamaient de nouveaux titres de très grande qualité. Beaucoup espéraient que la Cades se présente sans délai. Ne voyant rien venir, certains avaient fini par ne plus y croire et, lorsqu'elle est enfin arrivée, ils ont été pris de court.

Le retard s'explique par des contraintes techniques liées au caractère de l'emprunt, car le débiteur souhaitait s'adresser en même temps aux investisseurss de tous les continents. Il lui fallait donc sortir du cadre de l'euromarché, auquel les bailleurs de fonds européens et asiatiques ont immédiatement accès mais où, normalement, les Américains ne peuvent s'approvisionner qu'après les autres. La Cades a donc retenu la solution choisie par l'Italie quelques mois auparavant, celle d'un emprunt de type planétaire. Pour ce faire, il lui a fallu l'accord des autorités américaines, qui n'ont donné leur feu vert qu'au début de ce mois.

A examiner les choses sous cet angle, on en vient à se convaincre que l'inconvénient d'une arrivée tardive sur le marché a été en fait compensée par le bénéfice que l'emprunteur a pu tirer en se soumettant à cette procédure. Pour obtenir l'autorisation nécessaire aux Etats-Unis, il a dû faire valoir toutes ses qualités. C'est maintenant chose faite et le profit qui en résulte pour l'emprunteur ne se limite pas à sa dernière émission. La notoriété dont il jouit maintenant outre-Atlantique lui servira lors de ses prochains emprunts et elle pourrait également faciliter la tâche à d'autres émetteurs français.

L'emprunt de la Cades se monte à 2 milliards de dollars pour une durée de cinq ans ; son intérêt est mesuré par rapport au Libor, une référence très usitée en Europe et en Asie mais pas aux Etats-Unis. Les investisseurs peuvent compter sur un rendement inférieur de 0,14 point de pourcentage à ce taux. Tous frais et commissions compris, il en coûterait au débiteur l'équivalent de 0,105 point de moins que le Libor en dollars. Il faut parler au conditionnel, car la Cades s'est vraisemblablement débarrassée du risque de change grâce au concours des deux banques qui dirigent sa transaction, la britannique BZW et l'américaine J. P. Morgan.

Quant à l'Espagne, le troisième emprunteur le plus en vue de la semaine, elle a levé 2 milliards de deutschemarks à taux fixe pour une durée de dix ans. Elle s'est procuré des ressources à très bon compte. Il ne lui en coûte que 5,95 % l'an mais le placement de ses euro-obligations a été affecté par le retournement du marché de la fin de semaine.

Christophe Vetter

La Réserve fédérale et la Bundesbank font refluer toutes les places boursières

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↘ – 3,54%	↘ – 2,14%	↘ – 3,24%	↘ – 2,34%	↘ – 1,88%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

ALAN GREENSPAN ou la Bundesbank ? Qui des deux a provoqué la panique vendredi : la sonnette d'alarme tirée par Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale (Fed), jeudi sur l'« *exubérance irrationnelle* » des marchés financiers ou, le même jour, l'immobilisme allemand en matière de politique monétaire ? Quoi qu'il en soit, et même si le chef économiste de la Maison Blanche, Joseph Stiglitz, estimait vendredi soir que le marché « *sur-interprétait* » les propos du président de la Fed, le mal était déjà fait. Toutes les places financières, qu'elles soient asiatiques ou européennes, ont lourdement accusé le coup.

En Europe, le plus fort recul sur la semaine est affiché par la Bourse de Paris (– 3,24 %), suivie par les Bourses d'Amsterdam (– 2,35 %), de Londres (– 2,34 %) et de Francfort (– 1,88 %). En Asie, la Bourse de Tokyo, première place à vivement réagir vendredi, a terminé sur un recul de 3,54 % et celle de Hongkong a perdu 2,17 %. Wall Street s'est offert de jolis trous d'air vendredi en cours de séance avant de réduire ses pertes au fil des échanges et de terminer la semaine sur une baisse de 2,14 % effaçant en cinq séances les gains accumulés depuis dix jours.

S'ils ont fait chuter Wall Street dès l'ouverture vendredi avec une dégringolade de quelque 140 points, les propos de M. Greenspan ont été tempérés par la publication des statistiques sur l'emploi qui ont rassuré le marché sur les risques de surchauffe de l'économie et d'accélération de l'inflation. Le taux de chômage a progressé à 5,4 % en novembre aux Etats-Unis, soit son plus haut niveau depuis juillet, et l'économie a créé 118 000 emplois. Ces chiffres étaient inférieurs aux prévisions des analystes qui tablaient sur un taux de chômage de 5,2 % inchangé par rapport à octobre et sur 175 000 créations d'emplois.

Après ce trou d'air, les analystes américains ont semble-t-il révisé leur jugement. Pour David Hale, analyste chez Zurich Kemper Investments, « *les commentaires de Greenspan étaient modestes, mais la réaction du marché a été très forte* ». Pour Chris Iggo, de BZW, filiale de la Barclays Bank, « *le marché avait trop progressé et Greenspan a été un prétexte pour prendre des bénéfices* ».

Mais les analystes s'accordent à considérer le repli des valeurs boursières comme une saine pause sur un marché qui reste solide. « *Les facteurs de base restent positifs pour les marchés* », a indiqué un courtier de Smith Barney. « *Nous ne voyons aucun facteur macro-économique qui nous mènerait à revoir la valeur d'un titre ou les perspectives d'un secteur particulier* », a estimé pour sa part Ed La Varnway, analyste chez First Albany. Joe Battipaglia, de Gruntal, a également indiqué que le mouvement de liquidations allait rester un phénomène très bref.

Les autres places ont tenté, comme Wall Street, de limiter la casse vendredi, mais toutes n'y sont pas parvenues avec le même succès. Ainsi à Francfort, l'indice DAX a terminé vendredi à 2 791,96 points soit un recul de 1,88 % en cinq séances mais pour la seule séance de vendredi, l'indice de référence de la place allemande a perdu 117,95 points ou 4,05 % par rapport à la clôture de la veille, retombant aux niveaux affichés à la mi-novembre. Pour la première fois de son histoire, à la veille de cette lame de fond, la Bourse de Francfort avait franchi en séance officielle le niveau des 2 900 points.

Si les interrogations, en forme d'avertissement, d'Alan Greenspan ont rendu le marché très nerveux, les analystes de la Commerzbank estiment que, Greenspan ou non, « *les fondamentaux parlent en faveur d'une correction des cours à moyen terme* » du marché allemand. Ils citent les écarts de taux devenus plus étroits entre l'Allemagne et les Etats-Unis, et l'absence, selon eux, de potentiel de croissance du dollar dans les mois à venir.

Mêmes effets à la Bourse de Paris où les valeurs françaises, qui jusqu'à jeudi soir affichaient une perte hebdomadaire de 1 %, ont dévissé vendredi pour perdre au plus bas de la séance 4,89 %. L'indice CAC 40 a terminé la journée sur un repli de 2,26 % portant ses pertes à 3,24 % sur son cours du vendredi 29 novembre. Depuis le début de l'année, les valeurs françaises affichent désormais un gain de 19,70 %.

Cette purge marque certes la fin de l'année financière mais ne remet pas en cause le trend haussier pour 1997, estiment gérants et économistes. Les boursiers interrogés estiment qu'Alan Greenspan a simplement voulu « *calmer le jeu* » à Wall Street et restent confiants sur la poursuite de la hausse du marché à moyen terme, compte tenu d'un environnement sur les taux toujours favorable. Pour Christopher Potts, l'économiste de Cheuvreux de Virieu, la violence de la correction s'explique surtout par des prises de bénéfice de la part d'investisseurs soucieux de ne pas gâcher leur année. Dans un entretien à Reuter, il estime que le marché va évoluer dans les prochaines semaines dans une fourchette comprise entre le plus bas de vendredi de 2 180 points et le plus haut de 2 358,65 points atteint le 3 décembre.

A Londres, comme sur les autres places, l'essentiel de la baisse hebdomadaire est le seul fait de la séance de vendredi (88,2 points sur 95 points). Finalement, l'indice a terminé la semaine à 3 963 points, soit un recul de 2,34 % en cinq séances. Selon Andy Hartwill, analyste à la Société générale Strauss Turnbull, quel que soit le facteur qui l'a déclenché, cette correction devait arriver.

F. Bn

AUJOURD'HUI

SCIENCES

ESPACE **Après deux reports pour cause de mauvais temps, le retour de la navette américaine *Columbia* était attendu, samedi 7 décembre, au centre spatial de Cap Canaveral (Floride) ou à la base d'Edwards (Californie), au terme d'une mission *mouvementée.* ● DEUX INCIDENTS ont marqué ce vol, sans conséquence grave, même s'ils ont causé quelques frayeurs aux cinq membres d'équipage. ● ILS AUGURENT mal des conditions dans lesquelles devra être effectué le montage en orbite de la future station spatiale internationale, qui doit commencer en décembre 1997. ● LE MANQUE de préparation des Américains a été dénoncé sans détour par le doyen des astronautes de la NASA, Story Musgrave. ● LES RUSSES, qui prendront une part importante à ces travaux, ont une grande maîtrise des sorties dans l'espace, grâce à l'expérience acquise sur la station Mir.**

Difficile retour sur Terre pour Columbia après une mission mouvementée

Des incidents, sans conséquence grave, ont émaillé le 80e vol de la navette américaine. Ils sont néanmoins inquiétants pour les responsables de la NASA, alors que le montage en orbite de la future station spatiale internationale doit commencer fin 1997

LA MUSIQUE de *2001 : l'Odyssée de l'espace* a soudain résonné dans la cabine de Columbia, vendredi 6 décembre. « *J'ai une bonne et une mauvaise nouvelle,* a lancé le contrôleur au sol. *Vous avez battu le record américain de durée en orbite, mais vous restez là-haut une journée de plus.* » « *Je me demande quel morceau vous allez nous passer demain soir* », a répliqué, bougon, Story Musgrave, le doyen de l'équipage.

Ses camarades et lui avaient de bonnes raisons d'être déçus. Cela faisait la seconde fois en deux jours que la date de leur atterrissage était reportés pour cause de mauvais temps. Et ils venaient de vivre dix-huit jours d'une mission agitée, fertile en émotions.

L'aventure, un vrai feuilleton, commence le 19 novembre. Quand, à 14 h 55, Columbia vibre sous la poussée de ses deux boosters à poudre et fonce vers le ciel, les quatre hommes et la femme qui se trouvent à bord n'ont aucune raison spéciale de s'inquiéter. Ce vol – le 80e pour la flotte des navettes américaines – apparaît, *a priori*, comme une mission de routine.

Ils devront mettre sur orbite le WSF (Wake Shield Facility), un satellite d'expérimentation technologique, et Orfeus-Spas, une petite plate-forme dotée d'un télescope à ultraviolets, puis les récupérer après quelques jours de vol libre pour les ramener sur Terre. Mais cette manœuvre, certes délicate, a déjà été réalisée à deux reprises avec les mêmes engins lors de missions précédentes. Leur programme comporte aussi deux sorties dans l'espace pour expérimenter des outils mis au point spécialement en vue du montage en orbite de la future station spatiale. Mais ce genre de test a déjà été réalisé auparavant à cinq reprises par leurs collègues.

Rien à voir, donc, avec certains vols plus ou moins acrobatiques menés parfois dans le passé comme, par exemple, la mémorable réparation en orbite du télescope Hubble en 1993. Le sort va en décider autrement.

ÉCOUTILLE COINCÉE

La première alerte survient dès vendredi 22 novembre, trois jours après le décollage. Le bras télémanipulateur de la navette vient de sortir de la soute le WSF, une sorte de soucoupe volante de 4 mètres de diamètre destinée à la fabrication en apesanteur et dans le vide spatial de films ultrafins pour l'électronique. Sa stabilisation en bonne position a été un peu difficile et le minuscule moteur-fusée qui doit l'écarter de la navette est mis à feu au tout dernier moment.

C'est alors que les cinq astronautes, stupéfaits, voient les quelque 2 tonnes d'acier de l'engin se diriger lentement vers eux ! L'énorme soucoupe passera finalement à moins de 3 mètres seulement du cockpit, alors qu'elle n'aurait jamais dû s'approcher à moins de 7 mètres. Au sol, le chef de mission relativise l'incident en affirmant que le pilote aurait pu, si nécessaire, dégager rapidement la navette. Il n'empêche : l'équipage reconnaîtra avoir vécu cet épisode « *le cœur entre les dents* ».

Jeudi 28 novembre. Le WSF a été récupéré sans problème trois jours plus tôt ; les mésaventures de la semaine précédente sont presque oubliées. Il est 20 heures au centre de contrôle de Houston (Texas). A bord de Columbia, Tom Jones et sa coéquipière Tamara Jernigan viennent de revêtir leur combinaison et se préparent à sortir pour tester, pendant six heures et trente minutes, une petite grue manuelle et quelques autres outils destinés au montage des futures structures orbitales. Ils sont entrés dans le sas de dépressurisation, y ont fait le vide après avoir fermé soigneusement la porte qui les sépare de la cabine, et s'apprêtent à ouvrir l'écoutille qui donne vers l'extérieur. Rien à faire. La manivelle de commande reste obstinément bloquée.

« *N'ayez pas peur d'appuyer. Cela demande parfois une force étonnante* », lance, depuis Houston, un astronaute vétéran. Mais l'écoutille résiste à tous les efforts. La sortie sera annulée, ainsi qu'une autre, prévue le lendemain.

Si l'équipage est, cette fois, plus déçu qu'inquiet, le problème préoccupe beaucoup, en revanche, les techniciens de la NASA, habitués – par profession et par devoir – à envisager toutes les éventualités afin d'y parer. Cette panne dont ils ne comprennent pas l'origine les amène imaginer un scénario catastrophe qui est très sérieusement discuté par les responsables de vol, tandis que Jernigan et Jones se remettent de leurs émotions en improvisant avec les autres membres de l'équipage un repas de Thanksgiving.

Le blocage de cette écoutille pourrait poser un problème vital si les portes de la soute refusaient de se fermer en fin de mission, exigeant une sortie d'urgence des astronautes, estiment les ingénieurs de la NASA. La navette ne résisterait pas, en effet, à une rentrée dans l'atmosphère soute ouverte, et ces portes devraient être impérativement fermées à la main par l'équipage.

LA SÉVÉRITÉ DU DOYEN

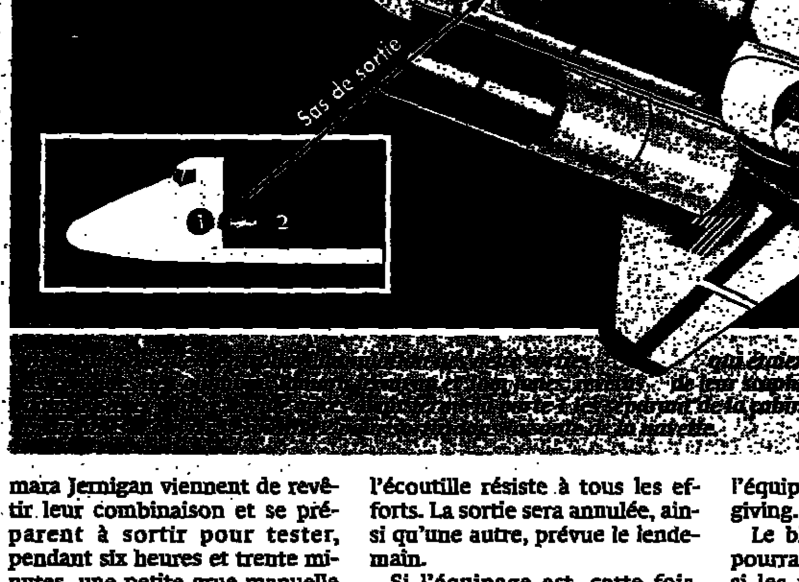
Autre éventualité cauchemardesque également examinée : que faire si des astronautes, déjà sortis, ne peuvent réintégrer la cabine pressurisée en raison d'une défaillance de la même écoutille ? Seule solution : leur demander de s'amarrer à l'intérieur du sas non fermé pour le retour. « *Pour le moins risqué* », reconnaît-on à la NASA.

Cet incident, heureusement sans conséquence grave pour cette fois, amènera sans doute la NASA a édicter de nouvelles règles de sécurité. Car si aucune « sortie d'urgence » n'a été nécessaire en quinze ans d'exploitation des navettes, le rythme des activités en orbite va s'accélérer sérieusement avec le montage de la future station spatiale internationale.

Les Russes devraient lancer le premier élément fin novembre 1997, les Américains lançant le second une semaine plus tard. Les grands travaux spatiaux qui débuteront ensuite exigeront de très nombreuses sorties. Or, jusqu'à présent, les Américains n'en ont réalisé qu'une trentaine et il ne leur reste guère de temps pour parfaire leur entraînement.

Story Musgrave, soixante et un ans ans, doyen des astronautes en activité, ne cache pas qu'à la NASA ils n'ont pas, actuellement, l'entraînement et le savoir-faire nécessaires pour mener à bien la tâche qui les attend. « *Les choses avancent un peu lentement, aujourd'hui. Il faudrait une accélération exponentielle pour atteindre nos objectifs* », avait-il déclaré à des journalistes, juste avant de décoller à bord de Columbia pour le dernier vol de sa carrière.

Jean-Paul Dufour



Le record de Story Musgrave

L'équipage de la mission est composé de Kenneth D. Cockrell, *commandant de la mission, 46 ans, Kent V. Rominger, pilote, 40 ans,* Tamara E. Jernigan, spécialiste mission, 37 ans, Thomas D. Jones, spécialiste mission, 41 ans, et F. Story Musgrave, spécialiste mission, 61 ans.

Diplômé en médecine (physiologie cardio-vasculaire et sportive), en informatique, en physiologie et biophysique et en littérature, celui-ci est un ancien « marine », qui compte 17 700 heures de vol et plus de 500 sauts en parachute. « *Scientifique-astronaute* » depuis 1967, il a participé à la conception et au développement du programme Skylab et à la conception de tout le matériel utilisé par les sorties dans l'espace depuis la navette, y compris les scaphandres et les « scooters spatiaux » *(manned maneuvering unit).* Il a volé cinq fois comme spécialiste de mission ou comme responsable de charge utile en 1983 (STS 6), 1985 (Spacelab-2), 1989 (STS 33), 1991 (STS 44) et 1993 (STS 61).

Au cours de ce dernier vol, il a participé à trois des cinq sorties dans l'espace qui furent nécessaires pour réparer le télescope Hubble. Sa sixième mission sera la plus longue de l'histoire des navettes (plus de 17 jours) en raison des reports successifs du retour.

Plus de 90 sorties d'astronautes pour assembler 400 tonnes en orbite

LE PROJET de station spatiale internationale, baptisée « Alpha », constitue l'un des plus ambitieux programmes de coopération scientifique et technologique jamais engagés. Initié par la NASA, ce projet, estimé à environ 30 milliards de dollars, associe les Etats-Unis, la Russie, le Canada et le Japon, auxquels l'Europe, après avoir hésité pour des raisons essentiellement budgétaires, s'est finalement jointe.

Ce laboratoire de l'espace de 400 tonnes sera placé en orbite autour de la Terre à 400 kilomètres d'altitude. Six astronautes pourront *séjourner en permanence dans six modules*-laboratoires pressurisés, où seront menées des expérimentations en microgravité (biologie, médecine et technologie), des recherches en astronomie ainsi que des programmes d'observation de la Terre.

Sa construction doit commencer l'an prochain et s'échelonner sur cinq ans. Les Russes devraient donner le coup d'envoi, en lançant, le 28 novembre 1997, à l'aide d'une fusée Proton, un premier module comportant des systèmes de navigation et d'alimentation en énergie du futur ensemble. Les Américains doivent prendre le relais en expédiant dans l'espace, le 4 décembre de la même année, le second élément, un « node », ou adaptateur de branchement et de raccordement, construit par Boeing.

Les vols devraient, ensuite, se succéder à un rythme assez soutenu : vingt-six pour les navettes, quatorze pour les Russes, un pour Ariane-5, jusqu'à la pose du dernier boulon, prévue en juin 2002. Au total, un module sera fabriqué aux Etats-Unis, trois en Russie, un au Japon et un en Europe, qui devrait aussi fournir une sorte de remorqueur spatial, l'ATV (Automated Transfer Vehicle). De leur côté, les Canadiens fabriqueront un bras articulé pour la manipulation des charges lourdes.

LES RUSSES SONT MIEUX ENTRAÎNÉS

Le montage de cet ensemble exigera plus de soixante sorties d'astronautes dans l'espace pour les Américains et une bonne trentaine pour les Russes. sans compter les « extras » pour maintenance ou problèmes techniques inattendus. Or, jusqu'à présent, personne n'a jamais mené une telle somme de travail en orbite.

Depuis quinze ans qu'ils les exploitent, les astronautes de la NASA ne se sont aventurés que trente-trois fois hors de leurs navettes et il ne leur reste guère de temps pour parfaire leur entraînement.

La maintenance, depuis plus de vingt ans, de leurs stations Saliout, puis Mir a, en revanche, permis au Russes de se familiariser avec ce genre d'acrobatie. Au total, ils ont effectué près d'une soixantaine de ces « sorties bricolage ». La dernière en date a permis à Valeri Korzoum et Alexandre Koleri de connecter, le 2 décembre, de nouveaux panneaux qui permettront d'éviter les coupures d'électricité dont souffrait parfois la station Mir, qui va bientôt fêter ses onze ans en orbite. Ils doivent en effectuer une autre lundi 9 décembre.

Sous l'œil probablement admiratif et envieux de l'Américain John Blaha, qui séjourne avec eux depuis trois mois. Blaba est le troisième astronaute que la NASA envoie se familiariser *in situ* avec le savoir-faire russe. Deux autres devraient lui succéder en 1997.

J.-P. D. et P. L. H.

Il y a onze mille ans en Mésopotamie, l'écriture avant l'écriture

SIX MILLE ANS avant l'apparition de l'écriture chez les citadins sumériens, les premiers agriculteurs installés sur les bords de l'Euphrate s'essayaient déjà à transcrire des messages sur des plaquettes de pierre. Ces pionniers étaient les habitants d'un hameau de cinq maisons de pierre dont les restes ont été découverts en 1989. Ils vivaient, si l'on en croit les datations au carbone 14, entre 9 250 et 8 750 ans avant Jésus-Christ. Une période qui correspond à l'installation des premières sociétés agricoles, dont les plus anciennes connues sont apparues il y a environ onze mille ans dans cette région et dans la vallée du Jourdain.

Les fouilles, reprises l'an dernier par une mission franco-syrienne dirigée par Danielle Stormeur (Institut de préhistoire orientale/CNRS) et Bassam Jammous (direction générale des antiquités syriennes), ont permis de mettre au jour quatre plaquettes de pierre décorées de motifs gravés. Sur la première, trouvée en 1995, on reconnaît un quadrupède, un rapace et des lignes ondulées qui pourraient représenter des serpents. Les autres, découvertes cette année, comportent des signes analogues, mais encore plus abstraits. L'une d'elles est couverte sur une face de 34 figures identiques formées d'un point enfermé dans un U évoquant une tête de bête à cornes.

On sait que la première écriture, inventée par les Sumériens vers 3300 avant J.-C. dans cette même région de Mésopotamie, avait un but avant tout utilitaire : il s'agissait, pour ces citadins commerçants, de gérer les entrées et les sorties de marchandises et de troupeaux.

Les signes corniformes des pierres de Jerf el Ahmar ne constituent-ils pas, 6 000 ans auparavant, une première tentative pour compter non pas les troupeaux que ces premiers cultivateurs ne possédaient pas encore, mais, par exemple, les aurochs tués à la chasse ? « *On a tous un peu déliré là-dessus,* reconnaît Danielle Stormeur. *Mais je ne pense pas qu'ils en étaient déjà à ce point.* » Pour l'archéologue, la combinaison de signes abstraits mais évidemment symboliques prouve néanmoins qu'il s'agit bien de messages. « *J'appelle cela des textogrammes,* dit-elle. *Je n'ose pas parler d'idéogrammes, car il s'agirait déjà d'une forme d'écriture. Mais nous n'en sommes pas très loin.* »

« TRANSCRIPTION D'IDÉES »

Danielle Stormeur doute de pouvoir les déchiffrer un jour. « *D'autant plus qu'il s'agit probablement de signes analogues à nos pictogrammes indiquant, par exemple, l'interdiction de fumer ou les toilettes. Pour les comprendre, il faut être immergé dans la culture qui les a produits.* »

S'il ne s'agit pas encore d'écriture au sens strict, l'oeuvre du ou des auteurs des pierres gravées de Jerf el Ahmar représente bien un effort dans cette direction. Un galop d'essai commencé, d'ailleurs, depuis bien longtemps. Les gravures et les peintures rupestres datant de près de trente mille ans – comme celles de Lascaux ou de la grotte Chauvet – comportent déjà des signes plus ou moins abstraits dont on ignore la signification, rappelle Danielle Stormeur. « *Mes pierres sont sans doute à mi-chemin entre l'écriture et Lascaux. Elles pourraient nous amener à considérer d'un autre œil les poteries décorées, dont les dessins, à mon avis, n'ont pas un rôle purement esthétique.* »

« *La répétition systématique de certains motifs décoratifs a habitué l'homme de la préhistoire à résumer ses pensées en termes condensés et simples,* confirme Béatrice André-Salvini, conservateur en chef du patrimoine. *Cette transcription d'idées sur une petite surface a abouti à un répertoire iconographique dont chaque motif est presque normalisé. Mais il s'agit de l'expression d'idées isolées ; pas encore d'écriture, qui est l'expression linguistique précise d'une pensée.* »

Mme André-Salvini, qui est chargée des inscriptions au département des antiquités orientales du Musée du Louvre, pense que les pierres de Jerf el Ahmar pourraient être des amulettes. Les signes dont elles sont ornées représentent « *peut-être effectivement des messages* », et constituent en tout état de cause des « *documents très intéressants* ». Il serait, estime-t-elle, très utile de continuer les fouilles afin de vérifier, sur d'autres plaquettes, que les mêmes motifs continuent à se répéter. Confirmer qu'il ne s'agit pas de l'œuvre d'un visionnaire isolé, mais bien d'une première « *codification des signes* ».

Hélas ! le site de Jerf el Ahmar, situé à un kilomètre du barrage de Tichrine, dont la construction se termine, devrait être submergé à partir de l'an prochain...

J.-P. D.

Compartiment cigares

Le succès du dîner organisé pour la « Nuit du cigare » et la parution d'un livre confirment l'apparition d'une nouvelle confrérie d'amateurs avertis

ON SE BOUSCULAIT, cette année, pour participer à la deuxième Nuit du cigare, organisée le samedi 7 décembre au pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne. Un millier de personnes avaient payé 850 francs pour avoir l'étrange privilège, sous cette voûte métallique témoin de l'ancienne splendeur des Halles, d'être enfumées, le temps d'un dîner de prestige, par les volutes des meilleurs modules de la Vuelta Abajo, à Cuba, et celles – non moins savoureuses pour certains – de l'île voisine de Saint-Domingue. Indice d'un phénomène nouveau en France, mais déjà développé aux Etats-Unis, où règne pourtant à l'égard du cigare – du cubain spécialement – un prohibitionnisme militant.

C'est un succès pour *L'Amateur de cigare*, le magazine dont vient de paraître la dixième livraison. Modeste entreprise – 4 000 abonnés et 6 000 ventes en kiosque, cinq numéros par an –, dont le sérieux et la pertinence se sont désormais imposés auprès des connaisseurs. *« Le fumeur de cigare est persécuté par sa femme, ses enfants et son entourage : il s'agit de savourer et de partager sans complexe un plaisir qui, pour beaucoup sans doute, nécessite un choix financier »*, indique Jean-Paul Kauffmann, directeur du magazine et initiateur de cette soirée.

INTERDITS

L'histoire du tabac est une longue succession d'interdits. Déjà Philippe III avait, en 1606, proscrit durant dix années la culture du tabac dans les colonies espagnoles d'Amérique. L'embargo ne fut levé, en 1614, qu'au profit du monopole consenti à la fabrique de Séville, rappelle Charles del Todesco dans un fort bel ouvrage consacré au havane. En France, Jean Nicot, à son retour du Portugal, offrit la plante à Catherine de Médicis. Le tabac, un temps, soigne les maux de tête royaux, avant que Louis XIII n'en suspende la vente. Il est longtemps considéré comme une plante ornementale, dont les fleurs et les amples feuilles agrémenteront les massifs du Jardin des plantes.

Le XIXe siècle, qui est aussi celui de l'avènement de la haute cuisine, voit le sort du tabac se transformer, jusqu'à devenir une mode. Pétuner était un usage d'estaminet, avant qu'artistes et écrivains s'emparent du geste et de la pratique. Mérimée, Flaubert apprécient déjà les cigares de La Havane. George Sand transgresse par deux fois la partition des rôles entre les sexes : femme, elle écrit et elle fume, accaparant les privilèges réservés aux hommes en société.

« J'ai abordé le château de Nohant le samedi gras, vers sept heures et demie du soir, et j'ai trouvé le camarade George Sand dans sa robe de chambre, fumant un cigare après le dîner », écrit Balzac au lendemain d'une visite à la Bonne du Berry. Dans un autre registre, Carmen, la cigarière gitane, restera pour ce temps l'image du *désir*, avivé par la musique de Bizet.

Le cigare, à cette époque, n'est pas plus politiquement correct que de nos jours, où resurgit le spectre de la prohibition. Le tabac a pourtant donné son tribut à la science comme modèle de gestion des ressources génétiques, que l'on étudie à Oxford (Caroline-du-Sud) aussi bien qu'à Bergerac (Dordogne).

Le cigare est un produit de climat chaud et humide et de terres rouges. Chaque *finca* développe une plante de parfum différent, dont les fabriques pourront marier les qualités aromatiques afin de définir un style. Chaque marque célèbre et exprime un dosage, comme un cognac. Chaque étage de feuille sur la plante énonce une saveur. La cueillette est aussi sélective que les « *tries* » d'une vendange tardive. Suivront plusieurs fermentations contrôlées, en balles, puis l'écotage des feuilles. Trois feuilles de tabac sélectionnées par le maître cigarier dans la fabrique, la sous-cape et la cape ajustées par le *torcedor*, et ce sera le fameux havane.

A Saint-Domingue, l'usage est différent, le nombre des feuilles est moindre, les saveurs s'ordonnent comme les nuances d'une vinification. Les cigares calibrés dans leurs lits de cèdre, boîtes historiées et dorées, avec des senteurs de miel et d'épices, offrent l'éventail de la gamme des goûts et de l'univers des senteurs : pomme, pain d'épice, sous-bois noir avec fougères gelées, comparable à l'ambre de l'humus gris, truffe.



AURORE DE LA MORINERIE

« RÉCONFORT DES MÉDITATIFS »

C'est le monde des fragrances minérales, un nez de pierre à fusil, croisé d'odeurs végétales, alcalines et charnelles. Le tabac touche aux effluves premiers, entre le désirable et le repoussant. L'odeur fine du cigare est, comme le piment, *« un disjoncteur entre nature et culture »*, le piquant de Carmen, opposé au puritanisme du bouilli du Quaker oats. Il appelle vieux rhums, cognacs et vieilles bouteilles.

Bel objet de couleur franche, clair ou lustré, le havane est, comme le meilleur de Saint-Domingue, un produit vivant. Son choix relève d'un goût personnel, ou partagé, comme celui du vin. Chaque marque, chaque taille recèle une saveur particulière qui incite Gérard Père et Fils, le marchand genevois, à conseiller un cigare pour chaque moment de la journée, en analogie avec le monde des parfums.

Un bon restaurateur soucieux de prolonger les plaisirs de sa cuisine développe, par une sélection variée, le goût de son hôte. Alain Dutournier et Guy Savoy à Paris, Michel Trama à Puymirol, et bien d'autres, ont acquis cette éducation pour nous ouvrir un domaine de saveurs typées. Certains ont aménagé d'élégants fumoirs pour prévenir les récriminations de clients non fumeurs. Sage précaution.

A Paris, la Casa del Habano et son club d'amateurs et le Floridita, au chaud décor de bois, sont devenus le rendez-vous des nouveaux passionnés de ce qui était, pour José Marti (1884), la *« feuille indienne, réconfort des méditatifs, délice des rêveurs architectes de l'air »*.

Jean-Claude Ribaut

★ Livres et revues : *Havane, Cigare de légende,* de Charles del Todesco. Photographies de Patrick Jantet. Editions Assouline. 1996. 230 p., 395 F. *L'Amateur de cigare*, 44, rue Dareau, 75014 Paris. Tél. : 01-43-22-17-19. Abonnement (5 numéros) : 150 F.

★ Bars : Floridita, restaurant et bar-fumoir : 19, rue de Presbourg, 75016 Paris. Tél. : 01-45-00-84-84. Casa del Habano, restaurant, débit de tabac et club privé : 169, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. Tél. : 01-45-49-24-30. Cubana Café, 47, rue Vavin, 75006 Paris. Tél. : 01-40-46-80-80.

★ Débits de tabac spécialisés : Tabac George-V, 22, avenue George-V, 75008 Paris. Tél. : 01-47-23-44-75. La Tabagie, 10, rue du Départ, 75014 Paris. Tél. : 01-45-38-65-18.

Un dîner à Nogent-sur-Marne

S'il est d'usage courant d'ordonner un repas en fonction des vins, il est aisément concevable d'accorder à l'avance la gamme des préparations culinaires aux arômes travaillés du cigare. C'est à Jean-André Charial (Oustau-de-Baumanière) et à Jean Bardet (Tours), tous deux amateurs de havanes, qu'avait été confié le soin de préparer le dîner de la Nuit du cigare. Le premier présenterait des ravioles de truffes aux poireaux ; le second, les pintades du pays de Racan assorties d'un parmentier de charlotte au foie gras. La cuvée brut impérial de Moët et Chandon ouvrirait le repas. Suivie d'une sélection de pessac-léognan, pauillac, moulis et barsac, représentant le Bordelais. Cognac, rhum, calvados et whisky fermeraient le ban. En vedette de la soirée, la sélection de cigares numéros un de Juan Lopez (Habanos), disponible en France depuis le mois de septembre.

La Mini, quarante ans sans grandir

AVANT d'être confirmée officiellement, la nouvelle avait été connue de manière indirecte, début octobre, grâce à un communiqué annonçant la construction, en Grande-Bretagne, d'une nouvelle usine Rover (groupe BMW). Les moteurs qu'on allait y fabriquer, apprenait-on incidemment, équiperaient notamment la future petite voiture destinée à remplacer en 1999 la Mini historique. Les versions présentées au Mondial de l'automobile de Paris étaient donc les ultimes rejetons de la lignée Mini, aucune véritable modification ne devant intervenir en 1998.

Plutôt que de la pleurer, il faut célébrer la Mini. Cette voiture, créée en 1959 par Sir Alec Issigonis et produite à cinq millions d'exemplaires – par Morris, Austin, puis Rover –, fut l'une des premières ouvertement destinée à un usage urbain. Là où les « petites » françaises, Citroën 2 CV et Renault 4, affichaient une vertueuse humilité rurale, cette anglaise des villes se faufilait sans complexe avec un rapport dimensions-habitabilité encore jamais vu.

SPARTIATE

Ses secrets ? Un moteur peu encombrant, puisqu'il est placé en position transversale, et un parfait équilibre entre formes rondes et carrées, les petites roues permettant de conserver les proportions d'une auto classique. Cette voiture futée est aussi dotée d'un caractère de franchise qui la rend incapable de dissimuler ses défauts. Et elle n'en manque pas !

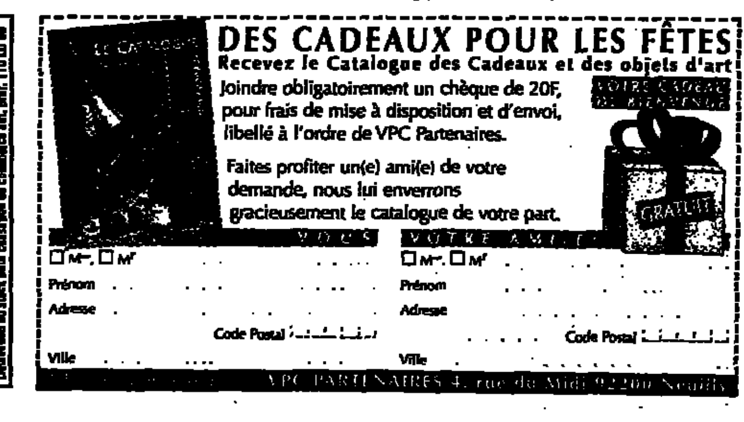
Aucune autre voiture n'ose offrir avec une telle décontraction un confort aussi spartiate. Une suspension aussi douce qu'un coup de trique, un volume sonore assourdissant (malgré les nouveaux rapports de boîte plus longs, il est difficile de converser au-dessus de 80 km/h), une position de conduite éreintante à cause du pédalier décalé, des pare-chocs virtuels...

« So what ? », objectent les inconditionnels. Cette voiture a atteint un âge où le savoir-vivre commande que l'on s'adapte à elle. Au fil des ans, ses manques ont acquis un exotisme attendrissant (le compteur de vitesse en position centrale a, hélas, disparu, y compris sur les versions Cooper), auquel succombent régulièrement 2 500 acheteurs français chaque année. Très féminine, cette fidélité – qui doit beaucoup aux arrondissements et banlieues chics de l'Ouest parisien – permet à Rover de céder à des prix prohibitifs ces *« 3,05 mètres de légende »*.

La Mini de l'an 2000 modernisera le concept de l'élégance petit format (avec, notamment, un break avec incrustations de bois sur la carrosserie) et ne concédera à son ancêtre que quelques clins d'oeil de style. Quelles sont ses chances de réussir ? Même si le groupe BMW-Rover a décidé de faire de Mini une marque à part entière, dotée d'un logo en forme d'aile, les beaux quartiers restent circonspects. La conductrice en tailleur Chanel n'a-t-elle pas déja recalé l'Austin Metro (devenue Rover série 100), qui aurait dû succéder à la Mini ?

Jean-Michel Normand

★ Mini (76 500 francs) et Mini Chic (86 000 francs). Les modèles 1997 des Cooper et Cooper S seront commercialisés en janvier.









هكذا من الأصل

Temps agité en Méditerranée

LE CENTRE dépressionnaire espagnol se dirige lentement en Méditerranée, ramenant toujours de l'air humide et un temps fortement perturbé dans les régions le plus au sud. Dans la moitié nord, le champ de pression est plus élevé, mais de nombreux nuages bas circuleront et le soleil aura du mal à percer.

En Lorraine, en Alsace et en Franche-Comté, la journée de dimanche sera bien grise avec la présence de nombreux nuages bas, qui n'évolueront guère ; néanmoins, les sommets des Vosges et du Jura seront bien ensoleillés. Dans le Poitou, les Pays de la Loire, en Bretagne, en Normandie, dans le Nord-Pas-de Calais, en Picardie, en Ile-de-France, dans le Centre, en Bourgogne, en Champagne et dans les Ardennes, la grisaille sera fréquente au lever du jour avec de nombreux bancs de brouillard et des nuages bas ; ces nuages seront le plus souvent tenaces, mais quelques éclaircies pourront se développer par endroits. En Aquitaine, en Midi-Pyrénées, dans les Charentes, le Limousin, en Auvergne et dans la région Rhône-Alpes, le ciel sera très nuageux au lever du jour et parfois accompagné de faibles précipitations, en particulier sur les Pyrénées, le sud de l'Auvergne et des Alpes (il neigera au-dessus de 1 500 mètres sur les Pyrénées, de 1 200 mètres sur les Alpes). L'après-midi, les précipitations se limiteront aux frontières alpines, et quelques éclaircies se développeront dans les Charentes, le Limousin et le nord de l'Aquitaine. Dans le Languedoc-Roussillon, sur la Côte d'Azur et en Corse, la journée sera fortement perturbée avec un ciel couvert, des précipitations et des vents très forts : les pluies seront le plus souvent modérées, parfois fortes en Corse, où des foyers orageux se développeront (en particulier sur le relief). Les vents, d'est sur les côtes méditerranéennes, de nord-est entre la Corse et le continent, souffleront en tempête jusqu'à 120 km/h en rafales.

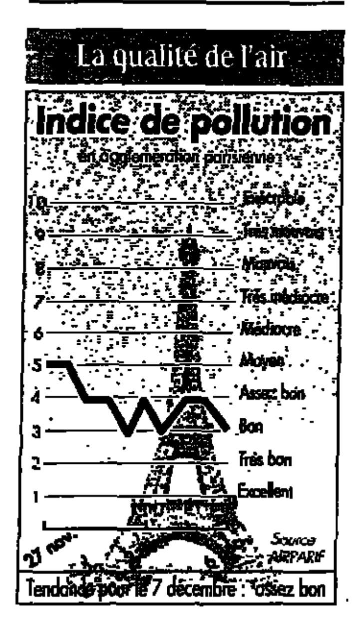
Les températures matinales seront généralement comprises entre 0 et 6 degrés dans la moitié nord, entre 5 et 12 degrés dans la moitié sud. L'après-midi, elles évolueront entre 9 et 14 degrés du sud-ouest au pourtour méditerranéen et à la Corse ; plus au nord, elles seront comprises entre 2 et 8 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

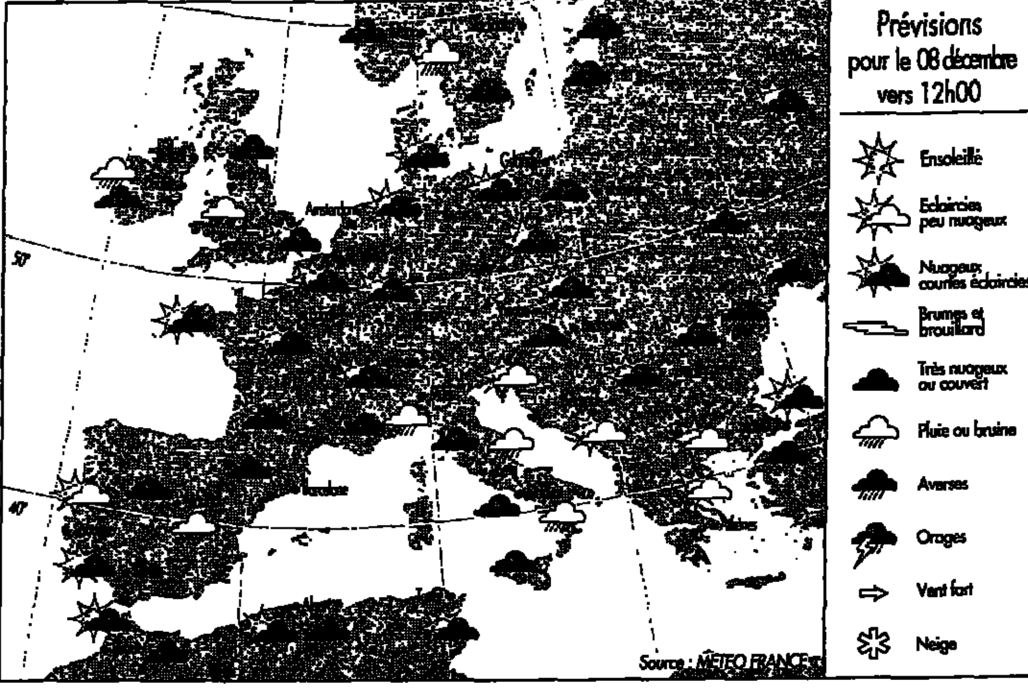


Prévisions pour le 08 décembre vers 12h00

La qualité de l'air

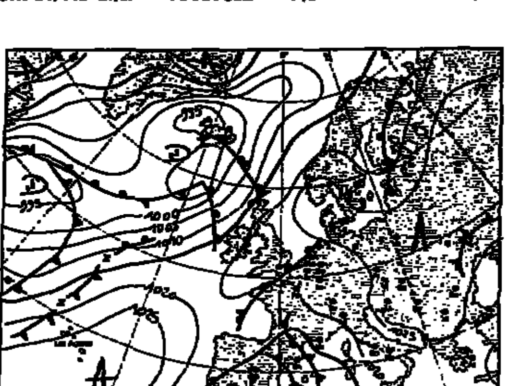


Tendance pour le 7 décembre : assez bon

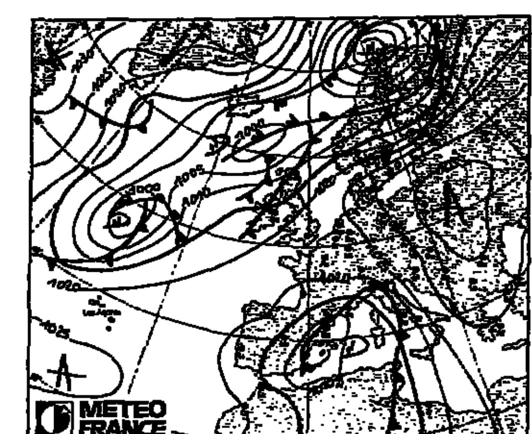


TEMPÉRATURES du 6 décembre maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	19/9
BIARRITZ	13/7
BORDEAUX	15/6
BOURGES	9/4
BREST	9/6
CAEN	7/6
CHERBOURG	9/7
CLERMONT-F.	11/4
DIJON	8/0
FORT-DE-FR.	29/22
GRENOBLE	9/1
LILLE	6/5
LIMOGES	13/8
LYON	9/2
MARSEILLE	16/12
NANCY	6/–1
NANTES	7/7
NICE	15/9
PARIS	8/5
PAU	12/7
PERPIGNAN	16/10
POINTE-À-PIT.	31/21
RENNES	7/6
ST-DENIS RÉUNION	30/23
ST-ÉTIENNE	10/4
STRASBOURG	2/0
TOULOUSE	11/8
TOURS	8/3
ÉTRANGER	
ALGER	13/9
AMSTERDAM	7/5
ATHÈNES	16/10
BANGKOK	34/23
BARCELONE	15/9
BELGRADE	3/2
BERLIN	3/–2
BOMBAY	32/17
BRASILIA	28/20
BRUXELLES	6/5
BUCAREST	6/3
BUDAPEST	1/–1
BUENOS AIRES	23/12
CARACAS	29/24
CHICAGO	2/–2
COPENHAGUE	5/3
DAKAR	26/22
DJAKARTA	31/24
DUBAI	28/14
DUBLIN	6/2
FRANCFORT	3/–2
GENÈVE	7/–2
HANOÏ	16/14
HELSINKI	3/2
HONGKONG	18/13
ISTANBUL	11/8
JÉRUSALEM	–/–
KIEV	3/2
KINSHASA	31/22
LE CAIRE	21/13
LIMA	20/17
LISBONNE	12/8
LONDRES	4/1
LOS ANGELES	15/13
LUXEMBOURG	7/–2
MADRID	9/4
MARRAKECH	13/6
MEXICO	24/10
MILAN	7/–2
MONTRÉAL	0/–1
MOSCOU	0/–3
MUNICH	–2/–3
NAIROBI	24/15
NEW DELHI	24/7
NEW YORK	7/4
PALMA DE M.	14/10
PÉKIN	2/–2
PRAGUE	–2/–2
PRETORIA	24/16
RABAT	14/7
RIO DE JAN.	30/23
ROME	15/3
SAN FRANC.	14/11
SANTIAGO	26/12
SÉVILLE	12/2
ST-PÉTERS.	2/1
STOCKHOLM	5/–1
SYDNEY	28/20
TENERIFE	20/13
TOKYO	12/4
TUNIS	22/9
VARSOVIE	0/–2
VENISE	9/1
VIENNE	0/–1



Situation le 7 décembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 9 décembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde
Aux rayons des jouets

DES POUPÉES à 2 000 francs, des jeux de construction en bois à 1 200 francs, un cheval à bascule à 800 francs, voilà les jouets qu'offrent les grands magasins à la veille de Noël et du jour de l'an. Ce n'est encore rien. Un Meccano vous coûtera 3 000 francs, une auto à pédales 6 000. Les prix n'ont jamais été aussi élevés, jamais les clients aussi nombreux, ni les rayons aussi fournis.

J'aurais voulu m'entretenir avec le chef du rayon des jouets d'un grand magasin, mais il m'a échappé, très affairé, et me voilà de nouveau perdu dans une foule disproportionnée de grands et de petits qui m'emporte vers un rayon de poupées articulées ou vers un polichinelle qui nous domine de ses deux bosses écarlates. Que m'aurait répondu, si je l'avais interrogé, ce petit garçon que sa mère traînait à bout de bras dans la cohue ?

Le destin a voulu que les enfants d'aujourd'hui n'aient pas connu les vrais, les beaux jouets d'avant guerre. Heureux enfants qui ignorent ce qu'est une panoplie en vrai drap et en vrai cuir, une poupée en vrai celluloïd et des soldats en vrai plomb ! Heureux enfants qui savent se contenter de ce qu'ils ont parce qu'ils n'ont pas de souvenirs !

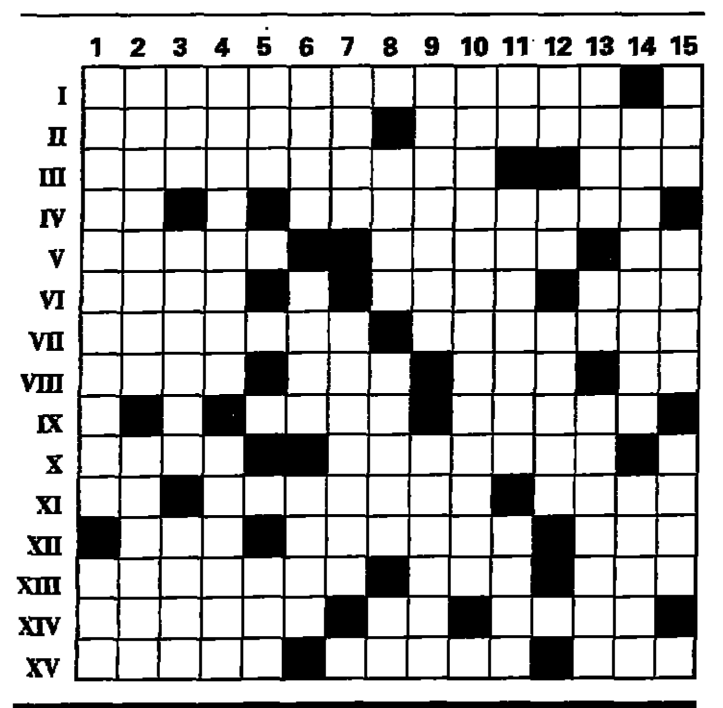
La crise du jouet français leur échappe. D'où vient-elle ? Selon les détaillants, la première cause en serait l'exportation. La qualité est encore absente de nos magasins parce que la qualité s'en va à l'étranger. La plus grande partie de nos fabriques ont passé des contrats avec les maisons anglaises et américaines. Tant que les commandes ne sont pas satisfaites elles ne peuvent servir la France, et quand elles peuvent la servir elles lui offrent... ce que nous trouvons dans nos grands magasins.

Michel Droit
(8-9 décembre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6968

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Pas du tout gais. – II. Fit suffoquer beaucoup d'hommes. En somme. – III. Façon d'agir des gens de bonne foi. Mot qui peut valoir un renvoi. – IV. Ne renseigne pas beaucoup sur une identité. Rendus au propriétaire. – V. Agit comme un démon. Un homme venu de Pologne. Possessif. – VI. Mal accueillie. Ancien nom de golfe. Maritime dans les Landes. – VII. Vinaigre au plus haut point. Qui ont été rattrapées. – VIII. Un lion de La Fontaine y fut pris. On n'y voit que des cailloux. Pouvait amener des réactions violentes. Terre sur une nappe. – IX. Qui n'a pas de raisons de pavoiser. N'ont pas beaucoup de tripes. – X. Un centre industriel en Moldavie. Comme la séance quand on ne perd pas de temps. – XI. En Espagne. Au retour, a une allure très rapide. Parfois blanc pour un délinquant. – XII. Possessif. Se montrer édifiant. Cou. – XIII. Tête de bois. Fonce. Nom donné à une dame. – XIV. Qui trouveront un emploi. Partie de la noce. Il lui faut de bonnes piles quand le courant est fort. – XV. Tenues par celui qui dirige. Pas prononcés. D'un auxiliaire.

VERTICALEMENT

1. Un manque de chaleur humaine. On peut le faire si on n'a pas la permission. – 2. Comme l'apophyse des vertèbres. Dans le groupe des halogènes. – 3. Utile pour le golfeur. Comme les mains d'un incorruptible. Pays de poètes. – 4. Lancées comme des injures. Mis en lumière. – 5. Peuvent être consommés en une bouchée. Possessif. – 6. Procéder à un retranchement. Administre. Récipients. – 7. Mis en terre. Plus claire quand on a une bonne « tête ». – 8. Dieu. Privé d'une affection. Dans l'alternative. – 9. Papillon de nuit. Activité commerciale. – 10. Sont responsables des caries. – 11. Préposition. Peut être pris pour un ouistiti. Parfois cloué sur un fauteuil. – 12. Bienheureux. Point de départ. Colle parfois au poil. – 13. Qui ne trahira pas. Saint. Une grande demoiselle. – 14. Spécialistes qui doivent avoir une parfaite connaissance du code. Endroits où il y a parfois des cris. – 15. On y reste si on n'est pas bien. Saisie quand on va boire la tasse. Pas annoncé.

SOLUTION DU N° 6967

HORIZONTALEMENT

I. Gueularde. – II. Reptation. – III. Aluette. – IV. Terrée. Fi. – V. Airs. Lé. – VI. Epinette. – VII. Case. Août. – VIII. Is. Saturé. – IX. Ecu. Bip. – X. Lamproie. – XI. Lésineur.

VERTICALEMENT

1. Gratte-ciel. – 2. Uélé. Pascal. – 3. Epurais. Ume. – 4. Utérines. PS. – 5. Latere. Abri. – 6. Attestation. – 7. Rie. Toupie. – 8. Do. Fleur. Eu. – 9. Envie. Têt.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Mardi 10 décembre

■ **MARAIS** : hôtels et jardins (50 F), 10 h 45 et 14 h 30, sortie du métro Hôtel-de-Ville, côté rue Lobau (Marcel Banassat).

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (50 F + prix d'entrée), 11 h 15, 158, boulevard Haussmann (Tourisme culturel).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : une œuvre à voir, *L'Atelier du peintre*, de Courbet (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux) ; les origines de la peinture impressionniste (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant l'accueil des groupes (Monuments historiques) : visite par thème, les impressionnistes (36 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **LE QUARTIER CHINOIS** (40 F), 14 heures, sortie du métro Porte-de-Choisy côté pair du boulevard Masséna (Sauvegarde du Paris historique).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition La Cité interdite (30 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : l'eau à Paris (30 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ ***MUSÉE CERNUSCHI*** : collections chinoises (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 7, avenue Vélasquez (Institut culturel de Paris).

■ **MUSÉE DES INVALIDES** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant l'entrée juste après les guérites (Institut culturel de Paris).

■ **MUSÉE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE** (50 F), 14 h 30, 12, rue de l'Ecole-de-Médecine (Musée d'histoire de la médecine).

■ **MUSÉE DE MONTMARTRE** : exposition Utrillo, Valadon, Utter (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 12, rue Cortot (Mme Cazes).

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 24, avenue du Gal Leclerc - 60646 Chantilly Cedex - Tél. : 01-42-17-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 21 bis, rue Claude Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800.428.30.03

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : .... Ville : ....
Pays : .... 601 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bancaire ____

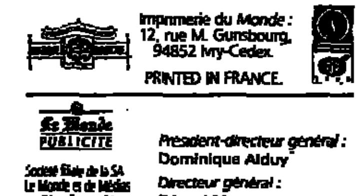
Signature et date obligatoires
Changement d'adresse :
● par écrit 10 jours avant votre départ.
● *par téléphone* 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*
PP. Paris DTN
Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
● Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels.
331 42-17-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.
● *Par Minitel* 3615 code LE MONDE, accès ABO.

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD_ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : *08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)*	

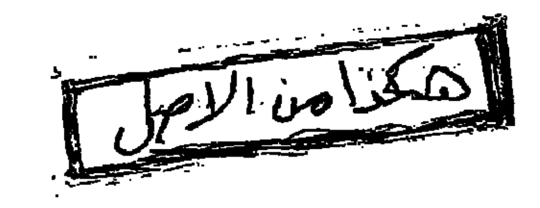
Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées *75409 Paris Cedex 08*
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30



ARTS Financé par le groupe Hoffmann-La Roche, le musée consacré au sculpteur suisse Jean Tinguely est ouvert à Bâle depuis le 27 septembre. Conçu par l'architecte tessinois Mario Botta, auteur de la cathédrale d'Evry, le bâtiment utilise fort bien les contraintes et les avantages du site où il est installé. ● DIRIGÉ par Pontus Hulten, l'un des fondateurs du Centre Georges-Pompidou, ami de longue date de Tinguely, le musée a reçu une importante donation d'œuvres de l'artiste offertes par sa veuve, le sculpteur Niki de Saint-Phalle. ● À PARIS, le Centre Georges-Pompidou inaugure une exposition des sculptures de Tinguely appartenant aux collections nationales. L'artiste, il y a vingt ans, investissait le Forum du Centre à son ouverture. L'hommage est donc justifié mais, hélas ! des pièces formidables sont présentées sans esprit.

Un sanctuaire pour les machines poétiques et joyeuses de Jean Tinguely

Conçu par l'architecte Mario Botta, le musée consacré au sculpteur suisse (1925-1991) a été inauguré cet automne à Bâle. A Paris, le Centre Georges-Pompidou présente les œuvres acquises par les collections nationales françaises

MUSÉE JEAN TINGUELY. Grenzacherstrasse, Postfach 3255, CH-4002 Bâle. Ouvert du mercredi au dimanche, de 11 heures à 19 heures. Entrée 25 F. Tél. : 00-41-61-681-93-20.

BÂLE
de notre envoyé spécial

« ... *Tu pourrais utiliser ton intelligence à faire quelque chose de productif, et non à faire marcher cette ferraille de récupération... A Berne, on a été gêné par les moqueries que les gens faisaient sur cette exposition...* », écrivait Jeanne Louise Tinguely à son fils Jean, en 1960. Trente-six ans ont passé. Les Bernois ne se moquent plus. Ils regardent leurs voisins de Bâle avec envie : ce sont eux qui ont inauguré, le 27 septembre, le musée consacré à Jean Tinguely, l'un des plus fascinants sculpteurs du siècle.


PHOTO CHRISTIAN BAUR/MUSÉE JEAN TINGUELY, BÂLE

La grande salle du musée avec le plateau agriculturel (1978).

En Suisse, la reconnaissance de son œuvre fut longue et difficile. Les Bâlois s'amadouèrent peu à peu : Tinguely n'était-il pas membre de la confrérie des laveurs de tripes, une des plus belles cliques du carnaval de Bâle... Le syndicat d'initiative fit l'aquisition d'une première sculpture, *Hannibal II*, en 1968. Et en 1977 la *Fontaine du carnaval* fut inaugurée sur le Theaterplatz, clin d'œil au célèbre Fasnacht, cette mascarade qui, comme les machines de Tinguely, déchaîne les citoyens d'ordinaire si tranquilles. Des projets de collaboration avec le sculpteur suisse Bernhard Luginbühl ramenèrent Tinguely vers le canton de Fribourg, où il vécu dès lors, entre deux voyages. C'est Luginbühl qui le présenta au musicien Paul Sacher et son épouse Maja, héritière des laboratoires pharmaceutiques Hoffmann-La Roche.

Maja Sacher lui commanda en 1970 une première sculpture, *La Grande Spirale*. Elle fut suivie de bien d'autres : la famille a une solide tradition mécénale. Paul Sacher a soutenu des compositeurs (Bartok, Honegger, Boulez et d'autres) et le couple a plus que largement contribué à la création du Musée d'art contemporain de Bâle. Le groupe Hoffmann-La Roche, désireux de fêter dignement son centenaire, était prêt à faire un geste spectaculaire, d'autant plus que Niki de Saint-Phalle, veuve de Tinguely, acceptait le principe d'une donation, à condition que la holding La Roche (un peu plus de 58 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1995) construise le musée et garantisse son fonctionnement.

L'architecte Mario Botta s'est acquitté de la construction pour un coût de 120 millions de francs environ. Après la cathédrale d'Evry, il conçoit un musée : celui-ci n'a heureusement rien d'un cénotaphe. Botta n'avait pas la partie facile. L'endroit, concédé par la ville, se situe sur la rive droite du Rhin, à l'est de Bâle. Il s'agit d'un parc, baptisé « Solitude », tristement accolé à une autoroute. Botta a ouvert le musée sur le parc et sur le fleuve, et l'a fermé d'une haute façade aveugle du côté de l'autoroute. L'accès au musée se fait par le parc, mais aussi par la rue qui le longe au nord, la Grenzacherstrasse. Là, l'architecte a conçu une entrée monumentale : un grand mur, encore, percé d'une porte, sur lequel il a malheureusement plaqué une signature en relief de Tinguely d'un mauvais goût absolu. Côté rue, le musée a donc un aspect plutôt rébarbatif, malgré le soin apporté à l'appareillage rose des murs. Côté parc, sa haute façade vitrée est bien plus engageante, laissant deviner, dans un hall gigantesque, les énormes machines de Tinguely.

TRAIN FANTÔME

Mais celles-ci se méritent, doit penser Botta, qui a imaginé un parcours mettant le visiteur en condition : passés la porte, un tambour récalcitrant puis la caisse, le visiteur n'accède pas encore aux sculptures. Il lui faut d'abord emprunter une passerelle extérieure, vitrée, qui monte en pente douce du rez-de-chaussée au premier étage, révélant une vue superbe sur le Rhin. L'idée est subtile : il eût été vain de nier le fleuve. Mais on a renoncé de longtemps à construire des musées ouverts sur l'extérieur pour ne pas détourner l'attention des œuvres. La passerelle résout ce dilemme en offrant un panorama qui permet aussi la concentration, voire le plaisir esthétique.

Le bâtiment de Botta produit parfois l'effet d'un sanctuaire. Les sculptures de Tinguely le transforment en train fantôme de fête foraine : il faut avoir vu les austères Bâlois jouer avec ces engins de bric et de broc, poser les pieds, avec un peu d'appréhension, sur les pédales qui déclenchent leurs mouvements saccadés, et éclater de rire lorsque, sortie de nulle part, une plume d'autruche leur chatouille le nez... Le premier étage, ouvert en mezzanine sur l'espace du rez-de-chaussée, propose un parcours chronologique ouvert par les tableaux-mobiles, formes géométriques blanches sur fond noir actionnées par un mécanisme caché. Tinguely les montra lors de sa toute première exposition à la galerie Jean-Robert Arnaud, à Paris, en 1954. Pontus Hulten les découvre alors et ne les quittera plus, puisque c'est lui qui dirige le Musée Tinguely. Il propose à l'artiste de les baptiser « Méta-mécaniques ». Ils vont connaître des développements surprenants : lors de l'exposition « Le mouvement », la première grande manifestation d'art cinétique organisée en 1955 par Vasarely et Denise René à Paris, Tinguely présente deux machines à peindre, prélude à la grande série des « Méta-matics », qui débute en 1959.

LA MORT AU SOUS-SOL

« Le mouvement » était une exposition destinée à redonner vigueur à l'abstraction géométrique, concurencée par sa sœur ennemie, l'abstraction lyrique. Tinguely imagina ces engins, qui, dans un bruit indescriptible, gribouillent des feuilles de papier dans un style des plus informels. Mais il ne s'agit pas seulement de se moquer des pratiques de ses petits camarades. Dans un monde sur-mécanisé, on a les machines qu'on mérite : « *La machine est pour moi un instrument qui me permet d'être poétique. Si vous respectez la machine, si vous entrez dans le jeu de la machine, peut-être qu'on a une chance de faire une machine joyeuse, c'est-à-dire, par joyeuse, je veux dire libre ; ce serait une possibilité merveilleuse* ».

Ces bricolages gais, sonores et animés emplissent le premier étage du musée, qui en est un peu bourré, inauguration oblige : beaucoup n'ont été prêtés que pour l'exposition d'ouverture. A l'étage supérieur, et au sous-sol, l'accrochage est thématique : en haut, la série des philosophes, dont *Piotr Kropotkine*, hommage rendu à l'anarchisme professé par Tinguely dans sa jeunesse, et une documentation sur les actions monumentales ou éphémères de l'artiste. La mort – sorcières, crânes grimaçants, visions infernales – occupe les sous-sols, comme il se doit.

Dans le hall enfin, les grandes machines, ouvrages démesurés à l'intérieur desquels le visiteur peut éventuellement se promener, à ses risques et périls. Une consécration, pas si éloignée par l'esprit des petites roues de bois que Tinguely, adolescent, faisait tourner dans un ruisseau des environs de Bâle. Elles entraînaient des marteaux, qui frappaient des boîtes de conserves, et le bruit emplissait toute la forêt.

Harry Bellet

La donation Niki de Saint-Phalle

« C'est en 1960 qu'on est tombé amoureux. Pour moi, je crois que c'est le jour où tu as écrasé ton mégot dans le beurre... » Niki de Saint-Phalle et Jean Tinguely furent un couple mythique, les *« Bonny and Clyde de l'art »*, dit-elle. Dans une lettre posthume à Tinguely publiée dans le catalogue du musée, elle raconte l'origine de sa donation : *« La survie de ton œuvre, Jean, était pour moi une obsession. Si je garde ton œuvre en vie, je te garde en vie. Tes pièces ont besoin d'être montées, entretenues. Pour cela, il fallait de l'argent et une organisation. Hoffmann-La Roche allait bientôt fêter son centenaire et Fritz Gerber* [le président du conseil d'administration] *était prêt à financer le projet (...).* » **La donation comprend plus de cinquante sculptures et une centaine d'œuvres sur papier.**

Itinéraire d'un artiste anarchiste

● **1925.** Tinguely naît à Fribourg le 22 mai. Sa famille s'installe à Bâle trois ans plus tard. Militant dès l'adolescence, il est arrêté à la frontière suisse alors qu'il tente de s'engager dans la résistance albanaise contre les troupes de Mussolini. Il a quatorze ans. Il étudie à l'Allgemeine Kunstgewerbeschule, une école d'arts appliqués. A partir de 1947, il fréquente l'anarchiste Heiner Koechlin.

● **1952.** Tinguely quitte la Suisse pour Paris. Sa première exposition personnelle a lieu à la galerie Arnaud en 1954. Installé dans un atelier de l'impasse Ronsin, voisin de Brancusi, il rencontre Yves Klein et Niki de Saint-Phalle.

● **1960.** Il réalise *L'Hommage à New York*, une manifestation où une de ses gigantesques machines s'autodétruit dans le jardin du Museum of Modern Art. De plus en plus attiré par les œuvres monumentales, il entame en 1970 la construction du *Cyclop*, à Milly-la-Forêt. La Fontaine Stravinsky est inaugurée près de l'Ircam, au Centre Pompidou, en 1983.

● **1986.** Après l'incendie d'une ferme proche de son atelier, il commence la *Danse macabre Mengele*. En 1987-1988, rétrospectives à Venise, Turin, et Paris. En 1990, exposition à la galerie Tretiakov, à Moscou.

● **1991.** Il meurt le 30 août dans un hôpital de Berne. Auparavant, il a organisé sa dernière exposition personnelle au Kunsthaus de Vienne.

Au Centre Pompidou, un hommage noyé dans le rouge

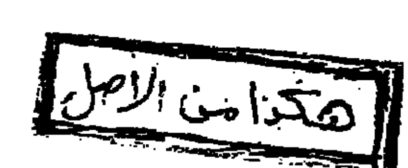
JEAN TINGUELY, œuvres appartenant aux collections nationales. Centre Georges-Pompidou, Forum. Place Georges-Pompidou. Mº Rambuteau. Tél. 01-44-78-12-33. Entrée libre. Jusqu'au 21 avril.

En 1977, pour l'inauguration du Centre Georges-Pompidou, Jean Tinguely et Bernhard Luginbühl concevaient dans la fosse aujourd'hui comblée du Forum une énorme sculpture-jeu, mobile et visitable, en forme de monstre dentu. Bruyant, ludique, jubilatoire, le *Crocrodrome de Zig et Puce*, qui faisait régner dans le Centre une atmosphère de parc d'attractions, n'était évidemment pas du goût de tous les gens de musée. A l'époque, Tinguely n'était pas particulièrement chouchouté par nos institutions : il suffit de regarder la date d'entrée de ses œuvres dans les collections nationales pour s'en convaincre. Avec l'arrivée de Pontus Hulten, l'ami vrai, à la tête du Centre, il allait en être autrement : sans lui, la *Fontaine Stravinsky* (1983), sa clé de sol, ses lèvres, son cœur et ses jets d'eaux aléatoires, n'aurait sûrement pas été commandée aux duettistes Tinguely et Niki de Saint-Phalle pour agrémenter les abords du Centre, côté Ircam.

VINGT ANS APRÈS

Nous rejouer Tinguely dans le Forum vingt ans après, en introduction aux festivités anniversaires du Centre, se justifie donc pleinement, d'autant qu'il y avait un nouveau couplé à faire avec Bâle. Ce qu'on comprend moins, c'est la nature de cet hommage parfaitement raté, coincé, sans humour, qui muséifie ce cadeau de Noël qu'est le déploiement pour tous (entrée libre) de quelques pièces formidables venues du musée national, de Marseille ou d'ailleurs. Apparemment, on a voulu éviter cette froideur muséale en enveloppant le tout, sol et semblants de murs, dans un rouge épouvantablement rouge. Pour un peu, sous le coup, la *Balouba* (1961-62) cesserait de se trémousser sous son plumeau ; la *Rotozaza* (1967) ludique ne cracherait plus ses ballons ; les rouages fous du *Relief bleu* (1978) ne grinceraient plus. Seul *L'Enfer* (1984) semble en mesure de fonctionner sans problème ; il relève d'un tel branle-bas de rouages, de pistons, de ferrailles et d'objets divers qu'il dépasse toutes les bornes. Tinguely dans le rouge aurait pu sans doute fonctionner si le rouge avait pu faire penser au sang de taureau qu'aimait Tinguely, ce tragique camouflé qui vous offre en partage son *Autoportrait* toutes tripes à l'air, misérable comme un épouvantail, ou les gueux de la *Ballade des pendus*, drôle comme un jour de carnaval à Bâle.

Geneviève Breerette



Cécile Garcia-Fogel fait chanter la tragédie de Phèdre à la Bastille

TRÉZÈNE MELODIES, d'après *Phèdre*, de Racine. Mise en scène et musique : Cécile Garcia-Fogel. Avec Philippe Bérodot, Julie Brochen, Anne-Cécile Crapie, Marie Desgranges, Cécile Garcia-Fogel, Muriel Gorius et Philippe Macaigne.
THÉÂTRE DE LA BASTILLE, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. Mo Bastille. Tél. : 01-43-57-42-14. Du mardi au samedi, à 19 h 30. Dimanche, à 15 h 30. 100 F. Jusqu'au 21 décembre.

Voilà un spectacle qui échappe à la juridiction de la critique. C'est du théâtre, incontestablement, mais il est enveloppé dans une forme si douce et étrangère que, pour une fois, on en oublie les lois de la scène : *Phèdre* est chantée, et c'est un enchantement. Le temps que dure la représentation – une heure quinze – , les corps des spectateurs se délient, bercés par la présence de comédiens qui prennent la tragédie de Racine dans leurs bras pour la déposer sur les rives de la scène.

Ils sont sept, jeunes, vêtus de clair, sur le plateau nu, noir, balayé de sable blanc. Sept amis qui, dans la langueur d'un jour d'été, auraient décidé de se raconter *Phèdre* telle qu'elle peut les toucher – une histoire de jeunes gens qui s'aiment. Ils ne disent pas tout. Seuls les intéressent les fragments essentiels à la compréhension de la tragédie. Ils les chantent, accompagnés par un guitariste et une contrebassiste. Au début, ils sont désarmants, avec leurs mélodies simples, leurs gestes rares, leur attention de jeunes comédiens. Mais, peu à peu, c'est précisément cette façon d'être et de faire qui donne au spectacle sa tonalité troublante. Les mélodies, les gestes et les mots procurent un apaisement tel, même dans la violence de l'amour mort, qu'on se sent soi-même déposé sur la douceur d'un rivage.

Cette *Phèdre* est l'oeuvre d'une jeune femme de vingt-huit ans, Cécile Garcia-Fogel. Elle a tout fait, musique comprise, sans avoir jamais appris la musique. Simplement, elle aime chanter. Quand elle était au Conservatoire, d'où elle est sortie en 1992, elle imaginait des mélodies sur les poèmes de Kleist. Puis elle a travaillé avec le Roumain Andrei Serban, qui a monté Euripide en faisant chanter le grec ancien. Alors Cécile Garcia-Fogel a décidé de s'atteler à Racine. Elle a choisi *Phèdre* et six amis prêts à la suivre. Il faut les citer tous : Philipe Bérodot, Julie Brochen, Anne-Cécile Crapie, Marie Desgranges, Muriel Gorius et Philippe Macaigne – sans oublier les musiciens, Gildas Milin à la guitare et Émilie Postel-Vinay à la contrebasse.

Brigitte Salino

Toutes les guitares du monde ont rendez-vous à la Martinique

Le XIIe Carrefour mêle jazz, classique, salsa, flamenco, musique des Caraïbes

En 21 ans d'existence, le festival de Fanny Auguiac en Martinique s'est imposé dans les Caraïbes à travers tous les styles et tous les grands noms de l'instrument. Sont présents cette année (du 28 novembre au 8 décembre), Jimmy Gourley, Baden Powell, Carlos Barbosa Lima, Vicente Amigo, Lucky Peterson... Hors des grands circuits, ce festival offre simplement le plaisir d'écouter la musique, les musiques.

SCHŒLCHER (Martinique)
de notre envoyé spécial

L'Ave Maria de Gounod est un truc spécial. Pas dans sa facture, qui n'est ni plus discutable que celle des papillons, ni beaucoup plus évocatrice que celle des ignames, mais dans son usage. On ne s'attend pas à en débattre au Carrefour de la guitare de la Martinique. Mais on l'entend deux fois dans la même soirée. Ce qui donne des devoirs. Gounod a ses étranglements. On a d'ailleurs en tête une version très forte de son *Ave Maria*. C'était lors d'un mariage, à Tarnos dans les Landes, il n'y a pas si longtemps. Par une de ces bizarreries dont l'esprit humain est coutumier, l'oncle de l'épousée tint à interpréter *l'Ave Maria* de Gounod au cor de chasse. Le cor de chasse n'est pas un instrument réputé pour sa justesse. Il n'autorise pratiquement pas de nuances. Il faut souffler à s'en faire sauter les orbites, et courre le cerf. Ce fut, en l'église de Tarnos, comme un grand concours de flatulences barrines, qu'eût improvisé, en quelque cirque pendant la nuit de Noël, une paire d'éléphants, histoire de s'amuser un peu.

C'est ce souvenir qui encombre la tête, à entendre Gertrude Seïnin, enfant de l'île, biographie de gare, beauté généreuse, voix profonde, pousser *l'Ave Maria*. Escortée par Ichiro Suzuki (guitare), elle vient de chanter l'étrange *Valse lente de la matadora*, de Dalila Daniel. « *Prise en main* » (quelle saleté !), nul doute qu'elle eût fait le tour de la planète (Cesaria Evora ?). Or on se retape un petit coup d'*Ave Maria* avec Guy Louiset, prodige absolu du *steel-pan* (les bidons harmonisés de Trinidad). Gounod et les Beatles en version paniste, c'est quelque chose... Le répertoire, chez les artistes, est toujours de bonne indication. On ne s'y arrête pas assez.

Le Carrefour mondial de la guitare, (XIIe édition en vingt et un ans : il alterne avec le festival Jazz en Martinique) a ceci de fort : on entend moins de calcul qu'ailleurs, mais infiniment plus de musique. Ce n'est pas une programmation de tourneur, c'est déjà ça de gagné. Avec plus de découvertes dues au lieu, et des moments de beauté pure. Prenez Jimmy Gourley, en quartet avec son fils Sean (Philippe Combelle, batterie, Dominique Lemerle, basse) : « A family affair ». Comme Baden Powell, l'ombre de Stan Getz plane sur sa guitare. Il a une élégance et une subtilité que l'on finit par oublier à force de le croiser dans les clubs de Paris. Les festivals de l'été, ces machines à broyer du noir, l'évincent avec constance. Sa précision et son intelligence l'ont fait choisir par le gotha du jazz. Outre son concert, il joue en club, dans un tintoin de fourchettes et de glaçons. Ça ne vous gêne pas ? « *Vous blaguez ? N'oubliez jamais que j'ai soixante-dix ans* ».

LUCKY PETERSON ET LA JOIE

Fanny Auguiac, c'est un cas. Têtue, forte, plus rieuse au fil des ans, elle a réussi ce qui avait tout pour échouer : une manifestation pénétrante en terre volcanique. Au début (en 1975), tout un chacun promettait son naufrage. Sauf les musiciens. Marius Cultier, Paulo Rosine, Bib Monville, Fal Frett, Eugène Mona, étaient de ce monde. Le disco, le zouc et la dance ont fini par laminer le basalte et les palmiers. Le Carrefour, lui, continue son office : dans les communes (au Robert, au François, au Lamentin, à Sainte-Anne) et à La Batelière. Le bâtiment promis au CMAC (Centre martiniquais d'action culturelle), scène nationale, n'est pas achevé. Jamais le festival ne s'est si bien senti. Sans feu ni lieu. Avec le soutien du conseil général proche de Césaire. Jamais un concert comme celui de blues et de jazz en plein air (René Lacaille, Earl Klugh, Lucky Peterson) n'a été si suivi, par un public plus mélangé, avec tant d'énergie. Ceci, au même programme que l'instrumentiste le plus subtil que l'on ait vu depuis longtemps, Carlos Barbosa Lima.

Le Carrefour de la guitare, c'est l'autre manière de penser la Caraïbe et de considérer le monde. Son directeur artistique, Léo Brouwer, compositeur, drôlissime, intransigeant, c'est l'autre idée de Cuba. Amos Coulanges, guitariste rayonnant, l'autre idée d'Haïti. Le patronage inénarrable voisine avec les instants les plus aigus. Mais il n'y a qu'« ici » en France, que Lucky Peterson, bluesman de Buffalo vêtu de rouge et noir (curieux, auront noté les connaisseurs...), funambuliste au regard étrange entre Muddy Waters et Jimi Hendrix, cuivres de Chicago et rythmique de Dallas, peut déchaîner dans la nuit tropicale une joie de danser et de reconnaissance, si vive. Au bout de vingt ans de patience, d'écoute et de découverte.

Francis Marmande

Lorenzo Brown, dit « Spoons », l'as des cuillères

Toute la nuit dans les jardins de la Batelière, un petit homme sec, la casquette vissée, deux incisives en vadrouille, bat des cuillères en rythme sur les groupes qui passent. Quand l'orchestre d'Earl Klugh entre en scène, on retrouve ce petit homme aux percussions. Earl Klugh vend des tonnes de disques. Il pond une musique d'embouteillages au kilomètre. Très prisé des jeunes, il a le phrasé de Wes Montgomery, moins d'idées encore que Benson, un tombereau de sons ficelés par des virtuoses, sans l'once d'un discours. C'est le mirage de la subjectivité pour robots automobiles.

Earl Klugh est entouré de musiciens aux airs de coureurs cyclistes (Terry Manzerolle) ou phénoménaux (Lawson Alonzo Turner à la basse). Au milieu d'eux, le plus minable, Lorenzo Brown, dit « Spoons » – les cuillères – à cause de sa spécialité. Il vient de Detroit. Il a beaucoup roulé sa bosse, mais jamais sur l'or. On l'a vu avec les Supremes. Il n'est pas en bonne santé. Au rappel, il donne un récital de tout ce qui lui tombe dans les mains : cuillères, saut à glace, baguettes, ficelles, fourchettes. *Lorenzo « Spoons » Brown, percussionniste génial, notez !*

DÉPÊCHES

■ **THÉÂTRE : les responsables de six théâtres des Hauts-de-Seine ont demandé, mercredi 4 décembre, au président du conseil général, le sénateur (RPR) Charles Pasqua, des explications sur la politique culturelle du département.** Dans un communiqué, ils évoquent « *un contexte général de fortes inquiétudes au sujet de la place de la culture dans notre projet de société* », demandent à Charles Pasqua un rendez-vous et « *attendent de ce dernier une clarification et un débat au sujet de la politique culturelle de son département* ». Jean-Pierre Vincent (Nanterre) et Bernard Sobel (Gennevilliers) font partie des signataires de ce communiqué.

■ **Le Globe Theatre, réplique à l'identique du théâtre de William Shakespeare,** entamera sa première saison officielle en juin avec *Henry V*, de Shakespeare, dans une mise en scène de Richard Olivier, fils de Laurence Olivier, qui avait incarné Henry V dans un célèbre film de 1944. Le rôle-titre sera joué cette fois par Mark Rylance, directeur artistique du Globe. La première aura lieu le 14 juin. Le théâtre, qui a coûté 30 millions de livres (225 millions de francs), a été construit au même endroit que l'ancien Globe Theatre – édifié au XVIe siècle – sur la rive sud de la Tamise. Il a été financé en partie par la Loterie nationale britannique qui a versé plus de 100 millions de francs.

■ **CINÉMA : Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture,** a annoncé, vendredi 6 décembre à Annecy (Haute-Savoie), au cours des 14es Rencontres du cinéma italien, que sera organisée, en mars, à New York, une « Semaine du cinéma franco-italien ». « *Nous irons aux Etats-Unis*, a-t-il dit, *avec les producteurs, les réalisateurs, les acteurs, tout le monde du cinéma français et du cinéma italien qui sont les deux principaux cinémas en Europe (...). Le cinéma français, qui est le deuxième du monde, manque de combativité et de courage par rapport à l'Amérique, et c'est pour cela que nous devons y aller* ».

Les promesses de développement des centres culturels de rencontre

JACQUES RIGAUD, qui a déjà piloté la commission de « réflexion sur la refondation de la politique culturelle » du ministère de la culture, a reçu, le 12 novembre, une nouvelle mission de Philippe Douste-Blazy : rénover et élargir le réseau des centres culturels de rencontre (CCR), qui réunit aujourd'hui sept établissements parmi les plus beaux du patrimoine national.

Qu'est-ce qu'un CCR ? Un monument historique ou un site majeur, restauré ou à restaurer, sur lequel se greffe « *un projet culturel et artistique contemporain* » afin de lui redonner vie. Ce lieu doit accueillir des professionnels de la culture – artistes, chercheurs –, mais il a l'obligation de s'ouvrir aussi au public. Il conjugue commerce, création et réflexion : l'établissement a l'obligation de dégager des ressources propres. Enfin, il s'ancre dans « *une réalité régionale* ». Le cahier des charges est respecté avec plus ou moins de bonheur. L'idée de ces centres a été lancée en 1972 par Jean Salusse, à l'époque directeur de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, et par Jacques Rigaud, longtemps président de l'association qui réunit les CCR. Si ce dernier est toujours responsable de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, il a cédé la présidence du réseau à Jean Maheu.

Les CCR n'ont jamais été choyés par l'administration culturelle. « *Cette création n'était pas la leur*, explique Jacques Rigaud. *Mon combat a toujours été d'obtenir la clarification des rapports entre les centres et le ministère.* » On reproche à ces établissements d'être « *élitistes et repliés sur eux-mêmes* » ; on souligne leur âge : « *Au bout de vingt-cinq ans, la formule est usée.* »

DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

L'avenir des CCR est devant eux, rétorque Jacques Rigaud, qui s'appuie sur un rapport positif de l'inspection générale : destinés à devenir des pôles d'aménagements culturels irriguant le territoire, ils sont des acteurs essentiels de la décentralisation ; ils permettent d'entretenir des monuments historiques. A terme, il devrait y avoir au moins un CCR par région.

Mais la plupart connaissent des difficultés financières. Le château de la Verrerie, au Creusot, ou l'abbaye des Prémontrés, à Pont-à-Mousson, ont quitté l'association. Certains ont des missions très affirmées : la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon est liée aux écritures du spectacle ; Royaumont s'est tourné avec succès vers la musique vocale. En revanche, Fontevrault, gigantesque ensemble conventuel dont la restauration est contestée, n'a toujours pas un profil net en dépit de la bonne programmation musicale de René Martin. Arc-et-Senans n'a pas réussi à s'imposer sur le plan de l'architecture et s'oriente maintenant vers l'ethnographie. La corderie royale de Rochefort n'a pas fait de percée décisive en direction du monde maritime, tandis que l'excellente activité musicale de l'abbaye aux Dames de Saintes doit être consolidée.

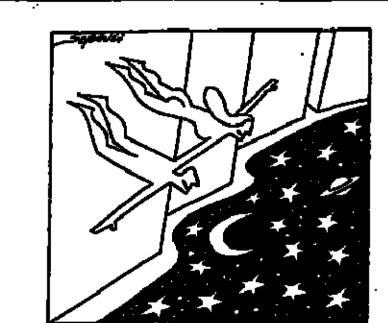
Enfin, les rapports entre les CCR et les collectivités locales ne sont pas toujours idylliques. A la suite d'un désaccord avec la région, le château du Grand-Jardin de Joinville-sur-Marne n'a plus de directeur. Le label CCR est-il recherché ? Il ne donne droit à aucune subvention automatique. Les budgets des établissements sont variables (5 millions de francs pour Saintes, 12 millions pour Villeneuve-lès-Avignon, 30 millions pour Royaumont). Les ressources propres varient aussi : elles représentent près de 60 % du budget de Royaumont, à peine un dixième pour la chartreuse de Villeneuve. Certaines collectivités locales, qui doivent pourtant assurer le gros du financement, sont plutôt demandeuses. Jacques Barrot (FD), président du conseil général de la Haute-Loire, et le sénateur de la Haute-Loire Adrien Gouteyron (RPR) insistent pour voir attribuer le label au prieuré de La Voûte-Chilhac. La cohérence du triptyque espace-paysage-développement rural présenté par le lobby auvergnat sera-t-elle suffisante aux yeux de la commission ?

Trois nouveaux centres devraient être labellisés en 1997. En Basse-Normandie, l'abbaye d'Ardenne va accueillir l'Institut mémoire de l'édition contemporaine (IMEC), présidé par Christian Bourgois. En Bretagne, le domaine de Kerguehennec, centre d'art dirigé par Denys Zacharopoulos, se tournera non moins logiquement vers les arts plastiques. En Provence-Côte d'Azur, Châteauvallon, piloté par Gérard Paquet, se consacrera à la danse – et permettra de régler accessoirement un problème politique. Une enveloppe de 35 millions de francs est prévue par l'Etat pour les CCR en 1997.

Emmanuel de Roux

Le cirque en images

Boulogne-Billancourt célèbre les arts de la piste en deux expositions complémentaires



C'EST à une petite histoire illustrée que convie l'exposition « Mémoire du cirque » à Boulogne-Billancourt. Des dessins, des gravures, des affiches, des programmes, des placards et des objets offrent un peu plus que des « Regards sur la piste du XVIe siècle à nos jours », ouvrant quelques perspectives sur des origines remontant à l'époque romaine. L'accent est mis sur le rôle des écuyers britanniques dans l'évolution de cet art au XIXe et sur la naissance, à la fin du siècle, des grandes dynasties de gens du voyage. Les murs rendent notamment hommage aux Fratellini, avec les costumes des années 20 portés par François.

Une deuxième exposition, « Présence du cirque », présente les travaux de peintres et d'illustrateurs contemporains. On y retrouvera les délicates aquarelles du cinéaste Pierre Etaix et les encres d'André François, amoureux des écuyères (devenues etcuillers) et des clowns, dont les visages deviennent les miroirs circulaires de la piste.

★ « Mémoire du cirque » : Bibliothèque municipale de Boulogne-Billancourt, 26, avenue André-Morizet. Tous les jours sauf dimanche de 8 h 30 à 17 h 30. Jusqu'au 31 janvier. Mº Marcel-Sembat.
« Présence du cirque » : Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille. Tous les jours sauf dimanche, de 9 heures à 21 heures. Jusqu'au 15 février. Mº Marcel-Sembat. Catalogue : 96 p., 185 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Manolete
La manifestation « L'Andalousie » offre un choix excellent de chanteurs, guitaristes et danseurs. Ainsi Manuel Santiago Maya, dit Manolete, dansera *Flamenco Soy*, accompagné de sa fille Judea Maya, dont on dit grand bien. A la guitare, également des membres de la famille : Felipe et Pepe Maya. Le lendemain, le programme de musique est exceptionnel. Avis aux amateurs de belles voix : Pedro Pena, José de la Tomasa...
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mº Porte-de-Pantin. 20 heures, le 7. Tél. : 01-44-84-44-84. 100 F.

Africa Fête
Ce festival, rendez-vous rituel depuis dix-huit ans, investit pour un soir le Hot Brass. Au programme, Dieuf Dieul, du mbalax mandingue, Paris Africans, formé autour de Toups Bebey, Pee Froiss, les poulains des Dakarois Positive Black Soul, Assitan Keita, musique mandingue adaptée et, en vedette, Stan Tohon, star béninoise, relativement rare à la scène en Europe.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mº Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 7. Tél. : 01-42-00-14-14. 80 F et 100 F.

Diana Krall
La France s'est prise d'une drôle de passion pour cette agréable jeune pianiste et chanteuse. Son troisième enregistrement *All For You* (Impulse !, MCA/BMG) est un succès. Sur scène, la demoiselle a ses amoureux. D'où deux concerts parisiens au lieu d'une seule soirée prévue à l'origine.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mº Château-d'Eau. 20 h 30, le 7. 20 heures, le 8. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Marilyn Manson
Groupe protégé de Trent Reznor, Marilyn Manson partage avec le leader de Nine Inch Nails une fascination pour les ambiances morbides, la violence des sonorités et une façon d'animer de guitares glamour ses pulsions les plus noires.
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris-11e. Mº Voltaire. 20 heures, le 7. Tél. : 01-47-00-55-22. 112 F.

Ensemble l'Archibudelli
L'Archibudelli se lance depuis quelques années dans le répertoire classique et romantique joué sur instruments anciens. Anner Bylsma, comme Vera Beths, n'est pas un prodige de justesse, mais le Hollandais sait insuffler à ses interprétations un vent de folie communicatif. Son duo avec Immerseel devrait être mémorable. Schubert : *Sonate pour arpeggione et piano, Quintette pour piano et cordes D 667 « La Truite »*. Vera Beths (violon), Jürgen Kussmaul (alto), Anner Bylsma (violoncelle), Anthony Woodrow (contrebasse), Jos Van Immerseel (pianoforte).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mº Alma-Marceau. 11 heures, le 8. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

LES AVEUX DE L'INNOCENT
Film français de Jean-Pierre Améris
Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

LES CENDRES DU TEMPS
Film hongkongais de Wong Kar-wai
VO : Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10).

EXTRAVAGANCES
Film américain de Beeban Kidron
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Champs-Elysées, 8e ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

GO NOW
Film britannique de Michael Winterbottom
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

HERCULE ET SHERLOCK
Film français de Jeannot Szwarc
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

OUI
Film français d'Alexandre Jardin
Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

TESIS (**)
Film espagnol d'Alejandro Amenabar
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ? (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).
ASPHALT TANGO (Fr.-Rou., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (Fin., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18). .
BEAUTIFUL THING (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
BERNIE (*) (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LE BOSSU DE NOTRE-DAME (A., v.f.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex (le Grand Rex), 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; UGC Convention, 15e ; UGC Maillot, 17e ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
BOUND (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; George-V, 8e ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
BREAKING THE WAVES (*) (Dan., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Triomphe, 8e ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).
CRASH (**) (Can., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
FALLAIT PAS ! (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
FARGO (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
FOR EVER MOZART (Fr.-Suis.-All.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10).
FOURBI (Suis.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
GUANTANAMERA (Cub., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).
IRMA VEP (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
JUDE (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Action Christine, 6e (01-43-29-11-30) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; George-V, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
LIENS D'ACIER (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LOS ANGELES 2013 (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; v.f. : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e.
LOVE ETC. (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
MÉFIE-TOI DE L'EAU QUI DORT (Fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).
LA MÉMOIRE EST-ELLE SOLUBLE DANS L'EAU ? (Fr.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
MISSION IMPOSSIBLE (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; George-V, 8e ; v.f. : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).
NOS FUNÉRAILLES (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).
PARFAIT AMOUR (**) (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
PARTY (Fr.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).
PINOCCHIO (A., v.f.) : George-V, 8e.
PO DI SANGUI (Fr.-Gui.-Por.-Tun., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).
POURSUITE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Opéra, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA PROMESSE (Bel.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA PROPRIÉTAIRE (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA RENCONTRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE (Fr.-It., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
SALUT COUSIN ! (Fr.-Alg.-Bel.-Lux.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; UGC Opéra, 9e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
SANKOFA (ghanéen, v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
LA SERVANTE AIMANTE (Fr.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).
SHE'S THE ONE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).
THE CELLULOÏD CLOSET (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
UN AIR DE FAMILLE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Reflet Médicis, 5e (01-43-54-42-34) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
USUAL SUSPECTS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
WALK THE WALK (Fr., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
WHEN NIGHT IS FALLING (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

LES REPRISES

ADIEU PHILIPPINE (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
L'ASSASSIN HABITE AU 21 (Fr.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LES DIABOLIQUES (Fr.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation : 01-40-30-20-10).
DU COTÉ D'OROUËT (Fr.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).
EASY LIVING (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
L'ESPOIR (Fr.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).
LES IMPLACABLES DU FLEUVE JAUNE (Chi., v.f.) : Paris Ciné II, 10e (01-47-70-21-71).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).
J.L.G./J.L.G. (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10).
MAINE OCÉAN (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
MIDNIGHT (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
OSSESSIONE (It., v.o.) : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).
UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) dimanche 13 h 30.
BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Brady, 10e (01-47-70-08-86) samedi 16 h 55, 21 h 20.
LE CIRQUE (A.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 14 h.
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.-Por., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) dimanche 11 h 25.
LES DÉSARROIS DE L'ÉLÈVE TOERLESS (**) (All., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 13 h 20.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 18 h 30.
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) samedi 16 h 40.
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 15.
LE KID (A.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) dimanche 15 h 45.
LOIN DU BRÉSIL (Fr.) : Le République, 11e (01-48-05-51-33) dimanche 15 h.
NEW YORK 1997 (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) dimanche 11 h 35.
OEDIPE ROI (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 17 h 45.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 05.
LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 12 h.
LA RICOTTA (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 14 h 50.
LA RUÉE VERS L'OR (A.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 19 h 10.
LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) samedi 16 h 40.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 19 h 40.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) samedi 21 h 20.
THÉORÈME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 16 h.

FESTIVALS

LES AMOUREUX DU CINÉMA, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). le Feu follet, lun. 21 h.
AVANT-PREMIERE (v.o.), Studio 28, 18e (01-46-06-36-07). le Plus Beau Métier du monde, lun. 21 h ; Jack, mar. 21 h.
CATHERINE BEILLAT, Le République, 11e (01-48-05-51-33). Une vraie jeune fille, mar. 21 h.
INTÉGRALE YOUSSEF CHAHINE (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (01-40-51-39-91). Saladin, sam. 16 h ; le Vendeur de bagues, dim. 15 h ; l'Aube d'un jour nouveau, dim. 17 h.
CINÉ-CLUB JUNIOR (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). King-Kong, sam. 16 h, dim. 14 h, 16 h.
CINÉ-MÉMOIRE, Théâtre national de la Colline, 20e (01-44-62-52-52). Au bonheur des dames, lun. 20 h.
LE CINÉMA MONGOL (v.o.), Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47). le Tamir limpide, mar. 14 h ; les Liens du sang, dim. 14 h ; l'Ombre, lun. 14 h.
CINÉMÉMOIRE 96. HOMMAGE A JACQUES LEDOUX, Centre Wallonie Bruxelles, 4e (01-42-71-26-16). Aimez-moi ce soir, sam. 18 h 30 ; Sérénade à trois, sam. 20 h 30 ; le Bonheur, dim. 15 h ; les Chasseurs de salut, dim. 18 h 30, mar. 20 h 30 ; Harlis, dim. 20 h 30 ; Cabaret brésilien, mar. 18 h 30.
COURTS MÉTRAGES DE JACQUES ROZIER (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). Paparazzi, mar. 11 h 45.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). les Années déclic, dim. 11 h ; le Retour, dim. 14 h ; Muhammad Ali the Greatest, dim. 18 h ; A la recherche de Christian B, dim. 20 h 15.
R. W. FASSBINDER (v.o.), Parc de la Villette. Grande Halle, C. Parker, 19e (01-40-03-75-03). Bourbon Street Blues, mar. 19 h ; le Bouc, dim. 19 h ; Despair, mar. 22 h. Et à l'Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 21 h 40 ; Prenez garde à la sainte putain, mar. 15 h 50.
CYCLE ABEL FERRARA (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). China Girl, dim. 18 h, 22 h 05, mar. 16 h, 22 h ; Snake Eyes, sam. 15 h 50, 22 h ; Bad Lieutenant, lun. 16 h, 22 h.
FESTIVAL DES ANTIPODES (v.o.), Action Christine, 6e (01-43-29-11-30). Meet the Feebles, sam. 16 h ; Forgotten Silver, sam. 19 h, 21 h ; Mad Max au-delà du Dôme du Tonnerre, sam. 0 h ; Srictly Ballroom, dim. 14 h, mar. 16 h ; Ghosts of the Civil Dead, dim. 16 h, lun. 14 h ; Only the Brave, dim. 19 h, 21 h ; Bad Boy Bubby, lun. 16 h, mar. 14 h ; Angel Baby, lun. 19 h, 21 h ; Programme de courts métrages, mar. 19 h, 21 h.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). la Main au collet, sam. 18 h ; l'Homme qui en savait trop, dim. 12 h, 20 h ; la Maison du docteur Edwards, lun. 12 h, 18 h ; l'Inconnu du Nord-Express, mar. 12 h, 18 h.
RÉTROSPECTIVE RISTO JARVA (v.o.), Institut finlandais, 5e (01-40-51-89-09). les Vacances, sam. 16 h.
HOMMAGE A JERZY KAWALEROWICZ (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Pharaon, dim. 14 h 30 ; Train de nuit, sam. 20 h ; Pourquoi, lun. 14 h, 20 h ; Mère Jeanne des Anges, mar. 14 h, 20 h.
THE LUBITSCH TOUCH (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). Sérénade à trois, sam. 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; la Huitième Femme de Barbe-Bleue, dim. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; The Shop around the Corner, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Folle Ingénue, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
CYCLE MARX BROTHERS (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). la Soupe au canard, dim. 12 h 05, mar. 12 h 05 ; Monnaie de singe, lun. 12 h 05.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Medicis II, 5e (01-43-54-42-34). Sogni d'oro, mar. 12 h 10.
NUIT WONG KAR-WAI (v.o.), Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68). Chungking Express, sam. 0 h ; les Cendres du temps, sam. 2 h ; Nos années sauvages, sam. 4 h.
NAGISA OSHIMA (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). l'Enterrement du soleil, sam. 20 h ; Contes cruels de la jeunesse, dim. 18 h ; l'Empire des sens, sam. 22 h, dim. 16 h, lun. 14 h, 16 h 15, 18 h 30, 21 h ; l'Empire de la passion, dim. 21 h ; les Plaisirs de la chair, sam. 17 h 45, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
OZU, MAÎTRE DU CINÉMA JAPONAIS. 22 FILMS (v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77). les Sœurs Munakata, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; le Goût du saké, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Histoire d'herbes flottantes, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Va d'un pas léger, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
ALAIN RESNAIS, L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Hiroshima mon amour, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Année dernière à Marienbad, dim. 14 h, 16 h, 18 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Muriel, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
SÉANCE EXCEPTIONNELLE (v.o.), Latina, 4e (01-42-78-47-86). Film primé aux Rencontres du cinéma italien, mar. 20 h.
LES SEPT PREMIERS FILMS DE ROMAN POLANSKI (v.o.), Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47). les Mammifères, sam. 22 h 30, dim. 22 h 30, lun. 22 h 30, mar. 22 h 30.
SPLENDEURS DE LA COMÉDIE MUSICALE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89). la Belle de New York, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Mariage royal, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; O toi ma charmante, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Paris, Texas, mar. 17 h 40 ; les Ailes du désir, sam. 19 h 10 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 20 ; Alice dans les villes, lun. 16 h 25.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Cinémémoire : Poil de Carotte (1932), de Julien Duvivier, 14 h ; Poil de carotte (1925), de Julien Duvivier, 16 h ; la Divine Croisière (1928), de Julien Duvivier, 19 h ; Souvenirs de l'expédition citroën Centre-Afrique (1924-1925), de Léon Poirier, 21 h.
SALLE RÉPUBLIQUE
(01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Histoire permanente du cinéma : Crime, société anonyme (1960, v.o. s.t.f.), de Burt Balaban et Stuart Rosenberg, 17 h ; Billy the Kid (1930, v.o. s.t.f.), de King Vidor, 19 h 30 ; Onibaba (1964, v.o. s.t.f.), de Kaneto Shindo, 21 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (01-42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma tchèque et slovaque : Alouettes, le fil à la patte (1969, v.o. s.t.f.), de Jiri Menzel, 14 h 30 ; L'As de pique (1964, v.o. s.t.f.), de Milos Forman, 17 h 30 ; Si j'avais un fusil (1971, v.o. s.t.f.), de Stefan Uher, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma tchèque et slovaque : Les Hommes sans ailes (1946, v.o. s.t.f.), de Frantisek Cap, 14 h 30 ; Kristian (1939, v.o. s.t.f.), de Martin Fric, 17 h 30 ; Histoire d'un génie de l'eau (1982, v.o. s.t.f.), de Jan Ivan ; Les Années Schweppes (1984, v.o. s.t.f.), de Fero Fenic, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (01-44-76-62-00)
DIMANCHE
A nous deux, la ville : L'Assassin musicien (1974), de Benoît Jacquot, 14 h 30 ; La Sangsue (1956, v.o. s.t.f.), de Salah Abou Seif, 16 h 30 ; Le Grand Saut (1993, v.o. s.t.f.), de Joel Coen, 19 h ; Rendez-vous (1984), d'André Téchiné, 21 h.
MARDI
A nous deux, la ville : Au crible : Isabelle Isnard (1966), de Claude Fayard ; Les Lolos de Lola (1974), de Bernard Dubois, 14 h 30 ; Amok (1982, v.o. s.t.f.), de Souheil Ben Barka, 16 h 30 ; les Mardis de la Scam, 19 h ; Angèle (1934), de Marcel Pagnol, 21 h.

(*) Interdit aux moins de douze ans.
(**) Interdit aux moins de seize ans.



SAMEDI 7 DÉCEMBRE

TF 1

20.45

J'AI RENDEZ-VOUS AVEC VOUS
Téléfilm de Laurent Heynemann, avec Mireille Darc (95 min). 348552
Une présentatrice reçoit l'appel d'un vieil homme qui lui demande de retrouver sa fille disparue durant la guerre...

22.20

HOLLYWOOD NIGHT
Téléfilm (○) de Felix Enriquez Alcala, avec David Charvet.
Désir defendu (100 min). 4212587
Une femme riche et possessive engage un jeune charpentier pour effectuer des transformations dans sa propriété. La rencontre devient très vite plus qu'une simple relation professionnelle. Elle se révélera même dangereuse...

0.00 Les Dessous de Palm Beach. Série.
0.50 Formule foot.
1.25 et 2.00, 3.00, 4.05, 4.45 TF 1 nuit. 1.40 Les Rendez-vous de l'entreprise 2.10 et 4.15, 5.00 Histoires naturelles 3.10 Les Aventures du jeune Patrick Pacard 4.55 Musique (5 min).

France 2

20.50

LA GRANDE FÊTE DU TÉLÉTHON
Présenté par Claude Sérillon, Gérard Holtz, Michel Drucker, François de Closets, Jean-Daniel Flaysakier et Thierry Lhermitte.
Le point à Evry et dans les centres de promesses, les fils rouges, l'arrivée des rescapés du Bordeaux-Paris cycliste, les engagement pris pour les années à venir.
Invités : Ophélie Winter, François Feldman, Janyce Jamison, Pascal Brunner, Yves Duteil, Mireille Mathieu, Pascal Obispo, G Squad, Daniel Lavoie, le Chœur de l'Armée française, Tribal Jam et Yvette Horner (310 min). 95687668
La dixième édition du Téléthon s'achève ce soir au terme de trente heures d'émission. Pour faire une promesse de don, un seul numéro de téléphone pour toute la France : le 36 37, ou le Minitel (36 15 Code Téléthon), ou encore le réseau Internet (http ://www.afm-telethon.ort.fr).

2.20 Delvaux : portrait définitif. Documentaire. 3.30 Sentier d'ombres. Documentaire. 3.55 Chip et Charly. Le trésor de Fafnirette. 4.15 Naumachos. Série. [6/6] Le lion de Judas. 5.10 Taratata. Spécial duos (rediff., 80 min).

France 3

20.50

▶ LE DERNIER CHANT
Téléfilm de Claude Goretta, avec Michel Duchaussoy (90 min). 438434
En 1913, un veuf, riche et âgé, tombe amoureux d'une jeune femme, belle et pauvre. D'après Italo Svevo.

22.20

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Documentaire. Hitler-Staline, liaisons dangereuses, de Jean-François Delassus [2/3] (55 min). 8222939
En 1939, aux cours d'entretiens à l'atmosphère amicale, nazis et soviétiques organisent le partage de l'Europe.

23.15 Journal, Météo.
23.40 Concours international Marguerite Long - Jacques Thibaud. Concours de piano et violon. La finale.
0.35 Capitaine Furillo. Série. Les quatre vérités. 1.25 Musique graffiti. Soliste. Sonate K 330 de Mozart, par Laurent Cabasso, piano (20 min).

Arte

20.45

FALLEN ANGELS
Série produite par Sydney Pollack.
[2/9] Un jeton par danse, de Peter Bogdanovich, avec Jennifer Grey.
[3/9] Demain, je meurs, de John Dahl, avec Heather Graham (65 min). 644698
21.50 Métropolis. Wyslawa Szymborska ; L'Opéra de Pékin ; Peggy Guggenheim ; L'abécédaire de Gilles Deleuze : S comme Style (2) (60 min). 7723084

22.50

MUSIC PLANET : JAZZ COLLECTION
Documentaire de Paul Goldin. Bill Evans (55 min). 8532610
Bill Evans a inventé et porté l'art du trio piano, contrebasse et batterie au plus loin du jazz. Ce film de la série « Jazz Collection » est le premier portrait autorisé par la famille du pianiste mort en 1980.

23.45 Clando. Téléfilm de Jean-Marie Teno, avec Paulin Fadouop (96 min). 3545216
Arrêté et torturé, un militant de l'opposition camerounaise perd son emploi et devient « taxi clandestin ». Les menaces s'aggravant, il se réfugie en Europe.
1.25 Hôtel du Nord ■ ■ ■
Film de Marcel Carné avec Arletty, Louis Jouvet (1938, N., rediff., 95 min). 58326040

M 6

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec Gillian Anderson (155 min). 58771858
Un fantôme dans l'ordinateur. *Le dirigeant d'une société est retrouvé mort après avoir ordonné l'arrêt d'un ordinateur qui gère la surveillance d'un immeuble.*
L'ange déchu (O). *Dans le Wisconsin, une région est mise en quarantaine par le gouvernement après la chute d'un ovni. Mulder réussit à passer les barrages pour photographier l'objet mais est mis en état d'arrestation.*
Eve. (Δ) *Deux pères, dont les fillettes se ressemblent comme deux gouttes d'eau, meurent de la même manière, à des centaines de kilomètres l'un de l'autre.*

23.25 L'Aube de l'apocalypse
Téléfilm de Jack Sholder, avec James Earl Jones (105 min). 2069668
1.10 Rock express. 1.40 La Nuit des clips (360 min).

Canal +

20.35

L'AFFAIRE PARAGON
Téléfilm de Pelle Seth, avec Samuel Fröler, Cecilia Walton (100 min). 694878
Un homme enquête sur une société couvrant un trafic de déchets radioactifs.
22.15 Flash d'information.

22.20

JOUR DE FOOT
Magazine présenté par Philippe Bruet (45 min). 7571620
23.05 Caméra insolite.
Grand combat : la légende de Tapa Gueye.
Documentaire (N., 55 min). 8221200
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Le Désir dans la peau
Film X de M. Dorcel (1995, 95 min). 1048427
1.45 La Fleur de mon secret ■ ■
Film de P. Almodovar (1995, v.o., 100 min). 7651571
3.25 Meurtre par intérim ■
Film de T. Holland (1993, v.o., 90 min). 1549156

Radio

France-Culture

20.45 Fiction : La Mort nue. *De Geva Caban.*
22.35 Opus. L'Europe baroque. Le Centre des Arts de la Scène des *XVIIe et XVIIIe siècles.*
0.05 Tard dans la nuit. Nouvelles d'André Targe. Memento, 400 cm3. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). L'Histoire immédiate : d'un théâtre à l'autre, 1944 - 1951 ; 2.00 Nuits magnétiques. En train pour 1979 ; 3.24 Les chemins de la connaissance. La ligne performante : petite histoire de la mode. Luxe et pouvoir : habille-toi, je te dirai qui tu es. Avec Patrick Mauriès, Gérard-Julien Salvy et Farid Chenoune ; 3.52 Musique : Jeu de l'ouïe. Maxine Sullivan ; 4.01 Samedis de France-Culture : 22 adresses pour une impasse ; 6.16 Un livre des voix : Cesare Pavese (Nuit de fête).

France-Musique

18.00 Opéra.
Armide : opéra en cinq actes de von Gluck, livret de *Philippe Quinault d'après Le Tasse.* En direct de la Scala de Milan, dans le cadre de la Saison internationale des opéras de l'UER Chœur et Orchestre de la Scala, dir. Riccardo Muti. Avec Anna Caterina Antonacci (Armide) ; Adina Nitescu (Phenice) ; soprano ; Donnie Ray Albert (Hidraot).
22.45 Entracte.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Hommage à Edison Denisov.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 L'Ecosse romantique.
Ecossaises de Beethoven ; Chansons populaires écossaises de Haydn ; Symphonie nº 3 Ecossaise de Mendelssohn, Phil. de Vienne ; Fantaisie op. 80 de Moscheles ; Lieder de Schubert ; Fantaisie écossaise de Bruch ; Marche funèbre et Cavatine de Lucia di Lammermoor de Liszt ; Waverley de Berlioz ; Ballade écossaise de Tchaïkovski.
22.45 Da Capo. Œuvres de Reger, Brahms. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Lucas. Téléfilm de Nadine Trintignant (90 min). 49181484
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Perdu de vue (TF 1 du 25/11/96).
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Le Sauvetage des *bébés dauphins.* [1/2].
21.20 Les Raisons de la colère.
21.50 15 jours sur Planète.
22.15 L'Entrée dans la montagne ou l'ascèse de la marche.
23.05 Le Mystère Anastasia.
23.55 Devaquet si tu savais.
0.55 Puissances en devenir. [1/4] Inde (50 min).

Paris Première

20.00 Top Flop.
20.30 Jumping international de Paris. En direct (155 min). 72440133
23.05 ▶ Nova.
0.00 Frank Black.
0.25 John Lurie. John Lurie and the Lounge Lizards (30 min).

France Supervision

20.30 Antonio Corelli. *Concerti Grossi op. 6* d'Antonio Corelli. dir. Zdzislaw Szostak. *Enregistré en Pologne* (80 min). 44821620
21.50 Cap'tain Café. Hubert Félix Thiéfaine.
22.45 Trait pour trait.
23.15 La légende des sciences (50 min).

Ciné Cinéfil

22.05 Hollywood Backstage.
23.00 Baby Doll ■ ■ Film d'Elia Kazan (1956, N., v.o., 110 min). 45465858
0.50 La Dame de Shanghaï ■ ■ ■ Film d'Orson Welles (1947, N., v.o., 90 min). 56225750

Ciné Cinémas

20.30 Des mouettes dans la tête. Téléfilm de Bernard Malaterre (90 min). 5990533
22.00 Ciné cinécourts.
23.00 Jour après jour ■ Film d'Alain Attal (1988, 95 min). 45382571

Série Club

20.45 Colorado. Le massacre.
22.15 Thérèse Humbert. Si l'argent ne fait pas le bonheur, rendez-le.
23.05 Code Quantum.
23.50 Le Club.
0.00 Le Prisonnier. Le général.
0.50 La Famille Addams. Entrez dans la danse.

Canal Jimmy

21.00 Earth 2. La voix de sa mère.
21.50 Friends. Celui qui n'apprécie pas certains mariages.
22.10 Chronique californienne.
22.15 T'as pas une idée ? Antoine de Caunes.
23.20 Le Fugitif.

Eurosport

14.00 Tennis. En direct de Munich. Coupe du Grand Chelem : demi-finales (240 min). 30028858
18.55 Ski alpin. En direct de Vail. Coupe du monde : Super G dames (60 min). 3826842
19.55 Basket-ball. En direct. Championnat Pro A (15e journée) : Pau-Orthez-Antibes (105 min). 7232113
21.40 Ski alpin. Coupe du monde. Descente messieurs à Whistler Mountain.

Les films sur les chaînes européennes

TSR

23.40 Flash Gordon. Film de Michael Hodges (1980, 110 min), avec Sam Jones. *Aventures.*

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Série. Mascarade meurtrière.
14.15 Arabesque. Série. Noces rouges.
15.10 Un tandem de choc. Série. Œil pour œil.
16.05 Les Dessous de Palm Beach. Série. Piège à flic.
17.00 Disney Parade.
18.10 Patinage artistique. Trophée NHK au Japon.
19.00 7 sur 7. Magazine. *Invité : Charles Pasqua*
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

HOLD-UP ■
Film d'Alexandre Arcady, Jean-Paul Belmondo (1984, 120 min). 402972
Deux truands entreprennent de dévaliser la principale banque de Montréal. Divertissement parodiant le film noir américain.
22.45 Ciné dimanche.

22.55

LE JUSTICIER : L'ULTIME COMBAT
Film d'Allan Goldstein, avec Charles Bronson, Lesley-Ann Down (1993, 100 min). 692663
Devenu professeur d'université, Paul Korsey, qui appliquait l'autodéfense, s'élève maintenant contre toute violence. Un mannequin lui a redonné goût à la vie. Mais tout bascule à nouveau.
0.35 et 1.10, 2.20, *3.30 TF 1 nuit.*
0.45 Cas de divorce. Série.
1.20 Ernest Leardee ou le Roman de la biguine. Documentaire (rediff.). 2.30 et 3.40, 4.30, 5.10 Histoires naturelles (rediff.). 5.00 Musique. Concert (10 min).

France 2

12.05 Polémiques. Magazine. Invités : Henri Emmanuelli et Pierre Lellouche.
12.50 Rapport du Loto.
12.55 et 13.15 Météo.
13.00 Journal.
13.25 Le Monde est à vous. Invité : Florent Pagny et Elsa.
15.05 Journal du Téléthon.
16.00 L'Ecole des fans. Invité : C. Jerôme.
16.50 L'Equipe Cousteau au Mississippi. [1/2].
17.45 Stade 2. Magazine.
18.50 Déjà dimanche. *Magazine.*
19.30 Déjà le retour. Invités : Gerard Depardieu, Michèle Laroque.
20.00 Journal, A Cheval, Météo.

20.50

URGENCES
Série, avec Sherry Stringfield (100 min). 655972
La faute. *Greene est furieux contre Benton qui a passé outre à ses ordres.*
Garde de nuit. *Greene est confronté à la nuit la plus agitée qu'aient connue les urgences.*

22.35

TZEDEK, LES JUSTES ■
Film en deux parties de Marek Halter et Maurice Frydland [1 et 2/2] (1994, 165 min). 95139595
Montage d'entretiens avec trente-six personnes de diverses nationalités et religions qui, pendant la deuxième guerre mondiale, sauvèrent des juifs des persécutions nazies.
1.15 Journal, Bourse, Météo. 1.30 Vagabond du pôle Nord. Documentaire. 2.20 Ardoukoba. Documentaire. 3.10 Polémiques. Magazine (rediff.). 3.55 La Compete. Copies conformes. 4.20 Stade 2. Magazine (rediff., 75 min).

France 3

11.45 Le 12-13 de l'information. 11.50 Télévision régionale. 12.35 Journal.
13.00 Keno. Jeu.
13.05 Lignes de mire. *Invité : Philippe Douste-Blazy.*
14.00 Un cas pour deux. Série.
15.00 Tiercé. En direct.
15.20 Un meurtre est-il facile ? Téléfilm de Claude Whatham, avec Bill Bixby (100 min). 2695446
17.00 Magnum. Série.
17.50 Strip-tease. Magazine.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.05 Y'a pire ailleurs. Magazine.
20.15 Mr. Fowler. Série.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série de Helmuth Asley, avec Horst Tappert, Fritz Wepper. Le secret de la confession. Tendresse fugitive (125 min). 69618953
22.55 Dimanche soir. Invité : François Léotard.
23.40 Journal, Météo.

0.05

BIG HOUSE ■
Film de Paul Fejos, avec Mona Goya, Charles Boyer (1930, N., 90 min). 3403147
Dans un pénitencier, un homme condamné à dix ans de détention pour homicide et conduite en état d'ivresse partage la cellule d'un criminel et d'un dévoyé.
1.35 Musique graffiti. Magazine. Lyrique. *Te Deum* (extraits), d'Hector Berlioz, par l'Orchestre et les chœurs de Vienne, dir. Claudio Abbado avec José Carreras, ténor (20 min).

La Cinquième

12.30 Arrêt sur images. 13.30 40 jours à travers le désert. 14.00 L'Esprit du sport. Invitées : Edwige Avice, Michèle Alliot-Marie, Frédérique Bredin, Jeannie Longo. 15.00 Teva.
16.00 Le Tourbillon des jours. Feuilleton [4/6]. *La liaison entre Charlotte et Germain, qui est connue de tous, provoque néanmoins des commentaires amusés parmi les domestiques du château. Charlotte, enceinte, pense que Germain va l'épouser.*
17.00 Le Sens de l'Histoire. Ceausescu : mort d'un tyran. 18.30 Va savoir.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés. [56/59] Placide s'en va en guerre (1930) ; Puss'n Boots (1922) ; Hip, Yip, Yippy (1939) ; Hunting Season (1935).
19.30 Maestro : L'art du chant. La légende des grandes voix filmées. Le temps des studios [1/2] (60 min). 4717
20.30 8 1/2 journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : CINÉ MADE IN EUROPE
20.45 Riff-Raff ■ ■
Film de Ken Loach, avec Robert Carlyle, Emer McCourt (1990, v.o., 90 min). 121585
Tourné en 16 mm avec une caméra très mobile et des comédiens en grande partie non professionnels, ce film est un hommage à la solidarité prolétarienne et un pamphlet contre le système politique des années Thatcher.
22.15 Europe 101.
Documentaire de Jean-Marie Nizan et Fraser Macnaught. Avec la collaboration Jean-Michel Frodon (75 min). 300224
L'occasion d'entendre des acteurs, réalisateurs et producteurs européens s'exprimer sur les conditions de création imposées par le marché du cinéma.
23.30 Felix '96. Reportage (40 min). 82427
0.10 L'amour est à réinventer. Tapin du soir. Court métrage (5 min). 1026915
● Lire le supplément daté jeudi 5.
0.15 Métropolis (rediff., 60 min). 7876847
1.15 Musica : Ombres et Lumières. *Un portrait du compositeur Joaquin Rodrigo* (rediff., 70 min). 8749996
2.25 Le Concerto d'Aranjuez. Concert. Avec Pepe Romero, The Academy of St. Martin in the Fields, dir. Sir Neville Marriner (rediff., 25 min). 1427844

M 6

12.10 Sports événement. Magazine.
12.45 3e planète après le Soleil. Série. On est peu de chose.
13.15 Dernier voyage *en Malaisie* Téléfilm de Jerry London, avec Julie Christie [1 et 2/2] (205 min). 60580934
16.40 Télé séries. Magazine.
17.15 Fausse note pour un mariage Téléfilm de Carol Wiseman, avec Molly Ringwald, Patrick Dempsey (100 min). 6851137
18.55 Drôle de chance. Série. La dernière chance.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine.
20.35 Sport 6. Magazine.

20.50

CAPITAL
Magazine présenté par Emmanuel Chain.
Les rois de la vente.
Reportages : le gourou de la vente ; Les meilleurs vendeurs de France ; Tous fichés ; Télé : le grand magasin d'Italie ; Vendre cuisines à tous prix (120 min). 318069

22.50

CULTURE PUB
Magazine présenté par Christian Blachas. Pubs et tabous (30 min). 6361137
23.20 Les Filles du château
Film de Bob W. Sanders (1994, 90 min). 2530576
Un porno soft et tarte, sorti uniquement en vidéo. Un de plus !
0.50 Sport 6. Magazine.
1.05 Best of 100 % nouveautés.
2.05 Jazz 6. Magazine. 3.05 Turbo. Magazine (rediff.). 3.30 Les Tribus du Nord. Documentaire. 3.55 Rites et Croyances. Documentaire. 4.20 La Saga de la chanson française. Documentaire. Gilbert Bécaud (55 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.20 Flash d'information.
12.30 C Net. Magazine.
12.45 Le Vrai Journal.
13.35 La Semaine des Guignols.
14.05 et 15.55, 16.45, 17.55, 20.20 Dimanche en famille.
14.20 Hold-up en l'air. Téléfilm d'Eric Civanyan, avec Philippe Caroit (95 min). 7498576
16.05 Babylon 5. Série.
17.00 ▶ Caméra insolite. Devadasi, courtisane sacrée. Documentaire de P. Nalin (55 min). 46359
18.00 L'Emmerdeur ■ Film d'Edouard Molinaro (1973, 80 min). 5568069
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.20 Flash d'information.
19.30 Ça cartoon.

20.35

MY LIFE
Film de Bruce Joel Rubin, avec Michael Keaton, Nicole Kidman (1993, 110 min). 891888
Ce mélo est tellement pétri de bonnes intentions et de clichés qu'au lieu d'émouvoir, il laisse indifférent.
22.25 Flash d'information.

22.30

L'ÉQUIPE DU DIMANCHE
Magazine présenté par Thierry Gilardi (153 min). 95124663
Invité : Daniel Bravo.
1.05 Meurtre à Alcatraz ■
Film de Marc Rocco (1995, 118 min). 4902460
Inspiré d'une histoire vraie et tourné dans les décors réels toujours existants, ce film accumule les scènes violentes et traumatisantes, pour frapper l'imagination, avant de passer au procès et à la plaidoirie. Les acteurs sont excellents.

Radio

France-Culture

20.05 Musique : Laissez-passer. Zhivaros : la nuit des 10 ans. Le 14 décembre au Théâtre de la Cité internationale. Jeffrey Smith ; *21.30 Le Temps de la danse.* Loïc Touzé, les 13, 14 et 15 décembre à la Ferme du Buisson à Noisel ; interview de Claire Sombert. Le Temps de la danse.
21.00 Atelier de création radiophonique. Les voiles de Sainte Marthe.
22.25 Poésie sur parole. Yves de Bayser.
22.35 Musique : Le concert. Musiques traditionnelles, Inde du Nord. Concert enregistré le 27 septembre à la Salle Olivier Messiaen. Indrajit Banerjee, sitar ; Gouri Shankar, tabla ; Barun Kumar Pal, guitare ; Sudipta Rémy, tanpura. François Auboux, musicien et spécialiste de l'Inde, présente la guitare indienne.
0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Claude Féry : Le Studio des jardins. Rub a dub dub : Rémanences : Renversements pourpres. Des mots dans le vent (poème radiophonique). La Durée du oui : Sisy Gambis : Interficias te epsum. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). L'Histoire immédiate. D'un théâtre l'autre : 1944-1951 ; 1.58 *Nuits magnétiques* : en train pour 1979 ; 3.22 Les Chemins de la connaissance. La ligne déformante : petite histoire de la mode. L'art de la citation (rediff.) ; 3.49 Musique : Coda. George Shearing : du jazz au piano bar ; 3.59 Dramatique : *Le Roi Hatif* ; 4.58 Les Mardis du théâtre : la révolution tranquille de Carlo Goldoni ; 6.28 Agora. Avec Michèle Brocard-Plaut (Diableries et Sorcellerie en Savoie).

France-Musique

20.05 Voix souvenirs. Irma Kolassi, mezzo-soprano.
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales. 1 - Dédic. Jacques Remus. 2 - Les Magiciens de la Terre. L'Ensemble International Vent d'Est ; chants traditionnels d'Ecosse, de Chine, d'Inde du Nord. 3 - Le Jazz, probablement : Eric Dolphy.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. L'Elixir d'amour, de Donizetti, opéra en deux actes d'après *Le Philtre, de Scribe. Par le* Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera, dir. James Levine. Avec Kathleen Battle, Luciano Pavarotti, Leo Nucci, Enzo Dara.
22.00 Airs de Mozart, Puccini, Verdi et Rossini. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Sept sur sept (TF 1).
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Si le soleil ne revenait pas ■ Film de Claude Goretta (1987, 115 min). 97830359
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Puissances en devenir. [1/4] Inde.
21.30 Les Justes.
21.55 Portraits d'Alain Cavalier. L'opticienne.
22.05 A la recherche du Röstigraben.

Paris Première

21.00 Birdy ■ ■ Film d'Alan Parker (1984, v.o., 120 min). 3882363
23.00 Al Di Meola Project. Concert enregistré au Festival de Jazz de Montréal en 1988 (60 min). 9351663
0.00 Eco, écu et quoi ?

France Supervision

20.30 L'Africain ■ *Film de Philippe de Broca* (1982, 95 min). 15483885
22.05 L'Orchestre national de jazz en concert (65 min). 64747021
23.10 Superglisse.
23.40 Concerts classiques. (90 min). 64983595

Ciné Cinéfil

20.30 La Dame de Shanghaï ■ ■ ■ Film d'Orson Welles (1947, N., v.o., 85 min). 12384021
21.55 The Great Barrier ■ Film de Milton Rosmer et Geoffrey Barkas (1937, N., v.o., 85 min). 37856406
23.20 La Madelon ■ Film de Jean Boyer (1955, N., 90 min). 7714683

Ciné Cinémas

20.40 I... comme Icare ■ ■ Film d'Henri Verneuil (1979, 125 min). 31121935
22.45 Vampire... vous avez dit vampire ? ■ Film de Tom Holland (1985, v.o., 105 min). 30318514
0.30 Rage in Harlem ■ Film de Bill Duke (1990, v.o., 105 min). 22418151

Série Club

20.45 La Famille Addams.
21.15 Colonel March.
21.40 Histoires vraies. La clé.
22.05 Le Choix de... William Wienner.
22.30 Le Prisonnier.
23.15 Le Club.
23.20 Code Quantum. Beth.

Canal Jimmy

20.25 Dream On.
21.00 Le Meilleur du pire.
21.30 Fawlty Towers.
22.10 La Semaine sur Jimmy.
22.20 New York Police Blues.
23.05 On the Air.
23.35 Friends.

Eurosport

14.00 Tennis. En direct de Munich. Coupe du Grand Chelem : Finale (235 min). 30915330
17.55 Football. En direct de Toulouse. Championnat de D2 (1re journée retour) : Toulouse - Châteauroux (125 min). 56815885
20.00 Ski artistique. Coupe du monde : épreuve de bosses en parallèle.
20.55 Ski alpin. En direct. Coupe du monde. Super G messieurs (65 min). 2458779
22.00 Saut à skis. Coupe du monde : grand tremplin.

Les films sur les chaînes européennes

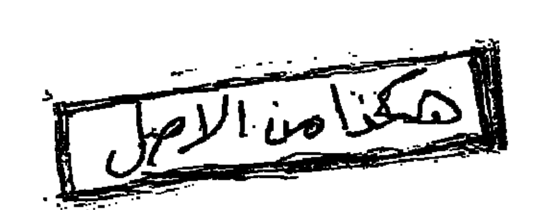
RTL 9

20.30 Tora ! Tora ! Tora ! Film de Richard Fleischer, Toshio Masuda, Kinji Fukasaku (1970, 150 min), avec Martin Balsam. *Guerre.*

TMC

20.35 Avalanche. Film de Corey Allen (1978, 90 min), avec Mia Farrow. *Catastrophe.*

▶ *Signalé dans* « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ *On peut voir.*
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
DIMANCHE 8 - LUNDI 9 DÉCEMBRE 1996

Vigipilotes

par Alain Rollat

L'ENQUÊTE progresse. En dépit des fausses pistes multipliées par les marchands d'images d'actualité, qui voudraient nous faire croire qu'il n'y a que trois catégories d'hommes : les bourreaux, les victimes et les collabos, il se confirme qu'il existe encore des êtres qui savent que l'humanité reste capable du pire, mais n'en font pas tout un plat parce qu'ils savent aussi qu'elle demeure capable du meilleur. Et qui le prouvent dans leurs propres actes sans ressentir le besoin d'en faire la démonstration en mettant en scène des téléthons.

Ces spécimens ne sont pas des extraterrestres. Ce sont les descendants naturels des Justes, ces ancêtres de l'humanisme dont le théologien Moïse Maimonide signalait la présence dès le douzième siècle en relevant que chez ces gens bizarres *« les mérites dépassent les vices »*. N'en compte-t-on que trente-six par génération, comme l'affirme le Talmud ? Sont-ils des milliers, comme l'assurait Blaise Pascal ? Peu importe. L'essentiel est que l'espèce n'ait pas disparu, comme on le craignait depuis que ce brave Abraham était revenu bredouille de Sodome, où Yahvé en personne l'avait mis au défi d'en trouver dix exemplaires.

Elle est même en voie d'expansion, selon l'enquête menée pendant deux ans, dans quatorze pays, par l'écrivain Marek Halter, qui en a déjà repéré plus de trente-six parmi ceux qui, il y a cinquante ans, se sont consacrés à sauver les juifs sous le nez des nazis. Ce chercheur de lumière en a même rencontré dans les lieux maudits où le Mal prétendait avoir anéanti le Bien. Et s'il faut le féliciter d'avoir publié leurs témoignages dans ses livres, il faut surtout le remercier de révéler leurs visages et leurs voix, pour la première fois, dans ce beau film intitulé « Tzedek » que France 2 doit diffuser dimanche 8 décembre à 22 h 30.

Car rien n'est plus difficile, dans le western de la vie quotidienne, que de distinguer les bons des méchants. A quoi reconnaît-on un Juste ? A rien, justement. Non seulement il ne paie pas de mine et prend un malin plaisir à se fondre dans l'anonymat, mais quand on lui pose des questions qu'on croit vitales, du genre : « Pourquoi avez-vous sauvé autant de vies au péril de la vôtre ? Comment expliquez-vous que vous l'ayez fait alors que les autres ne le faisaient pas ? Avez-vous eu peur ? », en général, il se borne à répondre : *« Parce que... »* Qu'il soit croyant, athée, militant ou sans vocation fixe, le Juste présente en effet la particularité d'intérioriser tellement sa conscience qu'il est le contraire du héros type. Il ne pose jamais pour les caméras. Même quand son regard interpelle l'autre en lui demandant : « Et toi, que fais-tu aujourd'hui ? », son silence respecte trop le moindre signe d'humanité pour qu'il se permette de juger qui que ce soit. Ce sens du camouflage aurait quelque chose de déprimant, en ces temps de « Vigipirate », s'il ne nous donnait l'assurance que ces « vigipilotes » veillent sur nous partout, jusque dans le métro.

Le tribunal administratif annule le budget de l'université Paris-IX - Dauphine

Les redevances complémentaires aux droits d'inscription sont remises en cause

À QUELQUES JOURS de la fin de l'année, l'université de gestion et de sciences économiques Paris-IX - Dauphine se trouve contrainte de rebâtir son budget. Dans un jugement daté du 27 novembre, et rendu public mercredi 5 décembre, le tribunal administratif de Paris a invalidé les comptes de 1996 en annulant une recette de 7 millions de francs, soit 8 % des 85 millions de francs de l'exercice hors salaires de cet établissement.

Cette décision résulte du recours introduit par Charles Prats, un ancien étudiant, élu de l'UNI (syndicat proche du RPR), à l'encontre des redevances complémentaires, de l'ordre de 700 à 1 000 francs, perçues en plus des droits d'inscription auprès des 7 300 étudiants. Il contestait également l'instauration de frais administratifs de dossiers de candidatures (250 francs par dossier), ainsi que les tarifs de stationnement, 1 000 francs par an, également versés par les seuls étudiants.

Deux universités, Grenoble-II et Lyon-III, avaient, par le passé, été condamnées à supprimer cette pratique pourtant autorisée par la loi Savary de janvier 1984. A condition, reprécisent aujourd'hui les magistrats parisiens, que *« ces rémunérations pour services rendus soient facultatives et clairement identifiées »*. Sur cette base, les responsables de Dauphine avaient établi un système différencié. Une partie de la contribution était affectée au fonctionnement des équipements informatiques ainsi qu'à l'accès en libre-service au réseau Internet et à un catalogue de logiciels et de CR-ROM, quatorze heures par jour et dix mois par an.

Dans le cas des polycopiés et des documents pédagogiques, l'université justifiait une prestation très supérieure à la pratique habituelle par la fourniture de documents de référence et des parties d'ouvrage. *« Cet ensemble de services, qui ne peuvent être assurés avec les ressources attibuées par l'Etat, vise à améliorer l'environnement de vie et d'études des étudiants »*, précise Elie Cohen, président de Paris-IX. De surcroît, ajoute-t-il, les étudiants ont la possibilité de demander le remboursement de ces prestations facultatives. Mais seule une infime minorité d'entre eux ont utilisé cette disposition, qui les prive de fait des services en usage dans l'établissement. Instituée au début des années 80, la pratique des droits complémentaires n'en reste pas moins contestée par les organisations syndicales, notamment l'UNEF-ID. L'an dernier, ses dirigeants ont obtenu des exonérations partielles, exclusivement sur la base de critères sociaux.

TROUVER DE NOUVELLES RÈGLES

Le succès du recours introduit par M. Prats oblige désormais l'université Paris-IX - Dauphine à revoir entièrement sa politique. Dans leurs attendus, les magistrats relèvent essentiellement que *« ces frais n'ont pas été définis de telle sorte que soient distinguées les prestations qu'il appartient à l'université de fournir dans l'accomplissement de sa mission de service public et celles qu'elle dispense à titre complémentaire »*.

La décision du tribunal qui annule toutes les prestations annexes, y compris celles de la gestion du parking, force les responsables de Dauphine, non seulement à trouver 7 millions d'économies pour rééquilibrer leur budget, mais aussi à établir, dans l'urgence, de nouvelles règles de fonctionnement pour 1997 sur la base des seules dotations de l'Etat, en hausse de 1,2 % l'an dernier.

Pour l'heure, M. Cohen n'envisage pas de réduire la qualité des prestations proposées aux étudiants. Et il exclut par avance d'ouvrir le débat que souhaitent engager l'UNI et certains enseignants en demandant que Dauphine bénéficie du statut de grand établissement, comme l'Institut d'études politiques de Paris. Cette transformation lui permettrait de pratiquer la sélection à l'entrée et... de percevoir des droits d'inscription échappant à la norme nationale.

Dans l'immédiat, les étudiants peuvent réclamer un remboursement de tous les droits d'inscription complémentaires qu'ils ont versés précédemment.

Michel Delberghe

M. Douste-Blazy prévoit d'augmenter les aides à la presse

PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, ministre de la culture chargé de la communication, devait annoncer, samedi 7 décembre, lors de la discussion du budget de la communication au Sénat, la décision du gouvernement d'augmenter de 30 millions de francs le montant des crédits consacrés aux aides directes à la presse et aux abonnements de l'Etat à l'Agence France-Presse (AFP), inscrits dans la loi de finances 1997.

Par ailleurs, Jacques Bonnet, le médiateur désigné par le gouvernement pour trouver les moyens pratiques de compenser la suppression de l'abattement fiscal complémentaire réservé aux journalistes, a rencontré vendredi l'intersyndicale, les porte-parole des patrons de presse et des employeurs de l'audiovisuel public et privé, qui ont affirmé leur opposition à la remise en cause de l'abattement et à la création d'un fonds de modernisation, adopté par l'Assemblée nationale. Les syndicats de journalistes maintiennent leur journée d'action et de grève pour le lundi 9 décembre.

Voile : Yves Parlier et Thierry Dubois éliminés du Vendée Globe

LA COURSE EN SOLITAIRE autour du monde a encore perdu deux concurrents, vendredi 6 décembre. Thierry Dubois, d'abord, a annoncé avoir cassé le safran tribord de *Pour Amnesty International* dans un choc avec une épave. Quelques heures plus tard, Yves Parlier, alors en deuxième position, a lui aussi vu disparaître un safran (le bâbord) d'*Aquitaine Innovations*, dans une collision avec un bloc de glace. A l'instar d'Isabelle Autissier, qui avait également perdu un safran, le 1er décembre, les deux navigateurs vont être mis hors course.

Football : première défaite à domicile du PSG

LE PSG a essuyé, vendredi 6 décembre, sa première défaite de la saison sur sa pelouse lors d'un match avancé comptant pour la vingt et unième journée du championnat de France en s'inclinant (1-2) devant Nancy, qui figure à l'avant-dernière place du championnat. *« Nous avons été mauvais, très mauvais »*, a reconnu Ricardo Gomes Raymundo, le manager général. C'était également l'avis du public du Parc des Princes, qui n'a pas hésité à siffler les joueurs du PSG. De son côté, Nantes a écrasé Lens chez lui (4-0), poursuivant sa remontée au classement général.

■ **LITTÉRATURE : Wislawa Szymborska, Prix Nobel de littérature 1996, fera don de la moitié de sa récompense** (7,4 millions de couronnes suédoises, soit 5,5 millions de francs) à des œuvres de bienfaisance médicale, a-t-elle annoncé vendredi 6 décembre, à Stockholm.

L'Asie au cœur du commerce mondial

LA PREMIÈRE CONFÉRENCE ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a succédé aux accords du GATT, se déroulera à Singapour du 9 au 13 décembre. A cette occasion, le *Monde Economie* du lundi 9 décembre (daté 10) consacre son dossier au commerce mondial, et plus précisément à l'Asie, qui entend bien s'insérer dans un débat qui restait jusqu'ici essentiellement américano-européen.

Tirage du *Monde* daté samedi 7 décembre 1996 : 493 287 exemplaires · 3

